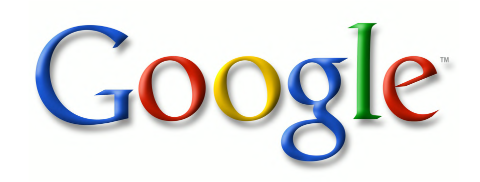
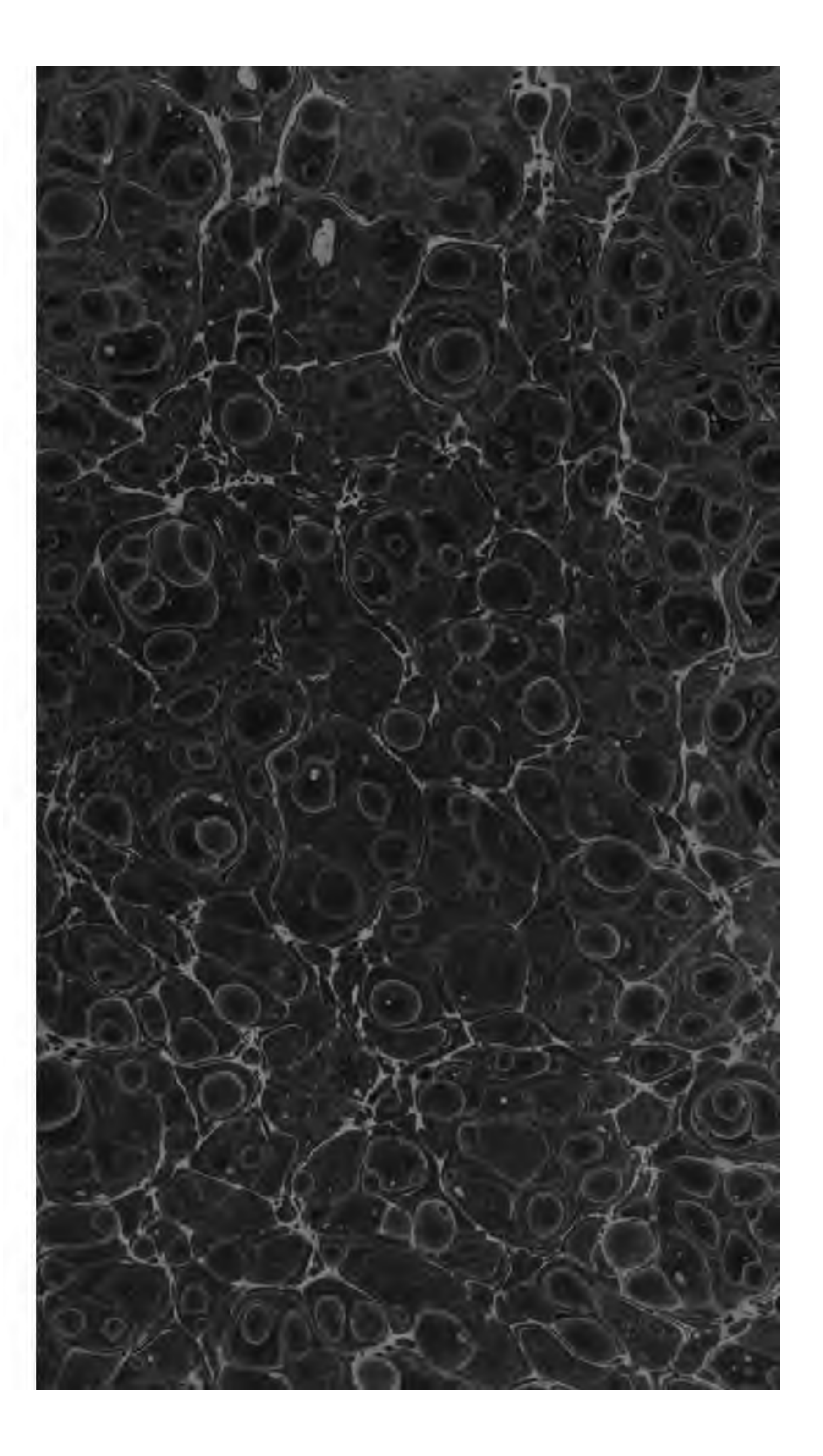
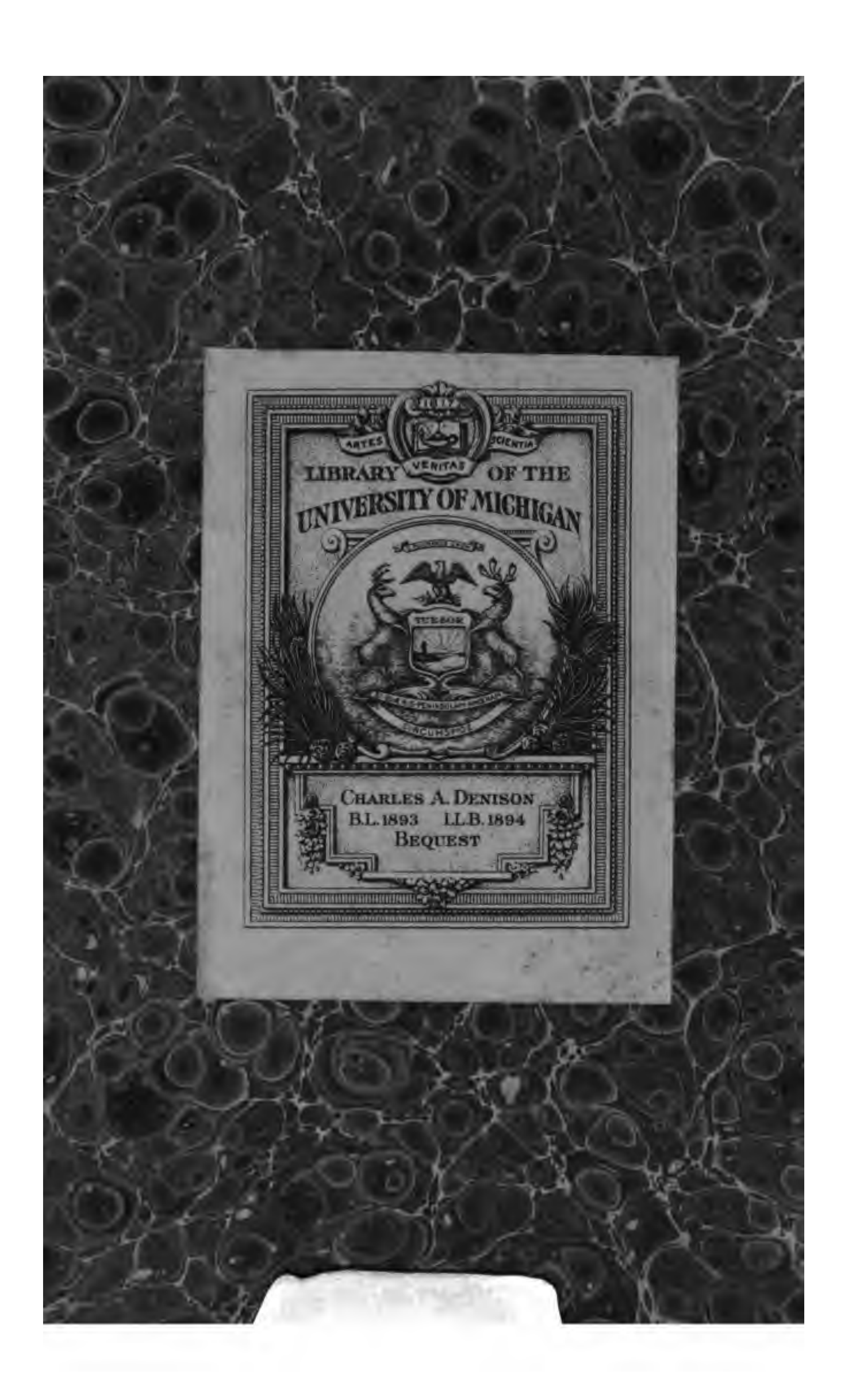

Google

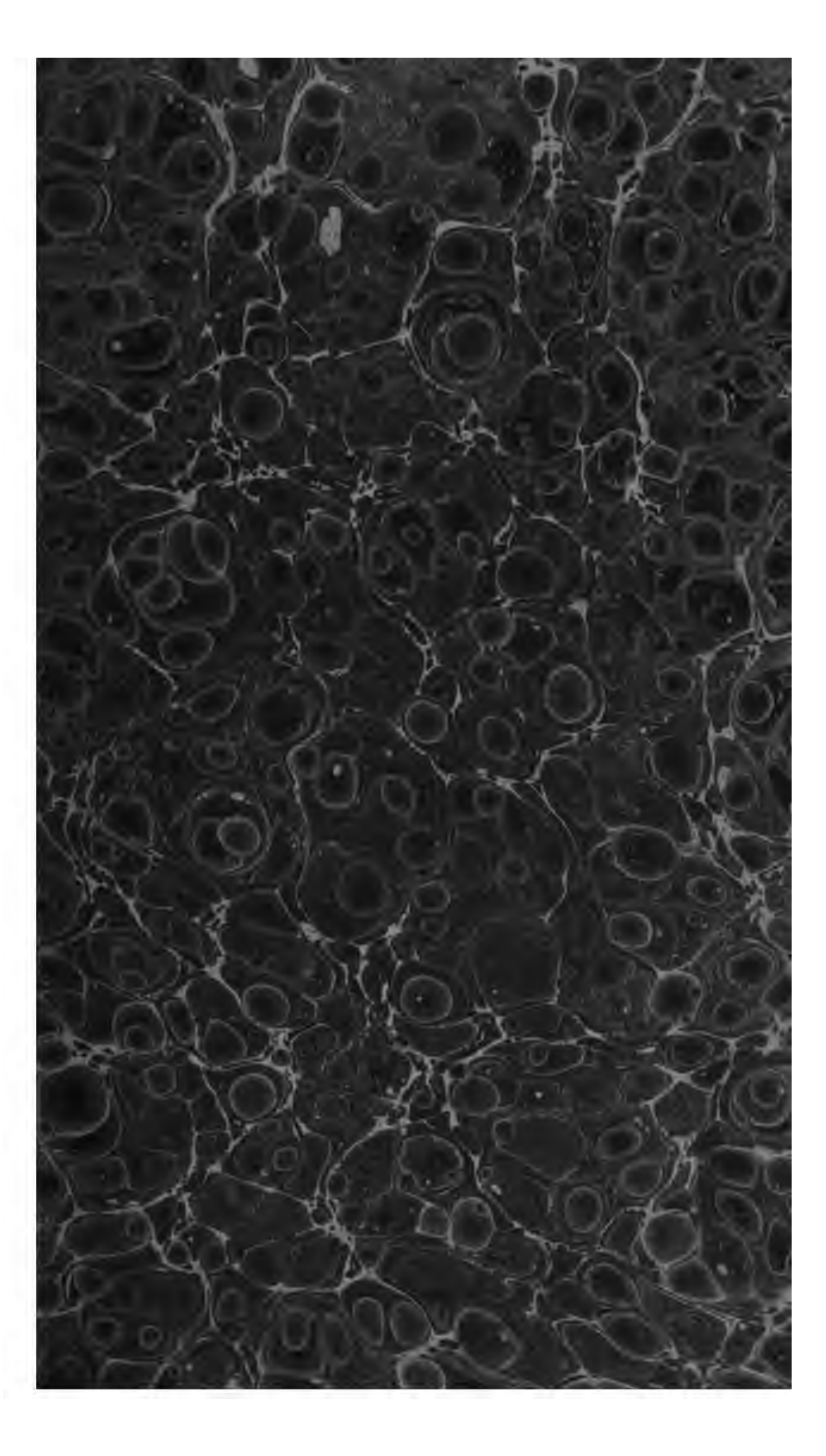

BUHR A
a39015 01807858 7b



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE.)

IMPRIMERIE DE DAVID BOULEVARD POISONNIÈRE, N° 6.

MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE),

EX-CONVENTIONNEL,

ORNÉS DU PORTRAIT DE L'AUTEUR.

Manebant etiam tùm vestigia morientis libertatis.
TACIT., *Annal.*

Tome Troisième.

PARIS,
A. LEVAVASSEUR, LIBRAIRE,
AU PALAIS-ROYAL.

1831

INTRODUCTION.

Les motifs qui ont déterminé Levasseur de la Sarthe, mon père, à publier ses Mémoires, ont été suffisamment expliqués par M. Roche, dans l'introduction qui se trouve au commencement du premier volume. Il est donc inutile de revenir sur cet objet.

Lors du procès qui fut intenté aux publicateurs de ces Mémoires, M. Roche, le libraire Rapilly et les deux imprimeurs furent seuls mis en cause; il ne m'a été demandé aucune explication et aucun renseignement, quoi qu'il eût été dit d'une manière bien claire et bien positive par M. Rapilly, dans la première séance du tribunal correctionnel, que *le manuscrit lui avait été remis par le fils de Levasseur de la Sarthe.*

J'ai assisté à toutes les séances du tribunal correctionnel et de la cour royale; j'étais prêt à répondre à toute interpellation qui m'eût été faite : j'ai dû garder le silence puisque l'on ne

m'interrogea point. Maintenant que ce procès est jugé, et que M. A. Roche expie à Sainte-Pélagie le crime d'avoir prêté sa plume et son talent à un proscrit octogénaire, pour le défendre contre ses ennemis, un devoir me reste à remplir; je dois poursuivre la publication de la défense de mon père. En me rendant éditeur des troisième et quatrième volumes, je dois entrer dans quelques explications. Mon père éprouvait dans son exil un vif regret de voir l'histoire de la révolution défigurée par l'esprit de parti; il s'indignait qu'aucun de ses collègues Montagnards n'osât élever la voix pour présenter les faits tels qu'il les avait compris; le besoin de repousser des accusations mensongères dirigées contre lui par des écrivains, les uns trompés, les autres mal intentionnés, l'avait déterminé, il y a quelques années, à faire connaître sa vie politique, avec la franchise austère dont il a donné tant de preuves; les infirmités inséparables de la vieillesse l'avaient forcé d'abandonner son travail, non que ses facultés intellec-

tuelles eussent subi la moindre altération, mais parce que sa force physique ne pouvait suffire au travail matériel. Lorsque j'allai à Bruxelles au mois de septembre 1828, il me parla du projet qu'il avait eu et qu'il avait abandonné. Je sentis aussi vivement que lui la nécessité de faire connaître et de défendre sa vie et ses actes politiques et il se détermina sans peine à publier ses Mémoires, en comprenant que son honneur ne lui appartenait pas à lui seul, et qu'il était aussi le patrimoine de sa famille :

Honestus rumor alterum est patrimonium (1).

Fort bien, répondit-il, mais votre Publius Syrus n'a-t-il pas dit aussi :

Bona fama in tenebris proprium splendorem obstinet (2) ?

Cependant, ajouta-t-il, puisque mon amour pour la vérité s'accorde avec ce qui peut

(1) *Publii Mimi sententiæ*, page 34, vers 201 de l'édition in-32, Paris, Panckoucke, MDCCCXXV.

(2) *Id.* p. 12, v. 57.

être utile à mes enfans, je vais vous remettre tout ce que j'ai écrit; je ne vous avais point oublié, lisez. En effet, je vis, écrit sur la couverture d'une grande liasse de papiers, ces mots: *Ces papiers seront remis à mon fils Francis Levasseur, telle est ma dernière volonté.* Ce manuscrit contenait plutôt les souvenirs d'un vieillard qui a joué un grand rôle politique qu'un corps d'ouvrage, mais il pouvait le devenir. J'y mis de l'ordre; de plus, j'écrivis sous la dictée de mon père tout ce que sa mémoire a pu lui rappeler. « Le Moniteur, dont beaucoup de gens voudraient pouvoir déchirer des pages, me dit-il, vous servira pour faire le reste; vous y trouverez mes discours dans les diverses séances de la Convention; retournez donc à Paris, et défendez l'honneur de votre père; mais ne vous faites point connaître comme éditeur, ce serait attirer sur vous de nouvelles haines, de nouvelles persécutions. On a assez *poursuivi le père dans les enfans.* Suivez mon exemple, ajouta-t-il, aimez la liberté, la patrie pour la-

quelle j'ai tout sacrifié, et sachez comme moi supporter le malheur avec courage et résignation : mes vœux pour qu'un meilleur sort vous advienne, vous suivront partout. » Je le quittai bientôt avec la douloureuse pensée que je ne le reverrais plus. De retour à Paris, je n'avais de prêt à livrer à l'impression que ce qui était relatif aux missions de mon père, aux armées et dans les départemens (1).

Ce manuscrit pouvait former un volume. Le libraire Rapilly avec lequel je fus mis en rapport ne voulut pas le publier parce qu'il trouva la spéculation trop bornée; il aima mieux attendre que cet ouvrage fût complet (2).

---

(1) T. 2, p. 17. C'était précisément la partie à laquelle il attachait le plus d'importance et sur laquelle il avait été attaqué.

(2) La déclaration de M. Rapilly au tribunal de première instance est inexacte. Il a eu entre les mains un manuscrit formant un volume : ce manuscrit était écrit par moi, et chaque page était revêtue de la signature de mon père. Ce n'étaient donc pas des sommaires et quelques feuilles de papier comme il l'a dit impudemment dans son interrogatoire. Ce manuscrit existe et je puis le montrer. Que M. Rapilly cherchât à atté-

Je désirais que les Mémoires de mon père fussent imprimés de son vivant; je n'avais pas de temps à perdre. Je possédais beaucoup de documens et de renseignemens sur certains événemens qui n'étaient point expliqués dans le Moniteur. Mon père m'avait fait passer de nouvelles notes explicatives, mais je craignais de n'avoir pas assez de force pour remplir le but proposé. D'ailleurs, pouvais-je répondre de garder toujours la mesure convenable quand il s'agissait de la défense de mon père, de l'honneur de ma famille et du mien?

J'étais enfant à l'époque de la révolution, et j'ai conservé de ces terribles scènes des impressions profondes. Faible témoin, j'eus encore à supporter des malheurs de famille: des espérances de fortune furent détruites; j'entrai dans

---

nuer la prévention de culpabilité par une défense franche et loyale, rien de plus naturel, il pouvait dire qu'il n'avait point la capacité nécessaire pour juger un ouvrage de ce genre on l'aurait cru sur parole : il s'est montré dans cette séance aussi spirituel que véridique.

une vie agitée souvent pleine d'amertumes (1). Je ne dus ainsi conserver de la révolution que des souvenirs confus et pénibles, puisque je n'avais pu l'étudier autrement que par mes impressions. Ce sont les motifs qui me déterminèrent à m'adjoindre un collaborateur, et il devint ainsi l'éditeur des Mémoires de mon père.

Je ne connaissais point M. A. Roche; une personne dans laquelle j'ai pleine confiance, me le proposa, comme ayant fait une étude réfléchie de l'ère de la révolution, et comme un homme de talent. Je l'acceptai, et maintenant il paie de sa liberté le service qu'il m'a rendu, ainsi qu'à mon père.

Je ne ferai aucune observation sur le jugement qui condamne M. Roche; les pièces du procès font partie du quatrième volume. Je dois des remercîmens à M. Berville; ce célèbre

---

(1) Mon père a donné sur moi et sur les malheurs qui m'ont accablé quelques détails dans le quatrième volume de ces Mémoires. J'y renvoie le lecteur.

avocat a défendu les Mémoires de F. Levasseur avec sagesse, avec mesure, et avec cet admirable talent que toute la France lui reconnaît. En condamnant au pilon le commencement de la justification de la vie politique que mon père a publié, on n'a pas détruit en réalité cette justification, et d'ailleurs deux éditions en langue française et une en langue anglaise ne viennent-elles pas d'être publiées à Londres ainsi qu'une autre à Bruxelles?

J'étais loin de prévoir que les Mémoires de mon père seraient poursuivis par le ministère public.

J'ai toujours fui la célébrité du scandale, mais il est pour moi un devoir non moins sacré; je poursuis donc avec confiance et fermeté la tâche que je me suis imposée.

Voici les troisième et quatrième volumes. Qui oserait blâmer un fils d'employer le seul moyen qui soit en son pouvoir pour montrer la vie et les actes politiques de son père sous leur véritable jour?

Francis LEVASSEUR.

MÉMOIRES

DE RENÉ LEVASSEUR,

ANCIEN MEMBRE

DE LA CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

Régime dit de la terreur. — Anniversaire du 21 janvier. — Abolition de l'esclavage. — Accusation portée contre Ronsin, Vincent et autres. — Fabre-d'Églantine et Delaunay d'Angers accusés à leur tour. — Robespierre flotte entre les deux partis. — Radiation de Camille-Desmoulins. — Rupture de Danton avec le comité de salut public.

Nous sommes parvenus au milieu de l'ère de la terreur, dont les douloureuses crises ont fait maudire la révolution par tant de Français. Avouons d'abord que, d'où vienne la faute, le sang versé à cette époque a jeté sur notre glorieuse révolu-

tion une tache ineffaçable; avouons que ce gouffre odieux, où tous les partis sont venus tour à tour s'engloutir, a, en excitant un effroi général, préparé le règne du despotisme militaire; mais, il faut le répéter, nul n'avait voulu pousser la révolution dans ces sinistres voies, et l'homme le plus sanguinaire, fût-ce même un Collot-d'Herbois ou un Fouquier-Tinville, eût reculé devant le tableau hideux de tant de misères si on le lui eût présenté comme une conséquence de ses actes. Sans doute quelques fanatiques, à la tête desquels il faut placer Saint-Just, ont calculé la nécessité de verser du sang comme un moyen de fonder la liberté; sans doute ces farouches républicains ont voulu frapper de terreur les deux castes opposantes par l'aspect de l'échafaud où leurs membres étaient traînés, mais jamais ils n'avaient compris, même comme transition, qu'on arriverait à un état de choses tel, qu'aucune condition, quelque obscure qu'elle fût, ne préserverait des vengeances politiques. Danton, qui avait osé le premier nous présenter l'anarchie comme une arme, et les désordres populaires comme un indispensable moyen de force; Danton fut aussi le premier à reculer devant son propre ouvrage quand il vit des excès en quelque sorte permanents prêts à engloutir l'ordre social tout entier. Camille-Desmoulins, qui avait osé prendre le titre burlesquement féroce de procureur-général de la lanterne, fut saisi d'horreur à la vue de meurtres judiciaires dont il était

impossible de prévoir le terme; et Robespierre lui-même sentit tourner sa tête lorsqu'il contempla le mouvement révolutionnaire parvenu au plus haut degré de sa roue.

Pour nous, obscurs montagnards, qui, sans prétendre jamais à diriger la machine politique, avions dévoué notre vie à la république, nous ne pouvions pas voir sans frémir les résultats transitoires de nos mesures énergiques et des résistances qu'elles avaient excitées. En proie à la plus vive douleur quand nous apercevions les nouveaux obstacles apportés à la fondation de la république, et les outrages réitérés que l'humanité avait à subir, nous nous consolions par cette seule pensée, que nous avions cherché l'intérêt public en faisant abnégation de tout sentiment particulier, et nous nous appliquions à étudier l'état de la France pour porter un prompt remède à ses maux et cicatriser à la fois ses plaies récentes et ses anciennes blessures; convaincus que nous étions entourés de trahisons, nous n'osions pas arrêter violemment la sombre énergie du comité de salut public, dans la crainte de n'avoir rien à lui opposer; nous attendions en silence le moment propice à des réparations nécessaires et à la fondation d'un ordre de choses meilleur; mais au milieu de cette épouvantable conflagration nous n'avons jamais douté de la république; nous avons toujours eu devant nos yeux le but qu'il fallait atteindre, le bonheur de la France, et nous

n'avons jamais désespéré d'y arriver. Toute faction nous était également étrangère, également odieuse; soit qu'elle se parât du masque de l'humanité, soit qu'elle poussât aux excès : le régime de la terreur nous pesait, mais nous aurions voulu y mettre un terme sans rien perdre de l'énergie révolutionnaire, sans rien désavouer de notre passé.

Les contre-révolutionnaires vont répétant depuis trente-cinq ans, que, comme des bêtes fauves, nous ne cherchions qu'une proie; ils demanderont des preuves du sentiment douloureux qui nous agitait; ils n'ont qu'à ouvrir le Moniteur pour les trouver. Mais ils le savent bien ; ils se sont complu dans les plus noires calomnies; ils ont cherché dans les actes même qui prouvent notre répugnance pour le sang des motifs à leurs plus atroces inculpations; ainsi, j'ai lu dans tous nos accusateurs que dans plusieurs fêtes publiques la Montagne était allée se repaître du spectacle des supplices. Une fois, au contraire, le jour anniversaire du 21 janvier 1793, la commune parisienne ayant offert l'échafaud à nos regards, une indignation spontanée éclata sur tous les bancs de la Convention, et l'on déféra à la poursuite des comités de gouvernement l'infame conduite des municipaux qui avaient osé nous présenter comme un plaisir l'aspect du supplice.

D'après l'état des esprits, tel que je viens de le peindre, on jugera aisément que ce n'était point

sur les bancs des purs montagnards que se trouvaient les partisans des excès et des meurtres judiciaires. L'étranger seul avait un intérêt direct à souiller notre cause. C'est l'étranger qui a prolongé une crise nécessaire et l'a plongée dans le sang et dans les larmes.

Nous nous occupions cependant d'utiles travaux ; Thibaudeau dans le sein du comité d'agriculture, Guiton-Morveau et Grégoire à la tête de l'instruction publique, jetaient les bases d'améliorations positives dans le sort du peuple. La vente des biens nationaux, les restrictions apportées à la faculté de tester, et la protection efficace accordée à la classe pauvre, ouvraient au véritable peuple la route d'un bien-être réel que n'avaient pas même rêvé les philantropes des précédentes assemblées. En dépit des terribles bouleversements qui atteignaient les classes supérieures de la société, la masse gagnait déjà à la fondation de la république ; plus d'un château à tourelles et plus d'un parc immense en s'écroulant faisaient place à de nouveaux villages, où une population naguère ilote naissait à la liberté et venait s'asseoir pour la première fois au banquet de la civilisation française ; quand ce résultat eût été l'unique fruit de nos travaux, nous pourrions déjà nous regarder comme assez payés de nos sacrifices, mais en même temps une régénération morale d'un ordre plus élevé s'opérait ; le cynisme même, introduit dans les formes sociales, concourait à la rendre

radicale. La terreur qui contraignait l'élégant du faubourg Saint-Germain à s'affubler de la carmagnole et à bégayer le tutoiement républicain rapprochait véritablement les rangs, dont l'égalité jusque là n'avait été décrétée que sur le papier. En 1789 le peuple avait détesté la noblesse; en 1793 seulement il commença à n'y plus croire. Il faut remarquer aussi qu'en dépit des tentatives immorales de l'aristocratisme déguisé les mœurs privées s'épurèrent au creuset révolutionnaire. Dès qu'un noble aliment, le patriotisme, fut donné à l'activité de la jeunesse de tous les rangs, le honteux libertinage de l'ancien régime disparut. On vit s'évanouir ces classes nombreuses de chevaliers d'industrie faisant métier d'hommes à bonnes fortunes; et si l'effervescence des sens entraînait encore la jeunesse à des excès, du moins elle cessa d'en tirer une sorte de gloire. La pudeur publique que les honteuses saturnales du règne de Louis XV avaient détruite, ressuscita avec son antique éclat; et, si des désordres particuliers subsistèrent, du moins on ne trouva plus que honte et malheur à les afficher. En même temps, la convention songea que la nation devait veiller à l'éducation de tous ses enfants. Un vaste travail, présenté par Grégoire, établit les véritables principes en fait d'éducation : la nation doit à tous l'instruction primaire ; car, cette instruction est une nécessité dans un siècle comme le nôtre; elle ne doit à personne les hautes études, car elles

sont un luxe qui doit être remis aux soins privés de la famille; aussi l'éducation gratuite fut-elle bornée à l'instruction primaire et à l'apprentissage d'un métier; mais cette utile instruction fut assurée à tous les enfants : depuis l'on a mieux aimé créer comme autrefois des bourses dans les collèges pour quelques privilégiés. La postérité jugera lequel vaut mieux des deux systèmes; elle aura à prononcer entre ce qu'on a appelé le vandalisme révolutionnaire et l'élégance des mœurs impériales. Nous ne craignons pas son jugement.

Malgré l'immense pas qu'avait fait la société française depuis 1789, les colonies n'avaient pas encore participé aux bienfaits de notre régénération. Au mois de janvier 1794, une députation d'hommes de couleur de Saint-Domingue vinrent nous demander la liberté. Je m'écriai : « je demande que la convention, ne cédant pas à un mouvement d'enthousiasme, mais aux principes de la justice, fidèle à la déclaration des droits de l'homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la république : Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant nous avons des esclaves à Saint-Domingue. Je demande donc que tous les hommes soient libres sans distinction de couleur. »

Lacroix ajouta : « en travaillant à la constitution du peuple français nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux hommes de couleur. La

postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté; mais nous devons réparer ce tort. Inutilement avons-nous décrété que nul droit féodal ne serait perçu dans la république française. Vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies. Il est temps de nous élever à la hauteur des principes de la liberté et de l'égalité. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France, n'est-il pas vrai que les hommes de couleur sont esclaves dans nos colonies? Proclamons la liberté des hommes de couleur. En faisant cet acte de justice vous donnez un grand exemple aux hommes de couleur esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles. Les hommes de couleur ont comme nous voulu briser leurs fers; nous avons brisé les nôtres; nous n'avons voulu nous soumettre au joug d'aucun maître; accordons-leur le même bienfait. »

Je repris : « s'il était possible de mettre sous les yeux de la Convention le tableau déchirant des maux de l'esclavage, je la ferais frémir de l'aristocratie exercée dans nos colonies par quelques blancs. »

Lacroix demanda alors la fin de la discussion : « Président, dit-il, ne souffre pas que la Convention se déshonore par une plus longue discussion. »

Toute l'assemblée se leva en signe d'adhésion, et l'abolition de l'esclavage fut proclamée au milieu des applaudissements et des cris de *vive la liberté* de tous les membres de la Convention. Danton se

mêla à l'enthousiasme universel pour le régulariser : « Représentants du peuple français, dit-il, jusqu'ici nous n'avions décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls; mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret; nous proclamons la liberté universelle.... la Convention vient de faire son devoir. Mais après avoir accordé le bienfait de la liberté, il faut que nous en soyons, pour ainsi dire, les modérateurs. Renvoyons aux comités de salut public et des colonies, pour combiner les moyens de rendre ce décret utile à l'humanité sans aucun danger pour elle.

« Nous avions déshonoré notre gloire en tronquant nos travaux. Les grands principes développés par le vertueux Las-Casas avaient été méconnus. Nous travaillons pour les générations futures; lançons la liberté dans les colonies : c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort. En jetant la liberté dans le Nouveau-Monde elle y portera des fruits abondants, elle y posera des racines profondes. En vain Pitt et ses complices voudront par des considérations politiques écarter la jouissance de ce bienfait, ils vont être entraînés dans le néant, la France va reprendre le rang et l'influence que lui assurent son énergie, son sol et sa population. Nous jouirons nous-mêmes de notre générosité, mais nous ne l'étendrons point au-delà des bornes de la sagesse. Nous abattons les tyrans comme nous avons écrasé les hommes perfides qui voulaient faire rétrograder la

révolution. Ne perdons point notre énergie; lançons nos frégates, soyons sûrs des bénédictions de l'univers et de la postérité, et décrétons le renvoi des mesures à l'examen des comités. »

La motion de Danton fut adoptée.

Je ne puis jamais me rappeler cette séance sans une émotion à la fois bien douce et bien forte; une circonstance particulière me rend plus chère et plus sacrée la part que j'ai prise à l'abolition de l'esclavage : dix ans avant la révolution j'avais perdu un héritage de quinze mille livres de rente pour avoir soutenu les principes que j'ai concouru à faire triompher dans le sein de la Convention. Déshérité par un de mes oncles, riche colon, pour avoir en sa présence flétri l'infame trafic des noirs, je recueillis, dans la séance que je viens de décrire, le prix de mon dévouement à la cause de l'humanité. Tout sacrifice trouve ici-bas même sa compensation, et certes ma participation à l'un des actes les plus nobles et les plus justes m'a récompensé au-delà de mes espérances de la perte de quelques avantages de fortune. D'ailleurs si j'avais hérité de mon oncle, j'aurais sans doute quitté la France pour les colonies et je n'aurais pas pu faire partie de cette illustre assemblée, à laquelle, en dépit de toutes les calomnies accumulées sur nos têtes, il est glorieux à mes yeux d'avoir appartenu. Et qui ne préférerait comme moi végéter octogénaire dans la pauvreté et dans l'exil, après avoir concouru à la régénération du monde, plutôt que de vivre dans

une prospérité obscure, sans avoir la consolation d'avoir servi dans sa jeunesse sa patrie et l'humanité!

Cependant malgré ces divers traits, qui suffisent pour démontrer jusqu'à l'évidence nos bonnes intentions, la terreur poursuivait son cours dans des voies souvent sublimes, mais souvent ignobles aussi, et toujours terribles, et toujours sanglantes. Nous avons vu à la fin du précédent volume comment le parti de l'étranger y fit sentir son odieuse influence, nous avons vu ces tentatives de proscription du culte catholique, qui concouraient si bien avec l'intention d'établir en Vendée, à l'aide du fanatisme religieux, un centre de contre-révolution; nous avons vu les saturnales du culte de la raison et les fastueuses proclamations de l'athéisme. En même temps le fanatisme républicain poursuivait le cours de ses vengeances, et le soupçon continuait à être une de routes de l'échafaud.

Nous avons commencé à examiner les moyens dont se servait le comité de salut public pour préparer la fin de l'anarchie sans énerver le patriotisme de la multitude,et nous avons rapporté enfin la douleur qu'il ressentit en se voyant d'une part dépassé en vigueur révolutionnaire, et de l'autre part prévenu intempestivement dans le désir d'assoupir la fièvre ardente qui dévorait la France.

Mais jusques à présent ces dissentiments légers avaient servi à former des nuances de parti plutôt que des factions réelles; une circonstance particulière vint mettre le feu à ces éléments si in-

flammables par eux-mêmes. Nous avons dit comment Chabot, poussé par la peur ou par le remords, avait avoué sa participation aux intrigues de l'étranger. En racontant ce fait, le comité de salut public garda la plus grande réserve. Il annonça bien que Chabot et Bazire avaient de nombreux complices, mais il ne nomma personne et refusa même de préciser les faits imputés aux prévenus jusqu'à la complète instruction de leur procès. Or, outre ces révélations d'un complot royaliste, Chabot s'était en même temps accusé de concussion dans les marchés passés avec les fournisseurs de la république. Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse furent arrêtés comme ses complices. Cependant le comité de salut public ne parla aucunement de cette affaire; il était sur les traces d'un autre coupable et ne voulait pas lui donner l'éveil. Ce coupable était Fabre-d'Églantine, qui avait servi cette intrigue en falsifiant un décret de la Convention, dans l'intérêt des fournisseurs, et qui, comme Chabot et les autres, avait touché le salaire de sa prévarication.

Quoique le comité n'eût pas parlé de la concussion reprochée aux membres incriminés, Fabre-d'Églantine, qui se sentait coupable, tenta tous les moyens de se soustraire à la sévère investigation du gouvernement révolutionnaire. Il connaissait la sévère probité des chefs du comité, et il sentait que son crime, une fois découvert, devait le conduire à l'échafaud: dès lors il fit une guerre sourde et

acharnée au gouvernement, que sa position personnelle lui faisait regarder comme un ennemi.

Avant ce temps Fabre-d'Églantine était attaché à la partie de la Montagne dont Danton était regardé comme le chef. Ainsi que les collègues assis à ses côtés, il s'était prononcé contre le vandalisme de la commune et contre les crimes des ultra-révolutionnaires. En cela il trouvait de la sympathie dans la Convention tout entière, et le comité de salut public eût été le premier à le seconder s'il n'eût désiré que la chute des Hébertistes; mais tel n'était pas, tel ne pouvait pas être son dessein. Renverser le comité de salut public pour sauver ses complices et cacher son crime, tel était son but personnel; susciter des ennemis au comité dans la portion influente de la Convention, tels furent les moyens qu'il employa.

Aussi, peu de temps après l'arrestation de Chabot, et au moment même où le comité de salut public sévissait contre les ultra-révolutionnaires, vit-on une certaine portion de la Montagne confondre dans ses attaques les ultra-révolutionnaires et le comité. Fabre-d'Églantine était à la tête de ce mouvement de faction; malheureusement il parvint à entraîner dans son parti plusieurs hommes recommandables, entre autres Camille Desmoulins, que son enthousiasme et surtout ses sacrifices rendaient cher aux vrais patriotes. Danton, fidèle au vœu qu'il avait fait de ne s'associer à aucune faction, resta long-temps en dehors de

cette nouvelle et imprudente levée de boucliers : forcé plus tard de se prononcer, il s'allia à la faction contre le comité, et sa ruine entraîna bientôt celle du gouvernement révolutionnaire et de la république même.

Fabre-d'Églantine s'adjoignit Philippeaux, dont le rapport sur la Vendée avait été une attaque sanglante contre le comité de salut public, à qui l'on imputait la continuation de la guerre civile. Cette accusation injuste révolta au dernier point Robespierre et le comité. On a vu comment moi-même j'avais repoussé les assertions mensongères de Philippeaux, et j'en avais bien le droit, puisque ma propre participation à la guerre de la Vendée et les instructions que j'avais reçues de Carnot me mettaient à même d'être certain que cette accusation était une véritable calomnie. Choudieu se chargea de repousser toutes les assertions de l'accusateur, et il le fit, je puis le dire, d'une manière complètement victorieuse. Son discours, qui dura pendant une séance presque entière, fit une profonde impression : elle réduisit au néant les inventions de la faction et la déconsidéra tout-à-fait.

En même temps Camille Desmoulins publiait son Vieux-Cordelier. C'était un manifeste contre les immoraux et les athées de la commune. « La république, disait-il, ce ne sont pas les haillons des sans-culottes, ce n'est pas la Mailliard promenée toute nue sur un char doré; la république, c'est le bonheur ; la république, c'est la vertu. » Les deux

premiers numéros de cet écrit périodique avaient fait le plus grand effet. Les honnêtes gens s'y étaient attachés avec espoir; il semblait leur promettre des jours meilleurs, car on savait que Robespierre était uni de sentiment avec Camille, et qu'il avait lui-même lu et approuvé le Vieux-Cordelier : cet ouvrage pouvait donc faire le plus grand bien; malheureusement Camille, doué d'une vive sensibilité, avait un esprit peu rationnel; il cédait aux transports de son enthousiasme sans se rendre bien compte du but qu'il voulait atteindre; une fois lancé dans une voie rétrograde, il ne sut plus s'arrêter. Tous les ennemis de la terreur lui parurent d'utiles auxiliaires; il ne vit plus que par les yeux de Philippeaux et de Fabre-d'Églantine.

Cependant la convention, sur la dénonciation de Fabre, avait fait arrêter Ronsin, Vincent et quelques autres agitateurs subalternes. La guerre semblait être déclarée aux ultra-révolutionnaires; la nouvelle marche des modérés, les projets de Fabre-d'Églantine et de Philippeaux, le troisième et le quatrième numéro du Vieux-Cordelier, où le procès était fait à l'énergie révolutionnaire, inspirèrent de la crainte au comité de salut public, qui fut forcé d'abandonner quelque temps les Hébertistes pour sévir contre les faux modérés. La lutte s'engagea aux Jacobins, où une accusation en forme fut portée contre Philippeaux. Hébert et sa faction reprirent toute leur insolence. En vain Robespierre voulait tenir la balance entre les deux

partis extrêmes; il ne pouvait s'armer contre l'un sans qu'aussitôt l'autre l'entraînât loin de la route qu'il s'était tracée. Ainsi, la guerre une fois déclarée à la faction modérée, le parti de la commune reprit une nouvelle violence; Hébert recommença à régner aux Jacobins, en abandonnant toutefois l'athéisme, question sur laquelle le parti avait trop montré le bout de l'oreille. Les Cordeliers dépassaient encore en fureur la société mère; néanmoins nous espérions toujours triompher des deux factions rivales, en interposant entre elles notre énergie. D'ailleurs, chacune des deux en attaquant l'autre nous servait beaucoup; car les fautes de chacune des deux se trouvaient ainsi mises à nu. Par exemple, tandis que la société des Jacobins révélait les perfides desseins de Philippeaux, Camille Desmoulins tonnait contre les Chaumette et les Hébert dans chaque numéro de son journal. Il ne restait aux patriotes qu'à profiter de ces mutuelles attaques sans donner gain de cause aux uns ou aux autres. Ainsi, lorsque dans le cinquième numéro du Vieux-Cordelier Camille employa tour à tour contre Hébert l'indignation et le sarcasme; lorsqu'Hébert vint se plaindre aux Jacobins dans les termes suivants : « Par la plus astucieuse récrimination, les rôles sont changés, et de dénoncés les accusés sont devenus dénonciateurs à leur tour, justice! Jacobins, justice! je périrai plutôt que de sortir d'ici avant qu'on m'ait rendu une justice éclatante. Je suis accusé dans un libelle qui a pa-

ru aujourd'hui, d'être un brigand audacieux, un spoliateur de la fortune publique. »

Lorsque Camille Desmoulins répondit: «En voilà la preuve; je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale, qui porte que le 2 juin il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme de 123,000 liv. pour son journal; que le 4 octobre il lui a été payé une somme de 60,000 liv., pour 600,000 exemplaires du père Duchesne, tandis que ces exemplaires ne devaient coûter que 17,000 liv. »

Robespierre jeune, sans prendre parti pour l'un ou l'autre des contendants, témoigna combien peu leurs discordes importaient à la chose publique. Sans défendre Camille, il se prononça avec vigueur contre Hébert. Laissons-le parler :

Depuis cinq mois je suis absent; la société me paraît étrangement changée. On s'y occupait, à mon départ, des grands intérêts de la république, aujourd'hui ce sont de misérables querelles d'individus qui l'agitent. Eh! que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant ses contre-marques aux Variétés? Je demande qu'Hébert, qui a bien des reproches à se faire, car c'est lui qui est cause des mouvements dans les départements relativement au culte; je demande, dis-je, qu'Hébert soit entendu à son tour, et seulement sur les faits relatifs à la lettre de Philippeaux, dont la discussion est à l'ordre du jour. Si Hébert doit répondre à Camille,

le père Duchesne peut entrer en lice avec le Vieux-Cordelier.

On peut voir les traces du même esprit dans les discours suivants de Robespierre aîné et de Danton sur le même sujet; seulement on comprendra que Robespierre s'effrayait plus des modérés que des anarchistes, tandis que Danton voulait avant tout terrasser la commune. Écoutons d'abord Robespierre :

« Il est facile de voir, dit-il, que le préopinant est absent depuis long-temps de la société. Il a rendu sans doute de très grands services à Toulon, mais il n'a pas assez envisagé combien il était dangereux d'alimenter encore de petites passions qui se heurtent avec tant de violence. Collot-d'Herbois avait posé la question comme elle devait l'être; cet ordre a été étrangement interverti par les préopinants. Il est bien affligeant sans doute pour les vrais amis de la liberté de voir employer en petites discussions un temps qui appartient tout entier à la chose publique. Cependant il est question de patriotes persécutés, et le devoir des républicains est non seulement de n'opprimer personne, mais de voler à la défense de ceux qu'on opprime. Pour moi je n'accuse personne : j'attends la lumière pour me décider. C'est parce que je ne me suis pas cru assez éclairé sur cette affaire que je me suis tu jusqu'à ce jour. Les petites passions égarent et font voir l'évidence où elle n'est pas. Je parierais que les pièces démonstratives que Desmoulins a

montrées à la tribune ne prouvent rien. Je demande qu'on passe à la discussion du libelle de Philippeaux; c'est en suivant cette marche que les faits seront rétablis, les intrigants confondus et les patriotes satisfaits. »

Voyons maintenant comment s'exprimait Danton :

« Toujours des entraves, toujours des incidents et des questions particulières quand il s'agit d'une affaire générale et qui intéresse la chose publique. Collot a présenté la question sous son véritable point de vue. Pourquoi a-t-on interverti l'ordre qui régnait dans cette discussion ? les patriotes doivent-ils se servir des mains du patriotisme pour tourmenter les patriotes ? Tu te plains, Hébert; mais rappelle-toi les principes : Que tu aies tort, que tu aies raison, c'est ce que le temps fera connaître au public. Mais occupons-nous de l'objet pour lequel nous sommes assemblés aujourd'hui; éclairons le peuple et laissons à la guillotine de l'opinion quelque chose à faire; sacrifions nos débats particuliers et ne voyons que la chose publique. Les patriotes doivent savoir niveler leurs sentiments, équilibrer leurs opinions pour écraser d'abord leurs ennemis. N'en doutez pas, citoyens, ils sont cachés derrière le rideau, ils profitent de nos mouvements et font agir les ressorts du patriotisme en sens contraire de la révolution. Subordonnons nos haines particulières à l'intérêt géné-

ral, et n'accordons aux aristocrates que la priorité du poignard.»

Camille Desmoulins, attaqué dans son patriotisme et dans ses intentions, se défendit dans le Vieux-Cordelier, et s'y défendit en homme de talent. Malheureusement il essaya en même temps de faire l'apologie de Philippeaux, dont il croyait la cause identique avec la sienne, tandis qu'il n'y avait entre eux aucun rapport, puisque le spirituel journaliste ne songeait qu'à fonder la liberté sur la clémence, tandis que le commissaire de la Vendée servait une faction intrigante et mal intentionnée. Le cinquième numéro du Vieux-Cordelier, où Camille essayait de se justifier, était en même temps une vive attaque contre les jacobins et le comité de salut public. Aussitôt qu'il parut on demanda à la tribune des jacobins la radiation du journaliste; Camille Desmoulins se défendit avec une touchante naïveté :

«Tenez, citoyens, dit-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis; de toute part on m'accuse, on me calomnie. Sur le fait de Philippeaux, je vous confesse franchement que j'ai cru de bonne foi tout ce qui est consigné dans le mémoire de la Vendée. En effet, comment supposer un homme assez impudent menteur pour oser consigner dans un écrit public une suite de faits dénués de fondement? J'ai lu les écrits de Philippeaux; la manière dont il raconte ce qu'il a vu m'a séduit, et je ne crois pas qu'un homme n'ayant lu que ce que

dit Philippeaux, à moins d'être un incrédule renforcé, puisse raisonnablement révoquer en doute les faits qu'il a consignés dans ses lettres imprimées.

« J'ai vu depuis d'excellents patriotes, tels que Collot-d'Herbois; ils m'ont assuré que l'ouvrage de Philippeaux était un roman, où il mentait impudemment à sa conscience et au public. Je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis, qui croire, quel parti prendre; en vérité j'y perds la tête. Est-ce un crime à vos yeux de s'être laissé tromper par une série de faits, tous bien liés entre eux, et qui se développent sans art et sans efforts ? »

Déjà Camille avait été attaqué par Hébert, et Robespierre l'avait défendu. Cette fois encore le membre du comité de salut public voulut sauver son ami; mais en soutenant sa personne il attaqua vivement son journal, surtout en ce qui touchait le rapport de Philippeaux. Il suffit de lire les diverses pièces relatives à ce grand procès pour se faire une idée des circonstances qui nous dominaient.

« Il y a quelque temps, dit Robespierre, que je pris la défense de Camille, accusé par les jacobins. Je présentai alors des réflexions sur son caractère; l'amitié les permettait. Mais aujourd'hui je suis forcé de tenir un langage bien différent. Camille avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées, mal sonnantes, qui couvrent toutes les pages du Vieux-Cordelier. Camille, enflé par le débit prodigieux de ses numéros

et les éloges perfides que les aristocrates lui prodiguent, n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui avait tracé. Ses écrits sont dangereux; ils alimentent l'espoir de nos ennemis et favorisent la malignité publique.

«Camille Desmoulins s'est épris d'une belle passion pour Philippeaux; rien n'est sublime que les productions de Philippeaux; c'est son héros, c'est son Don Quichote. Camille est admirateur des anciens; les écrits immortels de Cicéron et de Démosthènes sont ses délices. La ressemblance des termes seuls lui monte la tête. L'orateur grec et le romain ont fait des philippiques, l'un contre un tyran de Macédoine, l'autre contre un scélérat conspirateur.

« Camille croit en lisant Philippeaux lire encore les Philippiques de Cicéron et de Démosthènes; mais qu'il ne s'abuse pas : les anciens ont fait des philippiques, et Philippeaux n'a composé que des philippotiques.

«Les écrits de Camille sont condamnables sans doute, mais pourtant il faut bien distinguer sa personne de ses ouvrages. Camille est un enfant gâté qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Desmoulins au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la société. »

Brûler n'est pas répondre, s'écria Camille Des-

moulins, et il demanda à Robespierre comment il pouvait désapprouver le Vieux-Cordelier, à la publication duquel il avait d'abord applaudi, et dont il avait même corrigé les épreuves. Robespierre n'eut pas de peine à prouver que les circonstances étaient changées. Les deux premiers numéros du Vieux-Cordelier étaient des déclarations de principes communs à tous les patriotes ennemis des excès; les derniers au contraire attaquaient la force révolutionnaire dans son principe, et soutenaient des hommes qui avaient trompé l'auteur par un faux patriotisme, mais qui n'étaient au fond que des intrigants. Il faut le dire pourtant, lorsque plus tard Camille Desmoulins fut traîné à l'échafaud, Robespierre commit, en ne le défendant pas, une odieuse lâcheté; mais de ce moment de faiblesse à avoir froidement calculé sa perte, comme on le répète si souvent, il y a loin : il faut tenir compte aussi des circonstances. Les premiers discours que je viens de rapporter étaient tout ce qu'on pouvait dire en faveur de Camille sans nuire à la cause de la république. Danton était ami de Camille, Danton n'était point un lâche; voici cependant en quels termes il crut pouvoir défendre le Vieux-Cordelier.

« Camille ne doit pas s'effrayer des leçons un peu sévères que l'amitié de Robespierre vient de lui faire. Citoyens, que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions. En jugeant Desmoulins, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse. »

Néanmoins Camille Desmoulins fut chassé de la société des jacobins. Robespierre proposa en vain de s'occuper des crimes du gouvernement anglais au lieu de querelles particulières; il ne put qu'avec peine faire rapporter l'arrêté de radiation et encore en sacrifiant presque entièrement le malheureux journaliste. Les deux discours de l'homme qu'on a si souvent appelé du nom de dictateur ont cela de curieux, qu'ils prouvent que la terreur n'agissait pas moins sur lui que sur le reste des Français.

« Il y a des hommes, disait-il, qui pensent ou qui veulent faire croire que je défends Desmoulins; cependant il n'est personne qui ait parlé de lui plus franchement que moi, et ceux qui murmurent le plus n'ont pas osé attaquer les hommes que j'ai caractérisés, quand ils les ont vus en crédit.

« Que dois-je dire et que doit-on penser de ceux qui veulent sacrifier un homme contre qui j'ai pris le premier la parole? Que la société sache enfin qu'il est des intrigants qui veulent en immoler d'autres, pour s'emparer à loisir de la fortune publique et qu'aucun ne se souvient de la patrie.

« Je somme ceux qui m'ont accusé d'avoir défendu les intrigants, je les somme, dis-je, de déclarer s'ils les ont combattus pour le bien public. Non, ils n'ont jamais parlé des intrigues qui menacent la liberté; ils n'ont fait que s'occuper d'eux

et de leurs ennemis; ils n'ont pas dit un mot de la patrie et du peuple. Ils ne se sont acharnés à la poursuite des intrigues que pour satisfaire leur animosité personnelle, et ils ne veulent pas que l'on parle d'intrigants dès que leur vengeance est satisfaite. Je vous propose de ne point attaquer un instrument isolé, et voilà ce qu'ils ne veulent pas et voilà ce que ceux qui m'improuvent ont intérêt à ne pas vouloir. Si je parlais pour moi-même j'attaquerais les individus; mais je parle pour ma patrie et je n'attaque que les intrigants.

« S'il n'était pas ici une masse pure de citoyens désintéressés, s'il n'y avait pas dans la convention un esprit public, je resterais enseveli dans le fond de ma maison, attendant la fin des combats que le peuple est obligé de livrer aux innombrables ennemis qui le veulent sacrifier à leur ambition. Mais je me repose sur la raison publique du peuple qui est à la convention et dans cette société; je compte plus sur lui que je ne redoute la rage impuissante des intrigants. Quand la vérité se fait entendre en public bientôt la raison triomphe.

« Je dis donc au peuple qui m'entend qu'il faut sans clabauderies et sans prévention discuter les intrigues et non un intrigant en particulier. Je dis qu'en chassant Desmoulins on fait grace à un autre individu et qu'on épargne d'autres intrigants. Je dis que puisque la proposition que j'avais faite de s'occuper des crimes du gouverne-

ment anglais ne convient pas, sans doute parce qu'elle est feuillantine et modérée, je la rétracte.

« Puisqu'il est une manière plus digne de faire triompher la vérité, je me désiste de celle que j'avais proposée, et je demande qu'on s'occupe des moyens d'exterminer à jamais les intrigues qui nous agitent au-dedans, et qui tendent toutes à empêcher l'affermissement de la liberté; il faut les discuter dans leurs agents, dans leur esprit. Voilà ce qu'on ne veut pas, voilà ce que plusieurs personnes n'osent pas faire et ce qu'ils veulent écarter en vous parlant de Camille Desmoulins. »

Répondant ensuite à un jacobin obscur, Robespierre ajoutait :

« Je déclare que je n'ai pas voulu faire suspecter le patriotisme de Dufourni, mais que j'ai dit qu'il ne s'occupait jamais des intrigues, parce qu'il ne les connaissait pas. Mais de ce que Dufourni ne voit pas et ne connaît pas les intrigues je ne veux et ne dois pas en conclure qu'il n'est pas ami de la liberté. Ce n'est pas une raison non plus pour qu'il n'y ait pas d'intrigues et pour que la société ne doive pas les discuter.

« Dufourni dit que Desmoulins est chassé : eh! que m'importe, à moi, qu'il soit chassé, si mon opinion est qu'il ne doit pas l'être seul; si je soutiens qu'un homme à la radiation duquel Dufourni s'est opposé est beaucoup plus coupable que Desmoulins?

« Tous les hommes de bonne foi doivent s'apercevoir que je ne défends pas Camille Desmoulins, mais que je m'oppose seulement à sa radiation isolée; parce que je sais que l'intérêt public n'est pas qu'un individu se venge d'un autre, qu'une coterie triomphe d'une autre; il faut que tous les intrigants, sans exception, soient dévoilés et mis à leur place.

« Je termine en demandant que la société, regardant son arrêté comme non-avenu, s'occupe de discuter l'intrigue générale et ne prenne pas des intrigants isolés pour l'objet de sa discussion, ou que l'on mette à l'ordre du jour les crimes du gouvernement britannique. »

« Les crimes du gouvernement anglais furent, suivant le vœu de Robespierre, à l'ordre du jour aux jacobins, c'est-à-dire que les querelles particulières y furent interrompues par une sorte de trève armée: mais pendant ce temps le comité de salut public veillait pour détruire à la fois la faction intrigante qui voulait s'emparer de la république, et la faction immorale qui voulait rétablir la monarchie en faisant détester la liberté. Le comité de salut public avait enfin réuni contre Fabre-d'Églantine les preuves qui lui avaient longtemps manqué. Il fit arrêter ce député et son collègue Delaunay d'Angers, au milieu de la nuit. Jamais poursuite criminelle ne fut motivée sur des preuves plus palpables; jamais crime plus ignoble ne fut mieux prouvé contre un représen-

tant du peuple. Des pièces écrites, la signature de Fabre, les aveux de Chabot et de Bazire étaient là pour démontrer jusqu'à l'évidence l'infame agiotage auquel ces hommes s'étaient livrés. Cependant l'irritation des esprits était telle entre les divers partis que les amis de Fabre-d'Églantine ne virent d'abord dans son arrestation qu'une vengeance du comité de salut public. Voyons cependant par un extrait du rapport de Vadier combien étaient fortes les charges qui pesaient sur les accusés :

« Je vais dire quelques mots sur l'origine de l'affaire de Chabot, Bazire, Delaunay et Julien. La conspiration dénoncée par Chabot nous était déjà connue depuis trois mois : elle consistait à épouvanter les compagnies des finances par divers moyens : d'abord à faire baisser leurs actions qui circulaient, et à les acheter pendant la baisse ; à les rehausser ensuite par de nouvelles mesures et à vendre alors celles que l'on aurait achetées.

« Vous voyez que par là on donnait plus d'activité à l'agiotage, et que par conséquent on travaillait pour le malheur du peuple. Je ne connais point de patriotisme sans vertu, sans probité, et ce que je viens de dire doit vous faire sentir l'importance du faux qui a été commis. Le changement qui a été fait à la disposition relative aux transferts annulle complètement la loi. Le transfert sur des registres secrets destinés à remplacer

les actions et à soustraire les capitaux aux droits d'enregistrement n'a d'autre objet que d'éluder la loi; il est donc toujours frauduleux.

« En second lieu on annulle votre décret en soumettant la liquidation de la compagnie des Indes à ses statuts et à ses réglements. La loi a donc été annulée sous un double point de vue; le faux est bien caractérisé : cela doit vous suffire pour vous porter à confirmer la mesure prise par votre comité de sûreté générale à l'égard de Fabre d'Églantine. »

Ces charges ne pouvaient suffire pour convaincre l'esprit de parti. Un grand nombre de conventionnels s'effrayèrent de l'arrestation de plusieurs de nos collègues. Camille Desmoulins s'écria avec sa verve accoutumée : « Le comité de salut public met la convention en coupe réglée; nous y viendrons tous chacun à notre tour. » Cependant les faits étaient trop positifs, trop précis, pour qu'il fût possible de parler en faveur des accusés; aussi les ennemis du comité de salut public ne cherchèrent-ils pas à défendre Fabre; ils se bornèrent à attaquer indirectement les comités de gouvernement, à miner, en excitant l'effroi de la convention, le pouvoir que la convention lui avait confié; enfin, à tâcher d'établir des précédents contre l'exercice de leur redoutable autorité. Danton se rendit l'organe des opposants; mais dans cette lutte, où pourtant il croyait voir sa vie

menacée, il ne parut plus que l'ombre de lui-même. Le géant de la tribune ne ressembla plus qu'à un mince avocat.

« La situation politique de la nation, dit-il, et de la convention nationale, est telle, que toutes les vérités peuvent lui être dévoilées sans danger. Les principes posés sont vrais, j'en demande la conséquence. Le comité de sûreté générale a bien agi en mettant sous la main de la loi un homme présumé coupable; mais, comme la convention n'a pas de travaux qui prolongent ses séances, pourquoi ne se chargerait-elle pas de la recherche des coupables? rendons justice au peuple; pourquoi les accusés ne seraient-ils pas traduits à la barre pour s'expliquer, après que le comité de sûreté générale aura pris les mesures convenables pour qu'aucun n'échappe, qu'aucun fil de l'intrigue ne se perde? Un décret d'accusation a été proposé d'après un principe que j'avoue; mais pouvez-vous vouloir interdire aux accusés la faculté d'être entendus? Sans doute il peut se trouver des circonstances où le peuple soit pressé de punir; où chacun ait le droit de poignarder un scélérat qui veut perdre la liberté. Brissot et ses consorts ne pouvaient être entendus, ils étaient déjà condamnés; la liberté était menacée de trop près: mais, lorsqu'on vous dévoile des turpitudes, un agiotage, des corruptions; lorsqu'on tient les principaux fils de toute l'intrigue; lorsqu'on vous

dénonce un faux qui peut être désavoué et attribué à une main étrangère, pourquoi n'entendez-vous pas ceux qu'on accuse?

« Je demande que la convention confirme l'arrestation de Fabre d'Églantine; que le comité de sûreté générale prennne toutes les mesures qui seront nécessaires, et qu'ensuite les prévenus soient traduits à la barre, afin qu'ils soient jugés devant tout le peuple, et qu'il connaisse ceux qui méritent encore son estime. Ma proposition n'est pas contraire à celle du comité, je demande qu'elle soit adoptée. »

Vadier répondit :

« Les principes du préopinant nous mèneraient à la constitution de 91, qui accordait une inviolabilité absolue aux représentants du peuple. On demande de faire juger les prévenus par la convention. Pourquoi s'érigerait-elle en tribunal? point de ménagement. Je ne connais point de patriotisme sans vertu, sans probité. On a dit qu'il s'agissait ici de turpitudes pécuniaires; c'est bien plus; la conspiration que nous avons dénoncée tient à un système affreux de contre-révolution : l'homme dont il est ici question est le premier commis de Pitt; c'est son principal agent; il tenait dans ses mains les principaux fils de la trame criminelle ourdie contre la liberté; il voulait armer les catholiques contre les protestants, et allumer par là la guerre civile. Dix-neuf personnes ont été arrêtées pour cet objet; c'est aux tribunaux que vous devez les renvoyer;

c'est à l'échafaud que de pareils conspirateurs doivent aller, et non à la barre de la convention. N'avez-vous pas condamné Brissot sans entendre ses diatribes? voulez-vous faire le procès à la révolution du 31 mai? Il se trouvera donc ici des défenseurs à toute nouvelle faction. Citoyens, voilà toute la vérité. Je n'ai point d'éloquence, je n'ai que celle du cœur et du sentiment. Je demande l'ordre du jour sur la motion de Danton. »

Billaud-Varennes s'éleva à son tour contre la motion de Danton, et demanda par voie d'amendement que le jugement de Fabre fût pressé. La convention écarta par l'ordre du jour la proposition d'appeler Fabre-d'Églantine à la barre, et rendit définitive l'arrestation de ce député. Danton cependant ne se tenait pas pour battu; il reprit encore la parole, mais avec faiblesse:

« Je rappelle, dit-il, à la convention que l'amendement de Billaud-Varennes n'a pas été mis aux voix. Aussitôt qu'une conspiration est découverte le soupçon ne doit plus planer sur tel ou tel individu; le glaive de la loi doit frapper les coupables. Il faut qu'un rapport général soit fait à la convention, afin de lui faire connaître toutes les ramifications de cette horrible conspiration; car si Vadier ne nous eût annoncé que celle qui vient d'être découverte se liait à celle dénoncée par Chabot, la république et nous l'eussions ignoré. Je demande que les comités réunis de salut public et de sûreté générale consacrent une partie de

leurs veilles à réunir tous les fils du complot, et qu'ils fassent leur rapport aussitôt qu'ils le pourront sans compromettre les intérêts de la patrie. »

Billaud-Varennes, qu'invoquait Danton, le repoussa :

« Limiter un délai pour faire ce rapport, répondit-il, serait étrangler cette affaire à laquelle on doit la plus grande publicité, par cela seul que des représentans du peuple sont inculpés et se sont rendus indignes du caractère dont ils étaient revêtus. Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre-d'Églantine, et qui est encore sa dupe; il a trompé les meilleurs patriotes. Je demande qu'on laisse au comité le temps de découvrir toute cette trame criminelle. »

Et l'ordre du jour fut adopté.

Cet événement qui quelques mois plus tôt eût passé inaperçu, amena d'immenses et sinistres résultats; Danton, furieux de son échec, conçut une vive inimitié contre le comité de salut public; Camille Desmoulins lui-même ne vit plus dans le gouvernement révolutionnaire qu'une odieuse tyrannie : ainsi la guerre était commencée de nouveau dans le sein de la Convention, et c'était entre les plus purs patriotes qu'elle allait s'engager Quel triomphe pour les ennemis de la liberté! le comité de salut public était entouré de tous côtés des plus imminents dangers. Les menaces que Danton ne lui épargnait pas, les sarcasmes de Camille Desmoulins, lui annoncaient qu'il aurait à combattre

un parti fort de la majorité de la Montagne. D'un autre côté la faction ultrà-révolutionnaire était encore debout ; il fallait les renverser toutes deux ou périr.

CHAPITRE II.

Audace des Hébertistes.— Diverses discussions dans le sein de la Convention. — Marche du parti de Danton. — Les cordeliers se séparent des jacobins. — Tentative de rapprochement inutile. — Scènes violentes. — Décrets contre les anarchistes. — Arrestation d'Hébert. — Rapport sur l'affaire de Chabot et ses complices.

Nous avons vu comment le comité de salut public, menacé dans son existence par la levée de boucliers de Fabre-d'Eglantine et consorts, avait été obligé de signer une trève d'un instant avec les anarchistes. Dans la nécessité de se défendre à la fois contre deux factions contraires, il fut contraint de recourir à une sorte de jeu de bascule, ménageant l'une alors que l'autre paraissait plus menaçante, et sévissant tour à tour contre toutes les deux. Par suite de cette position ambiguë, lorsqu'il eut à combattre Fabre et ses adhérens, il lui fallut transiger momentanément avec les hommes de la Commune. Ronsin, Vincent, qui avaient été in-

carcérés comme désorganisateurs, furent réclamés avec menace par les clubs et mis en liberté sur le rapport de Vouland; aussitôt sortis de prison, ils coururent dans les sections ameuter le peuple contre la Convention. Cependant les jacobins, qui les avaient rayés de leurs contrôles, refusèrent de les y rétablir. Alors ils se cantonnèrent dans le sein de la société des cordeliers, où ils sonnèrent le canon d'alarme. Hébert, Chaumette, Momoro, ne reparurent plus aux Jacobins. Les membres de la commune renouvelèrent les scènes du 31 mai, à l'exception de Pache, qui était dévoué au comité de salut public; mais les désorganisateurs avaient cette fois à lutter contre d'autres adversaires. Le parti de Danton oublia les ressentiments que lui avait causés l'arrestation de Fabre-d'Eglantine, et se joignit à la Montagne pour renverser les anarchistes. Danton, muet depuis son échec, reprit la parole pour combattre l'ennemi commun. Tallien, Legendre, revenus récemment dans le sein de la Convention à la suite de longues missions, se prononcèrent vivement contre la Commune et contre les Cordeliers. Or, il était impossible de supposer toute la Montagne entraînée par une marche rétrograde; il était impossible de supposer que nous fussions vendus au royalisme. Ainsi le peuple dut voir dans notre unanimité qu'il était trompé par la Commune et que les ultra-révolutionnaires étaient pour lui de faux amis. Toute la Montagne se sépara du club des cordeliers; à peine Carrier et

quelques représentants de retour de leurs missions, où ils s'étaient baignés dans le sang, essayèrent de lutter contre nous avec les anarchistes et continuèrent à fréquenter le club des cordeliers. Leur minorité était trop imperceptible pour qu'on pût voir en eux une section du pouvoir légal. Ainsi la faction des étrangers n'avait de force que dans le club des cordeliers et d'appui légal que dans les chefs de la commune. Henriot, commandant-général, homme stupide et féroce, suivait le torrent sans comprendre aucune des questions qui s'agitaient. Il pouvait devenir très dangereux dans un moment de crise. Heureusement il se rappela qu'il était la créature de Robespierre et de Danton, et au moment du danger il se rallia à la Convention, qui était le seul pouvoir actif de la république. Nous songeâmes à rallier tous les modérés sous l'étendard de la Convention. Ainsi lorsque les anarchistes faisaient entendre des cris de vengeance, lorsqu'un Brichet s'écriait au milieu de la société-mère : « Je demande que l'on présente une pétition à la Convention, pour l'engager à faire juger dans la décade prochaine tous les restes de la clique brissotine. Je demande qu'on l'invite à séparer elle-même et à chasser tous les crapauds du Marais, qui ont essayé de gravir sur la Montagne. Je demande que, pour donner à nos victoires la célérité de l'éclair, des commissaires soient nommés pour aller porter demain à la barre de la Convention la pétition dont je vous parle. Il est temps

enfin de jeter la stupeur parmi les aristocrates et de réunir les patriotes à qui l'on enlève tous les jours la liberté, et que l'on accable de persécutions. »

Robespierre prenait la parole pour défendre des hommes injustement attaqués. Il ne s'agissait plus en effet pour les vrais patriotes de faire la guerre au débris de la Gironde, vaincus et silencieux. Un ennemi bien plus redoutable nous pressait. Aussi Robespierre demanda-t-il l'expulsion de Brichet, chercha-t-il à rassurer les derniers restes de l'infortuné côté droit. La majorité vota dans son sens, peut-être sans bien comprendre ses motifs.

Cependant les attaques des factieux dégénéraient en menaces d'insurrection ; Hébert attaquait ouvertement Robespierre dans le sein des cordeliers, et s'écriait : « Frères et amis, vous me reprochez avec raison la prudence que j'ai été forcé d'employer depuis trois mois; mais avez-vous remarqué quel système d'oppression on avait dirigé contre moi ; vous vous rappelez comme dans une société très connue je me vis trois ou quatre fois refuser la parole, et comme on étouffa ma voix ; et pour vous montrer que ce Camille Desmoulins n'est pas seulement un être vendu à Pitt et à Cobourg, mais encore un instrument dans la main de ceux qui veulent le mouvoir uniquement pour s'en servir, rappelez-vous qu'il fut chassé, rayé par les patriotes, et qu'un homme égaré sans doute...... autrement je ne saurais comment le qualifier, se

trouva là fort à propos pour le faire réintégrer, malgré la volonté du peuple, qui s'était bien exprimée sur ce traître.

« Remarquez en même temps que tous les journaux sont vendus à la faction, ou par peur ou par argent : il n'y en a pas un qui ose dire la vérité. Le ministre de la guerre avait pris, par plusieurs arrêtés, douze mille de mes numéros; on a cherché à faire regarder cela comme une affaire d'argent de ma part, moi qui me soucie d'argent comme de rien; mais je suis jaloux de propager les bons principes. Or c'est un fait que dans le temps des crises, de l'affaire d'Houchard et des Philippotins, mes journaux ont toujours été arrêtés pendant que les autres circulaient promptement.

« Ah! je dévoilerai tous les complots, car je ne vous ai rien dit encore. Comment est composé le ministère? Un Paré! D'où vient-il? comment est-il parvenu au ministère de l'intérieur? on ne sait par quelles intrigues.

« Un Deforgues, qui tient la place du ministre des affaires étrangères, et qu'on appelle ainsi, et que moi j'appelle *ministre étranger aux affaires*.

« Tout cela ne suffit pas encore à la faction, voici le complot qu'elle avait combiné. On doit nommer au ministère de la guerre un Carnot, ex-constituant; Feuillant, frère de Carnot du Comité de salut public, imbécile ou malveillant, et général à l'armée du nord; un Westermann, ce monstre couvert d'opprobres. C'est ainsi qu'on veut

ressusciter Beurnonville et Dumouriez, pour qu'après avoir vendu les places fortes qui restent au nord, leurs créatures s'échappent dans la bagarre, semblables à des voleurs qui mettent le feu à une maison pour s'échapper à travers les flammes, en emportant les spoliations et le fruit de leurs rapines.

« J'aurais à tous ces faits beaucoup d'autres à ajouter, mais ils suffisent bien pour vous éclairer sur la position affreuse dans laquelle on nous plonge.

« Quand soixante-un coupables et leurs compagnons sont impunis et ne tombent pas sous le glaive, douteriez-vous encore qu'il existe une faction qui veut anéantir les droits du peuple? Non sans doute. Eh bien! puisqu'elle existe, puisque nous la voyons, quels sont les moyens de nous en délivrer? L'insurrection; oui, l'insurrection; et les cordeliers ne seront pas les derniers à donner le signal qui doit frapper à mort les oppresseurs. »

Vincent, Momoro, tous les agents d'intrigue et de violence répondirent à ce discours par leurs acclamations furibondes. La séance des cordeliers dégénéra en une arène de sédition. La scène fut sur le point de finir par un appel direct aux armes.

Le lendemain les jacobins se prononcèrent hautement contre Hébert, Vincent et les autres Cordeliers qui avaient cherché à exciter le peuple à la révolte. Carrier les défendit faiblement, mais Collot-d'Herbois lui-même manifesta contre eux la

plus vive indignation. Les cordeliers qui avaient d'abord accepté le combat en disant : et que nous fait l'opinion des jacobins, n'est-ce pas un assez beau titre que celui de cordeliers? les cordeliers reculèrent. Une tentative de rapprochement eut lieu. Hébert protesta qu'on l'avait mal compris; il assura n'avoir pas eu pour but une insurrection immédiate. L'insurrection ne lui avait paru, disait-il, nécessaire que dans le cas où les patriotes seraient opprimés par la faction de Fabre-d'Églantine. Ces excuses furent acceptées, et la paix fut signée entre les deux clubs; mais la Convention avait bien senti qu'il fallait en finir avec les factieux. Le comité de salut public veillait, et déjà, par l'abandon d'Henriot, leur chef militaire, les Hébertistes n'étaient plus à craindre. Le comité et la Convention sentirent bien néanmoins qu'il fallait profiter du moment où la lave était refroidie pour combler le gouffre volcanique. Le comité de salut public fit sur cette crise un premier rapport, suivi d'un décret ainsi conçu :

Art. 1er. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire est chargé d'informer sans délai contre les auteurs et distributeurs de pamphlets manuscrits répandus dans les halles et marchés, et qui sont attentatoires à la liberté du peuple français et à la représentation nationale.

2. Il recherchera en même temps les auteurs et agents des conjurations formées contre la sûreté du peuple, et les auteurs de la méfiance inspirée à

ceux qui apportent des denrées et des subsistances à Paris.

3. Il rendra compte en personne, dans trois jours, à la barre de la convention nationale, des mesures qu'il aura prises.

4. Le comité de salut public fera incessamment son rapport sur les moyens d'assurer le gouvernement et le bonheur du peuple, et le préserver des intrigues des conspirateurs.

En même temps Danton repoussait avec sa verve accoutumée les menaces des conspirateurs. « Nous ne souffrirons pas les farces des anarchistes, s'écria-t-il, lorsqu'un membre de la commune se présenta à notre barre pour y lire un poème ultrà-révolutionnaire. Qu'on nous apporte des pétitions en bonne et intelligible prose. Tout autre langage peut plaire dans une chaire ou dans un théâtre; ici il est déplacé; il est indigne des représentants d'un grand peuple. Moi aussi j'ai une bonne dose de la gaîté française, mais je suis sérieux sur les bancs de la représentation nationale, et je n'y veux entendre ni vers ni chansons. » Tallien et Legendre s'exprimaient avec encore plus de vigueur. Le premier peignait ainsi la crise qui nous menaçait :

« On connaîtra les détails d'une séance tenue avant-hier, où on a voulu porter le peuple à une insurrection qui ne peut être qu'en faveur du royalisme. Ces hommes qui, affublés du bonnet rouge, prêchent l'insurrection, ne sont-ils pas en effet

des royalistes! Car, contre qui se ferait-elle, cette insurrection? contre la Convention, contre la Montagne? non, non, la Montagne, qui a plusieurs fois sauvé la république, la sauvera encore.

« Une année est écoulée depuis le moment où la France fut conduite au bord du précipice : en mars dernier éclatait la conspiration de Dumouriez; alors nous avions parmi nous des traîtres qui nous empêchaient de parler; des mandataires infidèles qui repoussaient la vérité toutes les fois que nous approchions de la tribune pour la dire; des hommes qui composaient un comité de défense générale stipendié par Pitt : le glaive de la loi en a fait justice.

« S'il reste encore parmi nous des hommes dont les principes politiques soient condamnables; des hommes sans probité, sans honneur, sans vertu, qu'on nous les fasse connaître franchement, et si les accusations sont vraies, nous nous lèverons tous pour les faire traduire au tribunal révolutionnaire. Mais il faut aussi que les défiances particulières cessent; que des hommes faits pour s'estimer mutuellement s'examinent et sachent attacher leur confiance à ceux qui la méritent. Il faut que les patriotes de la Montagne, qui n'ont jamais dévié des vrais principes; qui, au nombre de cinquante seulement, ont long-temps lutté contre le côté droit et ses abominables machinations; il faut, dis-je, que ces mêmes patriotes se réunissent aujourd'hui, et s'il en est d'autres qui

soient revenus de leur égarement, qui veuillent sincèrement marcher avec nous, qui soient purs comme le peuple qu'ils représentent, qui n'aient point trempé dans les complots que nous avons punis, nous marcherons avec eux, nous ferons avec eux le bonheur du peuple; mais nous ne voulons pas de ceux qui n'ont pas paru dans les premiers jours de la révolution, qui étaient cachés dans leurs caves quand nous étions à la Bastille; qui se sont montrés sur la brèche quand il n'y avait plus de danger, et qui ne se montrent aujourd'hui que pour nous demander une part des dépouilles de l'ennemi vaincu, et que nous ne lui avons enlevées que pour les donner au peuple. Vous l'avez décrété sur le rapport du comité de salut public, et la distribution en sera faite selon le vœu que nous portons dans notre cœur; elles améliorent le sort des patriotes infortunés. Voilà le fruit des victoires que nous avons remportées. Voilà tout ce que nous voulons.

« Nous reviendrons ensuite dans nos chaumières, dans nos greniers, et là nous savourerons le plaisir d'avoir rempli notre tâche glorieuse; d'avoir répondu à l'attente de la nation; d'avoir justifié la confiance qu'elle avait mise en nous; là nous jouirons en paix du bonheur d'avoir fait celui du peuple, bien que nous préférons à tous les trésors de la terre.

« Je demande donc que les comités révolutionnaires recherchent avec zèle les véritables auteurs

de la conjuration du moment, qui est le royalisme; qu'ils s'occupent à connaître les conspirateurs et à distinguer ceux qui ne crient si fort que pour qu'on ne leur reproche pas leurs crimes. »

Les propositions de Tallien furent adoptées au milieu des plus vifs applaudissements, ainsi que le projet de décret présenté par le comité.

Cependant ce drame effrayant touchait à son dénoûment. Le comité de salut public ne se bornait pas au premier arrêté dont nous avons rendu compte : Saint-Just, son rapporteur habituel dans toutes les grandes crises, vint proposer de nouvelles mesures de vigueur à joindre à notre premier décret.

« Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables, ils sont cernés, dit-il. Il reste à prendre des mesures pour arrêter le plan de corruption, plus pernicieux que les fureurs des conjurés même; ces mesures, nous vous les proposerons dans une loi sévère mais juste. Rendons graces au génie du peuple français de ce que la liberté est sortie victorieuse de l'un des plus grands attentats que l'on ait médités contre elle. Le développement de ce vaste complot, la terreur qu'il va répandre, et les mesures qui vous seront proposées, débarrasseront la république et la terre de tous les conjurés. Que tous les citoyens veillent sur la sûreté du peuple, en même temps que le gouvernement poursuivra les conspirateurs. La guerre sera continuée avec fureur; plus de repos, que les enne-

mis de la révolution et du peuple français ne soient exterminés : plus de pitié, plus de faiblesse pour les coupables qui osent attenter à la liberté de leur patrie.

« Nous vous rendrons un compte honorable des périls dont nos devoirs nous auront environnés; les conjurés bravent la vertu, nous les bravons eux-mêmes. Agrandissons nos ames pour embrasser toute l'étendue du bonheur que nous devons au peuple français; tout ce qui porte un cœur sensible sur la terre respectera notre courage : on a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien.

« Peuple, punis quiconque blessera la justice; elle est la garantie du gouvernement libre ; c'est la justice qui rend les hommes égaux : les hommes corrompus sont esclaves les uns des autres, c'est le droit du plus fort qui fait la loi entre les méchants; que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la république : le gouvernement désormais ne pardonnera plus de crimes. Peuple, n'écoute plus les voix indulgentes ni les voix insensées; chéris la morale : sage par toi-même, soutiens tes défenseurs. Élève tes enfants dans la pudeur et dans l'amour de la patrie; sois en paix avec toi-même, en guerre avec les rois; c'est pour te ralentir contre les rois qu'on veut te mettre en guerre avec toi-même. Quoi! l'on a pu te destiner à languir sous une régence de tyrans qui t'auraient rendu des rois! Quoi! tout le sang de tes en-

fants morts pour la liberté aurait éte perdu! Quoi! tu n'aurais plus osé les pleurer ni prononcer leur nom! La statue de la liberté aurait été détruite, et cette enceinte souillée par le reste impur des royalistes et des rebelles de la Vendée! Les cendres de tes défenseurs auraient été jetées au vent.... Loin de toi ce tableau, il n'est plus que le songe de la tyrannie; la république est encore une fois sauvée. Prenez votre élan vers la gloire. Nous appelons à partager ce moment sublime tous les amis secrets de la tyrannie qui, dans l'Europe et dans le monde, portent le couteau de Brutus sous leurs habits.

« Il vous sera fait dans quelques jours un rapport sur les personnages qui ont conjuré contre la patrie. L'intérêt du peuple et de la justice ne permet pas qu'on vous en dise davantage, et ne permettait pas qu'on vous en dît moins, parce que la loi que je vais vous proposer était instante et devait être motivée. »

A la suite de ce rapport Saint-Just lut un projet de décret qui fut adopté à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissements; je citerai les dispositions principales :

« Le tribunal révolutionnaire continuera d'informer contre les auteurs et complices de la conjuration ourdie contre le peuple français et sa liberté; il fera promptement arrêter les prévenus et les mettra en jugement.

« Sont déclarés traîtres à la patrie et seront pu-

nis comme tels ceux qui seront convaincus d'avoir, de quelque manière que ce soit, favorisé dans la république le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris; d'avoir donné asile aux émigrés; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons; ceux qui auront introduit des armes dans Paris dans le dessein d'assassiner le peuple et la liberté; ceux qui auront tenté d'ébranler ou d'altérer la forme du gouvernement républicain.

« La convention nationale étant investie par le peuple français de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attente à sa sûreté directement ou indirectement, est ennemi du peuple et sera puni de mort.

« La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain, dont la convention nationale est le centre, est un attentat contre la liberté publique; quiconque s'en sera rendu coupable, quiconque tentera, par quelque acte que ce soit, de l'avilir, de le détruire ou de l'entraver, sera puni de mort.

« Le comité de salut public destituera, conformément à la loi du 14 frimaire, tout fonctionnaire public qui manquera d'exécuter les décrets de la convention nationale ou les arrêtés du comité, ou qui se sera rendu coupable de prévarication ou de négligence dans l'exercice de ses fonctions; il le fera poursuivre selon la rigueur des lois, et

pourvoira provisoirement à son remplacement.

« Les autorités constituées ne peuvent déléguer leurs pouvoirs; elles ne pourront envoyer aucun commissaire au-dedans ni au-dehors de la république sans l'autorisation expresse du comité de salut public; les pouvoirs ou commissions qu'elles peuvent avoir donnés jusqu'à ce moment sont annulés dès à présent. Ceux qui, après la promulgation du présent décret, oseraient en continuer l'exercice, sont punis de vingt ans de fers.

« Le comité de salut public est chargé de veiller sévèrement à l'exécution du présent décret; il en rendra compte à la Convention Nationale selon la loi.

Les agents du ministère public (1) comprirent

---

(1) L'ACCUSATEUR PUBLIC PRÈS LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, AUX CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE COMPOSANT LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Citoyens, par suite de l'instruction qui a eu lieu au tribunal au désir des décrets des 16 et 23 ventose, qui enjoignent au tribunal de faire arrêter, juger sans délai tous les auteurs et complices de la conspiration tramée contre le peuple, je vous informe, citoyens, que le résultat de cette instruction ne m'a pas permis de différer un instant de faire mettre en état d'arrestation les citoyens Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet et le général Saumur. Tous ont été mis cette nuit à la conciergerie. Un banquier hollandais, nommé Kiroff, doit être arrêté en ce moment. L'information se continue avec célérité, et j'ose espérer que j'arriverai encore dans peu à quelques nouveaux renseignements. Je vous promets qu'il ne sera rien négligé par le tribunal pour parvenir à assurer enfin la tranquillité et la liberté du peuple et la sûreté de la Convention. »

ce que la Convention exigeait d'eux. Nous n'en étions plus au temps où une faction, folle dans ses vaniteuses prétentions, rendait des décrets qu'elle ne savait pas faire exécuter. La Convention était réellement puissante, et ses agents étaient obligés de lui obéir sous peine d'un prompt châtiment. Hébert, Chaumette, Momoro, président des cordeliers, Gusman, Desfieux, Frey, etc., furent arrêtés dans la nuit du 23 au 24 ventose. La Convention en reçut la nouvelle le 24. Dans la même séance, Amar, au nom du comité de sûreté générale, fit son rapport dans l'affaire de Chabot. Je citerai les passages qui peuvent mieux faire connaître la nature de cette affaire et l'état du parti à cette époque.

« On compte dans le nombre des conjurés, disait Amar, Proli, le baron de Frey, beau-frère de Chabot, Gusman, espagnol, tous vendus à nos ennemis.

« Proli, fils naturel de Kaunitz, dévoué à la plus infame débauche, était l'ami des Guadet, des Brissot.

« Le baron de Frey, dont la famille a été anoblie par Marie-Thérèse, et auquel Chabot s'est lié par les liens du sang, a trois frères au service de l'empereur.

« Chabot nous a avoué qu'ils ne lui avaient donné leur sœur que pour se faire une réputation de patriotisme en la mariant au premier révolutionnaire de l'Europe. Chabot a ajouté que ses beaux-frères

avaient été pendus en effigie à Vienne; que leurs biens avaient été saisis et qu'ils étaient ruinés.

Quoi! Chabot, vos beaux-frères sont ruinés, et ils vous donnent leur sœur avec deux cent mille livres! Quoi! vous vous alliez avec les ennemis de la France; vous connaissez leur desseins; ils veulent se faire une réputation de patriotisme, et vous les secondez dans leur projet de servir l'Autriche! L'homme libre ne fut jamais le partisan de la tyrannie.

« Deux autres intrigants, qui ont trempé dans cette affaire, sont le baron de Bance, ex-constituant, et Benoite.

« Tous ces individus formaient une association qui jouait à la hausse et à la baisse, et se partageaient le profit. Le baron de Bance et Benoite, habiles dans l'art de l'agiotage et de la corruption, étaient entremetteurs. Le but de ces hommes vils était de faire renchérir les denrées et de porter le peuple à s'en procurer par la violence.

« Chabot, pour faire connaître l'immoralité de ces individus, témoigna quelques scrupules sur les moyens peu délicats que l'association employait pour s'enrichir. « Je ne sais pas, lui répondit Benoite, comment en France on peut se refuser à faire fortune; en Angleterre on achète publiquement les membres du parlement. Je crus alors, ajoute Chabot dans son interrogatoire, qu'il me parlait au nom de Pitt... » Quoi! Chabot, vous connaissiez ces infames, et vous restiez dans l'as-

sociation! Le crime est dévoilé, la Convention en fera justice. »

Amar racontait ici toute l'intrigue relative à la compagnie des Indes, aux compagnies financières et à la falsification du décret de la Convention; il rappelait d'abord les différentes lois qui astreignaient toutes les actions financières au droit d'enregistrement; qui prescrivaient que les actions ne pourront être cédées sans que la cession et le cessionnaire ne soient inscrits sur l'action même; il faisait voir ensuite comment les agioteurs avaient trouvé le moyen d'éluder la loi en imaginant les reconnaissances et les transferts.

Bazire, continuait le rapporteur, nous a rapporté une conversation qu'il eut avec Delaunay d'Angers, dans laquelle on voit la perversité de Pitt mise en action. « Pourquoi, lui disait Delaunay, ne pas imiter les membres du parlement anglais, qui vendent leur conscience? c'est un moyen certain d'atteindre la fortune : » il ajoutait, pour éloigner les doutes qu'élevait Bazire : « Il ne s'agit que de faire baisser tous les effets des compagnies financières, profiter de cette baisse pour acheter, provoquer ensuite une hausse subite pour remettre ces mêmes actions sur la place.

« — Mais avec quels fonds, dit Bazire, faire ces acquisitions? — Rien de plus facile que de s'en procurer, répond Delaunay; l'abbé d'Espagnac réclame quatre millions, il abandonnera pour un certain temps la jouissance si on lui procure son paiement. »

« Julien de Toulouse disait à Bazire que, tandis que Delaunay présenterait des mémoires pour faire baisser les fonds publics, lui, Julien, ferait peur aux administrateurs, aux banquiers, pour favoriser l'association et ses profits; qu'on ne demandait à Bazire que de se taire et de laisser faire, et que Delaunay ferait exactement à tous leur part de bénéfice.

« Nous reprochons donc aux membres de l'association de Delaunay d'Angers d'avoir suivi, pour perdre le crédit national, les mêmes moyens que Brissot et ses complices employaient pour perdre la liberté; d'avoir interprété les lois justes de la Convention pour favoriser les gains des co-associés; d'avoir substitué aux décrets des représentants du peuple leurs arrêtés particuliers, en changeant le texte des décrets.

« Bazire a su tous ces complots; on lui a offert cent mille livres pour se taire : il s'est tu, et en laissant commettre le crime il le commettait lui-même. »

Amar rapportait ensuite le faux matériel commis par les accusés, membres de la commission des finances, en changeant le texte du décret qui supprimait les compagnies de finances. Il indiquait les manœuvres employées par eux pour empêcher l'exécution de l'article de ce décret, qui ordonnait à ces compagnies de finances de verser au trésor public les huit millions qu'elles devaient à l'état.

Il citait antérieurement le trait suivant de Cha-

bot : cinq mille livres en actions de la compagnie des Indes furent déposées chez un des accusés pour favoriser l'inexécution du décret sur la restitution de huit millions.

On parlait de donner sur cette somme cinquante mille écus à Chabot. « Non pas, a-t-il dit, je suis resté pur jusqu'à présent, je ne veux point de cette somme. Nous partagerons le tout au même instant, afin que nous ne paraissions pas plus fripons les uns que les autres. »

Ici comme dans l'affaire des hébertistes les preuves du crime étaient flagrantes. Il était évident que le comité avait sauvé la république de deux grands dangers. Malheureusement il ne s'arrête pas là et nous allons voir les haines particulières s'immiscer dans les intérêts nationaux et continuer l'état de sanglante crise après la fin duquel toute la France soupirait.

CHAPITRE III.

Tentatives insurrectionnelles réprimées. — Nouvelle organisation de la Commune. — Son adresse à la Convention. — Paroles de Danton. — Procès des Hébertistes. — Arrestation de Danton, Camille Desmoulins, etc. — Symptômes de terreur.—Triomphe momentané du comité de salut public.

Depuis l'union de Robespierre et de Danton contre la faction d'Hébert, les désorganisateurs de la Commune avaient bien senti que leurs perfides projets étaient déjoués, aussi avaient-ils résolu d'en hâter l'exécution. La liberté rendue à Ronsin et à Vincent, au moment de l'arrestation de Fabre-d'Églantine, leur avait donné une apparence de force dont ils usèrent avec une rare impudence. Leur séparation des jacobins, l'audace avec laquelle ils prêchèrent l'insurrection dans les sections et aux cordeliers, donnèrent à la Convention une force toute nouvelle. Une union momentanée et sincère régna sur tous les bancs et ce fut par un mouvement d'enthousiasme unanime que

la Convention sanctionna leur arrestation ; les factieux de leur parti essayèrent encore de remuer les masses. Le premier jour ils voilèrent les droits de l'homme au club des Cordeliers, déclarèrent que la liberté était encore menacée dans la personne de ses plus purs défenseurs et nommèrent une députation pour aller savoir des nouvelles des *patriotes incarcérés ;* c'était singer les scènes des 28 et 29 mai 1793 ; mais cette fois les insurrecteurs étaient en présence d'un pouvoir qui savait se défendre. Les scènes des cordeliers furent vives mais courtes ; un citoyen y fut chassé pour avoir osé émettre des doutes sur la pureté d'Hébert ; on remplaça le président Momoro, incarcéré, par un autre énergumène de la même trempe et l'on fit à l'avance des plans de fête pour célébrer la prochaine mise en liberté des détenus. Le lendemain tout était changé : le nouveau président avait été rejoindre ses complices à la Conciergerie, et c'était à qui se rétracterait. On rappela le membre chassé la veille; on envoya une députation aux jacobins pour essayer de rentrer en grace, mais inutilement : les jacobins repoussèrent les hébertistes et refusèrent de renouveler avec la société des cordeliers leur ancien lien de fraternité ; ainsi, les anarchistes n'étaient plus à craindre. Le comité de salut public, avant de frapper le grand coup, avait pris, ainsi que je l'ai dit plus haut, la précaution de s'assurer l'appui d'Henriot, commandant-général de Paris, attaché jusque-là aux

factieux sans être dans le secret de leurs complots mais qui eut le bon sens de comprendre que de leur côté n'était pas la véritable force. La commune, dont presque tous les membres étaient plus ou moins liés aux hébertistes, resta pendant plusieurs jours muette et silencieuse; elle se décida enfin à suivre le torrent qui entraînait toutes les sections, toutes les administrations locales à se presser en foule à notre barre, pour nous féliciter de la victoire remportée sur les désorganisateurs. Rulh présidait alors la Convention; tout en accueillant les magistrats parisiens, il crut devoir leur rappeler leur véritable mission, mission toute locale, et leur faire sentir qu'aucune tentative de rébellion ne serait soufferte à l'avenir. Plusieurs membres ayant demandé l'impression de la réponse du président, Danton s'y opposa; il entrait dans ses projets de conciliation de ne point irriter des vaincus qui pouvaient encore devenir dangereux. Je ne puis me refuser au plaisir de rappeler la scène qui suivit son discours; scène qui fut accueillie par des applaudissements, qui contrastent bien douloureusement avec la catastrophe tragique dont nous devions bientôt être témoins. Rulh voulut se défendre;—Je vais m'expliquer à la tribune, dit ce vénérable vieillard : viens, Danton, viens, mon cher collègue, occuper le fauteuil à ma place. —Non, président, répondit Danton, tu l'occupes trop bien; je n'ai pas parlé contre toi, je n'ai parlé que de l'impression que pouvait produire ton dis-

cours mal compris! — et ils s'embrassèrent au milieu des témoignages de l'estime que portait la grande majorité de la Convention à deux patriotes sincères; et, cependant, huit jours à peine s'écoulèrent avant que nous vissions la place de Danton rendue vide par l'échafaud.

La commune parisienne fut changée, Fleuriot Lescot fut nommé maire, et Payan agent national (procureur-syndic). Ces deux hommes, créatures de Robespierre, étaient par conséquent dévoués au comité de salut public; depuis ce moment toute force se trouva réellement dans les mains de ce comité.

La procédure dirigée contre les hébertistes fut complétée en peu de jours. Saint-Just, rapporteur habituel dans les grandes circonstances, présenta à la Convention un travail étendu sur leur procès. Traduits au tribunal révolutionnaire ils se défendirent misérablement; tous furent condamnés, et le peuple qui les avait regardés pendant longtemps comme ses plus énergiques défenseurs, les vit périr sans témoigner le moindre regret.

La condamnation des hébertistes jette un grand jour sur la crise dite de la terreur; on voit dans la procédure la trace évidente de la main des étrangers, il suffit pour cela de considérer les principaux accusés: c'est un Desfieux, que des pièces authentiques démontrèrent avoir été l'agent salarié de l'étranger dans les clubs de 91 et 92; un Desfieux que le ministre Bertrand Mol-

ville lui-même, dans ses naïfs aveux de corruption, raconte avoir tenu à ses gages; c'est un Proly, fils d'un grand seigneur étranger, jouant à Paris le rôle d'ultra sans-culottes; c'est un Gusman, sujet espagnol, mêlé on ne sait comment aux intrigues révolutionnaires, dans un pays à la liberté duquel il ne pouvait prendre un véritable intérêt; c'est un Dubuisson, agent d'intrigues, inscrit aussi en toutes lettres sur la liste des espions de la faction: à côté d'eux se trouvaient les Hébert et les Chaumette, ignobles démagogues dont toute la carrière tendit à déshonorer la révolution. N'est-on pas porté à conclure de leur alliance avec les agents des puissances et de la nature de leurs actes que complices des premiers ils étaient comme eux payés pour faire haïr la cause de la liberté; d'ailleurs, que cette induction soit vraie ou fausse, il n'en est pas moins prouvé que la majeure partie des membres de la faction était composée d'intrigants étrangers, marionnettes agissant selon les vœux de l'Émigration et au gré de l'or de William Pitt. Qu'importe à la découverte de la vérité qu'Hébert et Chaumette aient été leurs dupes ou leurs complices! à la suite de ces hommes marchaient tous les agents de discorde, race affamée de sang et de pillage, qui ne demandait qu'à trouver un lucre dans la prolongation des calamités publiques; un Vincent, un Momoro, et tant d'autres démagogues qui ne pouvaient espérer de maintenir leur fragile crédit qu'à l'aide de désor-

dres continuels; un Ronsin qui était devenu le Cromwell en espérance de cette ignoble coterie, parce que, quoique très médiocre par lui-même, il pouvait briller encore au milieu des stupides énergumènes qui l'entouraient. Au reste, il ne manquait rien aux conjurés; les cordeliers étaient leur sénat; Hébert et Momoro leurs orateurs; Ronsin, leur général, et les banquiers étrangers leur ouvraient leurs caisses pour alimenter leurs saturnales démagogiquement contre-révolutionnaires. Derrière les chefs s'agitait la foule des satellites et des fous subalternes; un Anacharsis Clootz, intrigant étranger, qui avait trouvé moyen de faire quelques dupes avec une phraséologie passionnée qui cachait le vide de son cerveau; un Maillard, un Héron, un Taboureau, agens de proscription, qui avaient pris goût au sang dans les terribles scènes de septembre, et qui n'aspiraient qu'à les renouveler pour trouver un aliment à leur dégoûtante industrie. Le plan des conjurés consistait à égorger une partie des membres de la Convention, à massacrer les prisonniers et à établir, sous le nom de grand-juge, une espèce de dictature, facile transition à la royauté aux yeux des chefs du complot. Faire justice de ces misérables était un devoir pour la Convention, car leur chute fut un bonheur pour la France; malheureusement la hache révolutionnaire, dans les mains de l'opinion, frappait souvent au hasard, et la juste sévérité du comité de salut public dans cette circon-

stance ne fut pas entièrement exempte d'erreur. Avec les anarchistes fut confondu le malheureux Gobel, évêque de Paris, qui avait été plutôt leur victime que leur complice. Ce pauvre vieillard avait cédé à la terreur et aux menaces des immoraux. Lors de l'abolition du culte il était venu les larmes aux yeux abjurer son caractère de prêtre à la barre de la Convention. Sa faiblesse fut punie du dernier supplice, lorsque la Convention entreprit de sévir contre les comédies impures à l'aide desquelles on avait voulu la déshonorer.

Chose étrange! tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la révolution ont reconnu l'influence des agents étrangers sur les crimes de la terreur; tous ont reconnu que le centre de cette exécrable intrigue était dans le parti d'Hébert, et cependant la plupart d'entre eux ont accusé la Montagne de complicité avec les misérables qu'elle a punis. « Les Hébert, les Gusman, les Proly, les Vincent, ont-ils dit, étaient des agents des puissances, donc Robespierre et Danton, qui les ont envoyés au supplice, étaient également vendus à l'étranger. » Ce n'est pas encore ici la place de la réfutation que je compte faire de ce singulier mode d'argumentation; mais je n'ai pas pu m'empêcher de le rapporter au moins dans toute la naïveté de sa déraison; ce n'est pas, je l'avoue, sans un profond sentiment d'amertume qu'on peut voir jusqu'à quel point l'esprit de parti a tourmenté les faits pour nous chercher des crimes; heureusement

lorsqu'il arrive jusqu'à nous présenter comme agens de l'émigration, son absurdité devient assez évidente pour se réfuter d'elle-même. Le ciel a permis que la proscription vînt démentir nos odieux calomniateurs. La proscription!... nous l'avons bénie cent fois, car elle a démontré notre pureté! Certes quand on voit quels sont les restes de la convention qui languissent dans l'exil; quand on voit quels sont ceux de nos collègues qui ont trouvé place à la Chambre des pairs; ce n'est pas sur les bancs de la Montagne qu'on peut chercher les contre-révolutionnaires! Il y en eut sans doute même au milieu de nous, mais nous les avons punis.

La chûte des Hébertistes avait d'abord produit un véritable enthousiasme; mais bientôt l'arrestation simultanée de nos collègues, Hérault-Sechelles et Simond, vint ranimer, dans le sein de la convention, les craintes qu'avait fait naître la marche en quelque sorte dictatoriale du comité de salut public. Chose inconcevable! la majorité conventionnelle était bien évidemment prononcée en faveur des mesures modérées, et la violence que le comité de salut public avait mise à l'ordre du jour, depuis qu'il s'était vu pressé entre deux factions opposées, trouvait toujours la presque unanimité sur nos bancs; tant la terreur répandue en quelque sorte jusque dans l'air que nous respirions dominait les hommes les plus énergiques! il suffisait qu'une série de hasards eut fait du comité de salut public son plus redoutable instrument, pour

que ses décrets fussent regardés comme les arrêts même du destin par cette convention qui avait le pouvoir de les casser.

J'arrive à la dernière catastrophe du règne du comité, catastrophe qui fut son plus étonnant triomphe, mais qui fut en même temps la cause première de sa chûte. Deux jours après le supplice des Hébertistes que Danton avait si puissamment concouru à déterminer, ce même Danton fut arrêté pendant la nuit, ainsi que ses collègues Camille-Desmoulins, Lacroix et Philippeaux. La convention fut consternée en apprenant cette nouvelle. Déjà l'on savait que Danton et Robespierre étaient brouillés à jamais, mais on croyait Danton trop fort de ses services et de l'amitié de l'immense majorité de ses collègues, pour n'être pas à l'abri des vengeances de son ennemi. On croyait d'ailleurs que Robespierre n'abandonnerait pas l'intéressant Camille Desmoulins; on croyait surtout que le comité de salut public comprenait combien Danton et Camille, tant par leur talent que par l'influence de leur patriotisme bien connu, étaient nécessaires au triomphe de la cause de la liberté. Vain espoir! les membres influents du comité, Robespierre et Saint-Just, ne savaient point reculer devant l'application de leurs théories; combattre une de leurs idées, c'était se déclarer leur ennemi, et avec eux la lutte ne pouvait se terminer que par la mort. Toutefois Robespierre n'avait point l'intention de sacrifier Camille, mais il n'eut pas le courage de

résister à ses collègues, et un acte d'impardonnable lâcheté fut la source de son plus grand crime.

Il y avait de l'audace dans l'attaque dirigée contre Danton; ce n'était pas là un de ces ennemis vulgaires qu'on renverse sans combat. Averti à l'avance de la haine de Robespierre, s'il avait voulu écouter ses amis et devancer le coup qu'on se préparait à lui porter, il eût suffi d'une de ses véhémentes harangues pour armer en sa faveur la convention toute entière; bien certainement ses amis y étaient en grande majorité. Au dernier scrutin, Tallien avait été porté au fauteuil, et Legendre présidait les Jacobins. C'est ce moment que choisit Saint-Just pour renverser ce puissant athlète.

La séance du 11 germinal, qui suivit l'arrestation de Danton, prouva toute l'influence de ce célèbre orateur sur l'assemblée. Depuis long-temps peu de discussions s'élevaient dans le sein de la convention; l'ancien enthousiasme de ses membres semblait engourdi; le 11 germinal la tristesse était peinte sur tous les visages, l'agitation régnait sur tous les bancs: tout semblait annoncer un réveil subit. A l'ouverture de la séance, Delmas, ami de Danton, demanda que les comités de gouvernement fussent mandés dans le sein de l'assemblée, et sa motion fut adoptée avec empressement. Legendre lui succéda à la tribune, Legendre, l'ami le plus intime des députés incarcérés. Mais combien il ressemblait peu à ce qu'il avait été jadis! au lieu de l'orateur fougueux

qui avait lutté contre Lanjuinais dans la séance du 31 mai, on ne vit en lui qu'un avocat timide, craignant presque autant de se compromettre que de perdre la cause de ses amis. Interrompu à ses premières paroles, il fut bientôt rassuré par l'appui de la majorité : le président Tallien l'encouragea encore par une allocution dirigée indirectement contre le comité de salut public, autant que contre les interrupteurs; Legendre alors plaida moins froidement la cause de Danton; il conclut en demandant que les accusés fussent entendus à la barre. Robespierre se chargea de lui répondre, sans examiner les charges qui pesaient sur Danton, il demanda que, comme les vingt-deux et comme Fabre-d'Églantine, il fut décrété d'accusation sur le simple rapport du comité. Ce discours est le premier où Robespierre ait pris un ton d'autorité et d'arrogance qui pourrait faire croire qu'après avoir abattu toutes les factions, il sentit tourner sa tête et aspira à la dictature populaire de Marius. Cette phrase, *ceux qui tremblent aujourd'hui sont coupables*, suffit pour caractériser la sinistre éloquence qu'il déploya; toute la Convention trembla, et toute la Convention voulut dissimuler sa terreur pour ne pas devenir suspecte au comité qu'elle pouvait renverser d'un seul mot. Legendre descendit jusqu'à des excuses; Delmas se tut, et Tallien, qui était presque allé jusqu'à une déclaration de guerre, laissa tomber la discussion sans user de sa position comme pré-

sident pour lui donner une tournure favorable aux représentants sacrifiés.

Le rapport du comité de salut public ne se fit point attendre; comme dans toutes les occasions importantes Saint-Just en était l'organe; jamais sa parole rude et sèche n'avait produit un tel effet: jamais aussi son âpre énergie ne s'était prononcée à un tel point.

« Il y a, dit-il, quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif, qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public: il précipite Manlius; il immole ses affections privées; il entraîne Régulus à Carthage; jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon victime de son dévoûment.

« Vos comités de salut public et de sûreté générale, pleins de ce sentiment, m'ont chargé de vous demander justice, au nom de la patrie, contre des hommes qui trahissent depuis long-temps la cause populaire, qui vous ont fait la guerre avec tous les conjurés, avec d'Orléans, avec Brissot, avec Hébert, avec Hérault et leurs complices, et conspirent en ce moment avec les rois ligués contre la république; qui ont favorisé le projet de vous détruire et de confondre le gouvernement républicain; ont été défenseurs des traîtres et vos ennemis déclarés; et qui, pour échapper à la justice, prétendent que l'on vous attaque en eux. Ils ne témoignaient point cet intérêt pour

vous lorsqu'ils demandaient l'impunité de vos assassins et votre renouvellement qui eût été suivi de votre perte et de celle de la liberté.

« Puisse cet exemple être le dernier que vous donnerez de votre inflexibilité envers vous-mêmes! puissiez-vous après les avoir réprimées voir toutes les factions éteintes et jouir en paix de la plénitude de votre puissance légitime, et du respect que vous inspirerez. »

Après cet exorde, Saint-Just essaya de prouver que Danton conspirait en faveur du duc d'Orléans, et qu'il avait été complice de Dumouriez et des girondins; personne ne pouvait admettre une pareille supposition. Il ne s'agissait évidemment que d'une guerre de parti dans laquelle le comité de salut public n'employait les armes de la patrie que pour frapper ses ennemis personnels. La Convention accepta cependant en silence le décret d'accusation; et, dès-lors, au lieu de ses délégués les membres du comité devinrent ses maîtres.

Danton et Camille Desmoulins furent confondus sur les bancs du tribunal révolutionnaire avec les Chabot, les Bazire et les Fabre-d'Églantine, quoiqu'il n'y eût aucune connexité entre les faits qu'on leur imputait; il était tellement faux qu'ils fussent amis politiques, que Camille Desmoulins s'écria avec indignation : « Ne peut-on pas nous sacrifier seuls! Quel rapport y a-t-il entre nous et des fripons! » Au reste, ces patriotes voués à la mort par d'autres patriotes moururent comme des héros.

Au tribunal révolutionnaire, d'accusés ils devinrent accusateurs; leur défense fut tellement énergique que le comité de salut public en conçut quelques craintes; il demanda et la convention déchue décréta, que tout accusé révolté contre ses juges pourrait être mis hors des débats, expression inventée pour couvrir la lâcheté avec laquelle on interdisait à des accusés, même le droit de la défense!...... Et nous avions voulu fonder la liberté!.... et les mêmes hommes qui arrivaient à cet excès de tyrannie croyaient servir sa noble cause!...

CHAPITRE IV.

Coup-d'œil sur les chapitres précédens. — Premiers efforts du comité de salut public pour régulariser la marche du gouvernement. — Dissensions entre les membres du comité. — Prélude de la catastrophe du 9 Thermidor.

On a tour-à-tour beaucoup flatté et beaucoup diffamé le peuple. On a su rarement lui rendre justice. Certes, au temps de la Convention on exagérait le génie et les vertus des masses; plus tard, on a refusé de reconnaître ce qu'il y avait de vrai dans ces louanges emphatiques. Je puis, quant à moi, affirmer que le peuple a du moins toujours montré un instinct sûr, qui l'éclairait sur ses véritables intérêts; ainsi, la multitude parisienne qui, long-temps mue par un esprit de vengeance, avait applaudi aux meurtres judiciaires; la multitude parisienne qui avait hué Hébert et la Commune même, lorsqu'ils marchèrent à l'échafaud, parce que son bon sens avait compris la vérité des accusations portées contre eux: cette multitude vit

avec une morne tristesse le supplice de Danton et de Camille Desmoulins. Quelle possibilité, en effet, de prendre pour des aristocrates l'éloquent apôtre de la république, et le jeune et bouillant patriote qui avait, suivant sa propre expression, improvisé l'insurrection et la cocarde nationale dans la soirée du 11 juillet!... En voyant de tels hommes condamnés comme royalistes on dut comprendre que nous étions travaillés par des factions intestines qui s'éloignaient à l'envi des véritables intérêts de la patrie. Chaque citoyen se demandait quand on verrait la fin des condamnations révolutionnaires; une sorte de stupeur régna dans Paris, et de ce jour-là seulement, tout le monde sentit que trop de sang avait coulé. Le sentiment de malaise et de dégoût qui depuis long-temps travaillait la Convention commençait à se répandre dans tous les rangs du peuple. De toutes parts on se demandait où nous allions, et comment nous pourrions sortir d'une crise que tout le monde avait concouru à faire naître, mais que personne n'était assez fort pour terminer. Chacun commençait à trembler pour sa propre vie. Des têtes avaient été abattues dans tous les partis; ainsi, aucun citoyen ne pouvait se croire à l'abri de vengeances sans règle et dont l'action paraissait en quelque sorte confiée au seul hasard. La position de la Convention et du comité de salut public en devenait d'autant plus pénible. Jusques alors, au moins, la voix publique avait dicté nos décrets et sanctionné la

terrible énergie du comité; il en était résulté pour le gouvernement révolutionnaire une force immense: mais une fois l'élan général attiédi, une fois toutes les exaltations remplacées par l'égoïsme de la peur, la révolution perdit la vigueur de la jeunesse. Le comité de salut public dut comprendre que son véritable pouvoir était désormais sans base; notre seul travail dut être de mouvoir un corps devenu inerte, et qui, une fois la fièvre révolutionnaire passée, n'était déjà plus qu'un cadavre.

Mais là n'étaient pas les seuls éléments de mort de cette étonnante puissance qui avait bouleversé le monde: elle n'était déjà plus que l'ombre d'elle-même. Affaiblie par ses dissensions, la Montagne n'avait plus une majorité bien forte dans le sein de la Convention, et encore cette majorité était-elle fractionnée en un grand nombre d'opinions qui toutes avaient à pleurer des victimes; de toutes ces fractions à peine en était-il une qu'on pût désigner comme le parti du comité de salut public. Le gouvernement révolutionnaire ne se soutenait donc plus que par les divisions de ses ennemis; il n'était fort qu'à cause des haines qui séparaient sans retour les amis de Danton des anciens partisans d'Hébert, et la Montagne des débris de la Gironde, mais il ne pouvait compter sur aucune force intrinsèque, sur aucune opinion qui fût à lui.

La raideur et le fanatisme de Saint-Just lui

avaient voilé ces conséquences inévitables de son dernier coup d'état. L'immense besoin de popularité de Robespierre lui avait fait sacrifier des amis pour ne point mériter la réputation de tiède et de modéré; peut-être avait-il avec plaisir renversé un rival dans la personne de Danton, mais à coup sûr il avait montré une lâcheté indigne de son caractère en laissant traîner à l'échafaud ce Camille Desmoulins, son plus ancien ami, qui ne pouvait porter ombrage et qui n'avait été accusé avec tant de violence que pour avoir exprimé des opinions reçues en quelque sorte de la bouche de Robespierre lui-même. Robespierre avait pensé raviver sa popularité en jetant aux ultra-révolutionnaires cet odieux trophée. La mort de Camille fut le crime de son insatiable vanité; il en porta la peine; car du jour du meurtre de son ami date la marche rétrograde des esprits et la décadence de ce pouvoir de popularité dont il avait tant ambitionné de se rendre maître.

Certes, Danton et Camille Desmoulins n'étaient pas purs de tout reproche, et les hommes qui périrent avec eux, à l'exception d'Hérault-Séchelles, méritaient peu de regrets. Fabre-d'Églantine et ses complices s'étaient évidemment rendus coupables de honteux agiotages et d'une scandaleuse improbité. Philippeaux (1) avait été convaincu

(1) Mes démêlés avec Philippeaux ne me rendront point injuste envers lui. Je ne crois pas qu'il ait jamais conspiré contre la république. Un

d'intrigues et de mensonges: c'en était assez pour flétrir les autres; mais les traîner à l'échafaud était à la fois injuste et impolitique; injuste, car en vain l'on décrétait sur le papier une égalité de supplice pour toutes les fautes; ces fautes n'en étaient pas moins inégales aux yeux de la morale; impolitique, car chacun des députés voués à la mort avait des amis, des adhérents, une clientelle qui se détachaient du gouvernement et lui suscitaient de nouveaux embarras, de nouveaux dangers.

Quant à Danton et Camille Desmoulins, les fautes qu'on pouvait leur reprocher n'avaient rien de politique, rien surtout de contre-révolutionnaire. Camille Desmoulins joignait à une grande énergie de sentiment, à un enthousiasme sans limite, une étrange faiblesse de caractère. Eminemment impressionnable il se laissait toujours aller à l'émotion du moment sans en calculer les suites; mais ses inconséquences puériles, son naïf enfantillage ne l'empêchaient pas d'être un sincère républicain prêt à sacrifier tout ce qui lui était cher pour la cause

---

mouvement de vanité blessée fut la cause des inconséquences et des fautes qui le conduisirent à l'échafaud; il avait rédigé dans le cours de sa mission un petit catéchisme patriotique pour l'instruction des rebelles de la Vendée. Son amour-propre d'auteur lui faisait regarder cet opuscule comme plus propre à terminer la guerre qu'une seconde levée en masse; il en parla dans ce sens au comité de salut public, où on lui rit au nez. *Inde iræ!* de là les dissensions qu'il suscita dans le sein de la Convention, et qui causèrent la ruine de tant de bons patriotes.

(*Note de l'auteur.*)

de la liberté. J'ai déjà montré comment, lors de la publication du Vieux-Cordelier, après avoir marché avec la partie saine de la Montagne, il s'était laissé égarer par les Philippeaux et les Fabre d'Églantine. Déjà long-temps avant, il s'était séparé de nous en défendant le général Arthur Dillon, noble dont l'opposition au gouvernement républicain n'était pas douteuse. Dans cette circonstance je m'étais écrié : Président, fermez la discussion, empêchez Camille de se déshonorer ;—mot qui témoignait à la fois de la douleur que m'inspiraient les erreurs de mon collègue et du respect que je portais au premier fondateur de la liberté. Il était un moyen facile de ramener Camille, c'était de lui prouver qu'il avait tort ; mais Robespierre était déjà effrayé de l'avoir défendu, et l'auteur du Vieux-Cordelier périt victime des terreurs ambitieuses de l'homme qu'il regardait comme son guide et son meilleur ami. Quant à Danton, ce Danton trop décrié et trop peu connu, j'ai assez mis en scène ses actes et ses discours pour n'avoir point besoin de le peindre ; il s'est peint lui-même dans chacune de ses énergiques harangues. Les seules fautes que l'on ait à lui reprocher tiennent à l'homme privé ; l'homme politique a toujours été à l'abri de toute atteinte : je l'ai déjà dit, la probité de Danton n'était point intacte : je vais ici en donner une seule preuve. Je reçus au comité de correspondance une lettre des administrateurs du district de Béthune, qui nous annonçait le passage

de trois voitures chargées d'effets venant de la Belgique, et adressées à Danton et à Lacroix. L'administration les avait arrêtées, parce que les voituriers n'avaient ni lettres de voiture ni passeport. Je renvoyai cette lettre au comité de défense générale, sans la lire à la tribune, ainsi que j'y étais autorisé par un décret, dans la crainte de faire naître une discussion scandaleuse. Je me doutais dès-lors que ces voitures recélaient le résultat des malversations de nos deux collègues; j'en acquis la preuve dans la suite; quelques jours avant le décret d'accusation porté contre Danton, Saint-Just vint me demander la lettre dont j'ai parlé, et dont il avait appris l'existence à Béthune même; nous nous transportâmes pour en chercher les traces au bureau de l'ancien comité de défense générale. Nous trouvâmes bien la date du reçu et le numéro de la pièce, mais la pièce elle-même avait disparu. Le secrétaire Petit, interrogé, nous apprit qu'il l'avait remise au citoyen Danton, qui l'avait demandée pour la communiquer au président, sous promesse de la rapporter. Le président Guitton Morveaux se rappelait bien le même fait, mais il n'avait point vu la lettre en question; Danton lui avait seulement demandé un *laissez-passer* pour ses malles et celles de Lacroix, arrêtées, disait-il, à Béthune. — Ces bons administrateurs, ajoutait-il, croient sans doute que les représentants voyagent comme les garçons perruquiers avec leur bagage dans un chausson! Guitton Mor-

veaux avait donné sans hésiter le laissez-passer. Ainsi avaient été dérobées à nos yeux les traces d'une de ces malversations qui, pour n'avoir pas été aussi fréquentes qu'on affecte de le dire, ne se sont pas moins quelquefois rencontrées dans le cours de nos orages.

C'est avec douleur que j'ai rapporté un fait à charge contre l'un de ceux de mes anciens collègues dont la mémoire m'est le plus chère; contre un homme qui a si bien défendu la noble cause à laquelle j'ai consacré ma vie; mais j'ai fait vœu de dire la vérité, et ici surtout il était important de la dire tout entière; ami politique de tous les amis de la liberté, je n'ai été d'aucune faction; perdu au milieu de la Montagne, j'ai voté suivant ma conscience, sans suivre les bannières de qui que ce soit; je n'étais pas plus partisan de Danton que de Robespierre, et je veux être juste envers tous les deux. C'est au moment où je rapporte la catastrophe qui a privé la Montagne de son plus éloquent appui, au moment où je dois imputer la mort de Danton au comité comme une faute, à Robespierre comme un crime, au moment où je me prononce pour Danton contre ses ennemis, que je dois rapporter les faits qui accusent Danton et excusent ceux qui l'ont frappé. L'impartialité m'en fait un devoir, et, quoiqu'avec peine, je sais le remplir. Quoi qu'il en soit de la conduite du comité de salut public dans cette affaire, une chose du moins reste démontrée, c'est que la Con-

vention ressentit vivement le vide que laissait Danton au sommet de la Montagne. Nous avons déjà vu, le jour de l'arrestation des quatre députés montagnards, le mouvement de douleur qui avait frappé la Convention et la stupeur générale qui en avait été la suite. Le comité de salut public put voir dès-lors qu'il n'avait plus d'assentiment à attendre, et que la force et la terreur étaient désormais ses seuls moyens de gouvernement; tristes moyens, puisque sa force ne résidait que dans une opinion chancelante, et que la terreur qu'il inspirait devait disparaître dès qu'on oserait le regarder en face!

Cependant, il faut le dire, le pouvoir qui avait été confié par la convention à son comité, le pouvoir plus grand qu'il avait usurpé, Robespierre et Saint-Just n'en voulaient disposer que pour le bien. C'était à des mesures réparatrices, à un retour vers l'ordre qu'ils voulaient appliquer leur puissance: mais le bien qu'ils méditaient était plus que jamais difficile à réaliser. Il fallait avant tout, pour y parvenir, une grande union, et l'union était devenue impossible dans la convention, où le comité trouvait un grand nombre d'ennemis vaincus, mais pour ainsi dire point un seul collègue qui sympathisât avec lui. Rétablir l'ordre et le règne des lois, tel était son but, mais avant de l'atteindre il lui fallait encore combattre, terrasser les ennemis qui lui restaient, c'est-à-dire créer encore des lois de sang et accroître le désordre qu'il voulait éteindre.

Nous verrons cependant Robespierre tenter par sa fête à l'Être-Suprême de replacer la société sur les bases sacrées dont les anarchistes avaient voulu l'arracher. Nous le verrons prêcher la modération; mais ces tentatives de bien devaient être inutiles quand le combat continuait et quand le tribunal révolutionnaire poursuivait le cours de ses sacrifices humains.

Peut-être néanmoins serions-nous sortis de ce chaos, peut-être ainsi que l'affirmaient Robespierre jeune et Saint-Just, serait-on revenu à la clémence après quelques jours encore de rigueur révolutionnaire, si une parfaite homogéneité avait regné dans le sein du gouvernement; mais il n'en était pas ainsi : Au comité de salut public, à côté de Robespierre et de Saint-Just, hommes inflexibles mais conduits par les principes, et voulant sincèrement la république, quoiqu'ils fussent capables de moyens odieux et sanglans pour la faire triompher; à côté de Couthon, leur ami et leur agent, se trouvaient Billaud-Varennes et Collot d'Herbois qui ne s'étaient mêlés à la crise révolutionnaire que pour leur intérêt; qui, en politique, ne savaient que répandre du sang, et qui ne pouvaient voir dans le rétablissement de l'ordre que la fin de leur influence. Les vues élevées de Saint-Just les effrayaient, car ils sentaient bien qu'il n'y aurait pas de place pour eux dans un gouvernement régulier et libéral; de là un commencemeut de haine qui ne tarda pas à trouver

de puissans aliments. Entre ces hommes si différens, nul dans le sein du comité ne pouvait tenir la balance; Carnot ne s'occupait guère que du mouvement de nos armées, et son travail était immense ; Robert Lindet n'avait d'influence qu'en matière financière; et Barrère, homme de beaucoup d'esprit, était trop faible pour acquérir une grande consistance politique et pour s'interposer entre des athlètes tels que le rigide Saint-Just et le féroce Collot. Un déchirement devenait donc inévitable; nons verrons bientôt sous quels auspices il éclata.

CHAPITRE V.

Dictature du comité. — Mesures de salut public. — Décrets divers. — Expulsion des nobles. — Code des lois. — Mendicité. — Mesures en faveur des suspects. — Tentative d'assassinat contre Collot d'Herbois et Robespierre. — Projet de fête à l'Être-Suprême.

Le comité de salut public était devenu réellement tout puissant; c'était lui qui gouvernait la France, et s'il soumettait encore ses actes aux délibérations de la Convention, ce n'était qu'une pure formalité; car il n'avait plus à craindre d'y rencontrer de contradicteurs. Cependant il détruisait le conseil des ministres (1) et concentrait dans ses mains la

1° Le conseil exécutif provisoire est supprimé, ainsi que les six ministres qui le composent; toutes leurs fonctions cesseront au 1er germinal prochain.

2° Le ministère sera suppléé par douze commissions, dont l'énumération suit: commission des administrations, police et tribunaux, qui sera chargée du sceau de la république et de la publication des lois; commission de l'instruction publique; commission de l'agriculture et des arts; commission du commerce et des approvisionnemens; commission des travaux publics;

plénitude du pouvoir exécutif. Une pareille mesure eût pu être utile à la république si la Convention avait volontairement confié cette sorte d'omnipotence à son comité; car, dans des circonstances telles que celles qui nous entouraient, le gouvernement de la France avait besoin avant tout d'unité. L'anarchie, quelque déplorable qu'elle soit, avait pu battre les ennemis; une administration unique pouvait seule profiter de la victoire. L'anarchie avait comme un torrent renversé tous les débris de l'ancien ordre des choses, mais il fallait une volonté unique pour prendre les élémens restés debout et les faire servir à reconstituer l'ordre social. Les chefs du comité le

---

commission des secours publics; commission des transports, postes et messageries; commission des finances; commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre; commission de la marine et des colonies; commission des armes, poudres et exploitation des mines; commission des relations extérieures.

3° Chacune de ces commissions, à l'exception de celles dont il sera parlé dans l'article suivant, sera composée de deux membres et d'un adjoint; cet adjoint fera les fonctions de secrétaire et de garde des archives de la commission.

4° La commission des administrations, police, tribunaux, et celle de l'instruction publique, seront composées chacune d'un commissaire et de deux adjoints. La commission des relations extérieures ne sera que d'un seul commissaire sans adjoint; celle de la guerre et celle de la marine ne seront également chacune que d'un seul commissaire et d'un adjoint; celle des finances sera de cinq commissaires et un adjoint.

La trésorerie nationale, le bureau de comptabilité et celui de la liquidation générale seront indépendans des susdites commissions, et correspondront directement avec la Convention Nationale et le comité de salut public.

5° Ces douze commissions correspondront avec le comité de salut public auquel elles seront subordonnées; elles lui rendront compte de la série et

sentaient et agissaient dans ce sens. Quelque justice qu'il y ait dans les reproches qu'on leur a adressés, quelque horreur qu'on ait dû ressentir pour le sang qu'ils ont versé ; on ne saurait disconvenir qu'ils avaient des intentions franchement républicaines et une volonté assez énergique pour triompher des obstacles qui nous entouraient. Leur puissance aurait donc pu être bienfaisante : mais malheureusement la convention ne la sanctionnait pas de ses vœux. Ce grand corps était anéanti par la terreur générale que tous les citoyens avaient concouru à repandre, mais que tous les citoyens aussi subissaient ; elle obéissait au comité comme à un tyran

---

des motifs de leurs opérations respectives. Le comité annulera ou modifiera celles de ces opérations qu'il trouvera contraires aux lois ou à l'intérêt public ; il hâtera près d'elle l'expédition des affaires, fixera leurs attributions respectives et les lignes de démarcation entre elles.

Les membres de chacune de ces commissions particulières sont solidairement responsables pour leurs actes illégaux et pour leur négligence, conformément à la loi du 14 frimaire, relative au gouvernement révolutionnaire.

6° Tous les emplois ou commissions, tant civiles que militaires, seront donnés au nom de la convention et délivrés sous l'approbation du comité de salut public.

Les membres des commissions et leurs adjoints seront nommés par la convention nationale, sur la présentation du comité de salut public. Ces commissions organiseront sans délai leurs bureaux sous l'approbation du comité de salut public. Les nominations des employés seront également soumises à ce comité et devront être confirmées par lui.

7° Le traitement de chacun des commissaires sera de 12,000 livres, et celui des adjoints sera de 8,000 livres ; celui des employés dans les bureaux sera arrêté par le comité de salut public, et ne pourra excéder 6,000 livres.

et non comme à un délegué, représentant légitime de sa puissance. Il résultait de cet asservissement un malaise général qui empêchait le comité de réaliser le bien qu'il était appelé à faire, car l'assujettissement de la convention la constituait en un véritable état de guerre contre le gouvernement qu'elle avait créé. On n'est jamais esclave volontairement, et à quelque point que le subordonné courbe le front devant son maître, il désire toujours le renverser. Le comité le sentait, et ses défiances augmentaient aussi chaque jour; des craintes pour sa propre existence lui faisaient-elles ajourner la grande régénération sociale qu'il méditait, en conséquence ses actes étaient de la nature la plus disparate : à côté de tentatives pour ramener la modération dans le gouvernement, il faisait voter les mesures les plus rigoureuses; cependant on ne peut refuser à ses membres influens ni vues élevées ni activité. On conçoit à peine comment huit hommes pouvaient suffire à tant de travail; seuls ils composaient toute l'administration supérieure; fardeau qui, même dans un temps calme, écrase souvent neuf ministres entourés de la plus vaste bureaucratie; chaque jour les mêmes hommes rédigeaient une foule de lois et décrets sur toutes les matières d'intérêt public; chaque jour aussi on les voyait à la tribune lire de longs rapports et soutenir dans leurs discours tout le poids des discussions. Après tant de travaux ils trouvaient encore une place dans leur journée pour dominer aux Jacobins, par la parole;

souvent aussi un tiers d'entre eux étaient en mission aux armées, et cependant le travail ne languissait pas. Lois de circonstances, lois générales, mesures de salut public, direction de la police et des tribunaux, direction du chaos immense de nos finances que compliquaient et l'aliénation des domaines nationaux et la création des assignats, enfin direction de quatorze armées dépourvues encore de généraux illustres : tout partait du comité de salut public et tout venait aboutir à lui. Quand on examine ce dédale et qu'on songe au petit nombre de têtes chargées de le débrouiller, on trouve presque impossible ce qu'ont su faire ces hommes tant décriés. Cependant les écrivains mercenaires du royalisme et de l'émigration ont voulu peindre les républicains comme plongés dans les plus sales orgies : c'est une calomnie, au moins que je n'ai pas à réfuter; aucun homme qui se respecte n'oserait la rappeler aujourd'hui.

Au milieu des grandes mesures qui signalèrent cette époque, je n'ai guère pris part qu'aux décrets qui concernaient l'amélioration de l'agriculture. Isoré et moi, nous fûmes chargés de rédiger un plan sur ce sujet; mais les missions que je remplis auprès des armées, et la catastrophe du 9 thermidor, nous empêchèrent de donner suite à ce travail. La Convention songea également à s'occuper de l'instruction publique; Grégoire rédigea un grand travail sur les traits de vertus suscités par l'esprit républicain. La Convention adopta, sur le

rapport de Thibaudeau, un vaste plan d'éducation publique sur les bases que j'ai expliquées dans un chapitre précédent. La Convention décida, sur la motion de Cambacérès, que toutes les lois et décrets seraient reunis en un seul Code. En même temps le comité de salut public songeait à détruire la mendicité, cette hideuse plaie de la civilisation. La loi votée sur cette matière importante peut passer encore aujourd'hui pour un monument de sagesse, puisque après trente ans de calme on n'a pas avisé de faire mieux : au lieu de ces hideux dépôts de mendicité que, dans sa splendeur, le despotisme impérial inventa pour éloigner de ses yeux l'aspect de la misère, au lieu de ces lois barbares qui traitent le malheur comme le crime, et placent le pauvre entre la faim et les cachots; cette Convention, dont on a dit tant de mal, avait voté une indemnité proportionnelle pour les infirmes et les vieillards; les pauvres valides, il est vrai, étaient encore placés dans une espèce de suspicion, mais c'était toujours un bienfait que de pourvoir à l'existence des êtres évidemment incapables de travail, au lieu de les punir de leur misère, comme on le faisait avant nous, et comme après nous on n'a pas craint de le faire encore. Certes la mesure dont je parle était loin d'être complète : la société n'a pas le droit de faire un reproche à l'un de ses membres de se trouver sans moyens d'existence, lorsqu'elle n'a pas préalablement assuré des moyens d'existence à tous. La première disposition d'une loi sur la men-

dicité devrait tendre à donner de l'ouvrage à tous ceux qui en manquent; jusque là il est de la dernière injustice de reprocher son oisiveté à celui qui peut-être a épuisé tous les moyens pour se procurer du travail. Jusque là les peines portées contre la mendicité et le vagabondage sont une évidente injustice, un outrage gratuit à l'humanité.

Je sais bien que les partisans de toutes les inégalités et des mesures de rigueur en tout genre, ont plus d'un argument en faveur de l'atrocité légale dont je me plains. Ils diront d'abord qu'il est impossible d'assurer du travail à tous les membres de la société; mais en vérité un tel argument mérite à peine une réponse. S'il n'est pas de moyen de faire que tous puissent travailler, la société n'a certes pas le droit de punir ceux qui ne trouvent pas d'ouvrage: il serait par trop douloureux aussi pour celui que sa position condamne au malheur d'être traité en criminel par ceux qui s'asseyent au splendide banquet où on ne lui a pas marqué de place. Punir ce qui n'est point un crime fut de tout temps une injustice, et l'on n'empêchera pas qu'il n'en soit ainsi de tout temps, car toutes les raisons politiques possibles ne sauraient changer la nature des choses. Soyez justes avant tout, hommes qui gouvernez les nations, vous serez politiques ensuite si vous pouvez!

Mais, dit-on encore, la plupart des misérables qui se livrent à la mendicité, ont été entraînés

dans le malheur par le vice ou par la paresse; la plupart, je le veux bien; mais qui oserait affirmer qu'il en soit ainsi pour tous; or, tant qu'on ne fera point une pareille affirmation, tant qu'on ne l'entourera point surtout de preuves irrécusables, on n'aura pas le droit de conclure d'un fait isolé contre une classe d'individus : l'argument peut être excellent pour le riche qui veut assourdir ses oreilles contre les cris du désespoir et de la misère, il peut servir à endurcir des cœurs que déja le luxe et les idées aristocratiques n'ont que trop bien endurci; mais il ne vaut rien pour le législateur qui ne doit disposer que d'après des faits certains, et qui ne peut sans prévarication condamner une classe entière tant qu'il ne lui est pas démontré qu'elle ne renferme pas un seul innocent. Le décret (1) de la Convention fera mieux

(1) SECOURS PUBLICS.

Le comité de salut public sur le rapport de la commission des secours publics, en exécution du décret du 16 ventose dernier, arrête provisoirement et en attendant qu'il soit pourvu d'une manière definitive à l'extinction de la mendicité dans les grandes communes;

1° Que les mendiants infirmes, hors d'état de travailler, qui se sont fait ou se feront inscrire dans leurs sections respectives, recevront à titre de secours, et pour subvenir à leur subsistance, 15 sous par jour, 25 lorsqu'ils seront mariés, et 5 sous pour chacun des enfants qu'ils pourront avoir et qui n'auront pas atteint l'âge de 12 ans, ou qui seront infirmes;

Autorise la commission des secours à faire verser les sommes nécessaires au paiement de ces secours entre les mains des sections et sur les états qu'elles lui en remettront directement;

juger ce qu'il y avait de bon dans les mesures que nous avons prises, et quels sont les perfectionnemens que d'anciens préjugés nous ont empêché de tenter.

Tandis que la Convention procédait ainsi à des améliorations progressives de notre régime intérieur, le comité de salut public songeait à terminer la révolution; malheureusement il s'égarait encore dans la fausse voie qu'il avait déjà suivie; il croyait devoir en finir avec tout ce qu'il avait regardé comme des factions ennemies avant de mettre la clémence à l'ordre du jour; ainsi il essayait de se débarrasser des nobles et des étrangers par une mesure générale, et il tentait de les expulser de Paris et de toutes les places fortes. Le décret qu'il rédigea pour arriver à ce but devait être naturellement chargé d'exceptions. Il y avait des nobles dans toutes les fonctions d'utilité publique; il y en avait dans le sein de la Convention.

2° Les mendiants infirmes, mais qui sont encore susceptibles de quelque travail, recevront les deux tiers des secours ci-dessus;

3° Au moyen de ces secours, il ne pourra plus y avoir d'infirmes mendiants dans les rues de Paris, et ceux qui seront trouvés mendiant seront arrêtés et conduits dans leurs sections pour y être reconnus; il sera pris à leur égard les mesures de sûreté nécessaires;

4° Quant aux mendiants valides et en état de travailler, comme ils ne peuvent avoir aucun motif pour mendier, ils seront également arrêtés et conduits à leurs sections, qui prendront sur leur compte les renseignements convenables et telles mesures que leur prudence suggérera;

5° Enjoint à la municipalité de Paris de veiller et de tenir la main à l'exécution du présent arrêté.

Ils furent exceptés des prescriptions du décret. Jamais la Convention ne s'était montrée si nulle; elle accepta d'abord sans murmure le décret du comité; elle accepta de même, dans les séances suivantes, les modifications contradictoires qui lui furent proposées. Je donne ici le décret tel qu'il fut définitivement rédigé.

POLICE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE.

ART. 1er. Les prévenus de conspiration seront traduits, de tous les points de la république, au tribunal révolutionnaire de Paris.

2. Les comités de salut public et de sûreté générale rechercheront promptement les complices des conjurés, et les feront traduire au tribunal révolutionnaire.

3. Les commissions populaires seront établies pour le 15 floréal.

4. Il est enjoint à toutes les administrations et à tous les tribunaux civils de terminer dans trois mois, à compter de la promulgation du présent décret, les affaires pendantes, à peine de destitution; et à l'avenir toutes les affaires privées devront être terminées dans le même délai, sous la même peine.

5. Le comité de salut public est expressément chargé de faire inspecter les autorités et les agents publics chargés de coopérer à l'administration.

6. Aucun ex-noble, aucun étranger avec lesquels la république est en guerre, ne peut habiter Paris,

ni les places fortes, ni les villes maritimes, pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus, qui y serait trouvé dans un mois, est mis hors de la loi.

7. Les ouvriers employés à la fabrication des armes, à Paris, les étrangères qui ont épousé des patriotes français, ne sont point compris dans l'article précédent.

8. Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes, est interdit aux généraux qui n'y sont point en activité de service.

9. Le respect envers les magistrats sera religieusement observé; mais tout citoyen pourra se plaindre de leur injustice, et le comité de salut public les fera punir selon la rigueur des lois.

10. La convention nationale ordonne à toutes les autorités de se renfermer rigoureusement dans les limites de leurs institutions, sans les étendre ni les restreindre.

11. Elle ordonne au comité de salut public d'exiger un compte sévère de tous les agents, de poursuivre ceux qui serviront les complots et auront tourné contre la liberté le pouvoir qui leur aura été confié.

12. Tous les citoyens seront tenus d'informer les autorités de leur ressort et le comité de salut public des vols, des discours inciviques et des actes d'oppression dont ils auraient été victimes ou témoins.

13. Les représentants du peuple se serviront des

autorités constituées, et ne pourront déléguer de pouvoirs.

14. Les réquisitions sont interdites à tous autres que la commission des subsistances et les représentants du peuple près les armées, sans l'autorisation expresse du comité de salut public.

15. Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la révolution vivait sans rien faire et n'était ni sexagénaire, ni infirme, il sera déporté à la Guiane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

16. Le comité de salut public encouragera par des indemnités et des récompenses les fabriques, l'exploitation des mines, les manufactures; il protégera l'industrie, la confiance entre ceux qui commercent; il fera des avances aux négociants patriotes qui offriront des approvisionnements au *maximum;* il donnera des ordres de garantie à ceux qui améneront des marchandises à Paris, pour que les transports ne soient pas inquiétés; il protégera la circulation des rouliers dans l'intérieur, et ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à la bonne foi publique.

17. La convention nationale nommera dans son sein deux commissions, chacune de trois membres: l'une chargée de rédiger, en un code succinct et complet, les lois qui ont été rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles qui sont devenues confuses; l'autre commission sera chargée de rédiger un corps d'instruction civile propre à conserver

les mœurs et l'esprit de la liberté. Ces commissions feront leur rapport dans un mois.

18. L'insertion au bulletin du présent décret tiendra lieu de promulgation.

Malgré les modifications nombreuses que ce projet avait subies, le comité ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était complètement inexécutable. Tous ses protégés nobles réclamèrent, et bientôt il lui fallut faire une exception spéciale pour chaque individu; cependant, à part ce qu'il y avait de dur, de cruel même dans cette mesure, il faut avouer qu'elle produisit quelque bien; elle purgea du moins les administrations secondaires, et surtout la commune de Paris, d'une foule d'intrigants étrangers et de nobles qui feignaient de servir la cause de la liberté pour la rendre odieuse. La Commune n'avait plus de pouvoir que par le comité: elle obéit. Beaucoup d'agents de la faction hébertiste en furent ainsi expulsés; de ce nombre était cet ignoble Dorat-Cubière, qui, dans le cours de notre longue révolution, se vendit à tous les partis; cet homme, avant 89, avait pris le titre de chevalier, qui ne lui appartenait pas, au bas de plusieurs recueils de vers pitoyables, suffisamment jugés par l'admiration fanatique que leur auteur portait au fade Dorat dont il avait pris le nom. En 93, il fut membre de la Commune et appartint au parti anarchiste; mais il ne valait pas la peine d'être puni avec ses chefs. Depuis la restauration, nous l'avons vu, sous le titre usurpé de marquis, pleu-

ver le roi Louis XVI, auprès duquel il avait au Temple rempli l'emploi de geôlier, et qu'il avait maltraité dans ses rapports à la Commune. Nous l'avons vu demander la proscription des conventionnels au nom de la royauté, lui qui avait tenté de les proscrire dans l'intérêt de l'anarchie. Cet intrigant de bas étage valait peu en lui-même la peine que je le citasse; mais il était assez curieux de constater par un nom propre que la contre-révolution s'était glissée au milieu de nous pour enrayer les roues du char de la réforme. Au reste, j'aime à le répéter, nous pouvons montrer une foule d'aristocrates avérés au milieu de la Gironde et dans le sein de la faction anarchiste que nous avons renversées; tandis qu'au milieu de nous, Montagnards dont on a osé suspecter la bonne foi, je défie de trouver un homme vendu à la faction ennemie.

Au moment même où le comité de salut public prenait de rigoureuses mesures contre les nobles, il réalisait en quelque sorte le tribunal de clémence qu'avait proposé Camille-Desmoulins. Des commissions populaires étaient établies pour examiner les motifs de l'arrestation des citoyens détenus comme suspects; ces commissions n'avaient point le pouvoir de juger; elles pouvaient prononcer des mises en liberté; jamais de condamnations. C'était sans doute une belle institution comme transition à un gouvernement régulier, mais elle manque son effet par une exécution imparfaite, et l'on n'en sut aucun gré à ses auteurs. A la

même époque Robespierre tentait de réaliser une autre mesure de régénération; il faisait proclamer de nouveau la liberté des cultes, liberté qui avait subi tant d'atteintes sous le règne des anarchistes; en même temps il voulait, par une proclamation solennelle, prouver à la France et à l'Europe que nous n'avions jamais été complices des tentatives immorales de la Commune, et que nous n'avions jamais voulu répudier la croyance consolante en un dieu. Malheureusement une semblable proclamation pouvait difficilement produire son effet; la forme que Robespierre lui donna prêtait même aux calomnies de nos ennemis. Ils feignirent d'y voir encore un nouveau symptôme d'impiété. Certes ils ne pouvaient être de bonne foi dans une semblable supposition : les discours antérieurs de Robespierre et toute sa conduite privée prouvaient assez que l'athéisme, l'immoralité et le cynisme lui faisaient horreur; les discours que j'ai rapportés l'ont démontré jusqu'à l'évidence. Mais les hommes qui ont voulu faire peser sur sa tête l'accusation d'impiété auraient pu, s'ils avaient été de bonne foi, reconnaître leur erreur dans le discours même qu'ils lui ont tant reproché. La péroraison de ce discours, que je vais citer, en est la preuve.

« Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de

faire triompher les vérités que nous venons de développer; bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite. Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles? Ils invoquaient la raison, les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacriléges! Tous ceux qui défendaient vos principes et votre dignité devraient être aussi sans doute les objets de leur fureur. Ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligués contre nous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire nous sauverons la patrie. Le vaisseau qui porte la fortune de la république n'est pas destiné à faire naufrage; il vogue sous nos auspices, et les tempêtes seront forcées de le respecter.

« Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique; tonnez sur la tête des coupables et lancez la foudre sur tous vos ennemis. Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majesté du peuple français, dans la personne de ses représentants? Commandez à la vic-

même époque Robespierre tentait de réaliser une autre mesure de régénération; il faisait proclamer de nouveau la liberté des cultes, liberté qui avait subi tant d'atteintes sous le règne des anarchistes; en même temps il voulait, par une proclamation solennelle, prouver à la France et à l'Europe que nous n'avions jamais été complices des tentatives immorales de la Commune, et que nous n'avions jamais voulu répudier la croyance consolante en un dieu. Malheureusement une semblable proclamation pouvait difficilement produire son effet; la forme que Robespierre lui donna prêtait même aux calomnies de nos ennemis. Ils feignirent d'y voir encore un nouveau symptôme d'impiété. Certes ils ne pouvaient être de bonne foi dans une semblable supposition : les discours antérieurs de Robespierre et toute sa conduite privée prouvaient assez que l'athéisme, l'immoralité et le cynisme lui faisaient horreur; les discours que j'ai rapportés l'ont démontré jusqu'à l'évidence. Mais les hommes qui ont voulu faire peser sur sa tête l'accusation d'impiété auraient pu, s'ils avaient été de bonne foi, reconnaître leur erreur dans le discours même qu'ils lui ont tant reproché. La péroraison de ce discours, que je vais citer, en est la preuve.

« Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de

faire triompher les vérités que nous venons de développer; bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite. Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles? Ils invoquaient la raison, les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacriléges! Tous ceux qui défendaient vos principes et votre dignité devraient être aussi sans doute les objets de leur fureur. Ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligués contre nous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire nous sauverons la patrie. Le vaisseau qui porte la fortune de la république n'est pas destiné à faire naufrage; il vogue sous nos auspices, et les tempêtes seront forcées de le respecter.

« Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique; tonnez sur la tête des coupables et lancez la foudre sur tous vos ennemis. Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majesté du peuple français, dans la personne de ses représentants? Commandez à la vic-

toire, mais replongez surtout le vice dans le néant. Les ennemis de la république, ce sont les hommes corrompus. Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime, dans toute la force de ce terme. C'est peu d'anéantir tous les rois de l'Europe; il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Défions-nous même de l'ivresse des succès; soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale. Voilà le véritable but de nos travaux, voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant. »

Ce décret portait reconnaissance formelle de la liberté des cultes; était-ce donc là une preuve d'athéisme? Ce décret portait création de fêtes nationales en l'honneur de toutes les vertus; était-ce donc là une preuve d'immoralité? Il s'y trouvait, il est vrai, cette disposition ridicule : « le peuple français reconnaît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'ame. » Cette formule de décret était étrange, insolite, elle avait surtout le grand malheur de ne point répondre à l'intention qui l'avait dictée; on peut donc la blâmer à distance comme une faute, mais il faut un bien grand degré de mauvaise foi pour la présenter comme une impiété; il est

trop évident que l'intention de son auteur était toute contraire; elle fit naître cependant un déluge de plaisanteries; on prétendit que la Convention reconnaissait au peuple le droit de juger Dieu au scrutin secret (1). On prétendit que Robespierre avait inventé une mauvaise parade pour achever de détruire les idées religieuses. Ces imputations sont certainement calomnieuses; il est de la dernière évidence que si Robespierre s'est trompé, il était du moins de bonne foi; il est impossible de supposer que dans son projet de fête à l'Être-Suprême il ait été guidé par d'autres intentions qu'un désir de retour à un ordre de choses meilleur. Si la réparation aggravait le mal, ce n'était certes pas dans son intention, et ce n'est pas à lui, mais aux aristocrates de la Commune qu'il faut s'en prendre du scandale d'une réhabilitation des idées religieuses, inconvenante dans sa forme, mais qu'ils avaient rendue nécessaire.

La fête à l'Être-Suprême fut célébrée le 20 prairial; Robespierre présidait alors la Convention; il prononça plusieurs discours sur cette solennité.

---

(1) ....Le peuple souverain,
Libre par sa nature même,
Ne reconnaît d'être suprême
Que celui qu'il nomme au scrutin.

Ces vers de Berchoux, fort jolis d'ailleurs, ont contre eux le malheur d'être tout-à-fait opposés à la vérité historique.

(*Note de l'éditeur.*)

nouveau prétexte aux violences du comité: un nommé Ladmiral se glissa dans la maison de Collot-d'Herbois pour l'assassiner. Collot ne dut la vie qu'au courage et au dévouement d'un serrurier, nommé Geffroy, qui fut grièvement blessé par l'assassin. En même temps, une jeune fille, nommée Cécile Renaud, se présenta chez Robespierre, également dans l'intention de le tuer. Ladmiral avoua son crime et en tira vanité; Cécile Renaud répondit à l'interrogatoire des membres du comité de sûreté générale qu'elle était allée chez Robespierre pour voir comment était fait un tyran. Ces deux tentatives d'assassinat dans la même journée motivèrent de nouvelles rigueurs, auxquelles s'associa la Convention, devenue muette et terrifiée. Geffroy, reçu solennellement aux jacobins, obtint des honneurs publics. On pouvait déjà voir dans l'empressement que la Convention mettait à prendre la cause des deux membres du comité comme la sienne propre, qu'on les regardait plutôt comme des maîtres que comme des collègues.

CHAPITRE VI.

Loi du 22 prairial.— Catherine Théos.— Divisions entre les membres des comités de gouvernement.

Depuis la mort de Danton les bancs de la Convention devenaient de plus en plus mornes et silencieux. Les comités avaient fini par s'emparer de tout le pouvoir et déjà nous n'étions plus qu'une espèce de parlement, enregistrant pour la forme les actes de cette nouvelle royauté; déjà, sans doute, depuis long-temps nous avions eu à déplorer bien des excès, mais du moins l'enthousiasme de la liberté les faisait naître et chacun de nous espérait concourir à les réparer; dans les derniers mois de la terreur, au contraire, il n'y avait plus d'action que dans le sein des comités. La tribune et la presse étaient muettes; les cordeliers se taisaient; les jacobins, dégénérés, les sections, la commune n'étaient plus que de pâles satellites de la nouvelle tyrannie: au premier moment, connaissant les intentions réparatrices de Robespierre

et de Saint-Just, nous crûmes qu'ils allaient profiter de leur omnipotence de fait pour clorre l'ère des révolutions et proclamer la constitution; mais telles n'étaient pas leurs vues, du moins pour le moment. Les condamnations judiciaires devinrent de plus en plus effrayantes et elles n'avaient plus l'excuse de l'impulsion anarchique; on ne pouvait plus voir dans les condamnés que les victimes de la tyrannie. Renverser tous leurs ennemis, tous les hommes, qu'ils croyaient être les ennemis de la chose publique, avant d'en finir avec l'odieux régime de transition qu'ils avaient établi; tels étaient leurs projets, et pour les accomplir ils n'hésitaient pas à répandre des flots de sang. La Montagne ne voyait plus qu'avec horreur la nouvelle tyrannie; les hommes étrangers à toutes les factions, les républicains les plus exaltés commençaient à regarder les comités comme l'ennemi public et osaient concevoir le généreux dessein de les renverser. Lecointre de Versailles, qui depuis a été, ainsi que moi, proscrit comme partisan de Robespierre, fut le premier à élever la voix contre sa sanglante autorité. Le jour même de la fête à l'Être-Suprême, tandis que Robespierre recevait les hommages de ceux qui nous ont persécutés, le brave Lecointre osa lui dire en face : « Robespierre, j'aime ta fête, mais toi, je te déteste! » deux jours après ce fut encore un montagnard, un homme que l'on a poursuivi avec nous, qui donna le signal de la résistance à la dictature.

Je ne sais quel esprit de vertige avait saisi ces hommes qui, pendant plus d'une année, avaient dirigé d'une main si ferme les destinées de la France; après avoir abattu toutes les factions, après avoir déjoué tous les complots des aristocrates déguisés en révolutionnaires; après avoir signalé leur haine pour les excès, ils parurent tout-à-coup eux-mêmes avides de sang et de vengeance; ils parlaient de clémence pour un temps voisin, et la hache révolutionnaire prenait dans leurs mains une activité nouvelle. Non contents des supplices, chaque jour renouvelés, depuis plusieurs mois, ils méditaient un moyen de rendre l'échafaud encore plus meurtrier. Couthon vint proposer, en leur nom, cette abominable loi du 22 prairial qui, pendant deux mois, fit répandre le sang à grands flots (1); un frémissement se répandit dans l'assemblée quand on en-

---

(1) La convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :

Art. 1er Il y aura au tribunal révolutionnaire un président et trois vice-présidents, un accusateur public et douze juges.

2. Les jurés seront au nombre de cinquante.

3. Les diverses fonctions seront exercées par les citoyens (suivent les noms des membres du tribunal révolutionnaire).

4. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

5. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

6. Les ennemis du peuple sont ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la convention natio-

tendit la lecture : il n'était point, d'après son texte, d'ennemi des membres du gouvernement qui pût

---

nale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre.

Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places et des armées, et dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnements ou le service des armées;

Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnements de Paris, ou à cause de disette dans la république;

Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides;

Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentants du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république;

Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser et pour troubler le peuple;

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique et altérer l'énergie et la sûreté des principes révolutionnaires et républicains ou en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination; les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la république, et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du........;

Ceux qui étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution; pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple;

Enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui par quelques moyens que ce soit, et sous quelques dehors qu'ils se couvrent, au-

échapper à la mort. Toutes fautes y étaient transformées en délit, et tout délit conduisait à l'écha-

---

ront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

7. La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

8. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple, est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit valable, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

Elle se borne aux faits suivants :

9. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

10. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention Nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentants du peuple, commissaires de la Convention et l'accusateur public.

11. Les autorités constituées, en général, ne pourront exercer ce droit, sans avoir prévenu le comité de salut public et le comité de sûreté générale et obtenu leur autorisation.

12. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité et l'interrogatoire secret qui précède est supprimé comme superflu; il ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où il sera it jugé utile à la connaissance de la vérité.

13. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette preuve, l'accusateur public fera appeler les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoins à charge et à décharge.

faud. La puissance d'accuser qui, avec les nouveaux jurés du tribunal, était en même temps la puissance de condamner, était remise entre les mains des comités, et l'on voulait ravir aux victimes jusqu'à la triste consolation d'avoir des défenseurs officieux.

---

15. Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal ; et, dans ce cas, il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de salut public et de sûreté générale.

16. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

17. Les débats finis, les jurés formeront leurs déclarations, et les jurés prononceront la peine de la manière déterminée par les lois.

Le président posera la question avec clarté, précision et simplicité. Si elle était présentée d'une manière équivoque ou inexacte, le juré pourrait demander qu'elle fût posée d'une autre manière.

18. L'accusateur public ne pourra, de sa propre autorité, renvoyer un prévenu adressé au tribunal ou qu'il y aurait fait traduire lui-même, dans le cas où il n'y aurait pas matière à une occasion devant le tribunal ; il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil qui prononcera ; mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public qui l'examinera.

19. Il sera fait un registre double des personnes traduites au tribunal révolutionnaire, l'un pour l'accusateur public, et l'autre au tribunal, sur lequel seront inscrits tous les prévenus à mesure qu'ils seront traduits.

20. La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret, et n'entendra pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent aux crimes de contre-révolution et à l'action du tribunal révolutionnaire.

21. Le rapport du comité sera joint au présent décret comme instruction.

22. L'insertion du décret au bulletin vaudra promulgation.

Ruamps, républicain énergique, qui depuis partagea notre proscription, laissa éclater la plus vive indignation. Il demanda l'ajournement de la loi de sang en s'écriant : « si cette loi était votée sans discussion je me brûlerais la cervelle. » Couthon, Billaud-Varennes, Robespierre, combattirent l'ajournement qui fut appuyé par les anciens partisans de Danton, hommes qui comme nous étaient las de la tyrannie décemvirale, mais qui en même temps avaient abandonné en partie leurs anciens principes et étaient tout au moins devenus des républicains tièdes ; ainsi, personne ne voulait de cette loi, pas plus les montagnards que les dantonistes, pas plus les hommes qui avaient cru devoir rester attachés au comité que les débris de la Gironde ; personne ne la défendit, excepté les membres du gouvernement. La Convention témoigna hautement sa répugnance, et, quoique la plupart des orateurs se montrassent modérés dans leurs paroles on put voir, par la rupture de leur trop long silence, qu'une telle loi était pour eux un grand et sinistre événement. Robespierre la défendit en disant qu'elle était nécessaire pour l'expédition des affaires ; Bourdon de l'Oise lui répondit en ces termes :

« Il y a dans la discussion qui vient de s'élever un point autour duquel tous les esprits se rallieront. Dans son discours, Robespierre nous a dit qu'il manquait de jurés ; eh bien ! comme aucun de nous ne veut ralentir la marche de la justice

nationale, ni exposer la liberté publique, divisons la proposition, adoptons la liste que nous présente le comité pour compléter le nombre des juges et des jurés, et ajournons le reste. »

La modération de ce discours contraste étrangement avec la gravité des circonstances; cependant, Bourdon croyait encore faire un acte de courage en le prononçant, tant l'autorité du comité était devenue menaçante; Robespierre répliqua d'abord avec quelque modération:

« Je demande, dit-il, que le projet soit discuté article par article et séance tenante. Je motive ma demande par un seul mot; d'abord cette loi n'est ni plus obscure, ni plus compliquée que celles que le comité vous a déjà soumises pour le salut de la patrie. J'observe, d'ailleurs, que depuis long-temps la Convention nationale discute et décrète sur-le-champ, parce que depuis long-temps elle n'est plus asservie à l'empire des factions, parce que depuis long-temps il y a dans la très grande majorité un assentiment prononcé pour le bien public. Je dirai donc que des demandes d'atermoiement de la fortune de la république sont affectées dans ce moment. Que quand on est bien pénétré des dangers de la patrie et de ceux que courent ses défenseurs, dans quelque lieu qu'ils se trouvent, quelque poste qu'ils occupent, on est plus enclin à porter des coups rapides contre ses ennemis, qu'à provoquer des lenteurs qui ne sont que des délais pour l'aristocratie, qui les

emploie à corrompre l'opinion et à former de nouvelles conspirations.

« On se trompe si l'on croit que la bonne foi des patriotes a trop de force contre les efforts des tyrans de l'Europe et de leurs vils agents, dont la rage se manifeste par les calomnies et les crimes qu'ils ne cessent de vomir sur cette enceinte ; qui ne vous laisseront aucun repos et qui ne vous épargneront ni artifices, ni conspirations impies, que quand ils n'existeront plus. Quiconque est embrasé de l'amour de la patrie, accueillera avec transport les moyens d'attendre et de frapper ses ennemis.

« Je demande que sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la Convention discute jusqu'à neuf heures du soir, s'il le faut, le projet de loi qui lui est soumis. »

Mais, Bourdon ayant insisté, les membres du comité signalèrent à la fois et lui et le parti dantoniste comme ennemis de la révolution ; Bourdon demanda vivement la parole : « On veut me faire passer pour un scélérat, s'écria-t-il. — Je ne t'ai point nommé, répondit Robespierre, mais je ne te défends point de te reconnaître quand on parle d'ennemi de la patrie. Malheur dans une pareille circonstance à qui se nomme! » Et il termina en dénonçant indirectement Tallien, Legendre et quelques autres députés. La Convention faiblit ; la fatale loi fut adoptée ; cependant l'horreur qu'elle inspirait était si vive que plusieurs

Montagnards, dans les séances suivantes, demandèrent le rapport de plusieurs de ses dispositions, principalement de l'article qui supprime les défenseurs et de l'article qui semblait donner au comité le droit de mettre en accusation les représentants eux-mêmes. Ce dernier article fut même modifié sur la proposition de Merlin de Douai; mais les membres du comité de salut public n'eurent qu'à paraître à la tribune pour faire rapporter les modifications. L'espèce de résistance qu'on avait voulu montrer n'eut pas de suite, et tout rentra bientôt dans le silence et la stupeur accoutumés.

Cependant les menaces que Robespierre et Billaud-Varennes avaient lancées contre quelques députés accroissaient les haines et menaçaient de plus en plus le pouvoir formidable, mais sans base, des décemvirs; Tallien, Legendre, savaient, à n'en point douter, que leur vie était menacée, et ils avaient assez de force pour se défendre, et pourtant ce Comité si audacieux et si violent n'avait même pas la vigueur que donne l'union intérieure; j'ai déjà dit que Robespierre avait l'intention de remplacer enfin le gouvernement révolutionnaire par un gouvernement plus régulier; Couthon et St-Just étaient de moitié dans ses projets; mais les autres membres du Comité de salut public (1) et tout le

(1) J'excepte toujours Carnot et Robert Lindet, qui, uniquement occupés de guerre et de finances, n'avaient d'ailleurs aucune part au gouvernement. (*Note de l'auteur.*)

Comité de sûreté générale étaient loin d'admettre les mêmes plans. Les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois, sentaient bien qu'ils devaient disparaître du pouvoir quand la crise terrible au milieu de laquelle nous étions serait passée, et ils ne songeaient qu'à la prolonger. La fête à l'Être-Suprême les courrouça, comme symptôme de retour à l'ordre. L'organisation des commissions populaires chargées de mettre en liberté les suspects injustement incarcérés produisit le même effet. Il paraît même qu'au moment de la fête à l'Être-Suprême, Robespierre proposa formellement à ses collègues un plan de gouvernement régulier, et l'abolition des formes révolutionnaires; mais avant de procéder à l'établissement du régime constitutionnel, Robespierre voulait faire mettre en jugement et les commissaires de la Convention et les membres du comité de sûreté générale, qui s'étaient souillés par trop d'excès. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, qui se sentaient menacés par ce projet, refusèrent avec ténacité. Une rupture ouverte n'éclata pas encore; mais on sentit des deux parts qu'elle devenait inévitable, et des deux parts aussi on se prépara au combat. Robespierre s'assura de l'appui des jacobins et de la Commune; ses ennemis, de leur côté, avaient une immense majorité dans les comités de gouvernement. Des deux parts la guerre fut habilement conduite. Robespierre avait en quelque sorte la force matérielle entre ses mains; Saint-Just était en mission aux armées ainsi que Robes-

pierre jeune; mais on devait les rappeler au moment décisif, et avec eux Robespierre croyait conserver un grand ascendant sur la Convention; il réunissait du moins de son côté la puissance de la parole, mais ses adversaires n'avaient pas moins de chances de succès. Ils avaient surtout pour eux la haine de la Convention, et même la haine du peuple contre le gouvernement, haine qui s'était presque entièrement concentrée sur Robespierre et Saint-Just. Collot et Billaud gagnèrent plus en s'annulant que leurs adversaires en devenant plus redoutables; d'ailleurs, je l'ai dit, ils possédaient la majorité dans le gouvernement, et c'est déjà beaucoup dans les circonstances décisives d'être en possession du pouvoir; dans les crises politiques, c'est presque la moitié de la partie gagnée.

Il est presque ridicule, au milieu de si graves intérêts, de rappeler l'effet que produisit une société mystique, composée mi-partie de fous, mi-partie de charlatans, qui fit quelque bruit à cette époque. Il est néanmoins constant que c'est à propos de la ridicule superstition de Catherine Théos qu'éclata la guerre sourde des membres des deux comités. Vadier vint faire sur cette intrigue puérile un rapport dont je vais citer quelques passages.

Après avoir peint de traits sanglants les charlatans religieux, « d'après ce rapide tableau, disait-il, de la science théorique des prêtres, je vais, citoyens, vous les faire connaître dans la pratique; je viens vous dénoncer, au nom de vos comités de

sûreté générale et de salut public réunis, une école primaire de fanatisme, découverte dans la rue Contrescarpe, section de l'Observatoire, nº 1078, au troisième étage.

« C'est là que réside une fille, âgée de 69 ans, nommée Catherine Théos, qui ose s'appeler la religion chrétienne et la mère de Dieu. On sait que le mot grec *Theos* signifie divinité, comme *Jehova*, *Adonaï* et beaucoup d'autres, qui expriment les divers attributs de l'Être-Suprême.

« On voit dans ce réduit un essaim nombreux de bigotes et de nigauds se grouper autour de cette ridicule pagode; on y voit aussi quelques chefs de file plus dangereux encore : ce sont des demi-savants, des médecins, des hommes de loi, des capitalistes oisifs qui, détestant la révolution, se mêlent à ces momeries avec des intentions perfides. On y voit des mesmériens, des illuminés, de ces cagots atrabilaires et vaporeux qui, avec un cœur froid pour la patrie, ont la tête chaude et bien disposée à la troubler ou à la trahir. Il y en a chez qui on a trouvé des correspondances à Londres avec des prêtres émigrés. On remarque surtout qu'il n'y a pas un seul patriote dans cette bande; elle n'est composée que de royalistes, d'usuriers, de fous, d'égoïstes, de muscadins, de contre-révolutionnaires des deux sexes.

« La mère Catherine est le pivot de cette société dangereuse; elle se dit inspirée de Dieu, et promet en son nom l'immortalité de l'ame et du corps à

tous ceux qu'elle aura initiés dans ses mystéres.

« La réception de ces élus n'est pas moins ridicule que sa doctrine.

« Il faut être en état de grace, faire abnégation des plaisirs temporels, pour approcher de la sainte mère; on se prosterne devant elle, et ses élus deviennent immortels, lorsqu'ils ont baisé par sept fois la face vénérable de la prétendue mère du Verbe. Ces baisers mystérieux se distribuent en forme circulaire : on en fait deux au front, deux aux tempes, deux aux joues; mais le septième, qui est le complément des sept dons du Saint-Esprit, s'applique respectueusement sur le menton de la prophétesse, que les catéchumènes sucent avec une sorte de volupté. Ce dernier baiser est encore le symbole des sept sceaux de l'Apocalypse, des sept plaies d'Égypte, des sept sacrements de la loi nouvelle, des sept allégresses et des sept douleurs de la Vierge; car tout va par sept dans le jargon mystique des prédictions et des oracles.

La mère Catherine se dit choisie pour enfanter le Verbe divin; c'est la pierre angulaire du royaume de Dieu sur la terre; c'est elle qui choisit les élus, qui doit commander aux soldats du Dieu des armées; son trône doit être miraculeusement érigé près du Panthéon, au local ci-devant destiné aux écoles de droit. C'est de là que cette immortelle doit régner sur l'univers. Un seul éclair doit réduire en poudre les trônes, les armées et tous les

mécréants de la terre, aplanir les montagnes et dessécher les mers. C'est une nouvelle *Ève*, qui doit réparer les malheurs causés au genre humain par nos premiers parents, et réaliser la rédemption, qui n'avait existé, dit-elle, qu'en *figure*.

« La population du globe sera réduite à 140,000 élus par la sainte mère (c'est encore un nombre de sept fois vingt), immortels comme elle; ils chanteront ses louanges, et jouiront sans fin, au paradis terrestre, qu'elle va rétablir, de l'éclat radieux de son antique virginité.

Tel est, citoyens, l'abrégé du tas d'inepties qu'on a été forcé de relater dans les procès-verbaux et interrogatoires recueillis pour votre comité.

L'arme du ridicule, le sentiment de la pitié, sont les seuls remèdes, sans doute, dont la raison peut faire usage contre ces jongleries fanatiques, aussi vos comités les eussent-ils méprisées, si par un anneau dangereux elles ne se rattachaient au cercle des conspirations qui se sont reproduites sous tant de formes pour nous ramener à la tyrannie.

C'est sous ce rapport seulement que nous allons les envisager. . . . .

. . . .

Sachez encore, citoyens, que la prétendue mère de Dieu n'est que la pièce curieuse de cet atelier; qu'elle n'est là que pour le mécanisme des grimaces et pour la partie matérielle des cérémo-

nies; mais le moral de l'institution, le substantiel de la doctrine, l'explication du sens des oracles, des prophètes et des écritures, tout cela est confié à des mains plus exercées et bien plus dangereuses.

C'est un ex-moine qui est chargé de cette partie, un moine qui a déjà marqué dans la révolution par les écarts d'une imagination déréglée; un cénobite dont la solitude du cloître a creusé le cerveau et embrouillé l'entendement, qui ne rêve que des prophéties, et n'enfante que les plus sinistres augures; une bile noire provoque en lui des visions extatiques et des prédictions effrayantes; sa tête est imbibée de sombres passages d'Ézéchiel et d'Isaïe; il applique aux événements actuels des figures de l'Apocalypse et le sens le plus hyperbolique de l'Écriture; en un mot, on ne voit que du noir dans les esquisses de son pinceau.

Ce moine est le nommé don Antoine-Christophe Gerle, ex-chartreux, député à l'assemblée constituante.

Il n'y a personne qui ne se rappelle sa motion audacieuse, qui avait pour but de proclamer un culte dominant en faveur de la religion catholique.

Don Gerle siégeait du côté gauche; les patriotes auxquels il avait eu la ruse de s'accoler, imputèrent cette motion liberticide au déréglement de son cerveau; on fut la dupe de cette prétendue débauche d'esprit, et plus encore de sa perfide bonhomie.

Il rentra aux jacobins, dont on avait d'abord résolu de l'exclure; et, feignant un hypocrite repentir, il abusa, à l'exemple de son ami Gobel, de la confiance des patriotes, pour les mieux tromper.

Eh bien! c'est ce même don Gerle qui ose préconiser la mission de la mère de Dieu; qui répand partout sa doctrine, qui accrédite ses prophéties, qui en trouve l'application dans la Bible, qui assiste à ses fanatiques mystères et aux réceptions des initiés; qui préside à ses momeries, qui enflamme de vive voix et par écrit le cerveau des imbéciles qui affluent dans ce repaire.

Don Gerle ose avouer dans ses interrogatoires qu'il a reconnu la mère Catherine comme inspirée par Dieu lui-même; qu'il la croit destinée de toute éternité à donner le bonheur au monde et à réparer les malheurs de notre première mère : il a ajouté la connaître depuis deux ans, et avoir reconnu dans la Sainte-Ecriture la vérité de tout ce qu'elle dit.

Aussi ai-je dit que ce n'est sous aucun rapport religieux qu'il faut envisager cette affaire; sous cet aspect, elle ne peut inspirer que le mépris ou la pitié; mais c'est sous le rapport politique, surtout révolutionnaire, qu'elle mérite toute votre attention.

Pourrait-il exister de frein contre des fanatiques qui auraient la folie de croire à l'immortalité corporelle? il n'est point de barrière, point de liens,

moral ni civil, capables de contenir l'audace de tels maniaques.

Les prêtres n'ont-ils pas allumé la rage des brigands de la Vendée par la promesse de ressusciter au bout de trois jours? n'est-ce pas cet espoir qui les enhardissait à s'élancer sans armes sur nos batteries et à s'en emparer avec fureur!

Ils sont donc bien coupables les scélérats qui ont inventé ou accrédité de pareils principes, dans un temps où les poignards sont levés sur les plus courageux défenseurs du peuple, et, où les campagnes désertes de la Vendée fument encore du sang que le fanatisme y a fait répandre par torrents.

Il est démontré à la France et à l'univers que la république naissante a été tourmentée par deux factions: toutes deux voulaient nous redonner un maître.

L'une, fomentée par l'Autriche, cherchant à conserver la royauté et tous les abus dans la famille du tyran.

L'autre, excitée par la scélératesse de Pitt, voulait reporter tous les crimes de la tyrannie dans une dynastie nouvelle et river nos fers à l'anglaise.

. . . .

Il me semble voir l'Anglais spéculant dans son comptoir politique sur les folies religieuses à Paris comme sur les achats de noirs dans la Guinée: il a vu dans cette cité les deux écoles de Jansé-

nius et de Molina; il y a dénombré les héritiers des imbéciles du cimetière de Saint-Médard; c'est dans les esprits faibles, dans les ames crédules, c'est dans les fanatiques pervers, qu'il a recruté un nouveau genre de contre-révolutionnaires plus dangereux, parce qu'ils sont plus imperceptibles à la police publique. C'est là que l'Anglais a cherché des auxiliaires, des perturbateurs, des chefs de mécontents, des recruteurs de Vendée et des assassins; c'est par là qu'il a espéré d'altérer l'esprit public révolutionnaire; de détourner vers les idées superstitieuses les esprits portés aux opinions politiques, et de faire un jour à Paris une Vendée plus nombreuse et plus horrible que celle qui a fait tant de maux sur les bords de la Loire.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de sûreté générale et de salut public, décrète ce qui suit:

« Don Gerle, ex-chartreux, ex-député, à l'assemblée constituante; Catherine Theos, se disant la mère de Dieu; Etienne-Louis Quesvremont, surnommé Lamotte, médecin en titre du ci-devant duc d'Orléans; Marie-Magdeleine Amblard, veuve Godefroi; la femme ci-devant marquise de Chastenois, seront traduits au tribunal révolutionnaire pour y être jugés sur les faits de conspiration dont ils sont prévenus.

« Charge l'accusateur public près ledit tribunal

de rechercher et poursuivre tous autres auteurs ou instigateurs de ladite conspiration. »

Ce rapport, moitié bouffon moitié sérieux, était destiné à tourner en ridicule les idées religieuses de Robespierre et la fête à l'Être-Suprême, à laquelle il avait attaché un si grand intérêt ; d'ailleurs, les membres du comité de sûreté générale espéraient tirer de cette circonstance une arme plus forte contre leur ennemi. Robespierre avait toujours protégé dom Gerle, qu'on peignait comme chef de conspiration. Il y avait tout au plus une semaine qu'il avait fait obtenir à cet ex-chartreux, son ancien collègue à l'assemblée constituante, un certificat de civisme. Robespierre, sans avoir de relations avec les imbéciles sectaires de Théos, était regardé par eux comme l'envoyé de la providence ; ils lui rendaient en secret comme une espèce de culte ; il paraît même que le dictateur avait été instruit de ces jongleries, et qu'elles avaient flatté sa vanité. Il n'en avait pas fallu davantage pour faire sévir contre les stupides sectateurs de la vieille Catherine, car on espérait au moment du combat peindre Robespierre comme complice de leur inepte mysticisme et prouver qu'il avait voulu se faire à la fois roi et prophète : c'était une accusation qu'on trouvait bon de tenir en réserve contre lui ; en tout cas, si l'on ne parvenait pas à la faire croire, on avait toujours trouvé moyen de le rendre ridicule, et c'était un puissant levier de discrédit ; Robespierre comprit

bien que le rapport sur Catherine Théos, dont il n'eut connaissance qu'à la tribune, était indirectement dirigé contre lui, mais il ne fit pas paraître son mécontentement, il ne s'en plaignit pas même dans l'ombre du comité: mais il se prépara au combat, ses adversaires en firent autant de leur côté; deux mois se passèrent des deux parts en observations, et, chose étrange! ce gouvernement, dont les membres étaient divisés, ne perdit rien pendant ce temps de sa sombre énergie.

CHAPITRE VII.

Derniers mois de la terreur. — Suite de la guerre intestine des membres du gouvernement. — Séances des 8 et 9 thermidor.

J'étais aux armées quand les scènes qu'il me reste à décrire avant la réaction se passèrent. Cependant j'ai pu apprendre par mes amis comment s'était préparée et exécutée la catastrophe du 9 thermidor, et je la décrirai avec quelques détails, parce que je la regarde comme le point culminant de la révolution, et parce que, depuis cette époque, je n'ai vu sous divers noms qu'une réaction continuée.

Après avoir préparé dans l'ombre ses moyens d'action, Robespierre crut devoir tenter encore sur le comité de salut public un effort pour faire punir les hommes qui avaient souillé la révolution, et pour fonder enfin un gouvernement stable et régulier. Déjà Saint-Just, Robespierre jeune, Lebas et tous ses partisans, avaient travaillé les provinces

dans ce sens, et la réussite de ce plan paraissait facile. Mais j'ai dit par quelle triste solidarité avec le comité de sûreté générale les Billaud et les Collot craignaient de s'associer à ce grand acte de régénération. Robespierre rompit alors entièrement avec eux; il cessa de prendre part aux travaux du comité, il cessa même d'assister aux séances de la Convention, mais le temps qu'il passa dans la retraite ne fut pas consacré à l'inaction; il l'employa au contraire à rassembler ses armes pour le combat. Saint-Just, son admirateur et son ami, Robespierre jeune, Lebas, Julien fils, enthousiastes passionnés, amis sincères de la liberté et séïdes de Maximilien, mais séïdes d'aussi bonne foi que le sectateur de Mahomet; tous ces hommes, pour la plupart doués de véritables talents, tous initiés à la science du gouvernement, tous courageux et inflexibles, furent appelés à Paris. Ils vinrent entourer leur chef et leur ami et lui prêter l'appui de leur force. Les jacobins étaient tout-à-fait sous leur influence; la Commune se lia entièrement à eux; mais c'était surtout la Convention qu'il s'agissait de conquérir; ils comptèrent pour y parvenir sur la puissance de la parole; leurs adversaires avaient à leur usage une arme plus redoutable, l'intrigue; ils surent s'en servir.

Robespierre et Saint-Just avaient dans le sein de la Convention les éléments d'une immense majorité pour l'accomplissement de leurs projets. Mieux connus ils auraient triomphé, mais leurs

adversaires agirent contre eux dans l'ombre, et le désir qu'ils nourrissaient de mettre un terme à la terreur les fit condamner par cette même Convention, dont la pensée unique était de détruire la terreur. Je m'explique.

Il est hors de doute maintenant, et la séance du 9 thermidor le prouvera, que Robespierre voulait revenir à un système d'indulgence trop retardé ; c'était aussi le vœu de la Convention. Il est certain qu'il voulait punir les proconsuls perdus de crimes ; il est certain qu'il avait fait rappeler Carrier, Fréron et même Collot-d'Herbois ; son vœu, à cet égard, était encore celui de la Convention. Il est certain qu'il voulait rendre la sécurité à toutes les classes de citoyens, élargir les suspects, donner la main aux débris de la Gironde, assoupir toutes les anciennes factions par une fusion générale; c'était également le vœu de la Convention ; c'était à ce vœu que les meneurs des comités, et ces meneurs seuls, étaient opposés ; c'était pour punir Robespierre d'y avoir songé, qu'ils lui déclaraient la guerre. Pour empêcher Robespierre d'exciter la sympathie de la Convention il leur fallait user de toutes les ressources de l'intrigue et de la ruse ; ils réussirent.

Au commencement de cette lutte étrange, il était à présumer que Robespierre triompherait ; il lui était si facile de prouver que sa désunion avec les comités avait pour cause le désir d'arrêter les proscriptions en masses, de renverser les échafauds !

Ces projets étaient tellement partagés par la majorité conventionnelle! N'était-ce pas lui qui s'était le premier élevé contre le dessein de proscrire les 73? Son frère, Saint-Just et Lebas, n'avaient-ils pas porté des paroles de paix dans les provinces? N'avaient-ils pas ouvert les cachots aux patriotes qui y gémissaient? Enfin, la Commune de Paris n'était-elle pas rentrée dans l'ordre depuis que Robespierre l'avait remplie de ses créatures, et n'était-ce pas par son influence que Carrier avait été rappelé? Avec de tels actes on semblait bien fort; d'ailleurs les discussions des jacobins ne prouvaient-elles pas chaque jour que Robespierre voyait les excès démagogiques avec douleur? Je citerai en preuve un discours de son frère, choisi entre cent autres, et dans lequel il prêtait son appui à des proscrits et combattait les ultra-révolutionnaires.

« Les réclamations que vous venez d'entendre, s'écria-t-il, ne sont que les plus petits des maux qui affligent la patrie. Il existe un système universel d'oppression; ce système domine surtout dans les départements qui ont eu la vertu de résister aux crimes de fédéralistes, et ils sont plus tourmentés que ceux qui ont été le foyer de la contre-révolution.

« Je m'interroge moi-même et je juge de la situation des patriotes; j'éprouve qu'il faut du courage pour dire la vérité, donc il y a oppression. Tout est confondu par la calomnie; on espère faire suspecter tous les amis de la liberté; on a l'impu-

deur de dire dans le département du Pas-de-Calais, qui méritait d'être plus tranquille, que je suis en arrestation comme modéré. Eh bien oui! je suis modéré si l'on entend par ce mot un citoyen qui ne se contente pas de la proclamation des principes de la morale et de la justice, mais qui veut dans leur application: si l'on entend un homme qui sauve l'innocence opprimée, aux dépens de sa réputation, oui je suis un modéré en ce sens; je l'étais encore lorsque j'ai déclaré que le gouvernement révolutionnaire devait être comme la foudre, qu'il devait en un instant écraser tous les conspirateurs; mais qu'il fallait prendre garde que cette institution terrible ne devînt un instrument de contre-révolution par la malveillance qui voudrait en abuser et qui en abuserait au point que tous les citoyens s'en croiraient menacés; extrémité cruelle qui ne manquerait pas de réduire au silence tous les amis de la liberté qui voudraient dévoiler les mouvements et les crimes des conjurés.

« Je provoque donc en cet instant le courage de tout républicain prêt à affronter la mort pour la patrie: qu'on sache que ce n'est pas en sauvant un individu qu'on la sauve; c'est en frappant jusqu'aux autorités qui abuseraient de leur pouvoir pour écraser le peuple, qu'elles doivent défendre. »

Les membres des deux comités savaient très bien que leurs opinions faisaient horreur à la majorité de la Convention; ils le savaient et ils eurent pourtant la puissance de paralyser la volonté de

l'assemblée et de tourner en leur faveur le mouvement même qui les repoussait. Robespierre avait conquis une telle popularité que le système révolutionnaire était, pour ainsi dire, identifié à lui; on le regardait généralement comme le dominateur du gouvernement, et même lorsqu'il y eut perdu toute influence, on continua à lui en attribuer tous les actes. Les meneurs des deux comités se servirent habilement de ce préjugé général; chaque faction avait à regretter quelques-uns de ses membres, et chaque faction regardait Robespierre comme leur meurtrier. Les ennemis de cet homme célèbre nourrirent avec soin cette croyance sans fondement; ils firent circuler des listes de proscrits, dans lesquelles figuraient des hommes de tous les partis, et ces listes étaient toujours présentées comme l'ouvrage de Robespierre; ainsi l'immense majorité, qui voyait avec horreur la continuation d'un régime de sang, pensa que ce régime était sorti tout armé du cerveau de Robespierre, et que la chute du dictateur suffirait pour faire renaître des temps plus doux. Telle n'était pas l'intention des véritables gouvernants, mais ils flattaient cet espoir parce qu'au moment de la lutte ils espéraient le faire tourner contre leur ennemi. Proscripteurs de Danton et de Camille Desmoulins, ils rallièrent à eux les députés qui pleuraient Camille et Danton; ils répétèrent tout bas l'accusation de tendre à la dictature; accusation qui, avec le reste d'énergie républicaine que conservait la Conven-

tion, était à elle seule un arrêt de mort; ils captèrent la confiance des hébertistes en surpassant Robespierre en violence; ils s'assurèrent l'assentiment au moins tacite des modérés en s'effaçant devant le nom redoutable de Robespierre et en chargeant cette espèce de bouc émissaire de la révolution de la responsabilité de leurs propres actes. Plus on était las de la sanglante tyrannie des comités, plus on désirait la chute de celui qui en paraissait le représentant vivant. Dans le parti de Robespierre seul on trouvait des doctrines, un système lié, des vues organisatrices. A ce parti seul on pouvait attribuer l'action puissante qui avait renversé tant de factions rivales, et quelque horreur qu'inspirassent d'ailleurs les farouches meneurs des comités, on savait qu'ils n'étaient pas de force pour régner seuls, et l'on espérait en faire bon marché après avoir terrassé le puissant Robespierre et l'austère Saint-Just.

Cependant un fait frappant aurait dû faire concevoir à la Convention le véritable état des choses. Depuis que Robespierre n'assistait plus aux séances du comité, l'action révolutionnaire semblait avoir repris une fureur toute nouvelle. Jamais tant de sang n'avait coulé sur l'échafaud; jamais les prisons ne s'étaient remplies de tant de suspects; les victimes de la terreur n'étaient donc pas sacrifiées à cet homme; le sang ne coulait donc pas d'après les ordres de ce fantôme de dictateur. Voilà ce que l'on eût dû voir, si l'esprit de parti voyait

quelque chose, et si dans tout état de misère on n'aimait pas à personnifier ses haines, à donner un corps à ses terreurs.

Le retour de Saint-Just et de Robespierre jeune fut le signal du combat. Saint-Just en rendant compte de sa mission au Comité, avait essayé des moyens de conciliation, ou plutôt il avait donné son ultimatum à ses collègues, car l'inflexible Saint-Just ne pliait jamais; mais ses propositions de paix furent rejetées et l'on ne doit pas s'en étonner, car clorre le gouffre de l'anarchie, c'était déposséder Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, de leur part d'influence dans les affaires publiques; dès lors il n'y eut plus de moyens de retarder la catastrophe décisive, et chacun des deux partis disposa ses forces pour le moment fatal.

Le 8 thermidor, Robespierre parut à la tribune de la Convention, où on ne l'avait pas vu depuis un mois; toute la Convention savait que la guerre allait éclater, et que son discours en donnait le signal; mais ses ennemis avaient eu soin de faire croire que son but était au fond de se faire proclamer dictateur. Cependant les esprits flottaient incertains; d'un côté on voyait bien en Robespierre le promoteur de la terreur, mais d'un autre côté, quelle confiance pouvaient inspirer Collot et Billaud, auxquels s'associaient les Carrier et les Fréron? Il était donc impossible de prévoir le résultat de cette crise; la plupart des députés ne

savaient pas même à quoi s'en tenir sur leur propre résolution; toutefois, les dantonistes étaient décidés à combattre Robespierre et à venger sur lui la mort de leur chef.

Le discours de Robespierre dura plus de deux heures; sa pensée y était perdue au milieu d'une foule de phrases obscures, et en l'écoutant il était difficile d'en comprendre le vrai sens; cependant, la modération, les vues d'ordre, de réconciliation générale et d'indulgence, y dominaient évidemment (1). « Il est temps, disait-il, de tendre la main aux hommes de bonne foi de tous les partis; les factions sont détruites; les amis de tel ou tel factieux, s'ils sont de bonne foi, n'ont rien à craindre des vengeances de la république. » Il repoussait ensuite avec vigueur les diverses imputations dirigées contre lui; il détruisait l'imputation de viser à la dictature: il prouvait que les actes du comité de salut public étaient loin de pouvoir être regardés comme son ouvrage; il repoussait surtout la solidarité des massacres et incarcérations qu'on se plaisait à faire peser sur sa tête. Attaquant ensuite les membres des comités,

---

(1) Nous sommes parvenus à nous procurer le discours de Robespierre, aujourd'hui très rare, et nous le publions parmi les pièces justificatives, car cet important document est trop peu connu; nous avons cru en conséquence devoir supprimer des morceaux détachés que Levasseur citait en racontant la séance du 8 thermidor. Le lecteur aimera mieux sans doute connaître le morceau tout entier.

(*Note de l'éditeur.*)

il montrait que ces hommes avaient repoussé toute vue d'ordre, toute mesure tendant à organiser la république : « J'ai souvent eu peur, s'écria-t-il, d'être confondu par l'histoire avec les hommes à côté desquels le hasard révolutionnaire m'a placé ; heureusement leurs crimes me donnent le moyen de me séparer d'eux. » Alors il se plaignait des entraves apportées au rétablissement du culte, des persécutions dirigées contre des masses de citoyens, de l'affreux usage qu'on avait fait dans les provinces du gouvernement révolutionnaire, du désordre introduit dans les finances, et du défaut d'union entre les membres du gouvernement ; il annonçait la nécessité de revenir à un ordre de choses plus régulier, qui, sans rien ôter de l'énergie du régime révolutionnaire, pût enfin terminer la crise horrible dans laquelle nous nous trouvions, et rasseoir la France sur les bases de la tranquillité et de la paix publique ; il terminait enfin, en émettant le vœu de voir cesser les supplices après la punition de quelques grands coupables.

Le vague qui régnait dans le discours de Robespierre était, dans sa position, une immense faute ; s'il eût porté contre ses collègues des comités et contre quelques proconsuls une accusation directe et franche ; s'il eût annoncé le dessein de mettre en liberté une grande partie des suspects, et de régulariser la forme du gouvernement ; s'il eût, en un mot, expliqué ce qui n'était qu'in-

diqué dans son discours, il eût, sans aucun doute, été couvert d'applaudissements universels, et ses adversaires se seraient en vain débattus contre l'exécration publique ; mais le vague de son langage, les menaces qu'il recélait, les accusations indirectes qu'il laissait planer sur quelques conventionnels ; enfin, sa justification personnelle même, quelque liée qu'elle fût à sa profession de foi, n'étaient pas de nature à réunir les opinions. Il fut écouté avec ce silence de la stupeur qui depuis long-temps était devenu l'état habituel de la Convention. Son discours fut, comme à l'ordinaire, applaudi quand il fut descendu de la tribune, et l'impression fut demandée par un grand nombre de membres.

Cependant Bourdon de l'Oise, déjà attaqué par Robespierre, s'opposa bientôt à l'impression : il pensait être du nombre des proscrits, et voulait parer le coup qui le menaçait ; mais sa motion fut d'abord faiblement appuyée. Couthon osa même prescrire à la Convention l'envoi du discours à toutes les communes.

« J'ajoute, dit-il, à la proposition de l'impression un amendement qui a l'air très faible, et que je regarde comme très sérieux ; il faut que la France entière, que la plus petite commune, sache qu'il est ici des hommes qui ont le courage de dire la vérité toute entière ; il faut que l'on sache que la majorité de la Convention sait l'entendre et la prendre en considération. Je demande non seule-

ment que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la république, et quand on a osé demander qu'il fût renvoyé à l'examen des deux comités, c'était faire un outrage à la Convention nationale, car elle sait sentir, elle sait juger.

« Je suis bien aise de trouver cette occasion d'épancher mon ame : depuis quelque temps, au système de calomnie contre les représentants les plus fidèles à la cause du peuple, les plus vieux serviteurs de la révolution ont joint cette manœuvre abominable de faire circuler que quelques membres du Comité de salut public cherchent à l'entraver ; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux et indignes de siéger dans cette enceinte. Je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs ; et si je croyais avoir contribué à la perte d'un seul innocent, je m'immolerais moi-même de douleur. »

L'impression du discours et l'envoi aux Communes furent décrétés. Robespierre paraissait devoir conserver son ascendant ordinaire. Cependant Bourdon de l'Oise demanda de nouveau que le discours fût renvoyé à l'examen des comités. Cette motion fut le signal d'une explication qui changea la position respective des partis. Chacun des membres indirectement accusés se défendit, et, en se défendant, tous accusèrent à l'envi leur dénonciateur. Vadier commença :

« J'ai entendu, dit-il, avec douleur Robespierre dire que le rapport concernant une fille nommée Catherine Théos ne semblait se rattacher qu'à une farce ridicule de mysticité; que c'était une femme à mépriser.

« Je parlerai avec le calme qui convient à la vertu. Robespierre a dit que ce rapport, ayant donné lieu à un travestissement ridicule, a pu nuire à la chose publique. Ce rapport a été fait avec le ton de ridicule qui convient pour dérouter le fanatisme. J'ai recueilli depuis de nouveaux renseignements, des documents immenses; vous verrez que cette conspiration est des plus étendues; vous verrez que Pitt y conspire; vous verrez que cette femme avait des relations intimes avec la ci-devant duchesse de Bourbon, avec Bergasse et tous les illuminés.

« Je ferai entrer cette conspiration dans un cadre plus imposant, mais ce travail est long, parce qu'elle se rattache à tous les complots, et qu'on y verra figurer tous les conspirateurs anciens et modernes.

« J'ai encore quelque chose à dire sur le discours de Robespierre. Les opérations du comité de sûreté générale ont toujours été marquées au coin de la justice et de la sévérité nécessaires pour réprimer l'aristocratie; elles sont contenues dans les arrêtés qu'il a pris et qu'on peut faire imprimer et juger ensuite. Si nous avons eu des agents qui aient malversé, qui aient porté l'effroi

dans l'ame des patriotes, le Comité les a punis à mesure qu'il les a connus, et la tête de plusieurs est tombée sous le glaive de la loi.

« Voilà quelle a été notre conduite, et en voici la preuve: les commissions populaires, établies de concert avec les deux Comités, ont déjà jugé sept à huit cents affaires; combien croyez-vous qu'elles aient trouvé de patriotes? ils sont dans la proportion d'un sur quatre-vingts.

« Voilà bien la preuve que ce n'est pas le patriotisme mais l'aristocratie qui a été justement poursuivie.

« Voilà ce que je devais dire pour la justification du Comité de sûreté générale, qui n'a jamais été divisé d'avec le Comité de salut public; il peut y avoir eu quelques explications, mais jamais elles n'ont rien diminué de l'estime et de la confiance mutuelles que se portent les deux Comités. »

Robespierre voulait répondre; Cambon s'élança à la tribune.

« Et moi aussi, s'écria-t-il avec un accent de conviction d'honnête homme que toute la Convention respectait, je demande la parole; je me présente dans la lice : quoique je n'aie jamais cherché à former un parti autour de moi, Robespierre vient de dire que le dernier décret sur les finances avait été calculé de manière à augmenter le nombre des mécontents; il serait peut-être facile de le faire convenir qu'il n'a rien fait pour connaître ces calculs; mais je me contente-

rai de repousser une attaque dont ma conduite, connue depuis le commencement de la révolution, aurait dû peut-être me garantir.

« Je ne viendrai point armé d'écrits polémiques : la vérité est nue, je répondrai par des faits.

« Le dernier décret sur le viager respecte les rentes depuis quinze cents livres jusqu'à dix mille cinq cents livres, relativement aux âges ; il ne prive donc point du revenu nécessaire à tout âge ; nous nous sommes donc bornés à réformer les abus.

« Je sais que les agioteurs ont intérêt à attaquer cette opération. Il est prouvé par un tableau que je mettrai sous les yeux de l'assemblée que l'agiotage y est intéressé pour vingt-deux millions de rentes et c'est lui seul que nous avons voulu attaquer. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché un appui pour éviter la réforme ; les agioteurs pourront même fournir des matériaux, faire des discours ; mais, ferme au poste, j'aurai toujours le courage de dénoncer tout ce qui me paraîtra contre l'intérêt national.

« Si j'avais voulu servir les intrigues il m'aurait peut-être été facile dans des circonstances critiques d'exciter des mécontentements utiles au parti que j'aurais embrassé ; mais étranger à toutes les factions je les ai dénoncées tour-à-tour lorsqu'elles ont tenté d'attaquer la fortune publique ; tout dévoué à mon pays je n'ai connu que mon

devoir et je ne servirai que la liberté. Aussi tous les partis m'ont-ils trouvé toujours sur leur route, opposant à leur ambition la barrière de la surveillance, et en dernier lieu on n'a rien négligé pour chercher à connaître jusqu'où pourrait aller ma fermeté et l'ébranler. J'ai méprisé toutes les attaques, j'ai tout rapporté à la Convention. Il est temps de dire la vérité toute entière: un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale; cet homme est celui qui vient de faire le discours, c'est Robespierre, ainsi jugez. »

Robespierre répliqua aussitôt :

« Je demande, dit-il, la permission de répondre un seul mot à cette inculpation qui me paraît aussi inintelligible qu'extraordinaire. Cambon prétend que je paralyse la volonté de la Convention en matière de finances. S'il est quelque chose qui ne soit pas en mon pouvoir c'est de paralyser la Convention, et surtout en fait de finances; jamais je ne me suis mêlé de cette partie: mais, par des considérations générales sur les principes, j'ai cru apercevoir que les idées de Cambon, en finances, ne sont pas aussi favorables au succès de la révolution qu'il le pense, voilà mon opinion; j'ai osé la dire, je ne crois pas que ce soit un crime.

« Cambon dit que son décret a été attaqué par les agioteurs, cela peut être vrai; je ne sais pas quel parti ils en pourraient tirer, je ne m'en occupe pas; mais sans attaquer les intentions de Cambon, je persiste à dire que tel est le résultat

de son décret qu'il désole les citoyens pauvres. »

Mais la redoutable puissance du dictateur était ébranlée; le prestige était détruit; sa voix avait perdu sa redoutable influence. Une foule d'accusations dirigées contre lui partirent à la fois de tous les bancs et l'on demanda unanimement le renvoi de son discours à l'examen des deux comités. Il s'écria en vain qu'il lui paraissait impossible de soumettre sa dénonciation aux hommes mêmes qu'il dénonçait; il essaya sans y parvenir de reprendre le ton d'autorité qui lui avait tant de de fois réussi. La Convention consultée ajourna l'impression du discours jusqu'après l'examen des deux comités de gouvernement, et la séance fut levée au milieu d'une agitation dont on n'avait point eu d'exemple depuis plusieurs mois.

Pour la première fois, depuis le 31 mai, Robespierre avait eu le dessous; c'était beaucoup pour ses adversaires: mais ce n'était pas tout, car il lui restait encore une immense force. Il jouissait encore d'une redoutable popularité et il disposait de la commune et de la société des jacobins qui, jusqu'à ce moment, avaient toujours donné gain de cause au parti qu'ils protégeaient. D'un autre côté, ils n'ignoraient pas que la terreur elle-même venait d'être attaquée dans la personne de Robespierre; il suffisait donc d'une explication entière pour que les conventionnels modérés se retournassent de son côté. Une seule nuit restait pour se préparer à une journée décisive; les deux

partis l'employèrent à forger des armes pour le combat.

Tandis que Robespierre s'assurait de Henriot et, avec lui de la force matérielle, de la commune, des sections et par conséquent de toute l'administration parisienne, et du club des jacobins, foyer actif de l'opinion publique; tandis qu'il lisait au milieu des acclamations de la société-mère ce même discours qu'avait improuvé la Convention, ses adversaires ne perdaient pas leur temps. Ils montaient contre lui dans le sein même de la Convention un complot que la moindre circonstance pouvait déjouer, mais qui, bien conduit, décida la ruine de Robespierre et de ses amis. Ils commencèrent par gagner à leur cause Barras, Tallien, Fréron, Legendre et autres partisans de Danton, qui regardaient depuis long-temps Robespierre comme leur ennemi personnel. Tous ces hommes étaient actifs et entreprenans; ils réunirent le soir même les chefs des diverses fractions de la Convention et leur représentèrent Robespierre comme l'ennemi commun, le tyran dont tous les partis devaient également désirer la perte. Les rôles furent distribués. On convint que les partisans des deux comités attaqueraient les premiers pour réussir plus sûrement; Thuriot, qui occupait le fauteuil au commencement de la séance, entra dans le complot, promit d'user de sa position et tint parole.

Enfin la séance du 9 thermidor commença, et

Saint-Just monta à la tribune pour développer le plan que Robespierre avait eu, la veille, la maladresse d'indiquer sans entrer dans les détails nécessaires pour le faire comprendre. Comme ses adversaires, il avait compris qu'il fallait, pour vaincre, attaquer le premier. Il comptait ramener la Convention, en lui peignant les crimes des Billaud et des Collot, et en proclamant les principes de la justice et de l'indulgence. On ne lui en laissa pas le temps. A peine avait-il dit: Je sais que cette tribune peut souvent devenir la roche tarpéïenne pour les députés courageux; je n'en remplirai pas moins mon devoir. Les membres des deux comités ont fléiri mon cœur... que Tallien, entrant tout à coup dans la salle, s'élança à la tribune et demanda qu'au lieu de récriminations mutuelles entre les membres des deux comités, le rideau fût entièrement déchiré. Ce mot était le signal des conjurés; il fut accueilli par les plus vifs applaudissements. Thuriot donna aussitôt la parole à Billaud-Varennes, qui avait préparé d'avance un acte d'accusation contre ses collègues.

« Hier, dit-il, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisqu'aucun n'avait de carte; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale. Hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution.

« Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui

menaçaient les représentants du peuple. Le voilà.»

L'étranger que Billaud désignait du doigt fut aussitôt chassé. Lebas réclama la parole et fut rappelé à l'ordre. Billaud continua :

« Le moment de dire la vérité est arrivé... je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible.....

« Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette assemblée. On est bien fort quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du peuple. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides, quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire comme un complice d'Hébert et un conspirateur infame. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui y existent ; et Lavalette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lors-

qu'il fut question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission. Je dirai plus, on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés. Certes vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation quand vous saurez que celui de qui elle part a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés.

« Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité parce qu'il y était opprimé, il a soin de ne pas vous faire tout connaître; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois, il y a trouvé de la résistance au moment où, seul, il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial, ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être si funeste aux patriotes. Sachez, citoyens, que hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire tous ceux qu'on veut sacrifier; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté.

« Je le répète, nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de

vertu à la Convention ou aux Jacobins, sont ceux qui la foulent aux pieds quand ils peuvent; en voici la preuve : un secrétaire du comité de salut public avait volé 114,000 livres, j'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté.

« Il est, citoyens, mille autre faits que je pourrais citer; et c'est nous qu'il accuse! quoi! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs! Et ceux qui n'ont abandonné Hébert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser, seront des hommes vertueux! La première fois que je dénonçai Danton au comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas; il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres.

« On voulait détruire, mutiler la Convention, et cette intention était si réelle qu'on avait organisé un espionnage des représentants du peuple qu'on voulait égorger. Il est infame de parler de justice et de vertu, quand on les brave et quand on ne s'exhale que lorsqu'on est arrêté et contrarié. »

Ce discours avait été vivement applaudi. Robespierre s'élança à la tribune et voulut répondre.

Thuriot agita continuellement la sonnette pour empêcher la Convention de l'entendre. On criait d'ailleurs de tous côtés *A bas le dictateur! A bas le tyran!*

Tallien débita alors avec la plus grande chaleur une accusation foudroyante contre les partisans de Robespierre et contre l'espèce de scène qui s'était passée la veille aux Jacobins. On applaudissait chacune de ses phrases, on s'encourageait à détruire la toute-puissance de Robespierre en frappant ses agents. Le commandant-général Henriot, Vivier, président des Jacobins, le maire de Paris, furent successivement décrétés d'accusation. On semblait avoir oublié les grands événements de la journée pour frapper des hommes obscurs. Billaud faisait décréter le président du tribunal révolutionnaire, Dumas. Vadier accusait les amis de Robespierre d'avoir calomnié le divin Marat. Fréron et Louchet prétendaient que les *triumvirs* n'étaient pas assez révolutionnaires; on leur reprochait et d'avoir protégé Danton et Camille-Desmoulins, et d'avoir senti peu de sympathie pour Marat, et d'avoir été liés avec Hébert; et ce chaos de diatribes confuses, d'accusations banales et ridicules étaient toutes applaudies avec transport. Lebas et Couthon insistaient vainement pour répondre, on les repoussait par des hurlements furieux. Saint-Just était resté appuyé sur la tribune, contemplant la Convention avec le froid sourire du dédain. Robespierre essayait de parler,

mais le conjuré Thuriot avait soin d'étouffer toutes ses paroles sous les coups redoublés de sa bruyante sonnette.

Au milieu de cette scène terrible Tallien réclama une troisième fois la parole pour ramener, disait-il, la question à son véritable point. — Je saurai bien l'y ramener, s'écria avec hauteur Robespierre; et ce fut le seul mot que la sonnette du président laissa entendre. Tallien tonna alors avec énergie contre l'oppression dans laquelle la Convention avait langui depuis plusieurs mois, et termina en demandant que les séances fussent déclarées permanentes jusqu'à ce que l'on eût fait justice des traîtres. De nouveaux applaudissements qui tenaient presque du délire, annoncèrent l'adoption de sa motion.

Pendant ce temps Robespierre luttait contre le président pour être entendu. Il essayait de faire comprendre au côté droit qu'il avait l'intention de s'unir à lui pour clore le gouffre de la terreur. On ne l'écoutait pas. Les cris, *A bas le tyran!* se prolongeaient, et les conjurés appelaient à la tribune Barrère qui avait rédigé avec eux un rapport pour la circonstance. Ce rapport décoloré excita de vifs transports d'enthousiasme. Sa faiblesse démontre pourtant que les membres du comité osaient à peine croire à leur succès.

Cependant rien n'était encore résolu, et Robespierre essayait encore de se faire entendre. « Président de brigands, s'écria-t-il, accorde-moi la

parole ou décrète que tu veux m'assassiner. » Les cris, *A bas le tyran*! recommencèrent avec plus de force, et le représentant Louchet, l'un des membres les plus heureux de la Montagne, demanda le décret d'arrestation contre Robespierre.

Alors Robespierre jeune s'avança vers la tribune et s'écria : « Puisque le crime triomphe, je demande le décret d'arrestation contre moi-même, je suis aussi coupable que mon frère ; j'ai partagé ses vertus. » Lebas fit la même déclaration. Ce dévouement sublime excita des applaudissements de cannibales, et le décret fut prononcé contre les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas.

L'idole était tombée, on ne tarda pas à la couvrir de boue. Robespierre, Couthon, Lebas voulurent encore tenter de se faire entendre, mais toujours inutilement; on écoutait patiemment leurs adversaires, toutes les accusations que pouvait rassembler la haine étaient accueillies par des acclamations frénétiques ; et, qu'on le remarque bien, ces accusations étaient disparates et contradictoires. L'un faisait un crime à Robespierre de sa modération, de sa haine contre les excès révolutionnaires, de son indulgence envers certains proscrits ; d'autres, au contraire, lui reprochaient l'amour du sang et un zèle *ultra-révolutionnaire*. Toutes ces inculpations étaient également accueillies, leurs auteurs étaient également couverts d'applaudissements, et l'on empêchait les accusés de répondre aux unes comme aux autres ; cette scène avait duré

plusieurs heures, et l'on avait fini par transformer la discussion en un chaos d'injures adressées à quelques proscrits; enfin Delmas demanda l'exécution du décret d'arrestation; Élie-Lacoste le fit aussitôt convertir en décret d'accusation. Robespierre et ses co-accusés furent alors conduits au comité de sûreté générale au milieu des tumultueuses interpellations de l'assemblée.—Le sang de Danton t'étouffe, lui criaient les Legendre et les Tallien.—Ah! vous voulez venger Danton! répondait Robespierre; lâches, pourquoi ne l'avez-vous pas défendu? — Il voulait rétablir la monarchie, hurlaient les partisans du comité. — Oui, je voulais être roi, répondait Couthon avec le sourire du dédain, en portant un regard sur son corps contourné, sur ses jambes paralytiques. — Citoyens, la liberté va renaître; s'écriait Billaud-Varennes. — Dites plutôt que le crime triomphe, répliquait Robespierre, en sortant de la salle avec les autres députés décrétés.

La séance se prolongea, et ne fut plus consacrée qu'à des injures contre les vaincus et à des félicitations mutuelles entre les vainqueurs.

Pendant ce temps les partisans de Robespierre ne restaient pas inactifs. Henriot rassemblait la force armée et la déterminait à marcher contre la Convention; les députés décrétés étaient délivrés par ordre de la commune; le conseil général se déclarait en insurrection pour venger les patriotes opprimés; les deux Robespierre, Couthon, Saint-

Just, Lebas, se rendaient dans son sein pour régulariser l'insurrection; une commission d'exécution était nommée, des comités étaient chargés de tout le pouvoir exécutif, et les députés proscrits s'apprêtaient à attaquer la Convention à force ouverte

Les événements extraordinaires de la journée n'avaient pas tardé à se répandre dans la capitale, où ils avaient excité une grande fermentation. La masse restait indécise: les classes aisées, qui voyaient avec peine la continuation de la terreur, et qui crurent qu'elle devait tomber avec Robespierre, laissèrent éclater la plus vive joie; les classes populaires, au contraire, crurent apprendre le signal de la contre-révolution et manifestèrent la plus énergique douleur. La même division éclata entre toutes les autorités; les sections du centre coururent féliciter la Convention et lui promettre de combattre pour elle; les sections des faubourgs, au contraire, se rangèrent autour de la commune, et se préparèrent à soutenir l'insurrection. Le tocsin sonna dans les faubourgs, la générale battit dans plusieurs quartiers, et les bataillons de garde nationale coururent aux armes, les uns sous les drapeaux de la Convention, les autres sous l'étendart insurrectionnel. Tout annonçait une guerre civile imminente et d'affreux déchirements. Dans cette foule immense, qui se pressait en tous sens dans les rues de Paris, nul ne connaissait bien la position des choses, nul ne pouvait prendre une

détermination bien mûrie. Cependant de toutes parts on prenait les armes et on se préparait à s'entr'égorger. Au milieu même des troupes armées régnait la même discorde, la même hésitation. Henriot s'avançait contre la Convention à la tête de quelques gendarmes; Merlin de Thionville proclama en leur présence les décrets de la Convention, et ils se saisirent de leur chef pour le conduire au comité de sûreté générale; l'instant d'après d'autres gendarmes, commandés par Coffinhal, mirent Henriot en liberté. Partout ce n'était que chaos, que trouble.

Quand la Convention reprit sa séance, à sept heures du soir, le parti de Robespierre paraissait être le plus fort; nul doute que s'il eût eu pour chef militaire un homme plus brave et plus expérimenté qu'Henriot, il n'eût eu définitivement le dessus. La Convention n'avait pris encore aucune mesure active, et la force matérielle était jusqu'alors entre les mains de la commune, dévouée à Robespierre. Si elle eût attaqué la Convention dans ce moment, elle triomphait; mais elle compta trop sur la redoutable influence qu'elle avait exercée au 31 mai, elle ne comprit pas que dans la majorité conventionnelle se trouvaient aussi des hommes vigoureux, habitués aux grandes scènes populaires; surtout elle mit trop de confiance en Henriot, qui avait bien su, au 31 mai, exécuter les ordres des chefs de l'insurrection, mais qui n'avait par lui-même ni le talent, ni l'audace né-

cessaires pour concevoir un plan et le mettre à fin sans secours étrangers.

On laissa donc à la Convention le temps de se reconnaître; une fois instruite du danger, elle prit les moyens d'y parer, et les exécuta immédiatement avec une incroyable énergie. Ce n'était plus ici, comme au 31 mai, une faible lutte où l'incertitude et la mollesse régnaient des deux côtés : des deux côtés au contraire se trouvaient des hommes vigoureux, prêts également à l'attaque et à la défense, et décidés à vaincre ou à mourir. Généralement dans ces crises violentes qu'on appelle une journée, la victoire reste à celui qui sait commencer le combat. Les insurgés l'avaient senti, et à peine la Convention était-elle en séance qu'ils envoyèrent Henriot la surprendre et l'attaquer.— Représentants, dit le président Collot-d'Herbois en montant au fauteuil, voici le moment de mourir à notre poste, Henriot est maître du comité de sûreté générale. Un frémissement parcourut tous les bancs, mais on se remit bientôt et l'on songea à se défendre contre ce danger pressant. Les députés rebelles, la commune insurgée et le commandant-général Henriot furent mis *hors la loi.* La Convention nomma Barras, un de ses membres, chef de la force armée parisienne, et lui adjoignit vingt-quatre autres députés, parmi lesquels on comptait Fréron, Legendre, Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon, etc. Ces représentants se transportèrent aussitôt dans tous les quartiers pour y

proclamer les décrets de la Convention et réunir des forces. Dès qu'ils se présentèrent devant les canonniers qui accompagnaient Henriot, une partie de ces militaires abandonnèrent leur chef en criant vive la Convention! à bas le tyran! Le lâche Henriot se retira immédiatement et ne reparut plus de la journée; dès lors le succès de la crise fut décidé; l'attaque resta au parti conventionnel: ses adversaires n'étaient pas même en mesure de se défendre.

Cependant la Convention ne savait pas jusqu'à quel point la lâcheté d'un seul homme concourrait à la servir. Il lui parvenait de tous côtés des rapports alarmants; elle y répondait par des mesures fortes; elle envoyait plusieurs de ses membres au-devant des élèves de Mars, que la commune avait fait mander. Ces jeunes gens, jusqu'alors enthousiastes de Robespierre, furent terrifiés par le décret d'accusation, et retournèrent sur leurs pas. En même temps la Convention décrétait la mise *hors la loi* de tout individu qui fermerait les barrières ou qui conduirait les troupes contre elles. A minuit les commissaires qu'elle avait envoyés parcourir les sections vinrent lui rendre compte de l'esprit public; partout les gardes nationaux s'étaient placés sous les ordres de Barras, partout retentissaient les cris de vive la Convention! si ce n'est dans les faubourgs qui s'étaient ralliés à la commune et dans les bataillons de canonniers presque tous Robespierristes. Legendre

avait fermé les portes du club des Jacobins. il en déposa les clés sur le bureau du président, au milieu des applaudissements les plus tumultueux. Fréron, qui venait de quitter Barras, annonça que toutes les dispositions étaient prises. Nous vous quittons encore pour quelques instants, mes collègues, ajouta-t-il, les sections nous attendent. Nous allons marcher contre les rebelles. — Partez, répondit Tallien qui avait pris le fauteuil, partez, hâtez-vous, et que le soleil ne se lève pas avant que les têtes des conspirateurs ne soient tombées. On applaudit; une partie des spectateurs des tribunes sortit en même temps pour se joindre aux troupes conventionnelles; on applaudit de nouveau avec transport.

A deux heures du matin l'armée de la Convention, sous le commandemant de Barras, marcha contre les partisans de Robespierre. Barras avait formé sa troupe en deux colonnes; l'une, qu'il commandait en personne, longea la rue Saint-Honoré et investit l'hôtel de ville par les derrières; l'autre, commandée par Legendre et Léonard Bourdon, suivit les quais et déboucha sur la place de Grève, où les représentants du peuple proclamèrent les décrets de la Convention. La place était encombrée d'une foule de peuple des faubourgs, de bataillons armés de piques et de canonniers de presque toutes les sections. Si Henriot se fût trouvé à son poste, le combat se serait engagé et, quoique l'armée conventionnelle fût la plus forte,

il aurait probablement eu le dessus, car il avait en son pouvoir la presque totalité de l'artillerie parisienne; mais l'armée de la commune était sans chef, sans organisation; les canonniers se retirèrent en entendant proclamer le décret qui mettait *hors la loi* les rebelles; le reste se dispersa et Léonard Bourdon, à la tête de sa troupe, entra sans coup férir dans la maison commune, et parvint inopinément jusque dans la salle des délibérations du conseil.

Les proscrits, après avoir donné leurs ordres à Henriot, se croyaient maîtres des événements; ils disposaient encore pour l'avenir quand déjà le présent ne leur appartenait plus; ils rédigeaient des proclamations au peuple et aux armées.— En quel nom parlerons-nous? demandait Couthon. — Au nom de la Convention, répondait fermement Saint-Just, la Convention est où nous sommes. Ils arrêtaient des destitutions et délibéraient sur ce qu'ils devaient donner à l'indulgence ou à la sévérité.

Il serait impossible de s'expliquer comment des hommes aussi énergiques ont pu se laisser prendre ainsi au dépourvu, si l'on ne savait pas, d'une part, combien ils avaient de confiance dans leurs agents, qui déjà avaient figuré dans toutes les journées révolutionnaires; et si, d'autre part, on ne se rappelait la puissance du redoutable mot de *hors la loi*. Henriot frappé de terreur par cette effrayante sentence avait complètement perdu la tête; Gué-

rin, que Robespierre avait investi des fonctions de directeur de la police, n'avait profité de sa nouvelle dignité que pour sortir de la salle du conseil commun et aller se cacher aussitôt; quand les proscrits comptant à la fois sur leur police et sur leur armée se demandaient encore quelle direction ils devaient donner aux événements ils étaient déjà prisonniers; Léonard Bourdon entra tout-à-coup dans la salle de leurs délibérations. Quelques membres du conseil ayant fait mine de résister, un gendarme nommé Méda cassa d'un coup de pistolet la mâchoire de Robespierre; Lebas était armé d'un pistolet: — Tue-moi, lui dit Saint-Just; —J'ai mieux à faire que cela, répondit l'autre; et il se brûla la cervelle. Robespierre jeune se précipita du haut de la corniche de l'Hôtel-de-Ville sur les baïonnettes de la Convention, mais il lui resta juste assez de vie pour pouvoir être traîné à l'échafaud; tous les proscrits furent saisis et conduits dans l'enceinte de la Convention où Barras vint rendre compte de sa victoire.

Étrange destinée des hommes, Robespierre blessé fut couché sur la table du comité de salut public où il avait signé tant de décrets. Alors tout puissant, un seul jour avait suffi pour le faire jeter dans ce même lieu prisonnier, agonisant, destiné pour l'échafaud. Les mêmes hommes qui la veille rampaient devant lui et lui prodiguaient la flatterie, prenaient plaisir à venir insulter à ses souffrances; il fut accablé des injures les plus gros-

sières : il est juste de dire qu'il supporta cette lente torture avec un stoïque courage. Pendant plus de dix heures qu'il resta étendu sur cette table, sa complète immobilité ne laissa deviner ni souffrance physique ni douleur de l'ame ; il ne donnait de temps en temps signe de vie que pour essuyer avec une gaine de pistolet le sang qui coulait de sa plaie. Du reste, il ne paraissait pas entendre les sarcasmes que lui prodiguaient ses anciens esclaves ; un pauvre garçon de bureau fut de toute la foule qui se renouvelait à chaque instant la seule personne qui prit pitié de lui et lui apporta un peu d'eau pour laver sa blessure ; Robespierre le remercia d'un signe de main et rentra dans son impassibilité : je rappelle ces détails déjà bien connus pour prouver que du moins cet homme, à qui l'on a tout refusé, ne manquait point du courage de la résignation. Ou je me trompe bien grossièrement, ou la tranquillité de sa mort porte tous les caractères d'une conviction profonde ; cependant, ses ennemis essayaient de l'avilir après l'avoir tué. — Le lâche Robespierre est là, disait Collot-d'Herbois à la Convention, vous ne voulez pas qu'il entre ? — Non, répondait Tallien, il ne doit pas souiller cette enceinte, c'est à la place de la révolution qu'il faut le porter.

Le parti thermidorien qui a tant abusé du mot d'indulgence et prodigué jusques à satiété à la Montagne le reproche de cruauté, se montra dès ce premier jour de son triomphe impatient de sup-

plices; on avait vu jusque-là la Convention étrangère aux condamnations judiciaires. Le 9 thermidor on la voit elle-même régler les préparatifs de l'exécution; l'accusateur public vient lui soumettre la plus étrange et la plus odieuse difficulté: un décret voulait que l'identité des individus hors la loi fût constatée en présence des membres de la municipalité. La Convention en proscrivant en masse toute la commune, avait rendu impossible l'accomplissement de cette formalité; alors on vit les vainqueurs chercher les moyens les plus expéditifs d'en finir avec leurs victimes, et finir par déléguer des commissaires pour cette triste tâche. Le supplice des condamnés eut lieu le 10 thermidor, au soir; la nouvelle en fut aussitôt apportée à la Convention, qui l'accueillit par des transports de joie. Le lendemain, soixante-dix membres de la commune et plusieurs juges du tribunal révolutionnaire périrent également sur l'échafaud. Ce n'était que le commencement de l'ère des vengeances; bientôt on vit accuser David d'avoir embrassé Robespierre; on vit accuser Lavicomterie de ne s'être pas trouvé à la séance du 9 thermidor: tous deux se défendirent lâchement; David répudia l'amitié de l'homme à qui il disait la veille, « si tu bois la ciguë je la boirai avec toi; » mais leur faiblesee ne les empêcha pas de subir le décret d'arrestation. Chose plus étrange et qu'il faut rappeler aux admirateurs du 9 thermidor, aux hommes qui nous reprochent de nous être sé-

parés de la bannière de Tallien, pendant les premiers jours l'accusation de modérantisme fut la principale de celles qu'on fit peser sur Robespierre; on l'accusait d'avoir calomnié le divin Marat; Fréron prononçait un long discours pour démontrer cet étrange délit, les rancunes personnelles se mêlaient aux imputations les plus diverses, chacun voulait profiter de la nouvelle révolution pour persécuter ses ennemis. Ainsi, lorsqu'on demanda un rapport du comité de salut public sur les événements du 9 thermidor, Tallien impatient d'assouvir sa haine s'écria:

« Il y aura sans doute un rapport de vos comités sur un autre objet; je veux parler de l'épuration des commissions exécutives; on sait qu'elles n'ont pas été exempte de l'influence liberticide des conspirateurs; ainsi, on avait mis à la tête de l'instruction publique un jeune homme de dix-neuf ans, un jeune homme que son âge appelle à la défense de la patrie aux frontières. On ne s'est pas contenté de cela; on a envoyé ce jeune homme dans un département du midi. Là, il a exercé un pouvoir révoltant; il a fait couler le sang pour s'applaudir ensuite de ses actes arbitraires auprès de Robespierre et lui envoyer la liste de ses victimes; à dix-neuf ans, chargé de l'instruction publique! un jeune homme chargé de l'instruction d'un grand peuple! cela se peut-il concevoir? je demande si cela ne révolte pas et n'accuse pas l'auteur d'un pareil choix.

« Il sera donc nécessaire de purger ces commissions, et il en devra être de même des tribunaux ; vous les avez vus paraître successivement pour applaudir au triomphe de la liberté et au salut de la représentation nationale et de la république, mais dans toutes les bouches ces félicitations ne sont pas également sincères. On a pu remarquer ces hommes qui, sous le manteau, avaient la physionomie et l'empreinte de l'aristocratie. Tous ceux qui ne sont pas attachés à la république, qui n'est que l'égalité entre les citoyens ; tous ceux qui rampaient lâchement sous Robespierre sont indignes de régir des républicains. Certes, tout cela exige une réforme, et désormais sous le régime de la liberté un jeune homme de dix-neuf ne sera point à la tête de l'instruction publique. »

Et Carrier, l'abominable Carrier, que plusieurs libellistes m'accusent d'avoir défendu quoique j'aie formellement voté son décret d'accusation, Carrier, que la seule annonce d'un gouvernement régulier eût fait rentrer dans la poussière, Carrier joignit sa voix à celle de Tallien et ajouta ce peu de mots à la dénonciation :

« Ce jeune homme avait été dans le Morbihan. A l'approche des brigands, les partisans du fanatisme se levèrent, il se formait déjà un rassemblement de trois à quatre mille ; je donnai ordre de le dissiper par la force ; eh bien ! ce jeune homme a voulu instruire criminellement contre ceux qui avaient exécuté cet ordre ; il avait écrit contre

moi à Robespierre sur ce sujet, et j'étais sur la liste de proscription. »

Ce jeune homme était Julien fils, et j'ai cité à dessein la dénonciation qui le concerne, parce qu'elle suffit pour faire bien connaître le caractère de la réaction qui commençait et en même temps les desseins réparateurs de Robespierre. Julien fils avait été en mission à Bordeaux et à Nantes; ami intime de Robespierre, il lui avait fait connaître les assassinats de Carrier et les exactions de Tallien, et par suite de ses rapports Carrier et Tallien avaient été rappelés: *inde iræ!* J'ai rapporté dans mon second volume deux lettres de Julien à Robespierre, sur Nantes et sur Bordeaux; on a pu voir qu'elles avaient été dictées par les plus purs sentiments de patriotisme et d'humanité. Cependant Julien était resté l'ami de Robespierre, et le concussionnaire Tallien et le sanguinaire Carrier étaient au nombre de ses proscripteurs! Peut-on croire, je le demande à tout homme de bonne foi, que l'amour de l'humanité ait dicté les actes de pareils êtres? n'est-il pas plus probable qu'ils ont déclaré la guerre à Robespierre parce que Robespierre connaissait leurs crimes et voulait les punir : ces faits qui n'ont point encore été rapportés me paraissent cependant précieux pour l'histoire; ils démontrent à qui veut étudier de bonne foi, quel fut le caractère moral du 9 thermidor, et ils expliquent d'avance la lutte que

nous avons eu à soutenir contre des hommes qui ont continué au profit de la contre-révolution une réaction qu'ils avaient commencée au profit de la terreur.

CHAPITRE VII.

Réflexions sur le gouvernement républicain. — Réfutation des principales calomnies dirigées contre nous. — Examen des divers partis qui se sont succédé avant le 9 thermidor. — Etat de la Convention et de la France après la chute de Robespierre.

Avant de commencer le récit de la lutte que nous avons eu à soutenir contre les *thermidoriens*, prétendus amis de la modération qui prêchèrent la clémence en versant le sang des patriotes, qui voulurent réparer les maux causés par la sanglante domination du comité de salut public en imitant ses fureurs; avant, dis-je, de poursuivre le tableau des événemens, je sens le besoin de jeter un coup-d'œil en arrière et d'étudier encore avec mes lecteurs les quatorze mois connus sous le nom d'ère de la terreur. La justification de la république y est attachée, et j'ai besoin de la purger des calomnies entassées contre elle par les

divers partis qui, depuis trente ans, se sont succédé au pouvoir.

Je vais d'abord tracer le résumé des idées qui résultent du tableau que j'ai présenté des faits. On verra si ce résumé ne satisfait pas bien plus la raison que tous les systèmes bâtis aux dépens de la vérité, dans le but avoué de nous chercher des crimes.

J'ai, je pense, jusqu'au 31 mai, assez fait connaître la marche des événemens et la physionomie des partis pour n'avoir plus besoin de revenir sur cette grande catastrophe. Oui, la Gironde était républicaine; mais, à son insu, elle servait la contre-révolution. Oui sa proscription a été un malheur, mais c'est par un égarement de bonne foi que la Montagne l'a consommé. Voilà ce que tout lecteur non prévenu a dû conclure des faits que j'ai rapportés et des nombreuses preuves que j'ai rapportées à l'appui.

Voyons maintenant quels faits se sont passés depuis la proscription de la Gironde. D'abord, la Convention, unie de vœux et d'intentions, trace une constitution démocratique, et pose les bases de la grande régénération sociale. Ses comités la secondent avec une extraordinaire vigueur. Quatre guerres civiles, la guerre extérieure sur toutes nos frontières, sont soutenues avec une incroyable activité; et, quoique partout nos généraux trahissent la république, partout la France abat

les traîtres et triomphe de ses ennemis. Voilà le tableau fidèle des premiers mois qui suivirent le 31 mai. Osera-t-on le comparer avec les neuf mois du règne de la Gironde? N'est-ce pas nous qui pouvons réclamer à juste titre le nom de fondateurs et sauveurs de la république?

C'est après ce premier moment de triomphe qui semblait assurer les destins de la république que nous commençâmes à apercevoir la fatale influence des agens de l'étranger et de l'émigration; leurs criminelles menées avaient commencé avant même la réunion de la Convention nationale; mais tout le temps que la révolution eut à vaincre des obstacles, il fut impossible d'apercevoir leurs perfides trames; ils se mêlèrent tous au mouvement révolutionnaire pour le pervertir, et ce ne fut qu'au moment où ce mouvement parvenu à son apogée ne put plus s'accroître sans nous entraîner à notre ruine, qu'on put reconnaître que l'ennemi s'était joint à nous pour nous plonger dans les excès; mais, une fois reconnu, il fut vaincu à l'instant, et tous les désorganisateurs salariés périrent avec les Hébert, les Chaumette et les Chabot.

C'est ici le moment de repousser les exagérations de plusieurs historiens relativement à cette influence étrangère; oui, sans doute, la contre-révolution s'est associée à la marche du torrent révolutionnaire pour nous précipiter dans l'abîme;

oui, sans doute, on doit imputer à ce perfide machiavélisme une partie des excès qui ont souillé notre cause sacrée; oui, sans doute, les ennemis de la révolution, par un double mensonge et une double atrocité, cherchaient, d'une part, à nous entraîner au crime, et d'autre part, nous reprochaient ces mêmes crimes comme essentiellement liés à l'enthousiasme de la liberté; voilà ce qu'il est impossible de méconnaître; voilà ce que j'adopte dans les récits des auteurs que je réfute.

Mais où étaient les agens de l'émigration et de l'étranger? quelles preuves matérielles, quelles preuve morales même peuvent les faire reconnaître? Ils étaient dans les prédicateurs d'athéisme et d'anarchie qui siégeaient à la commune sous les ordres d'un Hébert et d'un Chaumette; ils étaient dans cette foule d'intrigans subalternes qui circonvenaient les clubs, qui entouraient les comités et même les simples représentans, et qui cherchaient à nous entraîner à la ruine de tout ordre social; les preuves ne manquent point pour les accuser. C'est un Desfieux, agent salarié de Bertrand Molleville, qui déjà, en 1791, avait essayé de faire tourner au profit de la cour son influence sur le club des Jacobins. Desfieux, évidemment complice de Dumourier et l'un des premiers sectateurs de l'athéisme et de l'immoralité; à côté de lui se trouvaient un Proly, un Frey, un Gusman, un Peireyra, tous étrangers, tous venus en France

pour se mêler aux troubles révolutionnaires. Il existe contre tous ces intrigans des preuves matérielles. Frey, beau-frère de Chabot, a été dénoncé par Chabot même. « Mon beau-frère est un espion, s'écriait à l'audience l'ex-capucin; étais-je sorcier pour le deviner? » On voit dans leur procès que l'un d'eux disait après le 31 mai: « Si l'insurrection avait eu lieu comme elle le devait, il n'aurait plus existé de ce jour-là ni Convention, ni autorité constituée. » Un autre avouait avoir dit en nivose de l'an II : « Il faut un nouveau 31 mai, et tous les députés doivent y passer. » Il est démontré également qu'Hébert et Chaumette fréquentaient les banquiers promoteurs d'agiotages qui paraissaient être les mandataires immédiats de ce vil ramas d'intrigans; il est également démontré que les saturnales de la déesse Raison étaient suscitées par nos ennemis: on en profitait pour déchaîner tous les peuples contre nous et pour relever le courage des Vendéens. Voilà tout ce qu'il y a de certain sur l'influence des étrangers dans nos jours de trouble; je me trompe, il est encore certain que quelques beaux diseurs de la Gironde faisaient la contre-partie de la même intrigue. Les Hébertistes voulaient nous rendre solidaires de leurs erreurs, et les prétendus modérés cherchaient à constater cette solidarité; voilà ce qu'il est impossible de révoquer en doute sans abdiquer les lumières de la raison.

Mais on a été beaucoup plus loin : au lieu des faits que donne l'histoire, on a forgé à plaisir un roman sur la révolution française ; d'après ce roman, nous aurions été de simples marionnettes dont l'émigration aurait fait aller les fils. Danton, Collot-d'Herbois, et Robespierre lui-même, auraient été des agens des puissances. Toutes les journées révolutionnaires auraient été commandées par la contre-révolution ; ainsi, la contre-révolution se serait battue elle-même, et toujours toute puissante, elle aurait toujours voulu retarder son triomphe complet par des raisons que les historiens, dont je rapporte le thême, ne daignent pas nous apprendre. Cette singulière fable, qui paraît n'avoir pu prendre naissance que dans le cerveau de quelques songe-creux, est cependant aujourd'hui très-répandue ; si je ne l'avais trouvée dans quelques mémoires, je l'aurais crue trop absurde pour mériter une réfutation ; mais je sais qu'une foule de personnes peu instruites, quoique de très-bonne foi, lui accordent toute créance et la regardent comme la seule explication possible de nos troubles révolutionnaires ; il faut donc se résoudre à la tâche trop facile de la réfuter.

Je regrette de voir placé à la tête des écrivains qui ont attribué tous les actes de la république à l'étranger et à l'ancien régime, un de mes anciens collègues, savant consciencieux et dont la bonne foi en matière politique ne saurait être suspectée ; son

nom seul a pu servir à répandre cette étrange idée, et ce qu'il y a de plus malheureux dans la manière dont il l'a exposée, c'est que, quoiqu'elle domine partout dans ses *Esquisses sur la Révolution*, elle est partout insaisissable. Il n'est pas de journées révolutionnaires qu'il n'attribue aux agens étrangers, mais il n'est pas une de ces accusations qui reposent sur un commencement de preuves; presque toujours, outre son assertion, il s'appuie de *on dit* et de commérages indignes de l'histoire; quelquefois enfin, et c'est alors seulement qu'il devient susceptible de réfutation, il cite des pièces extraites du rapport de Courtois et que nous aurons occasion d'examiner tout-à-l'heure, à-propos d'un système mieux lié que le sien. Qu'on ne s'étonne donc pas de ne me pas voir consacrer une réfutation spéciale à cet auteur; l'examen des pièces qu'il rapporte complète à lui seul la réfutation. Ses autres assertions, ses rapprochemens alambiqués tombent d'eux-mêmes, et malgré l'autorité de son nom, ne sont point du nombre des faits que recueille l'histoire.

Mon collègue Rousseau a, long-temps avant l'auteur des *Esquisses de la Révolution*, soutenu le même système; mais son écrit n'est d'un bout à l'autre que le développement du paradoxe d'un esprit chagrin. Aimant la liberté et ayant vu souiller de sang cette noble idole, il a voulu rejeter

les crimes d'une époque de gloire sur nos éternels ennemis; mais son système est totalement dénué de preuves; il consiste uniquement à montrer que de bons patriotes ont été sacrifiés, et à soutenir qu'on ne peut pas croire qu'ils aient été victimes de patriotes. Ainsi, selon lui, le tribunal révolutionnaire exécutait purement et simplement les ordres de Coblentz; Chapelier était condamné à mort, en haine de la nuit du 4 août; Bailly payait de son sang le 14 juillet; Camille Desmoulins, son appel à l'insurrection; Thouret, le malheur de s'être assis sur un fauteuil égal à celui du roi; d'Orléans, son opposition aux volontés de sa famille; Dépresmenil, son opposition parlementaire; Custine, Byron, Beauharnais, leurs services dans l'armée républicaine, et enfin tous les ex-nobles, la faute irrémissible aux yeux de leurs pareils de n'avoir point émigré. Ces assertions n'ont contre elles qu'un malheur, elles sont présentées sans l'ombre d'une preuve. Pourtant on les a souvent reproduites; il est vrai de dire que, rapprochées, elles ont quelque chose de frappant, en ce qu'on voit d'un seul coup-d'œil combien d'ardens révolutionnaires sont morts victimes de la révolution; elles ne sont pas pour cela plus concluantes. Il faudrait pour que ces rapprochemens formassent une présomption, qu'il n'y eût pas d'autres moyens d'expliquer le sort fatal de tant d'amis de la liberté; encore resterait-il à nous dire com-

ment il se peut que le comité de salut public, agent des puissances, ait sacrifié les agens des puissances complices de la commune hébertiste. Il resterait à nous apprendre comment ce comité, payé pour nuire à la révolution, a pu relever la gloire des armées révolutionnaires, et, contre toute probabilité, battre sur toutes les frontières les soldats de ces mêmes puissances dont ils recevaient les gages. Et qu'on ne dise pas qu'il a été vainqueur malgré lui-même. Au 31 mai, les Girondins lui avaient légué nos frontières envahies, la Vendée menaçante, quatre guerres civiles, et point d'armes, point d'argent, point de ressources. Est-ce pour servir les puissances que nous avons décrété cette audacieuse levée en masse, à laquelle la postérité ne voudra point croire, tant elle est au-dessus de ce qu'a jamais vu le monde? Est-ce pour servir les puissances que nous avons repris Toulon aux Anglais, Lyon aux armées de la faction, Bordeaux à l'aristocratie, et que nous avons jeté quatorze armées improvisées dans la balance des destins de l'Europe.

Voilà des faits patens, des faits irrésistibles qu'on ne pourrait détruire qu'avec une masse de preuves accablantes et auxquelles on n'oppose cependant que de vagues allégations et des présomptions absurdes. Qu'importe, en présence de ces faits, que le représentant Rousseau ait entendu dire à un prisonnier, qu'une autre per-

sonne digne de confiance lui avait dit que Brochet, juré du tribunal révolutionnaire, avait demandé à un noble dauphinois s'il s'était trouvé à Vizillé, faisant entendre par là que cette assemblée était regardée par lui comme un crime. Ces vagues rumeurs, je le répète, sont indignes de l'histoire, qui ne s'occupera ni de M. Brochet, ni de M. Rousseau. En vérité, on est presque honteux de repousser ces misérables inculpations, quand les immenses travaux de la Convention sont là pour les anéantir; mais la faute n'est pas à moi; elle appartient tout entière à de graves écrivains qui n'ont pas cru au-dessous d'eux de les répéter et d'y ajouter foi.

Le système que je combats n'a jamais été mieux développé que dans un volume du *Censeur européen*, publié dans les cent jours; là encore, comme dans les *Esquisses sur la Révolution* et dans une foule d'historiens à la suite, tout le système roule sur une ou deux pièces du rapport de Courtois, sur la boutade de mauvaise humeur du représentant Rousseau, et sur quelques assertions sans preuves de l'ex-ministre Bertrand Molleville, homme dont le témoignage ne peut être admis, puisqu'il s'avoue lui-même corrupteur et calomniateur. Dès que cet homme a bien voulu nous faire confidence des infâmes moyens qu'il a cru légitime de prendre pour faire haïr la révolution, il nous est toujours permis

de croire qu'un mensonge de plus n'a pas dû lui coûter beaucoup pour souiller les hommes dont le génie ou le patriotisme ont honoré nos jours d'orage. Chose étrange! les écrivains qui ont invoqué son témoignage ont fait la même remarque quand il s'agissait d'accusations dirigées contre les Girondins; ils n'ont pas laissé de le tenir pour digne de foi, quand il flétrissait la Montagne; serait-ce donc qu'on mérite toujours d'être cru quand on nous accuse, et ne méritons-nous pas qu'on prenne au moins la peine d'examiner avant de nous condamner?

Au reste, le *Censeur* n'a que le mérite d'avoir réuni en corps de système des assertions qui déjà traînaient ailleurs. Je vais d'abord examiner les pièces générales sur lesquelles il s'appuie avant de repousser ce qui lui est propre dans ces inculpations.

L'auteur pose d'abord en fait, que Robespierre était vendu aux puisssances; il en donne pour preuve les pièces suivantes, imprimées à la suite du rapport de Courtois, comme ayant été trouvées dans les papiers de Robespierre.

Lettre anonyme à Robespierre, sans date de lieu ni d'époque.

« Sans doute vous êtes inquiet de ne pas avoir reçu plus tôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser pour continuer le plan de fa-

citer votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir depuis le commencement de vos craintes personnelles, et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire réponse que par notre courrier ordinaire; comme il a été interrompu dans sa dernière course, cela est cause de mon retard aujourd'hui; mais, lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité de fuir un théâtre où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois; il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent, car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le sopha de la présidence vous rapproche de l'échafaud, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. Égalité, dit d'Orléans, vous en fournit un assez grand exemple; aussi puisque vous êtes parvenu à vous former, ici, un trésor suffisant pour exister long-temps, ainsi que les personnes pour qui j'en ai reçu de vous, je vous attendrai avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés.... Prenez votre parti d'après nos arrangemens. Tout est disposé. Je finis; notre courrier part; je vous attends pour réponse. »

Ce fragment de lettre ne portait ni signature,

ni date de lieu ou d'époque; en conséquence, nul caractère d'authenticité; il pouvait avoir été glissé dans les papiers de Robespierre, ou même lui avoir été envoyé pour le perdre. Néanmoins, on pourrait le regarder comme un document précieux, s'il expliquait quelqu'acte de Robespierre, s'il se conciliait avec ses mœurs et sa conduite publiques; enfin, s'il annonçait par un indice quelconque, avoir pu lui être adressé; loin de là, il porte avec lui la trace des passions thermidoriennes et des signes certains auxquels nous allons reconnaître sa véritable origine. Ces mots : *Vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois*, ont nécessairement trait à la prétendue conspiration du 9 thermidor, que les explorateurs des papiers de Robespierre voulaient avant tout démontrer, et à laquelle on ne croit plus depuis long-temps. Ce symptôme des passions du moment me paraît établir jusqu'à l'évidence, que la pièce doit avoir été forgée après coup; et en effet, qui voudrait soutenir aujourd'hui que Robespierre voulait, au 8 thermidor, tenter l'exécution d'un complot; qui ne sait, au contraire, qu'il venait développer de longs plans d'avenir; d'ailleurs, cette pièce isolée est en contradiction formelle avec tous les événemens politiques de l'époque, et toute la carrière publique et privée de Robespierre. Il faudrait avoir une forte dose de crédulité pour penser aujourd'hui que Robespierre n'aspirait

qu'aux jouissances subalternes qu'auraient pu lui procurer, dans la retraite, un trésor amassé par tant de travaux et périls. On ne risque pas tant pour obtenir si peu; d'ailleurs, on sait assez que la probité de Robespierre égalait au moins son insatiable ambition, incapable de toute autre passion que de fanatisme politique, il avait, dans ses mœurs, un sûr talisman pour s'attirer le respect des masses : sobre, chaste, sans besoins personnels, il demeura toujours insensible à l'appât des richesses et aux attraits de la volupté. Comment persuadera-t-on qu'un pareil homme pût se réduire au rôle d'agent soldé; qu'on l'accuse de tendre à la dictature, je le conçois : mais de céder à l'apppât d'un vil salaire, cette supposition, je l'avoue, passe ma raison. D'ailleurs, il faudrait donc aussi que ses confidens intimes eussent été de vulgaires agens d'intrigue. Comment se fait-il que tous, au contraire, se sont montrés capables de dévouement? Comment se fait-il que Saint-Just, cet homme à hautes facultés, ce farouche enthousiaste, lui ait voué une si longue et si sincère admiration? Comment se fait-il que Robespierre jeune, que Lebas aient voulu mourir avec lui? Comment se fait-il que Julien fils lui ait donné les conseils d'un austère républicanisme, et qu'il en ait profité? Comment se fait-il enfin, que, sans intrigue, sans charlatanisme, il se soit fait tant d'admirateurs et de seïdes; de pareils ré-

sultats ne peuvent naître que des efforts d'un immense génie, qu'on ne peut pas reconnaître à Robespierre, ou d'une de ces convictions profondes qui subjuguent tout ce qui les entoure. C'était là, en effet, la base de tous ses succès : ôtez-lui sa conviction, il sera indigne de figurer sur la scène publique, et sa conviction, en le rendant le type du républicanisme de l'époque, lui a assuré la plus immense popularité dont jamais un chef de parti ait joui.

Je m'aperçois que je suis loin de l'accusation de vénalité; mais en jugeant la grande réputation d'une grande époque, est-il possible de se résigner à examiner ces puériles et ignobles imputations, qui ont surgi dans quelques cerveaux étroits, et que la postérité ne discutera pas : j'ai comme un autre subi l'épouvantable influence du règne de la terreur; j'ai comme un autre béni le jour qui nous a délivré de la verge de fer de Robespierre; est-ce une raison pour être injuste à son égard? Je sais détester sa cruauté et son despotisme, pourquoi ne saurais-je pas admirer ce qu'il avait de vertus?

Je pense en avoir assez dit pour démontrer que la lettre anonyme dont on a fait tant de bruit ne porte aucun caractère d'authenticité, et que d'ailleurs elle est en contradiction trop formelle avec le caractère de Robespierre, pour rien prouver contre lui. J'en pourrais dire autant de la fa-

meuse lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Venise, au marquis d'Alcudia. On a prétendu aussi y trouver des preuves de trahison, tandis que tout homme de bonne foi, en la lisant, doit reconnaître que cet agent étranger ne voit dans Robespierre qu'un ennemi, qu'il parle avec douleur de l'entrée de ce chef dans le comité de salut public, et qu'en se félicitant d'avoir un agent dans ce comité, il exclut en même temps l'idée que cet agent ait pu être Robespierre. Tout homme de bonne foi se convaincra également en lisant cette piece (1),

(1) Je reproduis ici la lettre de l'ambassadeur d'Espagne au marquis d'Alcudia, citée si souvent et avec tant de mauvaise foi, et je prie le lecteur de la lire en mettant à part tout esprit de parti. Je pense qu'il comprendra facilement le but des notes que j'y ai jointes.

« Votre Excellence aura appris que le 3 juillet on a séparé le jeune roi de France de la reine; les chefs maratistes (*a*), qui sont en grand nombre dans le comité de salut public, prirent ce parti à l'insu de ce même comité, lequel n'ayant eu connaissance de cette mesure prise par les maratistes, qu'après qu'elle fut exécutée, n'osa pas s'y opposer. L'âpreté et la manière resserrée avec lesquelles Sa Majesté est traitée sont occasionnées par ce que je vais vous dire.

« La commune prétend qu'il y a à Paris un agent du prince de Cobourg, qui a des intelligences avec la reine; que cet agent de Cobourg est cousin du général Ferraris; qu'il va et vient à Paris, faisant toujours ses voyages à pied pour mieux se cacher, et que le 7 il partit dans la nuit,

(*a*) Remarquez que *chefs maratistes* n'est jamais pris dans un sens amical par l'agent d'intrigues qui a écrit cette lettre. Remarquez encore que les Girondins paraissent être mieux dans les affections de l'agent que nous autres Montagnards, que l'on veut, je ne sais trop pourquoi, assimiler à eux.

que les étrangers comptaient sur la Gironde, et redoutaient la Montagne ; il s'apercevra que tous les mouvemens des Girondins étaient cir-

---

emportant des lettres de la reine, lesquelles, pour parvenir jusqu'à lui, ont dû passer par les mains du commissionnaire du Temple, auquel Sa Majesté avait cru pouvoir se fier. Ce misérable les porta à la commune qui les lut et en prit copie ; c'est avec ces pièces que la commune veut elle-même dénoncer la reine au tribunal révolutionnaire ! Elle a dressé un acte contenant dix-sept chefs d'accusation.

Cette situation critique suffit seule pour faire trembler. Cependant, le 11, on apprit la nouvelle de la suppression du comité de sûreté publique et son renouvellement (*b*) ; neuf des principaux chefs maratistes y sont entrés, Marat lui-même en est le président et Robespierre le secrétaire. Cependant la fortune veut que parmi ces neuf il y ait un espion

(*b*) L'auteur de l'article du *Censeur* prétend que le comité de salut public dont il s'agit ici, n'est autre que le comité insurrectionnel de l'archevêché. Il y a ici erreur de fait. La lettre au duc d'Alcudia étant de la fin de juillet, c'est-à-dire deux mois après la dissolution de ce comité, il s'agit tout simplement du comité de salut public : l'agent étranger semble regretter la perte des Girondins. Quant à l'espion déguisé en maratiste dont il parle, le temps n'a pas révélé qui il peut être ; mais cette affirmation a elle-même peu de valeur, car il y a des erreurs telles dans ce passage, qu'il devient indigne de toute croyance. Ainsi, l'on y donne pour président du comité de salut public, Marat, qui n'en était même pas membre ! *Ab uno disce omnes*

Remarquons ici qu'on a toujours tiré d'effrayantes conclusions contre nous de ce passage, qui nous est au contraire favorable. Il y a, dit l'agent, un espion dans le comité. Il n'y en a donc qu'un ? Mais la présence de Robespierre y devient un sujet d'effroi. Mais Robespierre, Couthon, Saint-Just, sont des scélérats aux yeux du correspondant espagnol. Comment se peut-il qu'on se soit servi de ce passage pour conclure contre Robespierre et la Montagne !

convenus par la faction de l'étranger, que tous les généraux nobles étaient soumis à l'épreuve de la séduction et que la Montagne représentait si bien

---

complètement royaliste, mais bien masqué en maratiste. Nous devons bien présumer quel sera le parti que ces scélérats prendront, les connaissant pour ce qu'ils valent. D'y penser seulement, cela fait horreur.

Custines a été bien battu le 3 (*c*), et le 8 on ignorait les détails de cette affaire à Paris, ou du moins la commune les cachait (*d*) : elle paraissait fort triste. Le même jour survint encore l'avis que Wimpfen avait envoyé son avant-garde jusqu'à Caen et aux environs de Falaise en Normandie; qu'elle y a pris beaucoup de chevaux de remonte destinés pour les hussards patriotes, sans que le maire de Caen, qui en fut témoin, pût s'y opposer (*e*).

Le comité, qui s'assemblait à Bagatelle (*f*), a arrêté qu'il fallait prendre tous les moyens possibles pour amener le peuple à ce qu'il consente que la Convention prenne ses vacances comme le parlement d'Angleterre, et que le comité de salut public, le pouvoir exécutif, le dépar-

(*c*) L'agent royal ne semble-t-il pas regarder la défaite de Custines comme une affaire arrangée.

(*d*) Ici la commune est prise pour la Convention. Et l'on veut employer de telles pièces comme preuves historiques !

(*e*) Les Girondins sont donc toujours traités en amis, et nous en ennemis. Inimitié qui nous est chère ! Elle servira à faire parler en notre faveur les pièces rassemblées à grand'peine contre nous.

(*f*) Il suffit de se rappeler les mesures de vigueur du comité de salut public à cette époque; les forces qu'il créait avec l'appui de la Convention, et la discussion rapide de la constitution, pour sentir ce qu'il y a d'erronné dans ce récit. D'ailleurs, là encore on donne à la commune une physionomie qui n'est pas la sienne. Elle s'est, dit-on, opposée à la dissolution de la Convention, et au contraire la dissolution de la Convention a toujours été le plus cher de ses vœux, car là étaient réellement les agens de Coblentz : je crois l'avoir prouvé.

le parti républicain, que l'agent étranger voyait dans tout homme séparé d'elle un allié invinciblement entraîné sous les drapeaux de la contre-révolution. Au reste, je dois faire remarquer ici que cette lettre, dans laquelle on a cherché des inductions contre le comité de salut public, avait, avant le 9 thermidor, été publiée par ordre de ce comité ; s'il y eût vu des preuves de sa prétendue trahison, il l'aurait cachée : on ne

---

tement et la commune restent à Paris pour conduire toutes sortes d'affaires. La commune s'y est fortement opposée, et le projet n'a pas été suivi.

Je ne sais comment ces gens-là trouvent des généraux qui les servent (*g*); tantôt ils les mandent à la barre de la Convention, et leur demandent compte de leur conduite ; puis les mettent en état d'accusation pour quelqu'échec essuyé par leurs armées. Biron, Custines, Westerman et Sandos se trouvent dans ce cas : ils ont ordre de se présenter à la barre, et probablement ils n'obéiront pas (*h*).

L'on n'est pas encore certain de la réunion des Marseillais avec les Lyonnais : en général ces troupes *inclinent au républicanisme* (*i*) ; mais comme la majeure partie de leurs chefs sont royalistes, l'on ne

(*g*) Vous ne pouvez pas le comprendre, esclaves, car vous ne concevez pas l'enthousiasme de la vertu et de la liberté ! Vous servez pour de l'argent et des honneurs, nous combattions pour la patrie !

(*h*) Avions-nous tort de craindre des trahisons ? Nos généraux n'étaient-ils pas circonvenus ? N'espérait-on pas les corrompre et tourner leurs armes contre la France ?

(*i*) Aveu précieux dans la bouche de nos adversaires, et qui démontre que notre cause était celle du peuple, et que les hommes mêmes que l'on tournait contre nous étaient trompés. Quelles fautes n'ont pas commises les Girondins en levant l'étendard de la guerre civile avec les contre-révolutionnaires !

publie pas ordinairement contre soi-même des pièces à charge.

Ainsi s'écroule l'échafaudage élevé à tant de frais contre le parti républicain. Que trouvons-nous encore dans l'article du *Censeur ?* des extraits de Bertrand Molleville, tendant à prouver que la cour avait, de 1789 à 1792, acheté plusieurs chefs du parti national.

Que veut-on en conclure ? trouve-t-on dans les

---

traint pas le soldat qui se laissera persuader par ses supérieurs et fera ce que ceux-ci voudront.

Les Bretons sont les *plus purs royalistes* (*j*).

J'ai déjà rendu compte à votre excellence de la liberté que j'ai prise, croyant faire bien, d'instruire les inquisiteurs d'état du voyage de Semonville ; cet homme ni ses compagnons n'ont pas encore paru. Il a dû leur être enjoint de rétrograder dans quelques autres villes de l'état, d'après les ordres rigoureux qui avaient été donnés à cet effet aux divers podestats. Je viens d'être instruit qu'il porte avec lui pour deux millions de diamans qui furent volés au garde-meuble de la couronne. Le général Salis, qui en est informé et qui a beaucoup d'influence dans la Valteline, en a donné avis à plusieurs de ses affidés, en leur indiquant certains défilés où ils pourraient rencontrer ce mauvais sujet et lui enlever ses papiers et ses discours. L'archiduc de Milan fait de son côté ce qu'il peut pour faire réussir ce projet (*k*).

(*j*) Et c'était aussi sur les Bretons que les Girondins comptaient davantage.

(*k*) Le projet de voler un homme sans défense ! Quel misérable ramas de commérage de vieilles femmes que ce qui précède ! Sémonville, porteur de diamans volés au garde-meuble ! Et pourquoi ? et comment ? Mais il faut chercher un prétexte pour couvrir ses iniquités ! Il faut calomnier ceux que l'on persécute !

(*Notes de l'auteur.*)

noms cités, avec des preuves à l'appui par le ministre de 1791, ceux des chefs montagnards que l'on accuse? Non, toute l'argumentation du *Censeur* se réduit donc à dire : la réaction avait corrompu d'autres députés, pourquoi n'aurait elle pas acheté également Danton et Robespierre? Étrange raisonnement dans la bouche d'hommes qui prétendent ne juger que d'après les faits! Cruelle supposition, qui, sans preuves, tend à flétir la mémoire d'hommes publics dont le sang a coulé sur l'échafaud.

Mais, disent les rédacteurs du Censeur, il est prouvé que la cour entretenait des orateurs dans les clubs, des motionnaires dans les groupes, et des hurleurs dans les tribunes des jacobins; oui, sans doute, mais ce n'était probablement pas contre elle-même qu'elle dirigeait leurs discours, leurs motions et leurs cris; c'était contre la révolution, c'était contre les hommes mêmes dont on les dit complices : Rivarol, Bertrand Molleville l'ont constaté, et le Censeur déclare formellement aussi, quoique sans ouvrir les yeux, que les agens salariés opposaient des paroles constitutionnelles aux républicains; des propositions aristocratiques aux constitutionnels, et il fallait bien qu'il en fût ainsi; car, c'eût été un singulier moyen de se défendre, que d'accroître le nombre de ses ennemis! Tout ineptes que fussent les dispensateurs des fonds de la contre-révolution, leur stupidité

n'allait pas jusqu'à concourir à la journée du 20 juin, ou à celle du 10 août.

Le Censeur triomphe de trouver enfin un nom propre à citer. Parmi les salariés des agens royaux il nomme Défieux, que Bertrand Molleville se vante d'avoir corrompu; j'ai déjà dit que ce Défieux était effectivement vendu au despotisme; mais j'ai dit en même temps que nous l'avions puni. Avant de faire tourner son infamie contre nous, il faudrait d'abord prouver que nous avons été ses complices, et nous l'avons, au contraire, envoyé à l'échafaud. Voyons cependant, comment ici raisonne le Censeur: « Défieux, dit-il, était lié avec Danton et Collot-d'Herbois, *ils ont dû connaître* ses liaisons politiques, et s'ils ne l'ont pas poursuivi, c'est qu'ils étaient vendus comme lui. » Ici encore, tout l'échafaudage repose sur une supposition : *ils ont dû!* Singulière preuve! Messieurs du Censeur pensent-ils donc que l'on soit solidaire avec tous les hommes que l'on a fréquentés; croient-ils ne s'être jamais trouvés avec un homme corrompu, avec un ignoble agent? Voudraient-ils partager la responsabilité des actes de tous les individus avec lesquels ils ont eu des relations? En général, lorsqu'on accuse, on devrait être avare d'invention et prodigue de preuves; ce n'est pas ordinairement la voie qu'ont cru devoir suivre nos accusateurs.

Mais voici un autre fait plus grave. M. Bertrand

Molleville, dit le Censeur, affirme avoir fait remettre de l'argent à Danton; cependant, la seule preuve qu'il ait de la séduction de cet orateur, est l'affirmation d'un agent d'intrigue, qu'il avoue lui-même ne mériter aucune confiance. Ce même agent se faisait fort, toujours au dire de M. Bertrand Molleville, d'acheter la conscience des Girondins au prix de quelques millions ; les principaux membres de ce parti avaient offert de traiter avec lui; voilà le fait brut. Voyons quelles inductions en tire le Censeur. D'abord, il remarque fort bien, à propos des députés de la Gironde, que l'accusation de l'ex-ministre de la marine ne prouve rien contre eux; il rappelle, avec sagacité, l'intérêt que pouvait avoir Molleville à flétrir les chefs du parti républicain; il démontre ensuite que Bertrand Molleville, fût-il croyable, il y avait encore un tiers entre le fait et lui : un tiers inconnu, un tiers indigne de foi, un agent de corruption et d'infamie; il en conclut fort sagement, que ce prétendu fait ne saurait atteindre les députés de la Gironde, et compromettre leur réputation de vertu établie à tant de titres. Mais d'où vient donc que le Censeur abandonne cet examen judicieux, lorsqu'il s'agit de Danton? D'où vient que les mêmes affirmations, dans lesquelles il ne voyait pas même une induction défavorable aux Girondins, lui paraissent des preuves irrécusables contre le redoutable orateur de la Montagne?

L'esprit de parti a donc toujours deux poids et deux mesures? On voudrait donc nous mettre hors la loi de la justice et de la raison, parce que notre système à succombé sans espoir de se relever jamais? On voudrait donc nous prendre pour le bouc émissaire de la révolution, parce que, pendant trente ans, les calomnies se sont accumulées sur notre tête, et parce qu'on a pensé que nous n'oserions jamais élever la voix.

Au reste, pour en finir avec cette ridicule accusation, je dois rappeler encore surabondamment que le bruit des corruptions dont se vante Bertrand Molleville, est parvenu jusqu'à la Convention : la Montagne, Danton à sa tête, a demandé l'examen des pièces; cet examen a eu lieu, et les accusés ont été reconnus innocens. Certes, il fallait que cette démonstration fût bien évidente pour que les Girondins consentissent à cesser d'attaquer Danton, et pour que, d'un autre côté, la Montagne rayât ce grief des reproches qu'elle adressait au côté droit; il n'y a donc rien de bien neuf dans l'édifice péniblement élevé par le Censeur. Ce sont toutes calomnies dont on a fait justice dans le moment même où les esprits étaient portés à un tel point d'irritation, que tout soupçon un peu fondé équivalait à une preuve.

Que trouvons-nous encore dans le fameux article du Censeur? une confusion d'accusations banales qui ne concordent pas toujours, et qui,

même souvent, sont contradictoires; on y voit que tous les mouvemens révolutionnaires ont été soudoyés à-la-fois par le duc d'Orléans et par Coblentz. Ainsi, le 10 août n'aurait pas été fait par la crainte des trahisons, et par l'enthousiasme des républicains! Cependant, l'auteur de l'article dispense la louange aux chefs girondins qui ont réclamé l'honneur de cette journée, et leur décerne le titre de fondateurs de la république : d'où il résulte que le 10 août est une belle journée, quand on se rappelle que les Girondins y ont pris part : et en même temps on nous impute cette journée à crime. Ainsi, l'on prétend que le 31 mai a été dirigé par le parti d'Orléans, sans songer que d'Orléans était alors en prison, et que la plupart de ses partisans, entr'autres Sillery, Byron et Custines sont morts victimes de cette journée!

Le *Censeur* raisonne ici d'une manière étrange: « La preuve, dit-il, que le parti d'Orléans et le parti de Coblentz dirigeaient les mouvemens populaires, c'est que les mouvemens populaires se sont arrêtés devant la toute puissance de Robespierre. » Je répondrai d'abord que je ne trouve aucune corrélation entre les deux parties de cet argument; mais je dois faire une réponse plus catégorique. D'abord, il n'est point vrai que les mouvemens populaires aient cessé après le 31 mai; dès le mois de juillet, Varlet et Jacques Roux essayaient d'en fomenter de nouveaux; plus

tard, les Défieux, les Gusman, les Perreyra ont voulu ameuter le peuple; plus tard encore, on a prêché l'insurrection aux Cordeliers, mais la Montagne a su réprimer des excès auxquels les Girondins n'avaient opposé que des déclamations. Est-ce donc de notre habileté qu'on veut nous faire un reproche? Les factions ne se sont plus agitées parce que nous avons su comprimer ou punir les factieux, c'est un fait bien simple dont il n'y avait pas tant d'inductions à tirer.

Il est certain pourtant que les deux partis dont parle le *Censeur*, ont existé, mais il est faux qu'ils aient agi comme ce journal le suppose. Et, pour commencer le parti contre-révolutionnaire, je dois dire à la dernière extrémité qu'il a pris le triste moyen de pousser la révolution dans les excès. Jusqu'aux victoires éclatantes qui ont donné définitivement gain de cause à la république, il cherchait à combattre de front la révolution. Il est faux de lui supposer une part quelconque au 20 juin, au 10 août et même aux journées à jamais exécrables de septembre; il ne se croyait pas alors assez bas pour n'avoir de moyens de salut que dans les erreurs de ses adversaires. Le combat n'était engagé qu'entre le peuple et l'aristocratie; et cela est si vrai, que le lecteur a vu des Girondins avouer leur participation au 10 août : Barbaroux s'en est vanté hautement, et madame Rolland nous a fait confidence de l'es-

poir que mettait sou parti dans l'insurrection. La part qu'a pris la contre-révolution aux mouvemens révolutionnaires, n'est donc qu'un accident très-inférieur, avec lequel il serait du dernier ridicule de chercher à juger l'ensemble d'une si grande crise. Ce n'est guère que dans les tabernacles de la déesse Raison, dans les prix offerts à l'immoralité, dans les intrigues désorganisatrices de Vincent, et enfin dans les prédications insurrectionnelles des Cordeliers contre la Montagne, qu'on peut en chercher les traces. Ce faible et ignoble parti a été vaincu aussitôt qu'on l'a regardé en face; il n'avait aucun appui, aucun support dans la nation. Mais ce qui est décisif pour la cause que je défends, c'est qu'aussitôt qu'il est apparu avec son aspect hideux, Robespierre a commencé à le poursuivre, et n'a pas pris de repos qu'il ne l'ait abattu.

Quant au parti d'Orléans, il n'est pas difficile d'apprécier son action; mais il faudrait avoir perdu la raison pour retrouver encore des traces de ce parti dans la Convention après le 31 mai. Dans les premiers jours de la révolution, les amis d'Orléans ont pu songer à l'élever sur le trône constitutionnel, et certes plus d'un agent de troubles dans les mouvemens populaires a pu avoir ce projet pour but, mais il est ridicule de penser que de petites intrigues ont eu la puissance de soulever les masses. Le parti d'Orléans a pu exciter quelques émeutes de fau-

bourg, mais certes il n'avait pas la puissance de déterminer un 14 juillet ou un 10 août; ces élans patriotiques n'ont aucun rapport avec le genre de mouvement qu'un peu d'or ou beaucoup d'intrigues peuvent déterminer. Cependant, il est certain que d'Orléans a eu des partisans dans toutes nos assemblées; ces partisans étaient, pour la plupart, des individus très-secondaires, qui n'aspiraient qu'à se procurer quelqu'argent. J'ai moi-même vu ces hommes en action; j'ai reçu des propositions indirectes pour me lier avec eux, mais j'ai toujours fait semblant de ne pas les entendre. Je me rappelle que, dans une séance du soir, Égalité vint s'asseoir auprès de moi: il engagea la conversation en me parlant du général Valence, son ami, que j'avais connu au Mans, et il finit par me dire: «Plusieurs de mes collègues sont venus me demander à dîner. Je n'ai pas eu le plaisir de vous voir encore. Puis-je compter que vous me ferez cet honneur? —Moi, répondis-je... Je n'ai pas des habitudes de courtisan, je n'ai point la tournure qu'il faut pour dîner chez le *duc d'Orléans*. — Ce n'est point le duc d'Orléans qui vous invite, c'est un collègue. — Non; je veux croire que vous aimez la république, mais je verrais toujours le prince en vous.» Et je le quittai sans attendre sa réplique.

A cette époque, d'Orléans avait encore un parti. L'armée était peuplée de ses créatures; Dumou-

riez surtout était très-prononcé en sa faveur. Mais, après la trahison de Dumouriez, toute la Convention comprit que la personne d'Egalité parmi nous était incompatible avec l'esprit républicain, et ce fut tout d'une voix qu'on se décida à le rejeter de notre sein. Après le 31 mai, toutes ses créatures furent expulsées de l'armée, et presque tous les généraux connus pour être au nombre de ses amis, portèrent leur tête sur l'échafaud : aucune voix ne s'éleva sur la Montagne contre ces actes de rigueur. Comment se fait-il donc que, à cette époque, on s'obstine à voir un parti d'Orléans sur la Montagne ?

Depuis lors, cependant, j'ai vu revivre à plusieurs reprises le désir de porter au trône un de ses fils, et le Censeur fait allusion à cet orléanisme nouveau qu'il faut bien se garder de confondre avec l'ancien. Certes, après la mort d'Égalité, après l'émigration de son fils aîné, après l'incarcération des jeunes Beaujolais et Montpensier, le parti d'Orléans était de fait dissous. Plus tard, je le répète, beaucoup de républicains de tous les partis, après avoir été le jouet de la tourmente révolutionnaire, crurent la république impossible, et, dans le cas où elle viendrait à s'écrouler, songèrent à mettre sur le trône la famille d'Orléans, espérant trouver en elle plus de garanties en faveur de la liberté que dans la branche aînée de la maison de Bourbon; je me rappelle même que, lorsque j'étais, après le 12

germinal, détenu à la citadelle de Besançon, mon collègue Ruamps, incarcéré comme moi, me dit un jour : « Si nous avions placé d'Orléans sur le trône, nous ne serions pas ici! » Mais ce n'était là qu'un regret de proscrit, dans lequel je suis loin de voir des traces du parti que le Censeur présente comme ayant été très-influent. Pour moi, toujours républicain ardent, je répondis à mon collègue: « Le malheur a beau m'accabler, je ne regretterai jamais la monarchie. — Égalité n'aurait eu que le titre de roi, me répondit-il, il eût accepté la forme de gouvernement que nous aurions cru devoir lui imposer. Il aurait, d'ailleurs, eu besoin de nous pour conserver son autorité. — Et après lui? — Son fils passe pour être patriote. — Et son petit-fils? — Ah! s'écria tristement Ruamps, tu prévois de trop loin! » Et il ne fut plus question entre nous de la famille d'Orléans.

Tout cela montre bien, sans doute, que le malheur a flétri l'âme de plus d'un républicain, et que la famille d'Orléans leur parut alors moins à craindre que la cour d'Edimbourg ou celle de Vérone; mais, je le répète, je ne vois ni là, ni dans les faits cités par le Censeur, aucune preuve qu'une faction orléaniste ait exercé une influence réelle sur les événemens qui ont suivi le 31 mai.

Mais nous n'avons pas vu ce qu'il y a de plus étrange dans le prétendu monument historique du Censeur. Pour imputer des torts à la Montagne,

il réveille des pièces qui inculpent Tallien, et entr'autres une lettre dans laquelle l'un des princes exilés paraissait le ranger, après le 9 thermidor, parmi les conventionnels vendus ; il rapporte cette pièce qui paraît accablante contre nos ennemis, et c'est contre nous qu'il veut la faire tourner. Il cite une pièce qui accuse l'homme qui nous proscrivait, et il en tire contre nous des inductions! Sophistes! Si Tallien était royaliste, nous ne l'étions donc pas, puisqu'il nous poursuivait! Si Tallien était contre-révolutionnaire, Robespierre était donc innocent de la souillure que vous voulez faire peser sur lui! Si Tallien était contre-révolutionnaire, ses malheureuses victimes les Duroi, les Goujon, les Soubrani étaient donc républicains! Duhem, Lecointre, les autres proscrits de germinal, n'etaient donc pas vendus à nos ennemis! Vous vous êtes vous-mêmes placés sous le coup d'un dilemne terrible. Osez en sortir!

Cependant, après la misérable argumentation que je viens de combattre, le Censeur croit pouvoir triompher. Il conclut par le chant de victoire que je transcris :

« Pour rendre plus évidente encore l'étrange vérité que je viens de découvrir, faudra-t-il exposer les circonstances des nombreuses conspirations tramées contre les républicains par les chefs de l'émigration, pendant les assemblées législative, conventionnelle et les gouvernemens qui les ont

suivi : circonstances qui confirment les preuves que je viens d'établir? Faudra-t-il observer que, pendant le règne de Robespierre et de la terreur, le parti de Coblentz n'a suscité aucun mouvement, sucune conspiration en France; que la tyrannie de Robespierre ne fut inquiétée que par les agens du parti d'Orléans; tandis qu'avant cette période, la convention avait été tourmentée, menacée de dissolution par plusieurs attaques et soulèvemens, et notamment par les conspirations du 10 mars, du 31 mai et du 2 juin, tandis qu'après cette période le génie conspirateur reprit un moment d'essor, les conspirations de Lemaître, les insurtions du 12 germinal, des 2 et 3 prairial, enfin du 13 vendémiaire, toutes produites par l'or de l'Angleterre, toutes émanées du parti de Coblentz, se succédèrent alors rapidement. N'est-il pas évident que, pendant le règne affreux de la terreur, Robespierre était le conspirateur en chef de ce parti?

« Pour compléter les preuves, faudra-t-il en chercher dans l'existence de cette conspiration permanente, qui, sous le gouvernement directorial, ont sans cesse contrarié les opérations de ce gouvernement; conspiration qui n'était qu'une continuation de celles qui se sont précédemment manifestées? Faudra-t-il parler de cette agence secrète, nommée institution, organisée dans chaque province, qui présentait un gouvernement

ennemi dans le gouvernement, une administration destructive des administrations françaises? N'avons-nous pas les témoignages multipliés et incontestables de l'existence de ces agences mystérieuses et perfides? N'avons-nous pas vu, depuis 1814, des hommes s'honorer d'en avoir été membres et prendre soin eux-mêmes de publier leur honte?

« Quand on repasse sous ses yeux cette longue série de conspirations de toute espèce, tentées ou effectuées pendant l'intervalle de plus de vingt ans, par divers partis ennemis du gouvernement français; quand on pense que l'Europe entière a fait en même temps une guerre ouverte sur les frontières, une guerre sourde civile dans l'intérieur contre le système de ces gouvernemens, contre les opinions républicaines de ses habitans, on s'étonne que la France ait pu résister à des attaques si nombreuses, si variées; que les opinions libérales leur aient survécu, et que le feu sacré du patriotisme n'ait pu s'éteindre, et qu'il brille encore d'un nouvel éclat.

« Maintenant qu'il est prouvé (1) que tous les

---

(1) Prouvé! Vous le dites; mais j'espère bien avoir démontré le contraire à tous les hommes de bonne foi. Les déclamations vagues ne sont pas des preuves valables pour des hommes qui sentent le besoin d'un examen rationnel.

(*Note de l'auteur.*)

crimes, toutes les calamités de la révolution, que le régime de la terreur doivent être absolument imputés aux ennemis de cette révolution, aux émigrés; que ces crimes sont les leurs, que ces calamités, ce regime sont leur ouvrage, quelle hypocrisie ces hommes ne montrent-ils pas lorsqu'ils déplorent ces crimes et ces calamités? ils les citent aux générations présentes et futures comme des exemples à suivre. « Éloignez, disent-ils aux nations éloignées, éloignez de vos lèvres avides la coupe de la liberté, elle contient une liqueur empoisonnée. » Et ce sont eux, ce sont ces déclamateurs hypocrites qui secrètement on fait couler le poison dans cette liqueur salubre. »

Ce passage est accompagné de la note suivante:

« Les papiers saisis à Bareuth et à Mende et plusieurs autres recueils ou mémoires prouvent l'existence de cette agence secrète. M. le comte de Noyant, dans la crainte de voir sa gloire contre-révolutionnaire échapper à la postérité, a consigné dans une brochure expresse, intitulée *Compte au roi*, par M. de Noyant, les services qu'il a rendus, les obstacles qu'il a éprouvés, les dangers qu'il a courus dans le noble emploi d'espion et de corrupteur. On y voit, par brevet du 1er décembre 1798, qu'il fut honoré du titre de visiteur de l'institut dans les provinces de la Haute-Auvergne, du Vivarais, du Velai et du Gévaudan,

et que l'agence royale des provinces méridionales le chargea, en 1799, de l'organisation de la province de Rouergue. On y voit que chaque province avait un administrateur et un commandant en chef. M. de Noyant termine sa brochure en demandant le salaire de ses services et de sa turpitude, et en recommandant sa personne et celles de ses agens subalternes à la bienveillance du roi.

« N'a-t-on pas vu, en 1814, M. le baron d'Imbert publier et faire distribuer gratis une brochure intitulée: *Précis historiques sur les événemens de Toulon en* 1793, dans laquelle il s'efforce de prouver qu'il est un traître; il nous apprend qu'au commencement de l'année 1793 il demanda de l'emploi au gouvernement conventionnel; que ce gouvernement lui confia le commandement d'une des escadres de la Méditerranée; que, quelques mois après, il livra aux Anglais et à leur amiral Hood l'escadre et le port de Toulon.

« Lorsqu'il demanda de l'emploi, lorsqu'il prêta serment de servir la république avec fidélité : « Je « m'étais, dit-il, chargé d'une grande et importante expédition, dans le *but d'en faire manquer* « *les effets*, ainsi que le *portaient mes ordres se-* « *crets*, les seuls *légitimes*. Cette conduite m'était tracée par l'*honneur* et la *fidélité*, etc. » Un roturier probe eût refusé du service dans un gouvernement qui n'était pas de son parti; mais M. d'Im-

bert nous apprend qu'un noble peut trahir avec *honneur* : l'honneur des nobles est donc fait différemment que celui des autres hommes.

J'ai déjà répondu à la première partie de ce passage. J'ai déjà prouvé qu'il n'était pas étonnant qu'après avoir abattu toutes les factions, les factieux n'aient pas conservé la force de lever la tête; j'ai prouvé d'ailleurs que, après le 31 mai, Robespierre n'avait fondé sa domination qu'en abattant les contre-révolutionnaires. C'est en renversant la commune, en arrachant Lyon aux royalistes, Toulon aux Anglais, la Bretagne à Wimpfen qu'il a fait justice des factions. Ce ne sont certes pas là des œuvres que l'émigration puisse compter au nombre de ses succès!

Mais, dit notre adversaire, après le 9 thermidor, les mouvemens insurrectionnels ont repris leurs cours. Oui, parce qu'après le 9 thermidor; une main puissante n'a plus présidé aux destins de la république; oui, parce qu'après le 9 thermidor les Girondins, unis aux amis de Tallien, ont, d'une part, pesé sur l'énergique Montagne, qui ne voulait pas supporter leur joug, et d'autre part, rendu aux contre-révolutionnaires des espérances coupables qu'ils ont osé bientôt soutenir par les armes. Les journées du 12 germinal et du 1er prairial sont, dites-vous, l'ouvrage de l'Angleterre?— Citez vos preuves. Je les attends. Jusque-là, je suis autorisé à dire qu'elles ont été nécessitées

par l'oppression des thermidoriens. Quant à l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, quel rapport avons-nous avec elle? Ce qu'il y avait encore de Montagnards dans le gouvernement s'est hâté de combattre les insurgés. Qui les a défendus? les débris des *républicains* du 31 mai (1). C'est Lanjuinais qui a qualifié la juste résistance de la Convention de massacre! c'est lui encore qui s'est montré ami des rebelles. Les Montagnards ont concouru à les châtier.

Il existe des preuves des intrigues contre-révolutionnaires, dites-vous? Oui, sans doute, et c'est pour cela qu'il est facile de savoir si les Montagnards s'en sont mêlés. Je pourrais vous citer les noms de tel Girondin ou de tel thermidorien sur lesquels ces preuves pèsent de tout leur poids. Citez-nous un Montagnard. On ne saurait trop vous le demander : quel est celui d'entre nous qui, comme nos adversaires, a été récompensé, par des emplois, d'avoir trahi la cause nationale? Quel Montagnard a été, comme plus d'un homme du Marais, cacher sa honte dans la police impériale? Vous nommez des hommes qui se sont vantés d'infâmes projets de corruption. Incul-

(1) J'excepte Louvet, qui, après avoir étudié l'état des partis en rentrant dans le sein de la Convention, se sépara de ses anciens collègues pour voter avec les amis de la république.

(*Note de l'auteur.*)

peut-ils des Montagnards? — Non. — Ce ne sont donc là que des déclamations de plus. Je pourrais vous dire, moi, qu'il y avait de faux républicains dans le parti girondin, puisque Larivière, l'un des chefs de ce parti, s'est réfugié à la cour d'Hartwell et a reçu des faveurs en 1814. Que ne citez-vous de semblables faits contre nous?

Le *Censeur* ramasse alors une vieille histoire de je ne sais quelle pension sur la liste civile accordée à mademoiselle Robespierre. Il faudrait d'abord établir le fait avant d'en tirer des conclusions, et le fait n'est rien moins qu'établi. Le *Censeur* se contente d'une affirmation. Cette affirmation a été souvent répétée, mais jamais l'a-t-on accompagné de l'ombre d'une preuve? Et, quand cette preuve existerait, ce qui est bien loin, il faudrait nous montrer encore de quand date cette pension? à quel titre elle a été accordée? On n'a rien fait de tout cela. On a supposé un fait et voilà tout. Et c'est toujours sur de pareils documens qu'on a cru pouvoir nous condamner!

Chose remarquable! on a parlé de mademoiselle Robespierre comme unie à son frère, comme ayant reçu le salaire de ses crimes. Eh bien! cette demoiselle était ennemie politique de sa famille, et dans la correspondance qui la regarde se trouvent les preuves les plus irrécusables de la bonne foi des deux Robespierre. Robespierre jeune écri-

vait à son frère que les opinions de sa sœur le *désespéraient.* « Elle n'a pas, disait-il, dans ses veines une goutte de sang qui ressemble au nôtre! » Cette correspondance était secrète, confidentielle; elle peignait bien ce que pensaient deux hommes que l'on a peints comme des agens de la contre-révolution. Courtois a, en outre, cité une lettre de mademoiselle Robespierre (1) qui

---

(1) *Lettre de la citoyenne Robespierre à son frère.*

« Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer comme je m'en étais flattée, est devenue la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur; ainsi je ne dois pas espérer que vous soyez jamais lassez calme pour m'entendre; c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

« Abîmée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie. Il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité en aucune façon d'exciter cette fureur qui vous aveugle; mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs : alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords, si le cri de la nature peut se faire entendre, revenez d'une erreur qui m'est si funeste. Ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardé si longtemps. Je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Oh! si vous pouviez lire au fond du mien! que vous rougiriez de l'outrager si cruellement. Vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections. Sans cela, me plaindrais-je de votre haine? Que m'importe à moi d'être haïe par ceux qui me sont indifférens et que je méprise, jamais leur souvenir ne viendra me troubler; mais être haïe de mes frères, moi, pour qui c'est un besoin de les chérir, c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

montre jusqu'à l'évidence que, royalistes ou républicains, tous ceux qui entouraient cet homme mettaient hors de doute sa bonne foi. Il est curieux de confronter cette lettre avec les lettres remplies d'une espèce de patriotisme implacable, mais

---

« Que cette passion de la haine doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis! Cependant n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste. Avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

« Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous : il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris... J'ignore encore ce que je dois faire; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux; ainsi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement sans craindre de m'y rencontrer : je le quitterai, dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

« Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrace. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt : aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil, car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

« Je vous quitte donc puisque vous l'exigez; mais malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer, lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentimens que je mérite. Qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié; et, en quelque lieu

pur, des deux frères; avec les accusations dégradantes qu'on a fait peser sur eux. On peut y voir combien ce qu'on appelle l'histoire est souvent injuste.

Je pense avoir réfuté l'ensemble du système du *Censeur;* il ne me reste plus qu'à examiner quelques accusations ramassées dans le rapport de Courtois, rapport dont la phraséologie académique dissimule mal le vide. Le rhéteur qui a rédigé cet ampoulage parlementaire s'est plu, comme tous nos accusateurs, à rassembler contre nous les imputations les plus disparates et à faire peser sur nos têtes la responsabilité des crimes et des fautes de nos ennemis.

Ainsi, il consacre à nous reprocher une révoltante immoralité les deux tirades suivantes :

« Cette époque de la confusion des idées fut, comme vous le voyez, celle de la confusion des sentimens. Voilà l'un des plus grands crimes des tyrans : c'est d'avoir corrompu la morale publi-

---

que je sois, fussé-je même par-delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous.

Signé ROBESPIERRE.

« *P. S.* Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de toute la république où je puis être le plus ignorée. »

que. Eh! dans quel temps, en effet, la liberté d'un peuple est-elle plus exposée qu'à l'époque où, pour parvenir aux emplois et aux honneurs, il faut, si l'on n'est pas corrompu, avoir soin de le paraître; où l'on accorde à l'audace sans talens des primes que n'obtient pas le mérite timide; où il est honteux en quelque sorte et presque toujours dangereux d'avoir des vertus dans un temps où la pudeur du langage comme celle de l'âme est impunément violée; où l'on fait parade d'une nudité dégoûtante d'expressions; où un conspirateur, appelé le régénérateur de l'Alsace parce qu'il la plonge dans un bain de sang, est, appelé un b....., dont les arrêtés seront un des plus beaux monumens historiques de la révolution, où les biens des guillotinés ne s'appellent plus des biens nationaux, mais planche aux assignats, comme l'exécuteur des jugemens criminels est devenu le grand monnayeur de la république; dans un temps enfin où il est des artistes assez dégradés pour buriner sur l'agathe le signe du supplice trop multiplié dans nos places, et des yeux assez féroces pour se plaire à contempler à toute heure la reproduction de ce signe sous l'empreinte d'un cachet. . . . .

. . . .

« C'est un précepte de Machiavel bien recommandé aux tyrans de tous les siècles de ne souffrir auprès d'eux aucun homme, aucune personne

éclairée ; Néron, qui n'avait pu lire Machiavel, mais qui tenait cette leçon de sa propre férocité, redoutait plus le seul Thraséas que tous les sénateurs ensemble. Robespierre se montra aussi ombrageux que Néron devant le mérite ; il le craignait comme un ennemi et le haïssait comme un rival. Aussi, le poursuivait-il à ces deux titres. Les pages sanglantes de son infernal catéchisme sont remplies de ses proscriptions portées contre la vertu, la richesse et le génie. Les écrivains surtout, comme institués délateurs de la tyrannie, sont ceux sur lesquels il se déchaîna avec plus d'acharnement. »

Nous avons assez de documens sur Robespierre pour voir ce qu'il y a de faux et de calomnieux dans cette amplification de collége, où tous les lieux communs historiques sont mis à contribution pour simuler l'apparence de quelques idées (1). Mon exposition simple et vraie des faits

---

(1) Je cite ici les notes prises par Robespierre, sur les hommes qu'il regardait comme ses ennemis : on verra si les reproches qu'il leur adresse, en écrivant dans le secret, sont conformes au caractère qui lui avait donné tant de popularité. On verra si les phrases de Courtois sont dictées par l'amour de la vérité.

1° C. Dubois de Crancé, il est dans le cas de la loi du 27 germinal qui bannit de Paris ceux qui ont fait valoir de faux titres pour usurper la noblesse. La preuve doit en être dans les archives du ci-devant parlement ; elle est écrite dans Dénisard (*a*).

(*a*) Ainsi la jactance et l'immoralité étaient contraires au but que se

a pu déjà montrer la valeur de ce dévergondage passionné; je répondrai néanmoins à ces allégа-

---

Cette circonstance n'a pas empêché qu'il ne restât en mission dans l'armée de Cherbourg, où il s'est fait envoyer par une intrigue, et s'est conduit en contre-révolutionnaire. Il a dit dernièrement, pour révolter toute la Bretagne, *qu'il y aurait des chouans tant qu'il existerait un Breton.* (*a*) Cette menace a produit une grande fermentation à Rennes. Il n'y a plus de doute aujourd'hui sur la trahison de Lyon, que Dubois de Crancé ne voulait pas prendre et d'où il a laissé échapper Précy et ses complices (*b*). Dubois ne figura jamais dans les assemblées que comme partisan d'Orléans avec qui il était étroitement lié.

2° Delmas est un ci-devant noble, intrigant taré. Il a joué un rôle plus qu'équivoque à l'armée du Nord au temps des trahisons.(*c*)

3° Thuriot ne fut jamais qu'un partisan d'Orléans. Son silence depuis la chute de Danton et depuis son expulsion des jacobins, contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il se borne à intriguer sourdement et à s'agiter beaucoup à la Montagne, lorsque le comité de salut public propose une mesure fatale aux factions. Il était des dîners de Lacroix, de Danton, chez Gusman et dans d'autres lieux de la même espèce. C'est lui qui le premier fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en prêchant l'indulgence sous le nom de morale, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie. Il cabala d'une manière visible pour armer la Convention nationale contre le comité de salut public, lorsque le comité fit le rapport contre Chabot, Danton et autres.

proposait Robespierre. Cependant si ce chef eût travaillé pour les puissances, il les eût regardées comme d'utiles armes.

(*a*) Certes, une telle menace était propre à renforser la Vendée! Robespierre voulait donc l'éteindre, puisqu'il la regardait comme un crime!

(*b*) Si Ropespierre eût été vendu, n'aurait-il pas regardé comme un bonheur l'évasion de Précy?

(*c*) Ces trahisons, vraies ou fausses, n'étaient donc pas un jeu. Robespierre y croyait donc!

tions, car j'ai pris la résolution de tout réfuter. Il faut l'avouer, cependant, ma tâche est rendue

---

4° Bourdou (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée. Il joint la perfidie à la fureur. Depuis quelques temps, il s'est introduit au comité de salut public sous différens prétextes. Il lui a présenté un commis que Carnot a placé dans ses bureaux, et il a fait la motion de ne plus payer d'impôt directs. (*a*) Il a été le plus fougueux défenseur du système d'atheïsme. (*b*). Il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême, un moyen de susciter dans la Montagne des ennemis au gouvernement et il y a réussi. Le jour de la fête à l'Etre-Suprême, en présence du peuple, il s'est permis sur ce sujet les plus grossiers sarcasmes et les déclamatious les plus indécentes. Il faisait remarquer avec méchanceté aux membres de la Convention, les marques d'intérêt que le public donnait au président, pour tirer contre lui des inductions atroces dans le sens des ennemis de la république (*c*).

5° Léonard Bourdou, intrigant, méprisé de tous les temps, l'un des principaux complices d'Hébert, ami inséparable de Cloots; il était initié dans la conjuration tramée chez Gobel (*d*). Il avait composé une pièce contre-révolutionnaire dans le sens hébertiste qui devait être jouée à l'Opéra et que le comité de salut public arrêta (*e*). Rien n'égale la bassese

(*a*) Je remarque ici en passant que toute motion désorganisatrice est antipathique à ce Robespierre; qu'on a peint comme le chef des désorganisateurs.

(*b*) Était-ce par impiété que Robespierre avait fait décréter la reconnaissance de l'Être-Suprême? C'est donc aussi par impiété que les défenseurs du système d'athéisme lui paraissent des ennemis.

(*c*) Il me semble que l'on ne retrouve pas là le langage d'un dictateur jaloux de son autorité, mais celui d'un tribun qui voit avec amertume attaquer la popularité à laquelle il a voué sa vie.

(*d*) J'ai déjà dit par quel malheureux malentendu, Gobel avait été confondu avec ses persécuteurs.

(*e*) Le comité était donc l'ennemi des turpitudes dont on le regarde encore aujourd'hui comme le promoteur.

souvent difficile par l'absurdité de mes adversaires. Comment démontrer l'évidence? comment se résoudre à argumenter pour mettre en lumière des vérités qui semblent triviales à force de preuves?

Si la morale publique a été corrompue, on sait bien que ce n'est pas par nous, car nous avons toujours prêché le respect des mœurs et de la vertu. Et Robespierre, en particulier, sur qui le reproche tombe plus directement, n'a jamais prononcé un discours qui ne soit conforme à la plus pure morale. Certes, l'improbité ou la richesse n'ont jamais été, quoi qu'en dise Courtois, des recom-

---

des intriguans qu'il met en œuvre pour augmenter le nombre de ses pensionnaires et ensuite pour s'emparer de l'éducation des élèves de la patrie, institution qu'il dénature et qu'il déshonore. (*a*) Il était aux jacobins l'un des orateurs les plus intarissables pour propager la doctrine d'Hébert. A la Convention, il fut un des premiers qui introduisirent l'usage de l'avilir par des formes indécentes (*b*), comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule. Il vint un jour avec Cloots solliciter la liberté des banquiers hollandais Vandenyves (*c*). Je les ai vus et entendus tous deux plusieurs fois, et Bourdon a eu le courage de le nier impudemment aux jacobins.

(*a*) Ce Léonard Bourdon était chef d'institution.

(*b*) Je prie le lecteur de méditer cette accusation. Il verra si les saturnales révolutionnaires appartiennent réellement à ceux qu'on regarde comme leurs ardens propagateurs!

(*c*) Ces banquiers étaient à-la-fois les caissiers de la faction hébertiste, les corrupteurs des Chabot et des Fabre d'Églantine, et les agens actifs de l'émigration. Peut-on croire que Robespierre fût complice de ceux qu'il punissait.

mandations auprès de lui et des moyens de parvenir aux honneurs et aux emplois. Si la pudeur du langage comme celle de l'âme a été impunément violée, ce n'est pas à Robespierre qu'il le faut imputer, puisqu'il poussait le dégoût de cette espèce de cynisme jusqu'à la pruderie, et puisque dans ses notes il reproche ces formes dégradantes à plusieurs de ses proscripteurs. Ce n'est ni lui ni nous qui avons fait parade de cette nudité d'expressions dégoûtantes. Ce n'est pas nous non plus qui avons porté sur des cachets le signe du supplice. Ces démonstrations dégoûtantes appartiennent à un tout autre parti. Elles appartiennent d'une part aux Hébertistes, et d'autre part aux hommes qui nous ont proscrits. Néron, Machiavel et Thraséas ne font rien à l'affaire! Il faut avoir un certain dégré d'impudence pour prétendre qu'avant le 9 thermidor les talens étaient proscrits. Quelle plus belle réunion de talens en tous genres a-t-on jamais trouvé que sur cette Montagne même qu'on voudrait peindre comme une assemblée de bêtes féroces? Fourcroy, Guyton-Morvaux, David y brillaient à côté de Saint-Just au vaste génie, du mathematicien Rulh et de l'héroïque Carnot. Au milieu de nous, figuraient aussi sans craindre la proscription et le poète Chénier et le légiste Cambacérès, et même ce prêtre Syèyes dont les trahisons ne feront pas contester le génie, et qui nous a pros-

crits après que nous l'avions respecté. Au milieu de nous figuraient encore le savant Grégoire, l'éloquent Thibaudeau. Si ce dernier a depuis répudié la solidarité de nos actes; s'il a cru devoir s'excuser sur sa faiblesse (j'adoucis le mot) d'être resté dans nos rangs, il n'est pas moins certain que tous ces hommes n'ont rien eu à craindre de nous. Ce ne sont pas des noms célèbres qu'on retrouve sur les notes que Courtois appelle l'infernal catéchisme de Robespierre. Ces noms, je les ai cités en entier, et je défie qu'avec toute la bonne volonté possible on en trouve un qui soit recommandable par la vertu ou le génie.

Certes, j'ai assez prouvé dans mes récits que le despotisme de Robespierre m'avait pesé plus qu'à tout autre. Je ne me repens pas d'avoir désiré sa chute; car, quoiqu'avec des intentions pures, il était parvenu dans les derniers temps à organiser une insupportable tyrannie; mais jamais une considération quelconque ne me rendra injuste : j'ai cru et je crois encore que Robespierre était probe et de bonne foi, et je dois le dire.

Quant au rapport de Courtois, où l'on a puisé la plupart des matériaux dont on s'est servi pour nous accuser, sans les commentaires dont il a été le prétexte, je l'aurais cru peu digne de réfutation; on essaierait en vain d'en faire un monument historique: écrit par un marchand de phrases sous la dictée d'une faction, il en est devenu

le manifeste. Ce n'est qu'à ce titre qu'il pourra être consulté lorsque le moment d'écrire une histoire impartiale sera venu : il n'a maintenant quelque importance que parce que les contemporains s'en sont servis avec légèreté. Les erreurs du *Censeur* et de M. Dulaure sont beaucoup plus graves, parce que l'un et l'autre ouvrage sont écrits après l'instant de la crise et par des personnes estimées. Est-il bien sûr néanmoins qu'une complète bonne foi ait présidé à la rédaction de ces deux systèmes? Je ne puis le croire, quoique je sache bien qu'un sentiment louable les ait fait naître. Leurs auteurs ont pensé servir la cause de la liberté en répudiant en son nom ce qu'il y a d'horrible et de douloureux dans la crise de 93. Quelques faits qui démontrent l'action d'un parti étranger les ont frappés, et ils ont cru devoir s'en emparer pour accuser de complicité avec ce parti, toutes les personnes qui ont pris part au gouvernement de la terreur. Un tel système paraît au premier abord peu sérieux : paradoxe sans fondement, il semble devoir s'écrouler au premier choc de la discussion; mais ce qu'il y de consolant pour les hommes qui sont restés en dehors de la révolution et qui en aiment les principes, l'illusion qu'on aime à se faire a propagé cette insoutenable explication. Elle doit tomber au premier examen des faits. Le comité de salut public, je ne puis cesser de le répéter, a trop nui aux en-

nemis de la France pour qu'on puisse le croire d'accord avec eux.

Toutefois, que les amis de la liberté se rassurent, tout n'a pas été honte et malheur dans les jours les plus douloureux de nos orages; aucun homme n'a calculé le désordre et si nous eussions été placés en présence du sang que l'on a versé, nous eussions tous reculé devant une régénération acquise à ce prix. Le sang a coulé au milieu d'une lutte qu'on avait prévue; il y a eu des combattans de divers partis; il y a eu, comme dans toutes les batailles, des vainqueurs, des vaincus, des blessés, des morts; mais point de bourreaux, mais point d'assassins, car je ne compte point dans nos rangs, un Fréron, un Fouquier-Tainville, un Carrier, épouvantables exceptions, hommes de vengeance, qui, de tout temps, eussent été vils et criminels, mais qui ne sont pas les produits de l'époque.

Sans doute nous avons tous, pour la plupart, subi une espèce d'enivrement d'enthousiasme, une fièvre d'égalité, qui nous faisait voir avant tout le but, sans calculer les moyens qu'il nous faudrait employer pour l'atteindre. Prêts à donner notre vie pour la liberté, nous ne reculions point devant les rigoureuses mais indispensables mesures qui menaçaient les traîtres; mais nous avons gémi quand nous avons vu ces mesures exagérées par la passion devenir des armes de ven-

geance. Nous avions voulu frapper les traîtres, et le soupçon devint un arrêt de mort; le peuple, soulevé, poursuivait avec acharnement les hommes qu'il regardait comme ses ennemis, et il voyait ses ennemis dans tous ceux qui semblaient faire un pas rétrograde. Ainsi, personne n'a été coupable d'intention, quoique presque tous les Français aient été coupables de fait; l'enthousiasme de la liberté, déchaîné comme un torrent qui a brisé ses digues, entraînait tous les obstacles dans son cours. Nous devons sans doute des regrets aux victimes, mais faut-il prodiguer une haine implacable à tous ceux qui ont ressenti ce noble enthousiasme, et, qui, entraînés par lui presqu'a leur insu, ont été étonnés, en regardant en arrière, de voir leur route marquée par un sillon de sang? Non, je le répète, les vengeances, les échafauds n'ont point été dans notre pensée ; tristes accidens d'une époque de gloire, ils ont été élevés par des circonstances plus fortes que nous. Ce qui est bien à nous dans la période que nous avons dominée, c'est l'accomplissement du beau rêve de l'égalité, c'est l'applanissement du terrain sur lequel s'éleve aujourd'hui un système libéral, c'est l'extinction de la guerre civile, c'est l'anéantissement des deux coalitions, c'est la victoire remportée sur toutesles factions, c'est enfin l'austère probité dont nous avons donné l'exemple, et qui empêchera du moins que

l'on suppose des motifs ignobles à notre coopération au grand œuvre révolutionnaire, si l'on ne sait pas comprendre le généreux élan qui nous a dirigés.

Je ne prétends point ici imiter nos adversaires, en me renfermant dans une apologie personnelle, et en mentant à l'histoire pour me justifier. Je ne répudie rien, et je ne crois point avoir besoin d'excuses; c'est sur mes actes que je veux être jugé, et je ne sépare point mes actes de ceux de la Convention; seulement je ne veux pas qu'on sépare ces actes de leurs résultats; je ne veux pas qu'on nous impute les malheurs du combat, sans nous accorder les honneurs de la victoire; que le lecteur, rejetant tout préjugé, tout ouï-dire qui ne porte pas avec lui sa preuve, veuille bien s'emparer de la fonction de jury, qu'il examine les documens et porte ensuite les faits au tribunal de sa conscience. Nos rigueurs seules ne seront point mises dans la balance. Nos intentions, la nécessité des circonstances, notre probité, et surtout nos succès, auront leur poids. C'est donc sur les faits, mais sur des faits complets, que le jugement des lecteurs sera fondé, et ce jugement sera celui de l'histoire. En ne voyant qu'un côté du tableau, on peut nous déclarer, sans examen, des scélérats ou des héros; en voyant l'ensemble, on reconnaîtra en nous des hommes mus par de généreux motifs, arrivant au noble

but qu'ils se sont donné, au travers d'un chemin hérissé de dangers, mais des hommes qui ont dû subir, en dépit d'eux-mêmes, la triste nécessité des circonstances.

Sans doute les personnes qui n'ont point vu la révolution, ou surtout celles qui l'ont mal vu (1), s'étonneront de mes récits, car je m'étonne moi-même de la disparate qui règne dans les tableaux que je trace et ceux qu'on retrouve partout. Il est cependant facile d'en expliquer la raison. La réaction a jusqu'à présent seule tenu la plume, et il était de son intérêt de défigurer l'histoire, pour excuser ses fureurs. De nos jours il y a, pour ainsi dire, contre nous, force de chose jugée, et l'on n'ouvre le *Moniteur* de 93 que pour y chercher des armes contre les hommes de cette époque.

---

(1) Il n'est pas rare de rencontrer des personnes de la classe moyenne qui, après avoir traversé la révolution, se rappellent moins bien les événemens que les enfans du dix-neuvième siècle; la violence des derniers mois de la terreur, le souvenir des échafauds leur a fait oublier l'enthousiasme qui fit battre leur cœur au 14 juillet, au 4 août et à l'aurore des victoires de la république. J'ai rencontré d'estimables vieillards qui se rappelaient la révolution comme un malaise continu, et qui étendaient le crêpe funèbre de la terreur depuis le jeu de paume de 89, jusqu'au sacre de Napoléon; l'intensité des maux enfantés par la loi du 22 prairial a ôté la mémoire à plus d'un contemporain. C'est avec peine que la génération qu'ils ont élevée se détache des erreurs qu'on a accumulées sous ses yeux. Mais les générations suivantes porteront sur ces faits un jugement dégagé de tout préjugé, c'est donc à 1860 qu'il faut ajourner l'espoir d'une bonne histoire de la révolution; alors, les conventionnels ne paraîront pas plus monstrueux que Ludlow et Harisson.

Pour moi, qui défie mes adversaires de me reprocher une inexactitude, tout mon secret consiste à ouvrir ce *Moniteur*, où nos actes à tous sont rapportés; je remets sous les yeux prévenus les pièces qu'ils n'ont pas voulu voir avec une entière confiance en mes jeunes concitoyens, si des passions mal éteintes couvrent encore les yeux de nos contemporains.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les calomnies dirigées contre le parti auquel je crois encore glorieux d'avoir appartenu, c'est sans doute descendre beaucoup que de revenir à moi. Après la liberté, je n'ai jamais tenu sur la terre à rien tant qu'à l'honneur, que je dois transmettre intact à mes enfans. Ma justification personnelle sera courte. Quant au luxe reproché aux proconsuls, il m'est facile de démontrer que je ne l'ai jamais connu. Comme il suffit pour cela d'un seul mot: dans le cours de nombreuses missions, ayant toujours avec moi deux personnes, et quelquefois jusqu'à quatre, j'ai dépensé en tout 12,007 fr. (1).

---

(1) CONVENTION NATIONALE.

Compte rendu par Levasseur (de la Sarthe), *représentant du peuple, des dépenses qu'il a faites dans les différentes missions qu'il a remplies par décrets de la Convention ou arrêtés de ses comités; imprimé par ordre de la Convention nationale.*

Long-temps avant le 21 nivose dernier, j'avais rendu compte au comité

Mon livre explique assez mes vues politiques et la nature de mes votes.

J'ai repoussé les calomnies, à l'aide desquelles on a défiguré ma mission à Sedan; en rapportant des pièces officielles, j'ai prouvé que je n'avais pas usé envers Houchard de toute la rigueur que me prescrivait mon mandat, et que je n'avais pris part à sa fin déplorable, qu'en rapportant la vé-

---

des inspecteurs du palais national des dépenses que j'ai faites dans différentes missions; savoir :

	liv.
1° De l'emploi de la somme de 3261 l. pendant ma mission à l'armée du Nord. Ce compte, déposé au comité, est en trente-un articles détaillés, et pièces à l'appui, ci.	3,261
2° Deux voyages à Beauvais, Chaumont, etc. Ce compte est en quatre articles, pour frais de postes.	302
Pour nourriture pour un secrétaire et moi pendant douze jours.	150
3° A Gonesse et autres lieux de ce district, pour frais de postes et nourriture.	140
4° A Chantilly, frais de postes et nourriture.	95
5° A Senlis, frais de postes et nourriture.	90
6° A Nantes, avec un courier que le comité de salut public m'obligea de prendre, frais de postes, et nourriture pour deux, et dépense pour la voiture.	1,100
Ce compte a été rendu le 5 ventose, l'an II de la république.	
7° Premier voyage à l'armée des Ardennes et dans le département des Ardennes, frais de postes et nourriture pour trois personnes.	3,400
8° Deuxième voyage dans le département des Ardennes, frais de poste détaillés.	1,394
Aux citoyens Barré et Godfrein, pour frais de commissions	
	9,932

rité, lorsque j'en avais été sommé; j'ai opposé un récit exact de la bataille de Hondschootte au récit fardé des *Victoires et Conquêtes*. Je renvoie également à mon récit pour repousser les inexactitudes volontaires du *Manuel des Braves*. Je ferai remarquer, toutefois, que le *Manuel des Braves*, malgré sa propension à louer les généraux aux dépens des conventionnels, se montre plus sévère envers Houchard que l'auteur des *Victoires et Conquêtes*; il avoue que l'hésitation d'Houchard fut *coupable*; il avoue que ce fut à nos *vigoureuses* instances que l'on dut le succès de la journée (1),

---

Report.	9,932	
relatives à l'objet de ma mission.	550	10
Frais de nourriture pour cinq personnes, y compris un citoyen qui, avec son secrétaire, m'accompagnaient par ordre du comité de sûreté générale.	1,524	10
Total.	12,007	

Recette, 14,200 livres.
Dépense, 12,007

Reste, 2,193 l. que j'ai remis au comité, et dont j'ai le reçu.

J'ai remis les voitures que j'ai prises pour chaque mission.

Je n'ai imposé aucune taxe révolutionnaire, ni reçu aucun dépôt, ni dons patriotiques.

Signé, LEVASSEUR.

Paris, le 16 pluviose, an III de la république, une, indivisible et démocratique.

(2) *Extrait du Manuel des Braves*, t. III, p. 120.

Houchard n'osait attaquer les retranchemens de Hondschootte, et par une hésitation coupable, il allait perdre un avantage presque certain.

et si la malveillance accoutumée, après avoir

---

et manquer le but de ses manœuvres. Les commissaires conventionnels le forcèrent en quelque sorte de poursuivre la carrière de triomphes qui s'ouvrait devant lui.

Le 8, il donne des ordres pour une action générale: Collaud commande la droite, Jourdan occupe le centre, la gauche est située entre le canal et le village de Kellen, et le général Vandamme se jette dans la plaine, à la tête de l'avant-garde. L'affaire s'engagea bientôt : un feu d'artillerie et de mousqueterie fut soutenu de part et d'autre avec acharnement. Les Anglais occupèrent le village de Hondschootte, et cette position avantageuse leur fit faire une belle résistance; mais les Français se jetèrent dans les taillis situés au-devant du village, et, après une vive fusillade, ils furent maîtres de ce point. Alors, le général Leclerc arriva avec une partie de la garnison et la gendarmerie de Paris, troupe plus brave que bien disciplinée. Ce renfort s'élance avec impétuosité, et l'ennemi, chassé de son retranchement, est repoussé sur tous les points.

Il n'est point douteux qu'une victoire complète n'eût couronné cette journée, si le général Houchard eût poursuivi l'ennemi qui fuyait épouvanté. Mais, nouvel Annibal, il arrêta le char du triomphateur, et perdit tous les avantages d'un combat glorieux. On l'accusa de trahison; on le proscrivit, et il paya de sa tête une faute d'inexpérience.

« Le but de l'arrivée d'Houchard devant Dunkerque, disent les au-
« teurs cités, étant de faire lever le siége de cette ville, et le but ne devant
« être rempli qu'en battant l'armée anglaise, l'hésitation d'Houchard,
« dans cette circonstance, était une seconde preuve de son incapacité, et
« pouvait avoir pour la république des suites les plus funestes. Aussi,
« tous les officiers de son état-major et les commissaires conventionnels
« s'opposent-ils *vigoureusement* à cette résolution; ils pressent tellement
« Houchard de mener ses troupes aux combats, qu'il s'y décide presque
« malgré lui.

« Houchard n'osait attaquer les retranchemens d'Hondschootte, et,
« par une hésitation coupable, il allait perdre un avantage presque cer-
« tain, et manquer le but de ses manœuvres. Les commissaires conven-
« tionnels le forcent en quelque sorte de poursuivre la carrière de triom-
« phes qui s'ouvrait devant lui. »

avoué les faits, cherche pour nous nuire les intentions du général, les faits restent du moins pour prouver que nous avons eu raison.

Je ne crois pas devoir répondre à M. Viennet, parce que la seule fois qu'il prononce mon nom, une injure et non un raisonnement se trouve sous sa plume. Cependant je n'ai en rien voulu m'attribuer la gloire des succès d'Hondschootte : je n'ai point fait confidence à M. Viennet de la fierté qu'il m'attribue pour avoir eu un cheval tué sous moi, et le titre de fanfaron de tribune, qu'il me décerne, à moi qui ai si rarement parlé dans la Convention et qui n'ai jamais cherché à y briller, n'est qu'une de ces petites aménités qu'on croit pouvoir se permettre envers un conventionel, quand on ne trouve pas un prétexte pour le taxer de férocité; il ressort pourtant une vérité du livre même de M. Viennet; c'est que nos écrivains de batailles, bien décidés à nous donner toujours tort, sont tous arrivés à la même conclusion par des voies contradictoires; ainsi M. Viennet m'oppose Houchard, vieux guerrier instruit et couvert d'honorables cicatrices, tandis que les *Victoires et Conquêtes* et le *Manuel des Braves* ne défendent ce général qu'en le taxant d'incapacité : que ces messieurs veulent donc bien s'accorder entr'eux avant de nous accuser. Avant d'en finir avec M. Viennet, je dois lui dire que je n'ai jamais cherché à m'at-

tribuer le succès d'une bataille: représentant de l'autorité civile auprès des armées, j'y ai fait l'apprentissage du métier de soldat, mais je n'y ai jamais tranché du général; le caractère dont j'étais revêtu a pu être utile dans la journée d'Hondschootte, car il m'a permis de faire exécuter les projets de Jourdan; mais n'ayant aucune connaissance stratégique, je n'ai jamais eu la prétention de m'emparer du commandement : mon récit le prouve d'ailleurs de reste; je me suis appliqué à faire exécuter les plans du comité de salut public, ce sont ces plans du comité de salut public que j'ai défendus à la tribune. La fierté guerrière et la fanfaronade que l'on m'attribue conviennent donc fort mal à un homme qui ne s'est jamais cru orateur ni militaire; toutefois, j'aime à croire que M. Viennet, que je ne connais pas, mais qui est revêtu du caractère triplement honorable d'officier français, de poëte et de député patriote, éprouvera quelque peine, en lisant ces lignes, d'avoir offensé un vieillard dont la carrière politique lui était inconnue, par une légèreté qu'on peut se permettre peut-être pour louer, mais qui est toujours déplorable quand on accuse.

Puisque j'ai dû parler encore de la bataille de Hondschootte, je releverai quelques erreurs échappées à M. Thiers, dont le bel ouvrage est venu nous consoler dans notre exil, en nous apprenant que l'ardent patriotisme qui a dévoré notre

vie trouve encore de la sympathie dans les cœurs généreux de la jeunesse française; ces erreurs bien involontaires appartiennent aux sources où ce jeune homme a été contraint de puiser; aucun témoin oculaire n'avait encore écrit; mais moi, qui n'ai quitté Houchard qu'au moment où il est allé se cacher, je puis facilement relever ces inexactitudes :

« Le duc d'Yorck, dit M. Thiers, (1) marchant avec l'armée anglaise et hanovrienne par Orchies, (2 mai). Furnes vint s'établir devant Dunkerque, entre Langmoor et la mer; deux siéges à faire nous donnaient donc un peu de temps; Houchard, envoyé à Gavrelle, y remit en hâte toutes les forces disponibles, afin de voler au secours de Dunkerque. »

C'est à Collet et non à Gavrelle que se fit la réunion; la remarque est minutieuse, mais dans une affaire de cette importance il faut compter les pas et les instans; poursuivons :

« Interdire aux Anglais un port sur le continent, battre individuellement nos plus grands ennemis, les priver de tout avantage dans cette guerre et fournir de nouvelles armes à l'opposition anglaise contre Pitt, tels étaient les raisons qui faisaient considérer Dunkerque comme le point le

---

(1) *Vid. Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, cinquième volume, depuis la page 189 jusqu'à la page 194.

plus important du théâtre de la guerre. — Le salut de la république est là : écrivait le comité de salut public au général Houchard »

Le but indiqué par M. Thiers fut atteint, mais Houchard en était-il moins coupable ? D'abord il n'eût point fait lever le siége de Dunkerque, sans l'indignation que nous témoignâmes pour sa nonchalance; en second lieu, il eût été plus beau encore de dépasser l'espoir du succès du comité de salut public : quelles armes puissantes n'eussions-nous pas données à l'opposition anglaise contre Pitt si le duc d'Yorck et toute son armée fussent demeurés prisonniers en nos mains?

M. Thiers évalue les forces du duc d'Yorck à 21,000 Anglo-Hanovriens, et 12,000 Autrichiens; son armée entière ne s'élevait qu'à 30,000 hommes. C'est encore là une petite différence; mais, je le répète, les moindres inexactitudes sont graves quand il s'agit d'une affaire où se sont décidés les destins d'un grand peuple, et qui a conduit un général français à l'échafaud.

« C'est au Nord que le comité voulait surtout déployer le plus d'énergie (1), et qu'il faisait aux généraux et aux soldats un devoir d'en montrer davantage; tandis que Custines venait de porter sa tête sur l'échafaud, Houchard, pour n'avoir point

(1) *Vid. Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. v, pag. 158.

fait à Dunkerque tout ce qu'il aurait pu, fut envoyé au tribunal révolutionnaire. »

Houchard ne fut point envoyé au tribunal révolutionnaire pour un manque d'activité ou pour des fautes de tactique, mais pour cause de trahison; je l'ai prouvé: c'est calomnier la révolution que de supposer le sacrifice d'un vieux guerrier pour un acte d'impéritie qui ne saurait jamais être transformé en crime sans injustice.

« La mort fut prononcée contre le victorieux Houchard, pour n'avoir pas compris le plan qui lui fut tracé, et ne s'être pas rapidement porté sur la chaussée de Furnes, de manière à prendre toute l'armée anglaise; la faute était criante, mais elle ne méritait la mort. (1) »

Oui, sans doute, si ce n'eût été qu'une faute; mais d'abord le victorieux Houchard fut victorieux malgré lui; il n'avait pas fait tout ce qu'il aurait pu faire: il aurait pu faire l'armée anglaise prisonnière; il ne comprenait pas le plan qui lui était tracé: nous le lui avons cependant expliqué jusqu'à satiété, nous sommes allés jusques à la colère, pour le lui faire exécuter à Hondschootte; il ne céda qu'à l'indignation de ses officiers, et encore resta-t-il au plus fort de l'action caché pendant cinq heures derrière une haie; l'armée

(1) *Vid. Histoire de la Révolution*, pag. 236.

était écrasée et il était immobile! les deux généraux de division se retiraient blessés, et il laissait l'armée sans commandement! Si je n'eusse pas fait exécuter les conseils donnés par Jourdan; nous éprouvions une déroute complète, et il ne restait pas de notre belle armée un seul bataillon complet. Sans doute, si M. Thiers eût connu ces détails, il aurait renoncé au plaisir de faire une antithèse sur le victorieux Houchard marchant à l'échafaud: le victorieux Houchard! il ne reparut au milieu de nous qu'après la retraite des Anglais; il refusa de les poursuivre; il me débita un conte ridicule pour ne pas y être contraint; il me ferma la bouche, en me disant : Vous n'êtes pas militaire, et cependant les militaires qui le défendent avouent une faute de sa part (1).

L'auteur des *Victoires et Conquêtes*, qui ne

---

(1) Cette faute, plus impardonnable que la première, fut le principal motif dont se servirent les ennemis de ce général pour le faire mettre en jugement. Aussi dans le sein de la Convention, par le représentant Levasseur et par Robespierre, le général français paya de sa tête le malheur de n'avoir pas eu l'expérience nécessaire pour tirer de sa victoire tout le parti possible.

Cependant l'occupation d'Hondschootte par les Français rendait la position des Anglais insoutenable. Ils étaient entièrement dépassés, et à leur gauche les Français se trouvaient plus près qu'eux de Furnes. Ignorant si Houchard commettrait la faute de ne point poursuivre l'armée vaincue, le duc d'Yorck craignit avec raison de se voir coupé. Il assembla pendant la nuit son conseil de guerre, et les dangers parurent si imminens, que la résolution de lever le siége fut prise à l'unanimité. Les

se montre pas partial en faveur des conventionnels, avoue cependant que l'ennemi a eu de véritables auxiliaires dans la faiblesse de nos généraux. M. Thiers en convient également; il est bien étonnant qu'aucun d'entre eux n'ait voulu reconnaître que la trahison nous a été encore plus préjudiciable que l'impéritie : le plaisir de nous accuser serait-il bien une justification suffisante à de pareilles abérations!

Je reviens à M. Thiers, et je passe à la bataille

---

alliés s'enfuirent avec tant de précipitatiou, qu'ils abandonnèrent toute leur artillerie de siége... Ainsi, quoique le général Houchard se fût maladroitement privé du principal avantage que devait lui procurer la victoire, celui de couper l'armée anglaise, le but de ses efforts avait été néanmoins rempli, puisque Dunkerque était délivré, et que le duc d'Yorck avait été contraint de se retirer. La bataille de Hondschootte, par ses résultats, fut aussi décisive que celle de Jemmapes : elle rendit aux soldats français le sentiment de leur force; leur confiance accoutumée prépara les succès inouïs de la campagne suivante, et mit bientôt à même le gouvernement républicain de reporter sur le pays ennemi la terreur dont, pendant quelques instans, les premiers avaient été frappé.

Une armée française est donc une chose sacrée qu'aucun profane ne doit manier. L'ennemi a donc eu par momens, et de fait, de véritables auxiliaires dans la faiblesse de quelques-uns de nos généraux. Et rien ne prouve davantage combien il fallut de génie, de vigueur et de dévouement à un si grand nombre d'entre eux, pour réparer de grandes fautes ou de grands malheurs, pour triompher de l'Europe entière, enfin pour acquérir et conserver, pendant un si grand nombre d'années, cette illustration militaire qui, malgré nos défaites, n'a laissé parvenir à notre niveau aucune autre nation du monde, et ne nous laisse rien à envier à ceux-là même qui nous ont enfin accablés.

(*Victoires et Conquêtes.*)

Menin, où se rencontre encore dans son récit une légère inexactitude.

« Notre armée occupait Menin le 15; elle sortit « de cette ville, et marcha sur Courtray; à Bisdeg-« hem, elle rencontra Beaulieu; le combat s'en-« gagea avec avantage de notre côté : tout-à-coup « l'apparition d'un corps de cavalerie sur nos « ailes répand une alarme qui n'était fondée sur « aucun danger; mais tous s'ébranlent et fuient « jusqu'à Menin. Là cette inconcevable déroute « ne s'arrête pas, la terreur se communique à « tous les camps, à tous les postes, et l'armée en « masse vient chercher un refuge sous le canon « de Lille; cette terreur panique dont l'exemple « n'était pas nouveau, qui provenait de la jeu-« nesse et de l'inexpérience de nos troupes, peut-« être d'un perfide *sauve qui peut*, nous fit per-« dre les plus grands avantages et nous ramena « sous Lille. »

J'ai déjà expliqué la cause du mouvement de terreur panique qui entraîna nos soldats lors de leur sortie de Menin; je dois ajouter ici qu'il n'y eut point de perfide sauve qui peut : un hasard déplorable, mais bien naturel dans une crise de ce genre, fut la cause du désastre qu'il ne fut pas d'ailleurs difficile de réparer, et qui n'eut pas la gravité que lui attribue M. Thiers.

Au reste, de si légères taches ne défigurent pas la belle *Histoire de la Révolution* de ce jeune écri-

vain; si j'ai refuté quelques-unes de ses erreurs, je n'apprécie pas moins son beau travail. Mieux informé, il aurait dit la vérité tout entière, car tel était bien son désir, et les inexactitudes que je lui reproche sont plutôt la faute des officiers généraux qui ont écrit les récits de nos campagnes que la sienne; il a cherché avec bonne foi la vérité, mais cette vérité était obscurcie par trop d'intérêts particuliers pour qu'il pût bien la connaître.

Le récit simple et détaillé que j'ai donné de la campagne de 1794, à l'armée du Nord, est déjà une réfutation des relations passionnées des *Victoires et Conquêtes* (1) et du *Manuel des Bra-*

---

(1) Extrait *des Victoires et Conquêtes*, t. II, pag. 261.

On a vu qu'après avoir chassé les Autrichiens de Thuin, l'armée des Ardennes avait passé la Sambre; elle prit possession à Fontaine-Lévêque; mais le prince de Kaunitz ayant été renforcé par le prince d'Orange, contraignit les Français à se retirer sur l'autre rive.

Le comité de salut public, tout en acceptant le plan d'une diversion en Flandres, n'avait point renoncé au projet de Charleroi, opération qui dans le principe devait ouvrir la campagne du Nord. Les conventionnels Lebas et Saint-Just s'étaient rendus à l'armée des Ardennes dans ce dessein, et le dernier de ces proconsuls, jeune homme ardent, qui croyait que le fanatisme républicain devait suppléer à toutes les connaissancesi militaires dont il n'avait pas l'idée, était le plus grand instigateur de tous les mouvemens qu'opérait l'armée des Ardennes.

Le général Charbonnier, qui commandait cette armée, était loin de posséder les moyens militaires qui distinguaient alors un grand nombre de nos généraux. Il serait difficile de justifier le choix qu'avait fait de lui le comité de salut public pour commander en chef : brave comme un

ves(1); là encore, comme à leur ordinaire, les auteurs ne font intervenir les conventionnels que

---

grenadier, mais incapable de diriger une armée, le général était l'agent aveugle et passif du déclamateur Saint-Just, véritable général en chef.

Contre l'avis des généraux les plus éclairés, le fougueux conventionnel s'obstinait à l'exécution intempestive du plan du comité de salut public; il ordonna un second passage de la Sambre, et l'armée l'effectua le 20 mai. Les bois de Bonne-Espérance furent emportés après un combat assez vif, qui se renouvela le lendemain sans succès pour l'ennemi.

L'armée française prit ensuite une position vers Merbe-le-Château, et elle se disposait à se porter en avant, lorsqu'elle fut attaquée de nouveau par le prince de Kaunitz réuni avec le prince d'Orange. Les Français, presque surpris, n'opposèrent qu'une faible résistance; les efforts de l'ennemi s'étant portés principalement sur la gauche, celle-ci fut culbutée en un instant, et le désordre fut tel qu'un grand nombre de soldats jetèrent leurs armes et passèrent la Sambre, presque sans tirer un coup de fusil; le centre et la droite, après un combat plus prolongé, cédèrent également, et leur retraite sur la Sambre serait devenue presque impossible, sans l'arrivée inattendue de la division du général Kléber, en marche avec douze mille hommes pour faire une pointe sur Mons, à l'effet de faciliter un mouvement de l'armée du Nord sur le camp de Grivelle. Kléber apprend par les fuyards de l'aile gauche de l'armée des Ardennes le danger que court cette armée au-delà de la Sambre; il vole aussitôt à son secours, passe la rivière sur le pont de Solre, dont l'ennemi qui s'en était déjà emparé est chassé. Le prince de Kaunitz se voit attaqué à son tour, et cette diversion donne aux troupes déjà vaincues le temps de se rallier et de passer sur l'autre rive de la Sambre.

L'armée des Ardennes éprouva dans cette dernière affaire, qui eut lieu le 23 mai, une perte de trois mille hommes. L'opiniâtre Saint-

(1) Extrait du *Manuel des Braves*, tome III, pag. 199.

Le 18 du mois suivant, un de nos généraux s'empara de Bossu, un autre marcha sur Thuin, après avoir enlevé à l'arme blanche les retran-

pour leur reprocher nos désastres, sans avoir la justice de leur tenir compte de nos succès ; c'est tou-

---

Just, prodigue du sang des soldats, fit renouveler le passage de la Sambre à cinq reprises différentes jusqu'au 29 mai, et toujours avec les mêmes résultats. Au dernier effort, Charleroi fut investi en partie et bombardé ; mais comme cette opération se fit sans avoir préalablement battu l'armée ennemie, celle-ci vint attaquer les assiégeans, qui furent encore obligés de renoncer à leur entreprise avec une perte de douze cents prisonniers et de vingt-cinq pièces de canons.

Nous aurions pu nous étendre davantage dans le récit de ces différens événemens, mais nous avons voulu épargner à nos lecteurs des détails trop fastidieux et trop pénibles pour exciter la curiosité ; il nous suffira de dire que dans presque tous ces combats infructueux, les généraux et les soldats firent leur devoir et se battirent avec autant de zèle que de courage, notamment le 26, au combat de Montigny-les-Teigneurs, près de Charleroi, où les généraux Hatry et Lorge se distinguèrent ; mais il est douloureux de penser que toutes ces actions ne servirent qu'à augmenter le nombre des victimes de la désastreuse impéritie de Saint-Just.

chemens des Autrichiens en avant de cette ville. Thuin ouvrit ses portes et notre ennemi passa la Sambre après s'être emparé de Thuin. Les généraux de l'armée des Ardennes avaient passé la Sambre, et s'étaient établis à Kaunitz ; alors les députés conventionnels réglèrent encore la marche des troupes, désignaient le genre d'opérations qui devaient être exécutées, et sur le refus qu'un général faisait de remplir leurs intentions, ils le déclaraient traître à la patrie et le jetaient dans les cachots, *ou lui arrachaient la vie.* Deux de ces proconsuls, Lebas et Saint-Just, commandaient alors l'armée des Ardennes. Saint-Just surtout voulait être obéi. Il fallait suivre tous ses conseils ; son esprit, naturellement fougueux, était exalté jusqu'au fanatisme ; mais ce qui rendait plus dangereux encore le pouvoir dont il était revêtu, c'était la faiblesse du général qui commandait en chef l'armée des Ardennes : brave comme un soldat, mais dépourvu de toutes les connaissances nécessaires à celui

jours la suite du système que le lecteur a pu reconnaître dans tous les passages de ces divers auteurs,

---

qui dirige de grandes opérations, Charbonnier suivait avec un respect aveugle et religieux tout ce que desirait le conventionnel Saint-Just. Ce fut d'après ses ordres qu'il repassa la Sambre et prit position vers Merbe-le-Château. Le prince de Kaunitz, qui déjà une fois nous avait obligé de nous retirer sur l'autre rive, nous attaqua presque aussitôt que nous y étions établis : soutenu par le prince d'Orange, il fit plier notre gauche ; notre centre et notre droite allaient aussi lâcher pied, quand la division Kléber, avertie par des fuyards, survint et rétablit le combat. Cependant nous nous reportâmes sur l'autre rive, après avoir perdu trois mille hommes. L'impétueux Saint-Just ne s'arrêta point là : il ne balança point de sacrifier le sang français pour venger son amour-propre, et surpris qu'on ne pût exécuter un passage qu'il avait jugé praticable, il donna de nouveaux ordres. La Sambre fut passée cinq fois ; mais cinq fois les Autrichiens vainqueurs nous repoussèrent sur l'autre rive. Les soldats, malgré leur courage, nos généraux, malgré leur zèle, ne purent exécuter un plan que l'état des choses rendait impossible. Si nous nous reportons aux faits passés, nous verrons les Français tenter jusqu'à quatre fois le passage de la Sambre et toujours infructueusement, et les commissaires conventionnels ordonner ces tentatives réitérées sans calculer auparavant toutes les chances de cette entreprise. Le 29 mai, le passage fut enfin effectué par l'armée des Ardennes, et la ville de Charleroi bombardée ; mais le prince d'Orange, à la tête d'un renfort, parvint encore à repousser les Français sur l'autre rive du fleuve. Nous étions constamment battus sur ce point : il était évident que nous étions les plus faibles : le comité de salut public ordonna la jonction des armées de la Moselle et celle des Ardennes. Ces deux armées réunies prirent le nom d'armée de Sambre et Meuse ; le général Jourdan fut nommé général en chef de cette masse vraiment imposante.

Un moyen nouveau dans l'art de la guerre avait été employé avec succès par le général Jourdan, pendant le siége de Charleroi. Un aérostat planait à une distance calculée, et ceux qu'il contenait, à l'aide de lunettes, observaient les mouvemens des troupes ennemies et indiquaient au général le point où il était nécessaire d'envoyer des troupes.

que j'ai cru devoir réfuter. Des marches et des contremarches sans nombres ont eu lieu à l'armée des Ardennes; donc, puisque Saint-Just et Lebas étaient présens, on devait leur reprocher les pertes qu'avaient causées ces nombreuses escarmouches sans résultat: c'est l'habitude ordinaire de nos narrateurs de batailles; cependant la cause de toutes ces tentatives inutiles était assez évidente pour qu'il ne fût pas besoin d'en chercher si loin une autre. Quatre généraux de division commandaient à-la-fois l'armée, qui n'avait ni une direction unique ni un plan arrêté; tout se passait en interminables discussions dans les conseils de guerre. Lorsque venait à dominer l'influence d'un des quatre chefs, ceux qui avaient été opposés à son opinion exécutaient mal le plan qu'il avait conçu. Tout languissait enfin faute d'une direction et d'une volonté, bien loin qu'on pût reconnaître dans ces événemens la prétendue volonté de fer de Saint-Just.

Au reste, j'ai déjà dit assez quelles étaient nos fonctions auprès des armées pour qu'il soit facile de reconnaître l'inexactitude des écrits que je conteste. Agens du pouvoir civil, nous avions toute puissance sur la personne des généraux, mais aucune sur leurs fonctions : il ne nous était pas permis d'empiéter sur leurs droits militaires. Je puis au reste affirmer que, pour ma part, je n'ai en rien contribué aux cinq passages successifs

de la Sambre, quoique j'aie suivi l'armée dans ses divers mouvemens avec mon collègue Guyton-Morveaux; je comprendrais peu, je l'avoue, que Saint-Just ait pu donner, de loin, sans mon entremise, des ordres aux généraux qui étaient placés sous ma surveillance particulière: il est donc prouvé que c'est encore là une de ces fables inventées pour rejeter sur les membres de la Convention toutes les fautes et tous les malheurs. Il paraît d'ailleurs, d'après les habitudes des auteurs que je réfute, que c'est pour eux une sorte de bonne fortune d'amour-propre que de trouver moyen de relever la gloire de l'armée au prix de quelqu'injustice à l'égard de la Convention! Et quel plaisir aussi que d'arrondir une phrase sur la farouche inflexibilité de Saint-Just : il n'aurait pas dû cependant pousser jusqu'à dénaturer l'histoire.

Après avoir réfuté des auteurs, au moins respectables par de longues recherches et du talent, faut-il parler d'une misérable attaque dirigée contre moi, par un sieur Colnet, dans le plus méprisable et le plus méprisé des journaux de la faction contre-révolutionnaire; je garderais le silence sur les pasquinades de cet homme s'il s'était borné, comme à son ordinaire, à aligner de froides plaisanteries ou même à diriger contre moi seul d'odieuses personnalités. Peu m'importe, en effet, qu'il plaisante sur le titre de *citoyen*

représentant; il n'en vaudra pas moins à mes yeux ceux de Monsieur, Monseigneur, ou même Excellence. Mais à propos de mon ouvrage, ce journaliste a cru devoir sortir de sa sphère ordinaire pour attaquer les principes de la révolution, et il les a attaqués par des mensonges. C'est là-dessus seulement que doit porter ma réponse.

D'abord le sieur Colnet prétend qu'on trouverait, dans l'Almanach impérial, une foule de Montagnards affublés de titres héraldiques. S'il veut parler de Thermidoriens je l'ai dit avant lui; mais; si, comme il le fait entendre, il veut désigner les vrais Montagnards, les Montagnards qui ont lutté contre la réaction, je le défie de me citer un seul nom.

Il demande pourquoi il me plaît d'appeler royalistes certains Girondins; je lui demanderai à lui-mème s'il pense que M. Henri Larivière ait jamais été républicain.

Mais ce n'est pas sur ces objets de peu d'importance que doit porter ma réfutation. Le sieur Colnet, avec une légèreté qui ne convient point à notre âge, accuse en masse toutes les mesures de gouvernement de la Convention, et les accuse avec une insigne mauvaise foi; il compare l'emprunt forcé à un vol de grand chemin; s'il n'a pas donné la même qualification aux contributions extraordinaires levées en 1816 pour payer les étrangers, je lui demanderai quelle différence il trouve entre

ces deux opérations; je le défie de répondre sans se convaincre lui-même ce mensonge.

Mais il est une imposture plus grave, qui même est la seule raison qui m'ait décidé à répondre à de si misérables sarcasmes : le sieur Colnet prétend qne l'emprunt forcé dévorait la totalité des fortunes : il prétend que le nécessaire d'un père de famille étant fixé à 1500 fr., la république s'emparait du reste sous le nom de superflu; c'est un odieux mensonge, volontaire, calculé pour nuire, puisque le sieur Colnet avait lu la vérité dans mon premier volnme. Le fait est que l'emprunt forcé, taxé seulement sur le superflu, s'augmentait en proportion des fortunes, mais qu'il ne passait pas sur toutes les positions sociales le niveau de l'égalité. Un homme riche de cinquante mille livres de rente, c'est-à-dire d'un million de capital, était taxé à vingt mille francs; somme sans doute énorme, mais dont il lui était facile de supporter le don. J'ignore ce qu'en pensera M. Lafitte(1), mais je pense aujourd'hui comme autrefois, en dépit du sieur Colnet, que dans la nécessité qui nous pressait, il valait mieux avoir recours à cette ressource que de laisser périr la république; les sarcasmes sont peu de choses en présence de né-

---

(1) Le sieur Colnet interpelle M. Lafitte dans sa grossière attaque contre moi.

cessités semblables à celles qui nous pressaient. Un homme qui fait un métier la de satyre peut bien tuer des rétheurs avec l'arme du ridicule, mais qu'il sache qu'il est impuissant contre des événemens dont la grandeur ne peut pas être mise en contact avec sa mince intelligence. Le serpent s'est brisé de tout temps les dents sur la lime.

Il est plus que temps de résumer ce trop long chapitre; j'ai, je crois, prouvé que, quelque fussent les fautes du comité de salut public, il n'a eu du moins en vue que les intérêts de la patrie et de la liberté; j'ai prouvé que les accusations portées contre nous étaient dénuées de preuves ou appuyées seulement sur des pièces réunies avec mauvaise foi, à la suite du rapport de Courtois; j'ai prouvé que ces pièces mêmes parlaient souvent en notre faveur; ainsi les correspondances privées de Robespierre (1) démontrent jusqu'à l'évi-

---

(1) J'en citerai encore quelques-unes :

« *Julien à Robespierre*,

« Je vous ai déjà écrit, mon bon ami, pour vous prier de presser auprès du comité de salut public l'adoption de mesures extrêmement utiles pour relever ici la cause du patriotisme et terrasser l'aristocratie.

« C'est à cela surtout que je m'attache, et j'ai la satisfaction de voir que mes efforts ont déjà beaucoup réchauffé l'esprit public et intimidé les contre-révolutionnaires. *Je vous envoie deux arrêtés que j'ai fait prendre aux deux sociétés populaires du Hâvre et d'Ingouville : le premier a pour objet de multiplier les clubs dont la disette est grande*

dence que ses amis ne lui supposaient point de projets de tyrannie, et ne l'entretenaient que du

---

dans ce canton, et, par l'autre, les républicains du Hâvre promettent de s'armer contre la coalition.

Je vous prie de faire lire ce dernier arrêté à la Convention nationale; il est même politique qu'elle en ordonne l'impression et l'envoi aux départemens. Nos bons sans-culottes du Hâvre sont très-pauvres, même pour payer les frais d'impression; je les prends sur moi, afin de faire afficher la déclaration dans toute la ville. On a osé parler en public de recevoir les Anglais. La municipalité du Hâvre protège de pareils discours. Je vous prie de m'envoyer l'autorisation du comité de salut public pour prendre dans une caisse publique les frais d'impression de la déclaration solennelle des républicains du Hâvre.

« Ma mission est de soutenir les sociétés populaires, et certes je m'attache à la remplir, puisque je réchauffe chaque jour l'esprit public, en parlant au peuple des dangers de la patrie, de ses devoirs, de son intérêt, et que je multiplie les clubs; mais ne pourrais-je les soutenir que par de vains discours, et lorsque, par exemple, une société populaire me demande une salle convenable pour les séances, ou lorsque de bons sans-culottes manquent de fonds pour faire imprimer une de leurs délibérations qui doit intimider l'aristocratie, ne pourrais-je les satisfaire? me verrais-je à la fois dans la possibilité et dans l'impuissance de faire le bien? Ma mission me charge de ranimer l'esprit public, de déjouer les conspirations; mais pour ranimer l'esprit public, ne pourrais-je ni faire imprimer des écrits utiles, ni arrêter les représentations de pièces anti-patriotiques, ni requérir les autorités constituées pour déjouer les conspirateurs? ne pourrais-je point établir de comités de salut public dans les villes où il n'y en a pas, et où il n'y a point de représentans du peuple pour en établir? verrai-je de sang-froid, et sans pouvoir y suppléer, l'inexécution des lois les plus populaires? serai-je agent du comité de salut public sans pouvoir agir pour le salut public, et me verrai-je réduit à faire entendre des vœux stériles et impuissans pour le bien que je pourrais faire, et qu'il ne me sera point permis d'accomplir? ne pourrai-je découvrir les conspiteurs et avoir des renseignemens sur la conduite des agens infidèles, quand

salut de la chose publique : j'ai prouvé que l'accusation de nous être vendus à l'étranger, ap-

---

je n'aurai ni moyens d'avoir moi-même des agens, ni droit de requérir, au nom du comité, le compte-rendu de la conduite des fonctionnaires suspects. Je ne demande ni ne désire aucun pouvoir pour moi, parce que la responsabilité est à côté du pouvoir, et parce que dans des circonstances imprévues, dans des lieux différens, dans un moment de révolution surtout, la responsabilité est plus terrible que jamais; mais je demande s'il n'est pas avantageux dans la crise révolutionnaire, que le comité de salut public de la Convention nationale confie quelques pouvoirs aux agens qui ont sa confiance. J'ai pu faire ici quelque bien, je l'avoue; mais j'en aurais fait beaucoup plus, si je n'avais été dénué des moyens de le faire. Il m'est bien plus agréable, à moi en particulier, d'avoir une mission qui n'entraîne aucune responsabilité, aucune nécessité de me faire des ennemis, aucune mesure à prendre, que d'en avoir une laborieuse et pénible, remplie de périls et d'obstacles; mais ce n'est pas moi que je consulte, c'est la patrie, et je me sens le courage de me sacrifier pour elle.

« *Julien à Robespierre*,

« J'ai déjà témoigné, mon bon ami, au comité de salut public, toute ma joie et ma reconnaissance, ainsi que celle des sans-culottes du Hâvre, de l'empressement avec lequel il a fait décréter les mesures que, de concert avec la société populaire, je lui avais proposées. Ma dernière lettre à Barère donne les détails des heureux effets qu'a produit l'adoption de ces mesures. J'attends, avec impatience, votre réponse à la lettre que je vous ai écrite, et dans laquelle je vous fais quelques demandes générales que m'a dicté le désir de rendre ma mission plus utile encore; je me félicite que le comité de salut public m'ait chargé d'une tournée patriotique qui me fait juger chaque jour, plus que je n'aurais pu le faire, de l'excellence de l'esprit public, pour peu qu'il soit éclairé et électrisé, et de l'unanimité des vœux des Français pour le triomphe de la répu-

puyée seulement sur une lettre anonyme, était contraire et au caractère des hommes et aux

---

blique une et indivisible. Partout je prêche aux sociétés populaires le ralliement autour de la Convention nationale, l'établissement d'associations patriotiques dans toutes les communes de la république; partout je les invite à s'occuper de l'instruction du peuple; partout je m'attache à révéler au peuple, à montrer que la révolution est faite pour lui, qu'il est temps que les pauvres et les sans-culottes dominent, puisqu'ils sont la majorité sur la terre, et que la majorité doit dominer, la volonté générale, faire seule la loi, le bien du plus grand nombre, être le but du contrat social; partout je recommande exécution stricte de tous les décrets, obéissance inviolable aux lois, confiance entière dans la représentation nationale, haine éternelle aux ennemis de la liberté française et à tous les tyrans, résolution ferme de périr plutôt que de jamais consentir à capituler avec eux; partout j'éveille l'enthousiasme de la liberté et une généreuse émulation entre les patriotes, par le récit des actes civiques qui doivent mutuellement leur servir d'exemples. J'éveille l'horreur de la tyrannie par la hideuse image des crimes des despotes et de leurs satellites, image si propre à soulever contre eux l'indignation de tout ami de l'humanité; j'associe les sociétés populaires à la responsabilité commune des representans du peuple et des républicains, dont le droit le plus beau, le devoir le plus saint, est de faire triompher la république, qui remet dans leurs mains sa défense. Je recommande un juste milieu entre le découragement, indigne d'hommes libres, qui ont juré de sauver la patrie, qui ne doivent jamais douter de son salut, et cette sécurité perfide, cette confiance léthargique, dont l'effet serait d'endormir le peuple qui doit veiller toujours au milieu des dangers publics; partout je vois de pareils discours recueillis avec transport, le patriotisme s'électriser et prendre une nouvelle énergie, le peuple s'élever à sa dignité; les sociétés populaires se multiplient, les campagnes reçoivent la lumière et se passionnent pour la révolution, les républicains se pénètrent de l'étendue de leurs devoirs et s'engagent à repousser leurs ennemis, les Anglais surtout, dont le nom seul est en horreur dans ces contrées, et contre lesquels la trahison qu'ils ont appelée à leurs secours pour se

faits, et que d'ailleurs cette accusation n'avait pas même été soutenue avec une bonne foi entière.

---

rendre maîtres de Toulon, réveille l'indignation publique; partout l'engagement est pris devant moi, par les patriotes, de répondre à la république française du territoire qu'ils occupent, et dont l'invasion de territoire les livreraient aux plus affreux malheurs. J'ai dû rendre compte au comité de salut public des principes que j'exprime, et de l'accueil qu'ils reçoivent, pour le faire juger si je remplis le but de la mission qu'il m'a confiée, et si le peuple est à la hauteur des circonstances et partout également digne de la république. Je vous prie de transmettre au comité l'exposé que je lui fais de ma conduite et de mes observations sur l'esprit public des lieux que je parcours. Je dois maintenant donner au comité nne idée succincte de ma tournée depuis le Hâvre, d'où je lui ai fait passer les détails qui concernaient cette ville, jusqu'à Saint-Malo, où je suis maintenant. Ma dernière lettre a fait part des dispositions dans lesquelles j'ai trouvé les républicains de Cherbourg; la présence de vos collègues Lecarpentier et Garnier a ranimé l'esprit public, et le club épuré ne connaît plus que le ralliement autour de la Convention nationale, l'amour brûlant de la liberté, le sainte horreur des esclaves armés de Georges, et la noble assurance que jamais il ne leur sera permis de souiller dans ces contrées le sol de la liberté. Les républicains de Cherbourg ont pris devant moi-même engagement que ceux du Hâvre, de se reconnaître responsables envers la république de la partie de la frontière qu'ils occupent. Les engagemens solennels que je fais prendre ne sont rien par eux-mêmes; mais ils servent à réveiller l'enthousiasme: dans une crise révolutionnaire, c'est le plus puissant mobile des esprits, le plus sûr garant des succès. Comme j'avais remarqué à mon passage à Caen, et que j'avais appris des représentans du peuple Lindet et Oudot, que l'esprit public avait grand besoin d'être remonté, j'ai déterminé les sociétés populaires de Cherbourg et de Coutances à envoyer chacune six commissaires dans cette ville pour grossir les sans-culottes, effacer jusqu'aux traces des Buzot et des Barbaroux, relever le peuple et fonder un bon club populaire, qui purge le pays qu'avait souillés les fédéralistes. J'ai déterminé aussi ces deux sociétés, ainsi que celles de Grand-

On a cru servir la liberté, en prouvant que les malheurs dont son noble élan a été suivi, étaient

---

ville et de Dol, à disséminer des patriotes dans les campagnes pour établir de tous côtés des sociétés populaires : car l'égarement de l'esprit public est la première, presque la cause de nos maux, et quand cette cause sera détruite, quand le peuple, bien éclairé sur ses vrais intérêts, sur ses ennemis, ne sera plus sujet à l'erreur, quand il aura brisé les chaînes de l'ignorance, comme il a brisé celles de la servitude, nous n'aurons plus rien à craindre. J'ai cru devoir vous transmettre les motifs qui ont dirigé ma conduite. La société de Coutances est composée de vrais jacobins, et mérite une mention honorable, ainsi que celles de Valognes. A Coutances, les corps constitués ont été épurés, comme ils auraient besoin de l'être partout; à Grandville, port de mer, où vos collègues m'ont invité de m'arrêter, j'ai reproché avec force à la société populaire la démarche criminelle où l'avaient entraînée quelques intrigans : j'ai demandé aux patriotes égarés s'ils auraient mieux aimé redevenir les esclaves d'un nouveau tyran, que de rester les citoyens libres de la république française; je leur ai peint la guerre dont Buzot et ses complices avaient arboré l'étendard dans le Calvados; j'ai retracé les crimes, j'ai dévoilé les desseins pervers de cette faction liberticide; j'ai parlé de la révolution du 31 mai, des bienfaits de cette journée mémorable et de la constitution nouvelle, des services rendus par la Montagne; j'ai trouvé des cœurs accessibles à la vérité. Je vous envoie l'attestation ci-jointe qu'ils m'ont remise et que je vous prie de faire connaître au comité de salut public et à la Convention. J'ai fait adopter par la même société un scrutin épuratoire pour la purger de certains riches qui la composent, et l'enrichir d'un bon nombre de sans-culottes, car il y a dans Grandville un excellent faubourg qui est la partie saine autour de l'endroit. J'y ai demandé une salle qui convenait à la société, et par ce moyen elle se trouvera entourée du peuple. Dans le même lieu était un commissaire des chasses, nommé Mauduit, royaliste connu, contre lequel m'ont été faites des dénonciations extrêmement graves, qui mériteront sa traduction au tribunal révolutionnaire : il a dû être arrêté par ordre du comité de surveillance, le soir même de mon départ. Je ne dois

tous l'ouvrage de ses ennemis, on s'est complu dans cette idée, qui pour les excès flétrissans au

---

pas oublier de rendre hommage au pur républicanisme du sans-culotte Regonier, commandant de la place, et de Boulay, envoyé du comité de salut public, que j'ai eu le plaisir de voir à Dol, où je me suis trouvé le soir, à mon passage, à la séance de la société populaire. J'ai trouvé un bon esprit, que j'ai réchauffé par la manifestation des principes énoncés déjà par moi dans les autres clubs où j'ai été, et que j'ai cru, dans cette lettre même, devoir soumettre au comité qui m'a honoré d'une grande confiance, à laquelle je tâcherai de répondre. Ici je sais m'efforcer de faire autant de bien que je crois en avoir fait ailleurs.

J'attends avec impatience le diplôme des jacobins de Paris, que je vous ai prié de me procurer, et que vous pouvez, s'il n'est point encore parti, m'adresser à Lorient, poste restante, où je serai bien aise aussi d'avoir une de vos lettres en réponse à mes dernières.

Laurent à Robespierre.

Vrai Montagnard, je dois m'adresser à toi pour te dire de grandes vérités, mais frappantes pour le vrai sans-culotte.

Je t'apprends avec douleur que la scélératesse est à l'ordre du jour dans la Vendée. La conduite infâme qu'y tiennent nos gros épauletiers nous a causé, en moins d'un mois, sept déroutes. Pour être sûr de mon fait, j'envoyai mon adjoint auprès de Bart, seul général qui désire la fin de cette monstrueuse guerre. Le rapport de toutes ces vérités a été fait au citoyen Julien qui se trouve dans les murs de La Rochelle, où ses prédications républicaines ont échauffé l'esprit de cette commune; car l'égoïsme et le modérantisme sont très-abondans par malheur. Il est très-urgent que le comité de salut public prenne de grandes mesures (car je crains qu'on ne le trompe), et surtout qu'il ait continuellement un envoyé. J'ose le dire, les sociétés deviennent désertes; je m'aperçois qu'on nous travaille sourdement. Le beau temps approche, et l'augmentation des brigands suit le mouvement de la saison. Je dis la vérité; peu importe qu'on intrigue secrètement contre moi; on a été auprès de Lequinio jusqu'à me traiter de désorganisateur : sans doute je le suis, mais pour des scélérats

moins, est d'une complète vérité, et on lui a donné une extension exagérée : on est, je pense, tombé dans une étrange erreur, car on n'a pas senti qu'une cause aussi noble que celle que nous défendons n'a besoin pour elle que de la vérité; les crimes des inquisiteurs n'ont jamais empêché de regarder l'enthousiasme religieux comme sublime : les malheurs inséparables de l'explosion soudaine du besoin de liberté chez un grand peuple, n'empêcheront jamais de regarder un tel mouvement comme l'une des plus belles crises de l'humanité.

Nous sommes arrivés au moment où la révolution parvenue à son apogée, va retourner en arrière. Il était temps sans doute que le régime révolutionnaire cessât, mais pour que les principes de la révolution n'y perdissent rien, il eût fallu qu'elle fût arrêtée par ses propres enfans, et qu'un Danton ou un Robespierre lui disent : Tu n'iras pas plus loin. Il n'en fut pas ainsi. Pour consommer la révolution du 9 thermidor, ses auteurs s'adressèrent à tous les partis, mêmes aux hom-

---

qui veulent asservir mon pays. Je dois rendre justice au représentant, il n'a pas donné dans le panneau. Julien, commissaire du comité de salut public, est très-indisposé, et n'a pu finir la visite des côtes.

Je suis ton concitoyen.

Signé, LAURENT, lieutenant-général.

mes qui, après le 31 mai, étaient devenus les ennemis de la République : leur fatal appui fit du 9 thermidor une véritable réaction. Nous verrons dans le chapitre suivant quels en furent les préludes, et quels nouveaux partis se dessinèrent au milieu de cette convention qui avait vaincu toute l'Europe, et qui venait de se déchirer de ses propres mains.



CHAPITRE VIII.

Etat des partis après le 9 thermidor.

Nous avons vu une coalition, composée des élémens les plus disparates, renverser le parti de Robespierre. Il était impossible alors de prévoir quel serait le résultat d'une victoire remportée par une semblable coalition. Jetons un coup-d'œil sur les divers partis qui composèrent l'alliance improvisée le 8 thermidor, et voyons quels furent les rapports qui s'établirent après la chute de Robespierre, afin de mieux comprendre la grande lutte qui nous reste à décrire, et les odieuses réactions qui l'ensanglantèrent.

La faction qui s'était montrée au premier rang dans la lutte du 9 thermidor était formée d'anciens Montagnards attachés à l'ancien parti de

Danton, et depuis la mort de cet homme célèbre, fougueux ennemis de Robespierre, du comité de salut public et de tous ceux de leurs collègues qui, pendant les derniers mois de la terreur, avaient contribué au mouvement des affaires publiques. Tallien, dont l'heureuse audace avait engagé le combat du 9 thermidor; Barras, qui avait dirigé les opérations militaires de cette journée; Fréron, ami de Tallien et âme damnée de Barras, étaient les principaux chefs de cette faction; à leur suite marchaient les Merlin de Thionville, les Bourdon de l'Oise, les Thuriot, et autres anciens Montagnards, qui ne s'étaient associés à nous qu'en haine de la Gironde, dont les talens les offusquaient. Legendre était l'orateur de ce parti; nous avons vu ce boucher disputer à coups de poing contre Lanjuinais, défendre timidement Danton, et trembler devant le comité de salut public. La première fois qu'il était monté à la tribune, dans le commencement de notre session, il avait balbutié quelques excuses sur son défaut d'éducation, et sur les fautes de langage qui désigneraient ses violentes sorties; depuis lors une grande révolution s'était opérée en lui. Beaucoup d'audace, quelque chaleur de sentiment et quelqu'esprit naturel, lui avaient donné une sorte de faconde verbeuse, incompatible avec la logique, mais qui s'élevait quelquefois jusques à l'éloquence. Fier de ses succès de tribune, il se

croyait un Démosthène ou un Mirabeau; il esperait s'être élevé au premier rang de la société par ses talens naturels, et dès lors l'égalité qu'il avait tant désirée autrefois lui déplaisait, car il voulait des distinctions de classes pour briller à la première. Au reste, cet homme était certes ce qu'il y avait de plus honnête dans le parti, qui prit le nom de Thermidorien. La foi politique de Tallien et de Barras était plus que suspecte; on les avait plusieurs fois soupçonnés de relations avec les étrangers; ils se trouvaient compromis dans toutes les intrigues, et une foule de lettres saisies sur des émigrés, les dénonçaient comme partisans cachés de la cause anti-nationale; nous avons déjà parlé d'une pièce rapportée par le Censeur, et dans laquelle un prince dit à l'un de ses agens, qu'il tient pour certain que Tallien penche vers la contre-révolution. Depuis, nous avons vu l'agent Fauche-Borel se vanter de ses tentatives de corruption, et déclarer formellement que Barras avait mis sa conscience républicaine au prix de quelques millions; Barras et Tallien étaient d'ailleurs des hommes de plaisir, très-accessibles au besoin d'argent. Plusieurs fois, Tallien a fait sa fortune, il a mené le train d'un grand seigneur, et est mort pauvre. Barras, jusqu'à son dernier jour, a vécu dans le luxe et la richesse; l'on dit même qu'il mettait un étonnant cynisme à afficher la source impure de son opulence; le reste de ce parti était composé d'intri-

gans subalterne et d'hommes d'argent : Courtois, convaincu plus tard de malversations, Merlin de Thionville, dont j'ai déjà fait ressortir l'immoralité, Fréron, dont le nom rappelle assez la triste renommée. C'était cependant à de tels hommes que la direction des affaires était livrée; c'était eux qui accusaient chaque jour la Montagne de prétendus excès.

Ce qu'il faut bien remarquer surtout, c'est que les Thermidoriens s'étaient placés à la tête des plus chauds partisans du 31 mai; c'est qu'ils avaient concouru puissamment à donner l'impulsion au mouvement anarchique qui nous avait entraînés si loin; c'est que presque tous avaient pris une part active au gouvernement de la terreur; c'est que la plupart d'entre eux avaient été en mission dans les départemens, et s'y étaient livrés à des actes répréhensibles qu'ils ont depuis voulu rejeter sur leurs adversaires. Ainsi Bordeaux était encore effrayé du souvenir de la puissance de Tallien, ainsi Marseille et Toulon fumaient du sang répandu par Barras et Fréron; ces deux hommes s'étaient montrés dans le Midi les dignes émules de Carrier; on avait vu Fréron démolir plusieurs monumens publics à Toulon et à Marseille, pour faire déborder sur les pierres le trop plein de ses fureurs.

Le comité de salut public s'était associé aux Dantonistes pour faire le 9 thermidor, et dans

les premiers jours qui suivirent cette journée, Billaud, Collot et leurs amis semblèrent marcher d'accord avec les Thermidoriens; nous verrons bientôt quelles causes les divisèrent : autour d'eux se groupaient ceux des anciens proconsuls qui, rappellés par Robespierre à cause de leurs excès, s'étaient joints aux conspirateurs du 9 thermidor de peur de voir arrêter le mouvement anarchique; autour d'eux se groupaient également les débris du parti Hébertiste, qui croyaient trouver en eux plus d'appui que dans les anciens amis de Danton. Cependant, je le répète, le parti du comité de salut public, marcha long-temps d'accord avec les Thermidoriens, et s'ils se divisèrent plus tard, ce ne fut qu'à la suite de circonstances que ni les uns ni les autres n'avaient pu prévoir. Auprès de ces hommes, déjà si peu d'accord entre eux, commençaient à se montrer les membres de l'ancien côté droit, qui, annihillés par la révolution du 31 mai, avaient vu un port de salut pour eux dans les discussions de la Montagne, et son affaiblissement successif. A ces députés, se joignirent d'anciens Montagnards, tels que Thibaudeau, Cambacérès, Sieyès, qui s'étaient d'abord ralliés à nous dans l'espoir de voir donner une énergique impulsion au gouvernement de la république, et qui depuis avaient pris en dégoût l'énergie républicaine, en jetant les yeux sur les excès qui l'avaient défigurée.

Il existait encore, à cette époque, un autre parti qui n'avait pas été le dernier à souhaiter la chute de la tyrannie décemvirale, et qui, par sa vigueur, avait puissamment servi à décimer le résultat du 9 thermidor. Ce parti était celui des vrais et constans Montagnards. Lecointre, de Versailles, Ruamps, Duhem, s'étaient prononcés les premiers contre Robespierre, et avaient contribué de tous leurs moyens à abattre sa sinistre dictature; mais c'était au profit de la liberté qu'ils avaient voulu faire tourner la catastrophe du 9 thermidor. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient trompés. Quant à moi, qui, comme mes collègues, avais vu avec douleur la puissance déléguée par nous au comité de salut public dégénérer en dictature, en apprenant à Namur, où j'étais alors en mission, la chute des triumvirs, mon premier mouvement fut la joie, mais en apprenant quels hommes étaient devenus influens dans la Convention, ma joie ne tarda pas à se changer en douleur. Les députés qui avaient pris le dessus étaient, pour la plupart, des hommes sans principes, des ambitieux mercenaires; avec quelle douleur, bon Dieu! ne devais-je pas voir les destins de ma patrie confiés à de pareilles mains?

J'ai appelé du nom de *partis*, les diverses nuances d'opinion qui se partageaient la Convention à l'issue du 9 thermidor; cependant ces diverses opi-

nions étaient loin encore de former ce qu'on appelle des partis : elles recélaient dans leur sein des fermens de discorde qui n'avaient point éclaté. Tous les membres de la Convention au contraire semblaient dirigés par une impulsion unanime; tous jouissaient avec enivrement de la délivrance commune, car tous avaient eu à craindre les effets du despotisme de l'austère Robespierre et du farouche Saint-Just; aussi toutes les premières délibérations de la Convention furent-elles prises l'unanimité, mais cette unanimité d'un moment était loin de promettre une longue paix. Chacune des nuances d'opinion que j'ai fait connaître, avait une tendance déterminée qu'elle voulait faire triompher à tout prix : le comité de salut public voulait conserver le pouvoir et continuer avec Robespierre de moins, le système que Robespierre avait fait triompher. Les thermidoriens voulaient s'emparer du pouvoir; les girondins voulaient rappeler leurs collègues proscrits, et substituer, à la constitution de 93, la constitution méditée par les Guadet et les Vergniaux. La fraction modérée de la Montagne désirait à tout prix l'ordre, le calme et la paix. Enfin les purs montagnards, satisfaits d'avoir fait justice de la dictature, désiraient ne rien perdre de l'énergie révolutionnaire, et, tout en rappelant des formes d'ordre et de justice trop long-temps oubliées, conserver néanmoins en face de nos ennemis l'atti-

tude redoutable qui déjà nous avait rendus tant de fois vainqueurs.

Tel était l'état de la Convention, avant que de nouveaux dissentimens y aient éclaté; tels étaient aussi, à peu de choses près, les partis qui se partageaient la société : les classes élevées qu'avait frappée l'anarchie révolutionnaire voyaient dans le 9 thermidor, la fin de l'anarchie, et étaient prêts à s'allier aux chefs politiques du moment, en raison de la haine qu'ils portaient au gouvernement déchu. Le peuple restait montagnard, mais sa vigueur était bien altérée : l'énergie était toute du côté de la réaction, car son mobile était nouveau tandis que l'impulsion révolutionnaire commençait à s'user. Il restait cependant dans le pays d'immenses élémens de forces. Il était facile de maintenir la nation à la hauteur où elle s'était plaçée en juillet 1793, mais il n'était pas de parti dans la Convention qui ne crût la victoire trop complète pour recourir à de pareils moyens. Chacun voulait organiser, et, pour y parvenir, chacun voulait un changement radical avant de terminer la révolution par un ordre régulier. Les thermidoriens seuls trouvèrent nécessaire d'appeler des forces extérieures à leur secours; ces forces furent celles de la classe moyenne qui avait été opprimée par les classes inférieures, et qui étaient prêtes à réagir contre le peuple de toute leur puissance Aussi, peu de temps déjà après le 9 thermi-

dor, les adresses, qui furent envoyées de toutes parts à la Convention prirent-elles une couleur hostile à l'essence même du gouvernement révolutionnaire. La contre-révolution, l'aristocratie semblaient avoir cessé d'être les ennemis publics : l'ennemi était la révolution, qu'un reste de pudeur faisait encore déguiser sous le nom de terreur. On déclamait de tous côtés contre les clubs, et avoir eu quelque influence à la société des jacobins momentanément fermée, était imputé à crime aux meilleurs républicains.

Les thermidoriens n'étaient pas d'abord à la hauteur du mouvement qui commençait à se déterminer; mais bien résolus à tirer parti pour eux-mêmes de la chute de Robespierre, ils étudiaient l'esprit public pour en suivre l'entraînement et pour devenir la tête du parti dominant. On les voit encore, après le 9 thermidor, vanter les vertus de Marat, et réclamer l'honneur de le conduire au Panthéon. À la réouverture de la société des jacobins, Legendre devient président du fameux club, et Tallien s'en constitue le principal orateur. Leurs amis se vantent encore tous de la part qu'ils ont prise au 31 mai. Tous fulminent contre la faction girondine, aussi bien que contre le parti robespierriste.

On voit, d'après ces données, que les thermidoriens n'avaient point d'opinions fixes, de doctrines arrêtées. Ils étudiaient l'opinion publique

pour s'y conformer, et tous leurs actes étaient le résultat de l'influence du dehors. Ainsi, quand il fut bien constaté que la modération était le vœu général, ils firent parade de modération; Fréron même prêcha la clémence avec la même impétuosité de caractère qu'il avait mis à soutenir la rigueur. Les premières mesures *réparatrices* qu'il proposa furent des supplices; il demanda, au nom de la modération, la destruction de l'hôtel-de-ville de Paris, comme il avait autrefois démoli, au nom de la terreur, l'hôtel-de-ville de Marseille. Il avait changé de parti; mais en restant le même homme: il lui fallait toujours des mesures violentes; il dépassait toujours toutes les limites de l'exagération au profit du parti qu'il servait. Avec de tels hommes une réaction était imminente. Cependant leurs anciennes liaisons politiques, et la part qu'ils avaient prise aux actes sanglans de la terreur, les arrêtèrent quelque temps sur la pente contre-révolutionnaire qui devait tôt ou tard les entraîner. Mais quand l'opinion des classes moyennes se fut fortement prononcée, quand surtout les avances des anciens girondins leur eurent prouvé qu'en politique on pardonne tout au succès, ils se mirent à la tête de la réaction; leurs discours, leurs journaux, leurs actes ne furent plus qu'une longue série d'accusations contre leurs anciens actes et leurs anciens discours. Ils se condamnèrent eux-mêmes en la personne de leurs anciens amis. Ils

osèrent plus, ils organisèrent des bataillons de jeunes gens, qui, sous le prétexte de venger la mémoire des victimes de la terreur, commirent à leur tour d'impardonnables excès. Enrôlés sous le nom de *jeunesse dorée* de Fréron, vêtus avec une élégance recherchée, qui leur faisait donner par le peuple le titre de muscadins, ces jeunes gens se répandaient dans les rues et sur les places, y dominaient par la force physique, insultaient les patriotes, et faisaient enfin succéder leurs atroces vengeances aux vengeances des sans-culottes à piques et à sabots, qu'ils avaient en quelque sorte remplacés.

Au reste, avec l'ère de la réaction commence l'ère de la corruption : à la farouche loyauté des Montagnards succéda la futilité thermidorienne qui ne rappelait que trop l'ancien caractère des Français monarchiques et les mœurs éhontées qui ont à jamais flétri l'époque de la régence. Les Montagnards avaient fait profession de simplicité dans les vêtemens, de frugalité, de probité austère; les réacteurs firent au contraire parade d'un besoin de toilette, d'un luxe effronté, et d'une recherche de plaisirs, tour-à-fait opposés au génie républicain. On vit reparaître de tous côtés repas somptueux, bals, fêtes privées, où s'empressaient de se rendre les ennemis de la révolution; l'intrigue reparut de toutes parts, et avec elle, l'influence des femmes sur les affaires

publiques; la beauté devint de nouveau une puissance corruptrice, et madame Tallien fut, pour ainsi dire, associée au gouvernement du nouveau comité de salut public. Peu à peu l'ancienne aristocratie, qui s'était prétendu ruinée par les réquisitions et les impôts révolutionnaires, afficha hautement sa splendeur et son opulence; les thermidoriens et les girondins acceptèrent d'être admis dans les salons du faubourg Saint-Germain, et y perdirent cette rudesse républicaine qui autrefois les rendaient incorruptibles: le bon ton redevint un mot à la mode, et plus d'un homme sacrifia sa conscience au désir de voir accolé à son nom l'épithète d'homme comme il faut. Il est déplorable, sans doute, d'avoir à mettre en ligne de compte des faits d'une nature si puérile; il est pourtant certain qu'ils ont eu la plus grande influence sur les derniers actes de la révolution; c'est avec la rougeur sur le front que je rappelle cette triste influence, mais la vérité me force à la faire connaître.

Je dois rappeler aussi une circonstance vraiment honteuse des saturnales qui succédèrent au règne des rigides républicains. Au milieu de ces bals qui semblaient être devenus la principale occupation d'un peuple, jadis admirable par ses vertus, il en était un surtout, qui faisait fureur, et auquel les générations futures ne pourront pas croire. On établit dans le faubourg Saint-Germain une société

dansante qui s'intitulait *bal des Victimes.* Il fallait, pour y être admis, justifier appartenir à une famille dont quelque membre ait péri sur l'échafaud. Tels étaient les hommes qui nous accusèrent d'immoralité! Cependant nous n'avions pas dansé pour faire triompher la république! Ce n'était pas par d'ignobles orgies que nous avions cru devoir défendre la cause que nous regardions comme sacrée!

Je viens de faire connaître au lecteur les personnages que nous allons voir sur la scène publique; je dois l'instruire encore, avant de continuer mon récit, que j'étais éloigné de Paris, depuis le procès de Danton, et que par conséquent je n'avais pris aucune part aux derniers actes de la terreur. Cette position qui m'est particulière est sans doute encore de ma part une plus sûre garantie d'impartialité. Je reviens au récit des faits.



CHAPITRE IX.

Effets que produisent les événemens du 9 thermidor sur les provinces et sur l'armée. — Ordre du jour de Levasseur au camp de Namur. — Rapport des commissaires au sein de la Convention. — État des partis dans cette assemblée. — Principaux symptômes de réaction. — Accablement des Montagnards. — Levasseur essaie seul de lutter contre les proscripteurs.

J'étais depuis quelques jours à Namur, où je me reposais de mes travaux militaires, en me préparant à de nouveaux combats, lorsque le *Moniteur* vint m'apprendre la catastrophe du 9 thermidor, et l'agitation qu'elle avait fait naître dans la capitale. Je ne pouvais comprendre, au premier instant, toute la portée de cet événement, et encore moins en apprécier la moralité avec quelque justice; j'étais surtout loin de prévoir qu'il fût le premier signal d'une contre-révolution

véritable, dont les effets devaient se faire sentir jusques sur les générations qui nous suivent. N'ayant eu aucune relation intime avec Robespierre, et me sentant plutôt disposé envers lui à une sorte d'aversion qu'excitait en moi son égoïste sécheresse et ses habitudes déclamatoires, qu'à des sentimens de sympathie, je ne répugnais pas à le croire coupable, puisque mes collègues l'avaient condamné. D'ailleurs, plusieurs des hommes qui avaient partagé son supplice m'étaient depuis long-temps odieux, et je place au premier rang un Dumas et un Coffinhal, vils agens de meurtre, tout souillés du sang qu'ils avaient froidement répandu. Quoique je n'aie pas été loin de croire qu'un système de sévérité fût nécessaire à la chose publique, jamais je n'ai pu voir sans horreur et sans mépris les hommes qui s'en faisaient les bénévoles exécuteurs. Il peut y avoir encore de la grandeur et de la vertu civique à concevoir un bien être social et une liberté sans bornes, même lorsqu'ils ne peuvent s'acheter qu'au prix du sang : mais celui qui se charge de répandre le sang n'est jamais qu'un scélérat ignoble. Tel est la différence qui sépare la tête qui ordonne, du bras qui frappe. On respecte avec raison le juge qui prononce, dans la conviction de son âme, une sentence de mort ; on recule à l'aspect du bourreau qui l'exécute.

Ces impressions diverses, et surtout la con-

fiance que les décisions de la Convention m'inspiraient, me firent accueillir, sinon avec un enthousiasme que la complète conviction peut seule faire naître, du moins avec une quiétude tranquille, la nouvelle de la grande catastrophe. Robespierre était, disait-on, un conspirateur, un aspirant à la tyrannie; plusieurs de ses complices étaient évidemment des hommes bassement atroces; je ne pouvais qu'applaudir au coup qui venait de les frapper. Cependant, cette heureuse illusion ne fut pas de longue durée; je ne tardai pas à connaître toute la vérité, et je frémis en entrevoyant les maux qui menaçaient de fondre sur la république. Le 9 thermidor, avait-on dit au premier moment, était une journée de concorde, et je m'aperçus bientôt qu'elle ouvrait la porte à des discordes nouvelles plus envenimées que celles dont les plaies saignaient encore dans la Convention. Une touchante unanimité avait réuni tous les partis, dans l'espoir du salut commun, et des partis nouveaux s'apprêtaient à recommencer une guerre acharnée. Les vainqueurs de cette grande crise n'avaient eu pour but que le triomphe des idées républicaines, et des menaces de proscription, et des imprécations de haine commençaient à planer sur la tête de tous les zélés républicains. Ces sombres présages d'une réaction, qui ne tarda pas à se présenter, me frappèrent d'une douloureuse tristesse; l'effet qu'ils produisaient sur

l'esprit des troupes m'alarma vivement. Dans les crises précédentes, lorsque le mouvement révolutionnaire était toujours ascendant, les troubles du *forum* n'avaient pas leur contre-coup dans les camps. Il n'y avait pas de factions aux armées; on n'y comptait que des Français et des soldats de la république.

Les résultat du 9 thermidor furent différens. D'abord, l'annonce pompeuse d'un régime légal, mais fort, modéré mais énergique, avait excité la joie. Robespierre, chargé de toutes les fautes de ses contemporains; fautes, crimes si l'on veut, que je crois avoir démontré être ceux des masses et non pas des individus; Robespierre, dis-je, livré à l'exécration publique, comme une sorte de bouc émissaire, semblait avoir scellé de son supplice l'ère des réconciliations et l'aurore de jours plus heureux. On espérait autant de gloire que par le passé et plus de bonheur. Mais bientôt les symptômes menaçans parvinrent jusqu'aux soldats; les républicains gémirent; les tièdes poussèrent des cris de joie en apprenant qu'avec les hommes de 93 on avait voulu frapper un système tout entier. Pour la première fois on connut des divisions parmi les citoyens revêtus de l'uniforme national. Une sourde agitation minait l'armée; le découragement s'emparait des plus zélés qui commençaient à se demander si c'était bien pour la cause de la patrie qu'ils avaient

versé leur sang! Hélas! ils ne se doutaient pas encore que le dévouement deviendrait bientôt une cause de persécution, et que tel d'entr'eux serait poursuivi comme terroriste pour s'être jeté le premier dans la mêlée, ou pour avoir repoussé l'ennemi sous le règne du comité de salut public! Au milieu de cet état de doute et de malaise, je sentis le besoin de parler à l'armée, de la rassurer sur l'avenir de la France. Je lus aux troupes, rassemblées au camp de Namur, un ordre du jour rédigé dans ce but. Je ne cherchais pas à leur dissimuler les dissentions intérieures que le 9 thermidor rendait imminentes, mais je cherchais à ranimer leur ardeur. « Soldats, disais-je, quel- « que soient les événemens de la capitale que « nous ne pouvons encore bien connaître, vous « saurez remplir vos devoirs qui ne changeront « pas de nature; le service militaire doit être « votre seule pensée, le salut de la patrie votre « unique but; vous ne devez pas vous informer si « tel ou tel parti triomphe, car vous connaissez « l'ennemi que vous devez combattre, c'est l'étran- « ger en armes qui menace la république. » Certes, si, lorsqu'on a voulu faire de moi un conspirateur, on avait consulté cette proclamation, on aurait vu du moins que lorsque j'avais en mon pouvoir des moyens de force, je n'avais cherché à les employer que dans l'intérêt public; on aurait vu, si l'on me supposait partisan dévoué

de Robespierre, que je savois sacrifier mes sentimens pour travailler au salut commun. Mais jamais la logique fut-elle au service de l'esprit de faction ?

Peu de temps après la publication de cet ordre du jour, je reçus une lettre du comité de salut public qui me rappelait à Paris. Cette mesure était commune à tous les députés en mission dans les départemens et aux armées, et avait été prescrite par une décision spéciale de la Convention. Je n'obéis qu'avec peine à l'injonction qui m'était faite. Après la brillante campagne qui venait de se terminer, j'aurais voulu assister à une campagne qui s'annonçait plus glorieuse encore. Étranger de tous temps aux partis qui avaient divisé la Convention, j'aurais voulu ignorer même les nouvelles combinaisons qui s'étaient formées dans son sein, et ne pas être obligé de prendre parti dans une lutte où l'on voyait combattre Français contre Français, républicains contre républicains ; mais une seconde lettre du gouvernement ayant renouvelé le premier ordre que j'avais reçu, il ne me restait plus qu'à hâter mon retour, et, malgré mes regrets, je m'éloignai de mes compagnons d'armes. En arrivant à Paris, je me rendis au comité de salut public où se trouvaient alors Rewbell, Barras et Merlin de Douai. « Qu'avez-vous à me reprocher ? leur demandai-je. — Rien, me répondit Rewbell ; ton

rappel n'est pas une marque de mécontement, c'est la suite d'une mesure générale. » Barras ajouta quelques mots d'éloges sur mon courage et mes travaux militaires. Je me retirai. Ce n'était pas dans des conversations particulières, c'était à la Convention que je voulais juger l'état des esprits et les effets de la grande crise qui venait de s'opérer.

Il y avait plus de six mois que je n'avais siégé au milieu de mes collègues quand je reparus dans le sein de la Convention. L'aspect nouveau de cette assemblée me frappa. Le sommet de la Montagne, où se pressaient naguère les deux tiers des députés, était maintenant dégarni et presque désert. Un grand nombre de ses membres s'étaient rapprochés du Marais, où ils essayaient de se faire oublier en se confondant avec la tourbe banale des appuis de tous les partis vainqueurs. D'autres, sans quitter le côté gauche, étaient descendus plus bas, et, de leurs bancs nouveaux comme d'un terrain neutre, ils étudiaient la nouvelle marche de la Convention. Mais ce qui m'étonna davantage, fut de voir Tallien, Legendre, Merlin, Fréron, assis au côté droit, auprès de cette Gironde qu'ils avaient décimée, et avec laquelle ils paraissaient dorénavant alliés par des liens indissolubles ; car les thermidoriens, ainsi que je l'ai dit, s'étaient ralliés aux opinions du côté droit, et avaient pour

ainsi dire, fait amende honorable en allant s'asseoir sur leurs bancs. Il régnait dans toute l'assemblée une étrange confusion : déjà Thuriot, qui s'était rapproché du Marais, passait pour terroriste, et Lecointre de Versailles, qui depuis a été proscrit avec nous, était l'un des plus chauds adversaires du gouvernement révolutionnaire, quoiqu'il n'ait pas, comme les thermidoriens, été s'asseoir au côté droit. Dans cette dispersion générale, il m'était impossible de savoir où je retrouverais des amis, où était le véritable parti de la république; mais lorsque, pour la première fois, en ma qualité de membre du comité de correspondance, je montai à la tribune, je pus comprendre, d'après le seul aspect de l'assemblée, que beaucoup de sang serait versé sur le tombeau de Danton, de Camille Desmoulins et de Fabre-d'Églantine : c'étaient eux que voulait venger Legendre; c'était leur supplice que Barras et Tallien prenaient pour prétexte à leur dévorante ambition, et Merlin de Thionville à son étonnante désertion. Je ne pouvais consulter personne pour savoir quel parti prendre au milieu d'une assemblée que je ne connaissais plus; mais ma conscience me restait, et c'était assez; je ne désertai point le poste que j'avais cru devoir prendre au sommet de la Montagne : déjà long-temps je l'avais occupé avec les vrais amis de la liberté : je ne crus pas que les circonstances nouvelles

me fissent une loi de le quitter; je me promis de rester inébranlable dans mon amour pour la patrie et pour la liberté, de défendre les principes qui avaient toujours été sacrés à mes yeux et de combattre la réaction thermidorienne, quand elle éclaterait en injustice, comme j'avais combattu jusqu'alors le despotisme et l'aristocratie. Malheureusement, je retrouvai les plus véhémens de nos collègues tiédes et découragés; á peine il était possible de reconnaître encore cette vigoureuse Montagne, dont l'énergie avait fait trembler le monde; il y restait cependant une trentaine de chauds patriotes, décidés à donner leur vie pour leurs principes : de ce nombre étaient le véhément Duhem, Rulh, Ruamps, Bourbotte, Soubrani, et cet intéressant Goujon, dont nous avons eu depuis à déplorer la perte. C'est au milieu d'eux que je choisis ma place; car c'était de leur côté que se trouvait le courage et le dévouement; je résolus pourtant de m'armer contre les injustes défiances, et de réprimer, tant qu'il serait en moi, mon impétuosité naturelle : peut-être, me disais-je, serait-il possible de tenter une réconciliation entre tous les partis; tous ont eu des pertes à déplorer; tous, sans doute, doivent désirer un accommodement. Soins inutiles! la réaction nous emportait, et les hommes mêmes qui avaient fait autrefois preuve de sagesse et de modération, suivaient le char de Tallien dans

l'ignoble route des vengeances particulières.

Le premir acte d'opposition que je tentai contre les nouveaux meneurs, me fit exclure du comité de correspondance; j'avais trouvé, dans les papiers qui m'étaient adressés, une lettre sur le règne de la terreur, comme nous en recevions de tous côtés. Les signatures me frappèrent, je les avais vues sur une autre pièce; je la trouvai et je comparai ces signatures; elles étaient les mêmes. Dans la première pièce, toute contre-révolutionnaire, on traitait la Convention et le gouvernement républicain avec le plus grand mépris; il me vint dans la pensée de présenter dans la correspondance ces deux pièces l'une après l'autre pour faire voir comme les hommes varient, et je les lus après le reste de la correspondance, pour donner aux députés le temps d'arriver à la séance. Je fis d'abord connaître la plus récente; on demanda au côté droit l'insertion au Bulletin, et mention honorable. « Attendez, citoyen, dis-je, j'ai encore une pièce signée des mêmes personnes. Il ne vous en coûtera pas plus d'ordonner la mention honorable pour les deux adresses. » J'étais à peine au quart de ma lecture, qu'il se manifesta dans l'assemblée un mouvement d'indignation, particulièrement au côté droit; on entendit crier : « Nous ne voulons pas entendre de telles horreurs. » Attendez, leur dis-je. J'eus beaucoup de peine à lire toute la pièce, tant l'agitation était

grande dans toute la salle. Un membre du côté droit demanda le décret d'accusation contre les signataires de cette adresse; il fut rendu à l'unanimité, avec ordre à moi de déposer les deux pièces sur le bureau, ce que je fis à l'instant. En descendant de la tribune on me demanda où j'avais trouvé cette pièce. Dans le portefeuille de Lafayette, répondis-je, où j'en ai trouvé bien d'autres; je les produirai en temps et lieu, et plus d'un masque tombera. En retournant à ma place, un de mes collègues me dit : Tu es bien indiscret; crois-tu qu'on laissera vivre un homme qui a le portefeuille de Lafayette à sa disposition? Effectivement, lors de mon arrestation, on avait mis les scellés sur tous mes papiers; les commissaires chargés d'en faire la levée demandèrent oú étaient les papiers du portefeuille de Lafayette. — Ils sont en sûreté, répondit ma femme.

Peu de jours après la lecture des deux adresses, un membre du côté droit fit observer que j'étais membre du bureau de correspondance depuis sa création; que ce bureau était renouvelé, et que je ne devais plus en faire partie. On demanda mon remplacement : c'était juste, *trop parler nuit.*

Dans des conversations particulières avec Tallien, Legendre, Merlin et d'autres, je leur représentai à quels dangers ils exposaient la république en rompant subitement les barrières qui avaient arrêté ses ennemis, qu'ils ouvraient un

passage au torrent qui allait les entraîner eux-mêmes, qu'ils devaient craindre de servir, sans le vouloir, d'instrumens aux contre-révolutionnaires qui bientôt les écraseraient à leur tour. Nous arrêterons le mouvement et nous le dirigerons comme nous le voudrons, me dirent-ils. — Vous arrêterez et vous dirigerez ce torrent comme vous voudrez? ah! ne le croyez pas, il creusera notre tombe à tous. Dans le même temps Reuwbel, membre du gouvernement, s'écriait : « Prenez garde à ce que vous faites, les ennemis sont aux portes de cet assemblée; ils vous embrassent pour vous étouffer. »

Très-souvent des députations se présentaient à la barre de la Convention pour déclamer contre le règne de la terreur et ses excès, ayant soin de comprendre sous ce nom toutes les lois républicaines; un jour, ne pouvant plus me contenir, je demandai la parole : « Je conviens, dis-je, avec les pétitionnaires que nous avons passé des temps bien fâcheux, bien terribles, que nos lois portaient un caractère de rigueur bien grand; mais ces lois contre lesquelles on crie tant aujourd'hui, qui nous les présentait, ou le comité de salut public, ou celui de sûreté générale, ou enfin le comité de législation ? C'est à ces trois comités que l'action du gouvernement républicain était confiée, c'est d'après les rapports qui leur étaient faits de la part de tous les agens du gouvernement qu'ils ve-

naient nous proposer ces lois. Comment les discuter, comment les modifier ou les rejeter, avions-nous les mêmes rapports qui venaient de tous côtés à ces comités et qui pouvaient leur donner des connaissances que nous ne pouvions pas avoir, excepté par les départemens dont nous étions les représentans, et maintenant tous les pétitionnaires qui viennent déclamer à la barre de la Convention contre ces lois, adressent plus particulièrement la parole aux membres du côté gauche (je me retourne vers le côté droit) eh! où étiez-vous donc alors? aucun de vous n'a donc élevé la voix contre ces lois que vous blâmez aujourd'hui. Direz-vous que la crainte vous fermait la bouche? La crainte dans le cœur d'un représentant du peuple! je ne puis et je ne dois pas le penser. Qui n'empêche pas le mal autant qu'il est en son pouvoir, en devient complice. »

Je m'apperçus d'un mouvement d'impatience dans le côté droit, je vis Tallien et d'autres membres gesticuler, Legendre et Merlin de Thionville se lever, je sentis qu'il fallait finir.

« Vous avez renversé le tyran Robespierre, ce n'est pas assez, il faut détruire la tyrannie; la liberté n'a été exposée à de si grands dangers que parce qu'on n'a pas arrêté cet homme dès les premiers pas qu'il a faits vers la dictature. Oh! si de nouveaux tyrans s'élevaient dans cette assemblée, ce poignard, que j'aperçois sur la table des droits de

l'homme, me rappelle mon devoir. Mânes de Brutus, reçois mon serment : Je jure d'immoler à la liberté le premier d'entre nous qui voudra remplacer Robespierre. » J'étais descendu de la tribune, un profond silence régnait dans la salle, je retournai à ma place et m'adressai à mes collègues : Eh bien ! vous ne me soutenez pas !... Ah ! que vous êtes lâches ! Barrère, en sortant de la séance, me dit : Ah ! Levasseur, si tu avais été secondé, la réaction était arrêtée. — Oui, lui répondis-je, si quarante membres du côté gauche étaient venus faire le même serment, nous en imposions aux réacteurs, et j'aurais profité de ce moment pour demander qu'aucun député ne pût être mis en état d'arrestation qu'après avoir été entendu dans une séance spécialement consacrée à ce sujet. J'aurais proposé à mes collègues de venir nous asseoir indistinctement de tous les côtés, et particulièrement au côté droit ; chacun de nous aurait été armé d'un poignard que nous aurions placé sur le côté gauche de notre habit, de manière qu'il fût apparent.

Le comité de salut public songea alors à m'envoyer à l'armée des Pyrénées orientales. Ce fut Barras qui proposa le décret au comité. Surpris et même piqué de ce qu'on disposait de moi sans m'en prévenir, je ne fus point au comité de salut public pour accepter ni refuser. Je me disais : le peuple ne m'a point envoyé pour aller aux armées.

On saura bien vaincre sans moi; mon poste est à la Convention, et surtout dans les circonstances présentes; ce poste est le plus dangereux, j'y reste. Le décret fut rendu sans aucune opposition. Tous mes collègues du côté gauche me sollicitèrent à ne pas accepter cette mission. « Tu vois que l'on veut faire la contre-révolution, me dirent-ils, tu as du courage et de l'énergie, tu seras plus utile ici qu'à l'armée. — Je leur répondis : Vous ne me soutiendrez pas : j'aimerais cependant beaucoup mieux perdre la vie dans un combat qne de porter ma tête sur l'échafaud; » ils me promirent de m'appuyer dans toutes les occasions, et ils ne m'ont pas tenu parole.

Quelques jours après, une députation de jeunes gens se présente à la barre : ils lisent une adresse contre le gouvernement révolutionnaire et contre la Montagne. Duhem indigné s'écrie : « Ces jeunes gens ont quitté l'armée pour venir nous insulter ici. » Je demandai la parole pour répondre à la calomnie de Duhem. A cette considération je l'obtins aisément; « J'arrive de l'armée, dis-je, je reconnais plusieurs des pétitionnaires pour les y avoir vus : non, Duhem, ils n'ont point quitté l'armée comme déserteurs, nous les avons chassés comme des lâches qui, au premier coup de fusil, criaient sauve qui peut. » Un mouvement d'indignation s'élève dans l'assemblée et dans les tribunes; on s'ameute contre moi, les jeunes gens

qui étaient à la barre ont l'air furieux, et leurs gestes sont menaçans; je vais près de la barre et j'ordonne à un huissier d'ouvrir la porte; je passe au milieu de ces jeunes gens en les regardant d'un air fier; je fais le tour des couloirs, personne ne me dit rien : je comptais à la vérité sur deux petits pistolets de poche que je portais toujours sur moi en cas de besoin.

Depuis ma nomination à l'armée des Pyrénées orientales, plusieurs députés du côté droit me dirent : Pourquoi n'acceptes-tu pas cette mission : tu ès si vif, si violent, que tu te perdras ici. Baudin des Ardennes me demanda un entretien particulier, il me dit : Le comité de salut public, avant de te nommer commissaire à l'armée des Pyrénées orientales, a invité toute la députation des Ardennes à se rendre dans son sein : on nous annonça qu'on avait le dessein de t'envoyer à cette armée, mais qu'on n'avait pas voulu proposer le décret à la Convention avant de savoir de nous si nous avions des reproches à te faire au sujet de ta mission de Sedan, et qu'ils ne voulaient pas avoir l'air de te soustraire aux recherches qu'on pourrait faire; nous répondîmes qu'à la vérité tu avais été chargé d'une mission bien malheureuse, mais que non-seulement tu ne l'avais pas exécutée avec toute la rigueur qui t'avait été prescrite, mais encore que tu avais cherché à défendre les prévenus, et enfin qu'aucun de nous n'avait le dessein de t'accuser.

Crois-moi, pars pour l'armée, tu te perdras ici, crains de n'avoir pas suivi un conseil dicté par l'estime et l'amitié.» Je conviens à présent que j'eus grand tort de ne pas accepter cette mission. Je reconnus, mais trop tard, que nous n'étions pas en force pour arrêter le débordement des passions et prendre la raison pour guide. Que de peines et de chagrins je me serais épargnés! je le devais peut-être à la réputation que j'avais acquise à l'armée du Nord, je le devais surtout à mes enfans qui ont beaucoup soufferts, parce que leur père fut arrêté dans la suite, et sa modique fortune fort dérangée.

Mais c'était au sein de la Convention que se trouvait le danger! c'était au sein de la Convention que je croyais voir ma place marquée! Je regardais comme honteux d'abandonner un poste où mes collègues et mes amis avaient des dangers à subir; d'ailleurs, la réaction marchait d'un pas si rapide qu'il m'eût fallu bientôt quitter mon poste, ou trahir ma conscience; certes, j'aime mieux encore, après tant d'années de persécutions et de malheur, avoir rempli mon devoir, et vivre dans l'exil, avec la conviction d'avoir fait le bien, que de m'être laissé entraîner dans le parti vainqueur, où je n'eusse pu recueillir que de vulgaires avantages personnels et la honte qui suit la défection.

Revenons aux discussions de la Convention. J'ai déjà dit que les ambitions personnelles s'étaient

émues au moment même où la crise du 9 messidor avait éclaté; on ne tarda pas à en voir la preuve; aucun des coalisés n'osait engager une querelle qui pouvait compromettre sa position, mais la moindre étincelle pouvait allumer l'incendie au milieu de matières qui ne demandaient qu'à s'enflammer. L'occasion qu'on attendait de tous les côtés, mais qu'aucun parti n'osait faire naître, se présenta pourtant peu de jours après le 9 thermidor. Le comité de salut public était resté incomplet par la mort de Robespierre, Couthon et Saint-Just. Barrère vint demander le remplacement de ces trois députés, et désigna, pour leur succéder, Treillard, Bréard et Jean Debry. On se récria de tous côtés sur cette proposition. Les thermidoriens contestèrent au comité le droit de présenter ses candidats. On profita de cette occasion pour s'élever contre la tyrannie décemvirale. Quelques députés demandèrent qu'on adoptât de suite un mode de renouvellement hebdomadaire du comité; d'autres insistèrent pour qu'on procédât de suite à l'appel nominal pour l'élection. Les thermidoriens s'étonnèrent de ce que Hérault n'eût pas été remplacé; d'une part on insistait pour que le mode de renouvellement fût décreté; d'autre part, on réclamait à grands cris l'appel nominal.

J'avoue, s'écria Tallien, que je conçois difficilement comment, lorsqu'il s'agit de consacrer un principe sauve-garde de la liberté publique, on

demande l'ajournement; nous avons passé la nuit pour abattre le tyran, passons-la aujourd'hui pour assurer le triomphe de la liberté. Ce qui est vrai dans ce moment le sera-t-il moins demain ou dans deux ou trois jours? sera-t-il moins vrai demain qu'aujourd'hui qu'il ne faut pas que les mêmes hommes exercent long-temps le pouvoir si l'on ne veut pas qu'ils en abusent? On peut ajourner les moyens d'exécution, mais je soutiens que ce principe doit être consacré sur-le-champ.

Billaud-Varennes répondit:

« Je demande la priorité pour l'appel nominal. Si le comité s'est permis de présenter la liste des membres qu'il croyait propres au travail du comité de salut public, c'est qu'un décret formel le lui prescrivait; mais puisqu'il s'est élevé de l'opposition, j'insiste pour l'appel nominal; c'est par cette voix que le peuple va connaître ses vrais amis.

On vient de dire qu'on avait eu des raisons pour ne pas remplacer Hérault; oui, nous en avons eu, nous n'avons pas voulu augmenter le nombre des conspirateurs qui étaient déjà dans le comité; je m'étonne qu'on ait déjà oublié l'état d'oppression sous lequel gémissait la Convention nationale... Je soutiens qu'il faut sans cesse se rappeler cet état d'oppression afin que la Convention ne retombe plus dans un pareil état d'avilissement; on

me dit que dans ce moment-ci l'assemblée est libre: oui, elle l'est; mais l'était-elle avant que le glaive de la loi eût frappé le tyran? l'était-elle à l'époque où la loi sur le tribunal révolutionnaire lui fût présentée? Non, si ces faits sont constans, comment peut-on les avoir oubliés depuis la mort du tyran? J'insiste pour que la nomination des membres des deux comités soit faite par appel nominal. »

La discussion se prolongea : de part et d'autres, on y mit une aigreur à laquelle nous n'étions plus accoutumés: cependant l'influence du comité de salut public était encore grande; ses partisans triomphèrent dans ce premier combat; on passa à l'appel nominal sur l'élection des nouveaux membres du comité; on pourvut en même temps au remplacement de Hérault-Sechelles, et l'on compléta le comité de sûreté générale, au sein duquel l'expulsion de David et d'Elie Lacoste, chassés pour ne s'être point prononcés contre Robespierre, laissait deux pièces vacantes. Saint-André et Bourdon furent appelés au comité de sûreté générale. Treillard, Merlin de Douai, Bréard et Jean Debry furent élus membres du comité de salut public. On fit aussitôt observer que Jean Debry, ayant protesté contre le 31 mai, ne pouvait faire partie d'aucun comité de gouvernement. Ce député se démit de bonne grâce, et personne ne réclama; on n'en était donc point encore à faire le procès à la

Montagne; les thermidoriens se sont donc associés volontairement à la journée du 31 mai, car, dans cette circonstauce du moins, ils ne peuvent pas prétendre avoir été dominés par la terreur.

Cependant la question du renouvellement par quart n'était point encore résolue; Barrère comprit que l'esprit de l'assemblée était prononcé contre la prolongation de ses pouvoirs, il s'opposa lui-même à l'ajournement :

« Je ne conçois, dit-il, pas comment les opinions sont partagées, quand on a vu que l'habitude du pouvoir pouvait causer le plus grand mal. D'ailleurs, le repos est nécessaire aux membres qui composent maintenant le comité de salut public. Nous avons plus d'une fois gémi de ne pouvoir suivre la marche de vos opérations; il faut, après un long travail, rentrer dans le sein de la convention pour s'y reposer de ses fatigues : je m'oppose à l'ajournement. »

Ce discours fut accueilli par d'unanimes applaudissemens, qui ne devaient pas flatter vivement la vanité de l'orateur; le renouvellement partiel et régulier fut adopté par acclamations; on décida même que les membres sortant ne seraient rééligibles qu'au bout d'un mois; bientôt même, sur le rapport de Poultier, on étendit la même mesure à tous les comités. Il est curieux de lire les motifs présentés par cet orateur; on verra qu'alors la réaction se cachait encore sous les formes les plus

patriotiques, mais que déjà elle perçait dans les discours de ses suppôts.

« Vous avez, dit Poultier, retiré vos comités d'une tutelle avilissante, vous avez régularisé la course du char révolutionnaire, qui auparavant marchait au gré de quelques hommes qui en faisaient un instrument d'oppression, et voulaient s'en servir pour avilir un gouvernement populaire; ils avaient usurpé les pouvoirs de la convention, ils les avaient resserrés entre les mains de quelques membres de la représentation, et le reste de cette représentation était tenu dans la plus inconcevable nullité.

Cependant la convention est une, elle ne réside pas dans une portion de ses membres, mais dans leur intégrité, nous avons tous le droit de servir la patrie; nous avons tous reçu du peuple la mission sacrée de faire son bonheur.

Si quelqu'un voulait encore nous dominer, si quelques tribuns insolens voulaient comprimer la représentation nationale, ou ces hommes s'appuieraient sur de grands talens, sur une grande popularité, ou ils auraient plus de présomption que de moyens.

Dans la première hypothèse, nous devons nous tenir sur nos gardes, car depuis cinq ans les grands talens ont fait tous nos maux : dans le second cas, nous devons, pour le salut commun, réprimer les ridicules prétentions de ces petits

ambitieux, et opposer la raison froide et mesurée à leurs divagations insensées, à leurs babillardes ignorances.

Nous avons renversé le trône, nous avons proclamé la république, tout n'est pas fait encore, de nouveaux dangers nous menacent, mille piéges nous environnent; les uns veulent amortir notre énergie, égarer notre humanité, rendre stationnaire le char imposant de la révolution, afin que, tournant sur lui-même, il nous reconduise à la servitude. Les autres se préparent de loin en loin à la domination (avec une âme possédée des richesses), prennent toutes les formes républicaines, laissent le peuple se flatter avec perfidie, lui arrachent sa confiance pour lui dérober ses pouvoirs. Ils ont toujours à la bouche les saints noms d'égalité et de justice, et ils foulent aux pieds les lois les plus sacrées; on les voit sans cesse mendier par des discours empoisonneurs les suffrages des citoyens simples et sans expérience qu'ils pervertissent insensiblement; bientôt une foule de créatures les environnent, ils deviennent des idoles qu'on ne peut offenser sans crime; tous ceux qui, libres dans leur pensée, ne veulent pas s'agenouiller devant ces nouveaux dieux, sont des conspirateurs que l'on proscrit, et l'échafaud devient le prix de leur fierté républicaine; alors toutes les âmes se compriment, la terreur amène le silence, les citoyens se fuient, les amis s'évitent, on ne se

considère plus qu'avec effroi : en portant les yeux sur les symboles de la liberté, on croit voir les instrumens du supplice ; le patriotisme n'est plus que l'art de dénoncer, d'opprimer, de voler, de proscrire, d'assassiner les patriotes. Pendant ce temps, les ennemis de la révolution respirent ; ils méditent leurs projets sinistres, sourient des déchiremens de la patrie, et reprennent l'espérance d'égorger la liberté dans son berceau.

Citoyens, méfions-nous de ces ambitieux hypocrites, ils sont des serpens dangereux qui s'attachent à la statue de la liberté, comme à leur domaine exclusif ; ils la caressent avec un transport affecté après l'avoir enveloppée de leurs tours sinueux ; ils la serrent tout-à-coup et se mettent au-dessus d'elle après s'être élevé par elle. Les véritables amis du peuple, loin des tribunes orageuses, méditent dans le silence notre bonheur et veillent à la conservation de nos droits ; ils ne cherchent point la renommée ; ils n'ont point l'air farouche et cruel, ni le geste menaçant ; ils n'affectent ni la malpropreté, ni la singularité ; ils ne mettent dans leurs discours ni morgue, ni fureur. Intrépides dans le danger, ils savent mourir à leur poste ; ils cherchent l'osbcurité et la retraite quand le péril est passé ; ils ne vantent pas leurs services, ne demandent ni places, ni récompenses, leur récompense la plus douce est la conscience d'avoir fait leur devoir et servi la liberté.

On m'alléguera que ces vérités sont connues, que tout le monde les a répétées. Je plains ceux qui me feront de tels reproches : s'ils ne disent jamais que des choses inconnues, ils seront peu intelligibles aux patriotes. Pour moi, je ne me pique point de cette originalité, et je suis charmé que mes idées soient conformes à celles de tout le monde, c'est-à-dire; à celles du peuple, le peuple a aussi sa pensée, il sait raisonnner, il acquiert de l'expérience, et le temps lui fait distinguer les amis de son bonheur et de sa liberté, d'avec ceux qui ne travaillent en son nom qu'à leur puissance, à leur fortune et à leur élévation.

On répète tous les jours que nous marchons entre le patriotisme fatigué, qui veut se reposer au sein du modérantisme, et l'opiniâtreté aveugle qui ne veut point approprier les forces révolutionnaires aux besoins, aux temps et aux circonstances. Ceci vient, sans doute, faute de s'entendre; déterminons une bonne fois ce que nous entendrons par hommes suspects, et faisons mettre en arrestations tous ceux de cette classe; ne laissons rien à l'arbitraire, ni aux passions, ni aux récriminations, ni aux erreurs de l'ignorance, et définissons les choses clairement; et lorsque nous aurons déterminé l'échelle de la suspicion, elle servira de mesure au comité révolutionnaire, et tel ne paraîtra pas patriote dans une commune et aristocrate dans un autre. Nous

voulons tous la liberté et l'égalité, nous ne disputons que sur les moyens d'y arriver. Eclairons nous mutuellement, soyons de bonne foi, et ne mettons pas l'amour-propre à la place de l'amour de la patrie.

Je sais que cette digression est étrangère à l'organisation des comités; mais après dix mois de compression et de silence, nous avons tous quelque chose à nous dire; j'ai soulagé mon cœur et je reviens un peu tard à l'objet de la discussion; vous avez décrété que les comités seraient renouvelés par quart tous les mois; pour assurer l'exécution de cette mesure tutélaire, je vous propose les articles suivans :

ARTICLE 1er. Le dernier de chaque mois les différens comités seront tenus de provoquer à la tribune par l'organe de l'un de leurs membres leur renouvellement; ils seront tenus de déposer sur le bureau les noms des membres sortans.

ART. II. Cette liste sera lue par un secrétaire de la Convention et affichée au bureau.

ART. III. Le dernier de chaque mois il y aura une séance pour opérer le renouvellement; cette séance n'aura pas besoin d'être indiquée ; elle aura lieu périodiquemen en vertu du présent décret.

Ces mesures étaient justes et réparatrices, elles

furent l'unique fruit de l'alliance qui succéda au 9 thermidor. Nous verrons dans le volume suivant les partis qui composaient la coalition se séparer, nous verrons naître de nouveaux déchiremens, jusqu'au moment où la réaction triomphante se jeta presque entre les bras de l'ancien régime déclaré.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Discours prononcé par Robespierre, dans la séance du 8 thermidor.

Citoyens,

Que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs; je viens vous dire des vérités utiles. Je ne viens point réaliser des terreurs ridicules répandues par la perfidie; mais je veux étouffer, s'il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même; vous n'en serez point surpris; vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

Les révolutions qui, jusqu'à nous, ont changé la face des empires, n'ont eu pour objet qu'un

changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs (1). La révolution française est la première qui ait été fondée sur la théorie des droits de l'humanité, et sur les principes de la justice (2). Les autres révolutions

---

(1) Deux lignes effacées :

Elles ont pris leur source, ou dans l'ambition, ou dans la lassitude d'une espèce particulière de tyrannie.

(2) Suivent deux pages effacées :

Si des ambitions particulières lui ont donné le branle ou hâté son mouvement, elle n'a dû son origine et sa direction qu'à l'amour éclairé et profond de la justice et de la liberté. Ce caractère a déterminé à-la-fois ses moyens et les attaques de ses ennemis. Pour atteindre le but des autres, il ne fallait que courir à la fortune sous les auspices d'une puissance nouvelle : la nôtre, au contraire, exige le sacrifice des intérêts privés à l'intérêt général; elle seule impose la vertu. Les autres étaient terminées par le triomphe d'une faction : la nôtre ne peut l'être que par la victoire de la justice sur toutes les factions : émanée de la justice, elle ne peut se reposer que dans son sein ; elle a pour ennemis tous les vices.

Les factions sont la coalition des intérêts privés contre le bien général. Le concert des amis de la liberté, les plaintes des opprimés, l'ascendant naturel de la raison, la force de l'opinion publique, ne constituent point une faction ; ce n'est que le rappel du pouvoir aux principes de la liberté, et les effets naturels du développement de l'esprit public chez un peuple éclairé.

Ailleurs, l'ignorance et la force ont absorbé les révolutions dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein : tous les efforts des intérêts privés contre les droits du peuple ne peuvent qu'agiter la nation entre deux écueils, les abus de l'ancienne tyrannie et les systèmes monstrueux qui dénaturaient l'égalité même, pour ramener sous son nom la tyrannie.

La cause de tous nos maux a été dans cette lutte perpétuelle des factions contre l'intérêt public. Celle d'Autriche et celle d'Orléans, toutes

n'exigeaient que de l'ambition : la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein. La république amenée insensiblement par la force des choses et par la lutte des amis de la liberté contre les conspirations toujours renaissantes, s'est glissée, pour ainsi dire, à travers toutes les factions; mais elle a trouvé leur puissance organisée autour d'elle, et tous les moyens d'influence dans leurs mains; aussi n'a-t-elle cessé d'être persécutée dès sa naissance, dans la personne de tous les hommes de bonne foi qui combattaient pour elle; c'est que, pour conserver l'avantage de leur position, les chefs des factions et leurs agens ont été forcés de se cacher sous la forme de la république. Precy à Lyon, et Brissot à Paris, criaient *vive la république!* Tous les con-

---

deux puissantes, l'une parce qu'elle régnait au commencement de la révolution; l'autre, parce qu'elle avait puissamment contribué à la préparer pour régner à son tour, ont arrêté jusqu'ici les destinées de la république. Ajoutez à cela les intrigues de l'Angleterre coalisée avec la faction d'Orléans et l'influence des cours étrangères, et vous vous ferez quelque idée des germes de discorde, de corruption et de dissolution que les ennemis de la liberté ont jetés au milieu de nous. La faction d'Orléans surtout avait acquis une influence d'autant plus grande, qu'elle avait arboré la première l'étendard du patriotisme pour renverser la cour, et que des partisans, cachés sous ce masque, avaient usurpé la confiance des patriotes, et s'étaient introduits dans toutes les fonctions publiques.

jurés ont même adopté, avec plus d'empressement qu'aucun autre, toutes les formules, tous les mots de ralliement du patriotisme. L'Autrichien, dont le métier était de combattre la révolution; l'Orléanais, dont le rôle était de jouer le patriotisme, se trouvèrent sur la même ligne; et l'un et l'autre ne pouvaient plus être distingués du républicain. Ils ne combattirent pas nos principes, ils les corrompirent; ils ne blasphémèrent point contre la révolution, ils tâchèrent de la déshonorer, sous le prétexte de la servir; ils déclamèrent contre les tyrans, et conspirèrent pour la tyrannie; ils louèrent la république, et calomnièrent les républicains (1). Les amis de la liberté cherchent à ren-

---

(1) Ligner raturées:

Chaque crise nouvelle, excitée par leurs intrigues ténébreuses, ne fit que les forcer à adapter leurs moyens de nuire aux circonstances nouvelles et à décrire un nouveau circuit pour arriver au même but. Voulez-vous savoir si les factions existent encore? demandez-vous si cette multitude d'intrigans dangereux, qui naguère désolaient la république avec autant d'audace que de perfidie, a disparu du sol de la liberté; demandez-vous si une foule de chefs et d'agens fameux des factions diverses ne vivent point encore impunis et même protégés; demandez-vous si le système de contre-révolution, organisé au milieu de nous pendant plusieurs années par une politique profonde, a pu être détruit, et quel plan sage est constamment suivi pour le déraciner; demandez-vous si on a cessé un seul instant d'entraver, de corrompre ou de calomnier les mesures que le salut public a commandées; si les patriotes ne sont plus proscrits, calomniés; les fripons ouvertement protégés, les conspirateurs défendus, les principes de la morale publique proclamés seulement pour la forme, éludés

verser la puissance des tyrans par la force de la vérité : les tyrans cherchent à détruire les défenseurs de la liberté par la calomnie ; ils donnent le nom de tyranie à l'ascendant même des principes de la vérité. Quand ce système a pu prévaloir, la liberté est perdue ; il n'y a de légitime que la perfidie, et de criminel que la vertu (1) ; car il est dans la nature même des choses qu'il existe une influence partout où il y a des hommes rassemblés, celle de la tyranie ou celle de la raison. Lorsque celle-ci est proscrite comme un crime, la tyrannie règne ; quand les bons citoyens sont condamnés au silence, il faut bien que les scélérats dominent.

Ici j'ai besoin d'épancher mon cœur ; vous avez besoin aussi d'entendre la vérité. Ne croyez pas que je vienne ici intenter aucune accusation ; un soin plus pressant m'occupe, et je ne me charge pas des devoirs d'autrui : il est tant de dangers imminens, que cet objet n'a plus qu'une impor-

---

dans la pratique, faussés dans l'application, et tournés contre ceux-là seuls qui les professent de bonne foi : demandez-vous enfin si les factions ont fait autre chose que nuancer, suivant les circonstances du moment, leurs principaux moyens de conspiration, la division, et surtout la calomnie.

(1) Les vingt-quatre lignes qui suivent se trouvent sur une feuille sans chiffre, écrite de la main de Robespierre, dont le sens ne paraît devoir se rapporter qu'à la page 4 de la copie de son discours, après ces mot, *et de criminel que la vertu.*

tance secondaire. Je viens, s'il est possible, dissiper de cruelles erreurs; je viens étouffer les horribles fermens de discorde dont on veut embrâser ce temple de la liberté et la république entière; je viens dévoiler des abus qui tendent à la ruine de la patrie, et que votre probité seule peut réprimer. Si je vous dis aussi quelque chose des persécutions dont je suis l'objet, vous ne m'en ferez point un crime; vous n'avez rien de commun avec les tyrans qui me poursuivent; les cris de l'innocence opprimée ne sont point étrangers à vos cœurs; vous ne méprisez point la justice et l'humanité, et vous n'ignorez pas que ces trames ne sont point étrangères à votre cause et à celle de la patrie (1).

Eh! quel est donc le fondement de cet odieux

---

(1) Lignes raturées :

Ils cherchent à détruire la liberté en calomniant ses défenseurs, c'est-à-dire les hommes qui veulent fonder l'ordre social sur les principes de la morale publique et de l'égalité dans le sens raisonnable attaché à ce mot. Ils savent quel est l'empire des principes et de la vérité; ils cherchent à détruire son influence sur le cœur des hommes, en la présentant comme l'influence personnelle de ceux qui ont le courage de la dire; ils donnent à cette influence le nom de tyrannie. Ils placent toujours les amis de la patrie entre leur devoir et la calomnie; ils accusent d'ambition ceux qu'ils ne peuvent accuser d'aucun crime : s'ils réclament contre l'oppression, on leur répond par de nouveaux outrages; s'ils opposent l'énergie des principes à la persécution, on donne à cette énergie le nom de sédition : l'impression de l'opinion publique indignée est citée comme la preuve de leur ambition. Quand on est arrivé à ce point, la liberté est perdue.

système de terreur et de calommie? A qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis, ou des amis de la république? Est-ce aux tyrans et aux fripons qu'il appartient de nous craindre, ou bien aux gens de bien et aux patriotes? Nous, redoutables aux patriotes! nous qui les avons arrachés des mains de toutes les factions conjurées contre eux! nous qui toujours les disputons, pour ainsi dire, aux intriguans hypocrites qui osent les opprimer encore! nous qui poursuivons les scélérats qui cherchent à prolonger leurs malheurs en nous trompant par d'inextricables impostures! Nous, redoutables à la Convention nationale! et que sommes-nous sans elle? et qui a défendu la Convention nationale au péril de sa vie? qui s'est dévoué pour sa conservation, quand des factions exécrables conspiraient sa ruine à la face de la France? qui s'est dévoue pour sa gloire, quand les vils suppôts de la tyrannie prêchaient en son nom l'athéisme et l'immoralité; quand tant d'autres gardaient un silence criminel sur les forfaits de leurs complices, et semblaient attendre le signal du carnage pour se baigner dans le sang des représentans du peuple; quand la vertu même se taisait, épouvantée de l'horrible ascendant qu'avait pris le crime audacieux? Et à qui étaient destinés les premiers coups des conjurés? contre qui Simon conspirait-il au Luxembourg? Quelles étaient les victimes désignées par Chaumette et par

Ronsin ? Dans quels lieux la bande des assassins devait-elle marcher d'abord en ouvrant les prisons ? Quels sont les objets des calomnies et des attentats des tyrans armés contre la république ? N'y a-t-il aucun poignard pour nous dans les cargaisons que l'Angleterre envoie à ses complices en France et à Paris ? C'est nous qu'on assassine, et c'est nous que l'on peint redoutables ! Et quels sont donc ces grands actes de sévérité que l'on nous reproche ? quelles ont été les victimes ? Hébert, Ronsin, Chabot, Danton, Lacroix, Fabre d'Églantine, et quelques autres complices. Est-ce leur punition qu'on nous reproche ? aucun n'oserait les défendre. Mais si nous n'avons fait que dénoncer des monstres dont la mort a sauvé la Convention nationale et la république, qui peut craindre nos principes, qui peut nous accuser d'avance d'injustice et de tyrannie, si ce n'est ceux qui leur ressemblent ? Non, nous n'avons pas été trop sévères, j'en atteste la république qui respire ; j'en atteste la représentation nationale, environnée du respect dû à la représentation d'un grand peuple ; j'en atteste les patriotes qui gémissent encore dans les cachots que les scélérats leur ont ouverts ; j'en atteste les nouveaux crimes des ennemis de notre liberté et la coupable persévérance des tyrans ligués contre nous. On parle de notre rigueur, et la patrie nous reproche notre faiblesse.

Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie, et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale, demandions, dans les sociétés populaires, la tête de six cents représentans du peuple? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Aurait-on déjà oublié que nous nous sommes jetés entre eux et leurs perfides adversaires, dans un temps où on..... (1).

Vous connaissez la marche de vos ennemis. Ils ont attaqué la Convention nationale en masse; ce projet a échoué. Depuis quelque temps, ils déclarèrent la guerre à certains membres du comité de salut public; ils semblent ne prétendre qu'à accabler un seul homme; ils marchent toujours au même but. Que les tyrans de l'Europe osent pros-

(1) Il existe ici dans le manuscrit une lacune qui laisse cette phrase imparfaite.

crire un représentant du peuple français, c'est sans doute l'excès de l'insolence; mais que des Français, qui se disent républicains, travaillent à exécuter l'arrêt de mort prononcé par les tyrans, c'est l'excès du scandale et de l'opprobre (1). Est-il vrai que l'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du comité de salut public et ensuite le mien? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances du comité, des arrêtés rigoureux qui n'ont jamais existé, des arrestations non moins chimériques? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentans irréprochables que leur perte était résolue; à tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace, qu'un grand nombre de membres n'osaient plus habiter la nuit leur domicile? Oui, les faits sont constans, et les preuves de ces deux manœuvres sont au comité de salut public. Vous pourriez nous en révéler

---

(1) Lignes raturées:

Naguère on accusait le comité de salut public de vouloir usurper l'autorité de la Convention; on l'accusait de vouloir anéantir la représentation nationale; rappelez-vous quels moyens odieux, quels lâches artifices furent épuisés pour accréditer cette funeste idée.

beaucoup d'autres, vous, députés revenus d'une mission dans les départemens; vous, suppléans appelés aux fonctions de représentans du peuple; vous pourriez nous dire ce que l'intrigue a fait pour vous tromper, pour vous aigrir, pour vous entraîner dans une coalition funeste (1). Que disait-on, que faisait-on dans ces coteries suspectes, dans ces rassemblemens nocturnes, dans ces repas où la perfidie distribuait aux convives les poisons de la haine et de la calomnie? Que voulaient-ils, les auteurs de ces machinations? était-ce le salut de la patrie, la dignité et l'union de la Convention nationale? Qui étaient-ils (2)? Quels faits justifient l'horrible idée qu'on a voulu donner de nous? quels hommes avaient été accusés par les comités, si ce n'est les Chaumette, les Hébert, les Danton, les Chabot, les Lacroix? Est-ce donc la mémoire des conjurés qu'on veut défendre? est-ce la mort des conjurés qu'on veut

(1) Lignes raturées:

Vous pourriez nous le dire, vous tous, hommes probes, à qui on a fait la proposition formelle de vous liguer contre le comité de salut public.

(2) Lignes raturées:

Étaient-ce ceux dont la conscience était paisible? Étaient-ce les hommes dont la France estime le plus la probité, la franchise et le dévouement? Quels crimes faisaient jadis les conjurés que vous avez frappés? Ils s'agitaient, ils calomniaient, ils caressaient bassement tous leurs collègues en qui ils ne voyaient déjà plus que des juges; ils prophétisaient eux-mêmes leur punition, et faisaient retentir les voûtes sacrées de leurs sinitres prédictions.

venger (1)? Si on nous accuse d'avoir dénoncé quelques traîtres, qu'on accuse donc la Convention qui les a accusés; qu'on accuse la justice qui les a frappés; qu'on accuse le peuple qui a applaudi à leur châtiment. Quel est celui qui attente à la représentation nationale, de celui qui poursuit ses ennemis, ou de celui qui les protége? Et depuis quand la punition du crime épouvante-t-elle la vertu?

Telle est cependant la base de ces projets de dictature et d'attentats contre la représentation nationale, imputés d'abord au comité de salut public en général. Par quelle fatalité cette grande accusation a-t-elle été transportée tout-à-coup sur la tête d'un seul de ses membres? Étrange projet d'un homme, d'engager la Convention nationale à s'égorger elle-même en détail de ses propres mains, pour lui frayer le chemin du pouvoir absolu! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations : c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins *compte* (2) à

---

(1) Lignes raturées :

Il est bon de remarquer que, depuis leur punition, les comités qui les ont dénoncés, loin d'être aggresseurs, ont toujours été sur la défensive. Depuis quand est-ce donc que la punition du crime épouvante la vertu? Est-ce attenter à la représentation nationale que de lui nommer les ennemis de la patrie et les siens?

(2) Le mot souligné ne se trouve pas dans le manuscrit; il paraît avoir été oublié.

l'opinion publique, de votre affreuse persévérance à poursuivre le projet d'égorger tous les amis de la patrie; monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la Convention nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé et surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir. Paraître un objet de terreur aux yeux de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices; le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits. Mais j'appelle toute votre indignation sur les manœuvres atroces employées pour étayer ces extravagantes calomnies.

Partout les actes d'oppression avaient été multipliés pour étendre le système de terreur et de calomnie. Des agens impurs prodiguaient les arrestations injustes : des projets de finances destructeurs menaçaient toutes les fortunes modiques, et portaient le désespoir dans une multitude innombrable de familles attachées à la révolution; on épouvantait les nobles et les prêtres par des motions concertées; les paiemens des créanciers de l'état et des fonctionnaires publics étaient suspendus; on surprenait au comité de salut public un arrêté qui renouvelait les poursuites contre les membres de la commune du 10 août, sous le prétexte d'une reddition des comptes. Au sein de la Convention, on prétendait que la Montagne était menacée, parce que quelques membres sié-

geant en cette partie de la salle, se croyaient en danger; et pour intéresser à la même cause la Convention nationale toute entière, on réveillait subitement l'affaire des soixante-treize députés détenus, et on m'imputait tous ces événemens qui m'étaient absolument étrangers; on disait que je voulais immoler la Montagne; on disait que je voulais perdre l'autre portion de la Convention nationale; on me peignait ici comme le persécuteur des soixante-deux députés détenus; là on m'accusait de les défendre; on disait que je soutenais le *Marais* (c'était l'expression de mes calomniateurs). Il est à remarquer que le plus puissant argument qu'ait employé la faction hébertiste pour prouver que j'étais modéré, était l'opposition que j'avais apportée à la proscription d'une grande partie de la Convention nationale, et particulièrement mon opinion sur la proposition de décréter d'accusation les soixante-deux détenus, sans un rapport préalable.

Ah! certes, lorsqu'au risque de blesser l'opinion publique, ne consultant que les intérêts sacrés de la patrie, j'arrachais seul à une décision précipitée ceux dont les opinions m'auraient conduit à l'échafaud, si elles avaient triomphé : quand, dans d'autres occasions, je m'exposais à toutes les fureurs d'une faction hypocrite, pour réclamer les principes de la stricte équité envers ceux qui m'avaient jugé avec plus de précipitation, j'étais

loin, sans doute, de penser que l'on dût me tenir compte d'une pareille conduite; j'aurais trop mal présumé d'un pays où elle aurait été remarquée, et où l'on aurait donné des noms pompeux aux devoirs les plus indispensables de la probité; mais j'étais encore plus loin de penser qu'un jour on m'accuserait d'être le bourreau de ceux envers qui je les ai remplis, et l'ennemi de la représentation nationale que j'avois servi avec dévouement; je m'attendais bien moins encore qu'on m'accuserait à la fois de vouloir la défendre et de vouloir l'égorger. Quoi qu'il en soit, rien ne pourra jamais changer ni mes sentimens, ni mes principes. A l'égard des députés détenus, je déclare que, loin d'avoir eu aucune part au dernier décret qui les concerne, je l'ai trouvé au moins très-extraordinaire dans les circonstances; que je ne me suis occupé d'eux en aucune manière depuis le moment où j'ai fait envers eux tout ce que ma conscience m'a dicté. A l'égard des autres, je me suis expliqué sur quelques-uns avec franchise; j'ai cru remplir mon devoir. Le reste est un tissu d'impostures atroces. Quant à la Convention nationale, mon premier devoir, comme mon premier penchant est un respect sans bornes pour elle. Sans vouloir absoudre le crime; sans vouloir justifier en elle-même les erreurs funestes de plusieurs; sans vouloir ternir la gloire des défenseurs énergiques

de la liberté, ni affaiblir l'illusion d'un nom sacré dans les annales de la révolution; je dis que tous les représentans du peuple, dont le cœur est pur, doivent reprendre la confiance et la dignité qui leur convient. Je ne connais que deux partis : celui des bons et des mauvais citoyens; le patriotisme n'est point une affaire de parti, mais une affaire de cœur; il ne consiste ni dans l'insolence, ni dans une fougue passagère, qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale, encore moins dans le dévouement aux intérêts d'une faction. Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, je crois à la nécessité d'appeler surtout la probité et tous les sentimens généreux au secours de la république. Je sens que partout où on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main, et le serrer contre son cœur. Je crois à des circonstances fatales, dans la révolution, qui n'ont rien de commun avec les desseins criminels; je crois à la détestable influence de l'intrigue, et surtout à la puissance sinistre de la calomnie. Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons; mais le nombre des fripons est le plus petit : ce sont eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde.

Je n'imputerai donc point les forfaits de Brissot et de la Gironde aux hommes de bonne foi qu'ils

ont trompés quelquefois (1); je n'imputerai point à ceux qui crurent à Danton les crimes de ce

(1) Lignes raturées :

Je les imputerai à ces personnages dangereux, et même à d'autres fripons qui, en combattant quelquefois contre eux avec les ennemis de la liberté, rendaient quelquefois la bonne cause douteuse aux yeux des hommes moins placés dans un point de vue avantageux pour les discerner... (Les tirades suivantes, jusqu'à ces mots inclusivement, *la corruption qu'ils avaient établie*, sont extraites d'un livret de Robespierre, écrit au crayon, et qui n'ont pas été lues à la tribune; nous avons cru devoir les adapter à cet endroit de lignes raturées.)...

J'en accuse la faiblesse humaine et ce fatal ascendant de l'intrigue contre la vérité, lorsqu'elle plaide contre elle dans les ténèbres et au tribunal de l'amour-propre : j'en accuse des hommes pervers que je démasquerai; j'en accuse une horde de fripons qui ont usurpé une confiance funeste, sous le nom de commis du comité de sûreté générale. Les commis de sûreté générale sont une puissance et une puissance supérieure, par ses funestes influences, au comité même. Je les ai dénoncés depuis long-temps au comité de salut public à et celui qui les emploie, qui est convenu du mal, sans oser y appliquer le remède ; je les dénonce aujourd'hui à la Convention, ces funestes artisans de discorde, qui trahissent à-la-fois le comité qui les emploie, et la patrie ; qui déshonorent la révolution, compromettent la gloire de la Convention nationale ; protecteurs impudens du crime et oppresseurs hypocrites de la vertu. C'est en vain qu'on voudrait environner des fripons d'un prestige religieux ; je ne partage pas cette superstition, et je veux briser les ressorts d'une surveillance corrompue qui va contre son but, pour la rattacher à des principes purs et salutaires. J'ai un double titre pour oser remplir ce devoir, puisqu'il faut aujourd'hui de l'audace pour attaquer des scélérats subalternes, l'intérêt de la patrie et mon propre honneur. Ce sont ces hommes qui réalisent cet affreux système de calomnier et de poursuivre tous les patriotes suspects de probité, en même temps qu'ils protègent leurs pareils et qu'ils justifient leurs crimes par ce mot, qui est le cri de ralliement de tous les ennemis de la patrie : *C'est*

conspirateur; je n'imputerai point ceux d'Hébert aux citoyens dont le patriotisme sincère fut entraîné quelquefois au-delà des exactes limites de la raison. Les conspirateurs ne seraient point des

---

Robespierre qui l'a ordonné. C'était aussi le langage de tous les complices d'Hébert, dont je demandais en vain la punition.

Et qu'importe, comme on l'a dit, qu'ils aient quelquefois dénoncé et arrêté des aristocrates prononcés, s'ils vendent aux autres l'impunité, et s'ils se font de ses services faciles un titre pour trahir et pour opprimer ? Que m'importe qu'ils poursuivent l'aristocratie, s'ils assassinent le patriotisme et la vertu, afin qu'il ne reste plus sur la terre que des fripons et leurs protecteurs ? Que dis-je ? les fripons ne sont-ils pas une espèce d'aristocratie ? Tout aristocrate est corrompu, et tout homme corrompu est aristocrate ; mais cherchez sous ce masque de patriotisme, vous y trouverez des nobles, des émigrés, peut-être des hommes qui, après avoir professé ouvertement le royalisme pendant plusieurs années, se sont fait attacher au comité de sûreté générale, comme jadis les prostituées à l'Opéra, pour exercer leur métier impunément, et se venger patriotiquement sur les patriotes, de la puissance et des succès de la république.

Amar et Jagot, s'étant emparés de la police, ont plus d'influence seuls que tous les membres du comité de sûreté générale ; leur puissance s'appuie encore sur cette armée de commis dont ils sont les patrons et les généraux. Ce sont eux qui sont les principaux artisans du système de division et de calomnie ; il existe une correspondance d'intrigues entre eux, et certains membres du comité de salut public, et les autres ennemis du gouvernement républicain ou de la morale publique, car c'est la même chose ; aussi ceux qui nous font la guerre sont-ils les apôtres de l'athéisme et de l'immoralité. Une circonstance remarquable et décisive, c'est que les persécutions ont été renouvelées avec une nouvelle chaleur après la célébration de la fête à l'Etre-Suprême.

Nos ennemis ont senti la nécessité de réparer cette défaite décisive à force de crimes, et de ressusciter, à quelque prix que ce fût, la corruption qu'ils avaient établie.

conspirateurs, s'ils n'avaient l'art de dissimuler assez habilement pour usurper pendant quelque temps la confiance des gens de bien : mais il est des signes certains auxquels on peut discerner les dupes des complices, et l'erreur du crime. Qui fera donc cette distinction? Le bon sens et la justice. Ah! combien le bon sens et la justice sont nécessaires dans les affaires humaines! les hommes pervers nous appellent des hommes de sang, parce que nous avons fait la guerre aux oppresseurs du monde. Nous serions donc humains, si nous étions réunis à leur ligue, sacrilége pour égorger le peuple et pour perdre la patrie.

Au reste, s'il est des conspirateurs privilégiés, s'il est des ennemis inviolables de la république, je consens à m'imposer sur leur compte un éternel silence. J'ai rempli ma tâche (1) (je ne me charge point de remplir les devoirs d'autrui, un soin plus pressant m'agite en ce moment); il s'agit de sauver la morale publique et les principes conservateurs de la liberté; il s'agit d'arracher à l'oppression tous les amis généreux de la patrie.

Ce sont eux qu'on accuse d'attenter à la représentation nationale! Et où donc chercheraient-ils

---

(1) Les mots en parenthèse ont déjà été lus page 4, et se trouvent répétés en ces deux endroits dans le manuscrit.

un autre appui? Après avoir combattu tous vos ennemis, après s'être dévoués à la fureur de toutes les factions pour défendre et votre existence et votre dignité, où chercheraient-ils un asile, s'ils ne le trouvaient pas dans votre sein?

Ils aspirent, dit-on, au pouvoir suprême; ils l'exercent déjà. La Convention nationale n'existe donc pas! Le peuple français est donc anéanti! Stupides calomniateurs! vous êtes-vous aperçus que vos ridicules déclamations ne sont pas une injure faite à un seul individu, mais à une nation invincible, qui dompte et qui punit les tyrans? Pour moi, j'aurais une répugnance extrême à me défendre personnellement devant vous contre la plus lâche de toutes les calomnies, si vous n'étiez pas convaincus que vous êtes les véritables objets des attaques de tous les ennemis de la république. Eh! que suis-je pour mériter leurs persécutions, si elles n'étaient dans le système général de leur conspiration contre la Convention nationale? N'avez-vous pas remarqué que, pour vous isoler de la nation, ils ont publié partout que vous étiez des dictateurs régnant par la terreur, désavoués par le vœu tacite des Français? N'ont-ils pas appelé nos armées les *hordes conventionnelles*; la révolution française, le *jacobinisme?* Et lorsqu'ils affectent de donner à un faible individu en butte aux outrages de toutes les factions, une importance gigantesque et ridicule, quel peut être leur

but, si ce n'est de vous diviser, de vous avilir, en niant votre existence même, semblables à l'impie qui nie l'existence de la divinité qu'il redoute?

Cependant ce mot de *dictature* a des effets magiques; il flétrit la liberté; il avilit le gouvernement; il détruit la république; il dégrade toutes les institutions révolutionnaires, qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme; il rend odieuse la justice nationale, qu'il présente comme instituée pour l'ambition d'un seul homme; il dirige sur un point toutes les haines et tous les poignards du fanatisme et de l'aristocratie.

Quel terrible usage les ennemis de la république ont fait du seul nom d'une magistrature romaine? Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues? Je ne parle point de leurs armées : mais qu'il me soit permis de renvoyer au duc d'Yorck et à tous les écrivains royaux, les patentes de cette dignité ridicule qu'ils m'ont expédiées les premiers. Il y a trop d'insolence à des rois, qui ne sont pas sûrs de conserver leur couronne, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres. *Je conçois qu'un prince ridicule, que cette espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle encore rois, puissent se complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie;* je conçois que le fils de Georges, par exemple, puisse avoir regret à ce sceptre français qu'on le soupçonne violemment d'avoir

convoité, et je plains sincèrement ce moderne Tantale; j'avouerai même, à la honte, non de ma patrie, mais des traîtres qu'elle a punis, que j'ai vu d'indignes mandataires du peuple qui auraient échangé ce titre glorieux pour celui de valet de chambre de Georges ou de d'Orléans. Mais qu'un représentant du peuple qui sent toute la dignité de ce caractère sacré; qu'un citoyen français, digne de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer; qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu.. Que dis-je, *vertu?* c'est une passion naturelle, sans doute; mais comment la connaîtraient-ils, ces âmes vénales, qui ne s'ouvrirent jamais qu'à des passions lâches et féroces; ces misérables intrigans, qui ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale, qui marchèrent dans la révolution à la suite de quelque personnage important et ambitieux, de je ne sais quel prince méprisé, comme jadis nos laquais sur les pas de leurs maîtres? Mais elle existe, je vous atteste, âmes sensibles et pures; elle existe, cette passion tendre, impérieuse, irrésistible, tourment et délices des cœurs magnanimes; cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie; cet

amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime; elle existe : cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première république du monde; cet égoïsme des hommes non dégardés, qui trouvent une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public. Vous le sentez, en ce moment, qui brûle dans vos âmes; je le sens dans la mienne. Mais comment nos vils calomniateurs la devineraient-ils? Comment l'aveugle né aurait-il l'idée de la lumière? La nature leur a refusé une âme; ils ont quelque droit de douter, non-seulement de l'immortalité de l'âme, mais de son existence (1).

Ils m'appellent tyran. Si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissans. Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer (quel tendre intérêt ils prennent à notre liberté), me prêteraient leur coupable appui; je transigerais avec eux. Dans leur détresse, qu'attendent-ils, si ce n'est le secours d'une faction protégée

(1) Lignes raturées :
Quant à l'existence de la divinité, ils en fournissent eux-mêmes un argument irrésistible; ce sont leurs propres crimes.

par eux, qui leur vende la gloire et la liberté de de notre pays (1)? On arrive à la tyrannie par le secours des fripons; où courent ceux qui les combattent? Au tombeau et à l'immortalité. Quel est le tyran qui me protége? Quelle est la faction à qui j'appartiens? C'est vous-mêmes. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la révolution, a terrassé les factions, a fait disparaître tant de traîtres accrédités? C'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle je suis voué, et contre laquelle tous les crimes sont ligués.

C'est vous qu'on persécute; c'est la patrie, ce sont tous les amis de la patrie. Je me défends encore. Combien d'autres ont été opprimés dans les ténèbres? Qui osera jamais servir la patrie, quand je suis obligé encore ici de répondre à de telles calomnies? Ils citent comme la preuve d'un destin ambitieux les effets les plus naturels du civisme

---

(2) Lignes raturées :

Qui suis-je? Un esclave de patrie, un martyr vivant de la république, la victime et le fléau du crime. Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes et les plus légitimes sont pour moi des crimes. Il suffit de me connaître pour être calomnié : on pardonne aux autres leurs forfaits, on me fait un crime de mon zèle pour la patrie. Otez-moi ma conscience, je serais le plus malheureux de tous les hommes.

(Plusieurs de ces pensées, exprimées dans les mêmes termes, se trouvent dans le texte, à la page 19.)

et de la liberté; l'influence morale des anciens athlètes de la révolution est aujourd'hui assimilée par eux à la tyrannie. Vous êtes vous-mêmes les plus lâches de tous les tyrans, vous qui calomniez la puissance de la vérité. Que prétendez-vous, vous qui voulez que la vérité soit sans force dans la bouche des représentans du peuple français? La vérité, sans doute, a sa puissance; elle a sa colère, son despotisme; elle a des accens touchans, terribles, qui retentissent avec force dans les cœurs purs, comme dans les consciences coupables, et qu'il n'est pas plus donné au mensonge d'imiter qu'à Salmonée d'imiter les foudres du ciel; mais accusez-en la nature, accusez-en le peuple qui la sent et qui l'aime (1). Il y a deux puissances sur la terre, celle de la raison et celle de la tyrannie; partout où l'une domine, l'autre en est bannie. Ceux qui dénoncent comme un crime la force morale de la raison, cherchent donc à rappeler la tyrannie. Si vous ne voulez pas que les défenseurs des principes obtiennent quelque influence dans cette lutte difficile de la liberté contre l'intrigue, vous voulez donc que la victoire

---

(1) Lignes raturées :

Sans elle, quel obstacle s'opposerait au triomphe de l'imposture et de l'intrigue?

demeure à l'intrigue (1). Si les représentans du peuple, qui défendent sa cause, ne peuvent pas obtenir impunément son estime, quelle sera la conséquence de ce système, si ce n'est qu'il n'est plus permis de servir le peuple, que la république est proscrite et la tyrannie rétablie? Et quelle tyrannie plus odieuse que celle qui punit le peuple dans la personne de ses défenseurs? Car la chose la plus libre qui soit dans le monde, même sous le règne du despotisme, n'est-ce pas l'amitié? Mais vous qui nous en faites un crime, en êtes-vous jaloux? Non; vous ne prisez que l'or et les biens périssables que les tyrans prodiguent à ceux qui les servent. Vous les servez, vous qui corrompez la morale publique et protégez tous les crimes : la garantie des conspirateurs est dans l'oubli des principes et dans la corruption; celle des défenseurs de la liberté est toute dans la conscience publique. Vous les servez, vous qui, toujours en-deçà ou au-delà de la vérité, prêchez tour à tour la perfide modération de l'aristocratie, et tantôt la fureur des faux démocrates. Vous la servez, prédicateurs obstinés de l'athéisme et du

---

(1) Lignes raturées :

Plus le peuple est éclairé et juste, plus la justice et les principes ont d'empire sur lui, et ceux qui les défendent obtiennent cette sorte de confiance attachée à la probité; ceux qui s'indignent de cette confiance veulent la donner.

vice. Vous voulez détruire la représentation, vous qui la dégradez par votre conduite, ou qui la troublez par vos intrigues. Lequel est le plus coupable, de celui qui attente à sa sûreté par la violence, ou de celui qui attente à sa justice par la séduction et par la perfidie? La tromper, c'est la trahir; la pousser à des actions contraires à ses intentions et à ses principes, c'est tendre à sa destruction; car sa puissance est fondée sur la vertu même et sur la confiance nationale. Nous la chérissons, nous qui, après avoir combattu pour sa sûreté physique, aujourd'hui sa gloire et ses principes : est-ce ainsi que l'on marche au despotisme? Mais quelle dérision cruelle d'ériger en despotes des citoyens toujours proscrits? Et que sont autre chose ceux qui ont constamment défendu les intérêts de leur pays? La république a triomphé, jamais ses défenseurs. Qui suis-je, moi qu'on accuse? un esclave de la liberté, un martyr vivant de la république, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres sont des crimes pour moi. Un homme est calomnié dès qu'il me connaît : on pardonne à d'autres leurs forfaits; on me fait un crime de mon zèle. Otez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux des hommes; je ne jouis pas même des droits du citoyen; que dis-je? il ne m'est pas même permis de rem-

plir les devoirs d'un représentant du peuple.

C'est ici que je dois laisser échapper la vérité et dévoiler les véritables plaies de la république. Les affaires publiques reprennent une marche perfide et alarmante; le système combiné des Hébert et des Fabre d'Églantine est poursuivi maintenant avec une audace inouïe. Les contre-révolutionnaires sont protégés; ceux qui déshonorent la révolution avec les formes de l'hébertisme, le sont ouvertement; les autres avec plus de réserve. Le patriotisme et la probité sont proscrits par les uns et par les autres. On veut détruire le gouvernement révolutionnaire pour immoler la patrie aux scélérats qui la déchirent, et on marche à ce but odieux par deux routes différentes. Ici on calomnie ouvertement les institutions révolutionnaires; là on cherche à les rendre odieuses par des excès; on tourmente les hommes nuls ou paisibles; on plonge chaque jour les patriotes dans les cachots, et on favorise l'aristocratie de tout son pouvoir; c'est là ce qu'on appelle indulgence, humanité. Est-ce là le gouvernement révolutionnaire que nous avons institué et défendu? Non, ce gouvernement est la marche rapide et sûre de la justice; c'est la foudre lancée par la main de la liberté contre le crime; ce n'est pas le despotisme des fripons et de l'aristocratie; ce n'est pas l'indépendance du crime, de toutes les lois divines et humaines. Sans le gouvernement révolution-

naire, la république ne peut s'affermir, et les factions l'étoufferont dans son berceau; mais s'il tombe en des mains perfides, il devient lui-même l'instrument de la contre-révolution. Or, on cherche à le dénaturer pour le détruire. Ceux qui le calomnient et ceux qui le compromettent par des actes d'oppression sont les mêmes hommes. Je ne développerai point toutes les causes de ces abus, mais je vous en indiquerai une seule qui suffira pour vous expliquer tous ces funestes effets : elle existe dans l'excessive perversité des agens subalternes d'une autorité respectable constituée dans votre sein. Il est dans ce comité des hommes dont il est impossible de ne pas chérir et respecter les vertus civiques; c'est une raison de plus de détruire un abus qui s'est commis à leur insu, et qu'ils seront les premiers à combattre. En vain une funeste politique prétendrait-elle environner les agens dont je parle d'un certain prestige superstitieux. Je ne sais pas respecter des fripons : j'adopte bien moins encore cette maxime royale, qu'il est utile de les employer. Les armes de la liberté ne doivent être touchées que par des mains pures. Epurons la surveillance nationale, au lieu d'empailler les vices. La vérité n'est un écueil que pour les gouvernemens corrompus; elle est l'appui du nôtre. Pour moi, je frémis quand je songe que des ennemis de la révolution, que d'anciens professeurs de royalisme, que des

ex-nobles, des émigrés peut-être, se sont tout-à-coup fait révolutionnaires, et transformés en commis du comité de sûreté générale, pour se venger sur les amis de la patrie, de la naissance et des succès de la république. Il serait assez étrange que nous eussions la bonté des espions de Londres ou de Vienne, pour nous aider à faire la police de la république. Or, je ne doute pas que ce cas là ne soit souvent arrivé; ce n'est pas que ces gens là ne se soient fait des titres de patriotisme en arrêtant des aristocrates prononcés. Qu'importe à l'étranger de sacrifier quelques Français coupables envers leur patrie, pourvu qu'ils immolent les patriotes et détruisent la république?

A ces puissans motifs, qui m'avaient déjà déterminé à dénoncer ces hommes, mais inutilement, j'en joins un autre qui tient à la trame que j'avais commencé à développer; nous sommes instruits qu'ils sont payés par les ennemis de la révolution pour déshonorer le gouvernement révolutionnaire en lui-même, et pour calomnier les représentans du peuple dont les tyrans ont ordonné la perte. Par exemple, quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant : *C'est Robespierre qui le veut, nous ne pouvons nous en dispenser.* Les infâmes disciples d'Hébert tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais; ils se disaient mes

amis; ensuite ils m'ont déclaré convaincu de modérantisme : c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme. Jusqu'à quand l'honneur des citoyens et la dignité de la Convention nationale seront-ils à la merci de ces hommes-là ? Mais le trait que je viens de citer n'est qu'une branche du système de persécution plus vaste dont je suis l'objet. En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie (1). On disait aux nobles : *c'est lui seul* qui vous a proscrits; on disait en même temps aux patriotes : *il veut sauver les nobles ;* on disait aux prêtres : *c'est lui seul qui vous poursuit ; sans lui vous*

---

(1) Lignes raturées :
La liberté publique est violée, quand les ennemis du peuple français peuvent réduire ses représentans à l'impuissance de défendre ses intérêts : or, je déclare en votre présence que je me suis vu réduit à cette impuissance ; je déclare que je me suis cru forcé depuis quelques temps à abandonner les fonctions que la Convention nationale m'avait confiées. Je demande que chacun de mes collègues se rende compte à lui-même de la manière dont il serait affecté si le gouvernement se liguait avec tous les ennemis de la révolution, pour la rendre seule responsable de tous les crimes et de toutes les erreurs qui se commettent dans la république, et de tous les maux qui affligent les individus.

seriez paisibles et triomphans; on disait aux fanatiques : *c'est lui qui détruit la religion;* on disait aux patriotes persécutés : *c'est lui qui l'a ordonné ou qui ne veut pas l'empêcher.* On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : *votre sort dépend de lui seul.* Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce systême; il y en avait dans le lieu des séances du tribunal révolutionnaire; dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits : ils disaient : *voilà des malheureux condamnés; qui est-ce qui en est la cause? Robespierre.* On s'est attaché particulièrement à prouver que le tribunal révolutionnaire était un *tribunal de sang,* créé par moi seul, que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons; car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres. Ce cri retentissait dans les prisons : ce plan de proscription était exécuté à la fois dans tous les départemens par les émissaires de la tyrannie. Ce n'est pas tout : on a proposé daus ces derniers temps des projets de finance qui m'ont paru calculés pour désoler les citoyens peu fortunés et pour multiplier les mécontens. J'avais souvent appelé inutilement l'attention du comité de salut public sur cet objet.

Eh bien! croirait-on qu'on a répandu le bruit

qu'ils étaient encore mon ouvrage, et que, pour l'accréditer, on a imaginé de dire qu'il existait au comité de salut public une commission des finances, et que j'en étais le président? Mais comme on voudrait me perdre, surtout dans l'opinion de la Convention nationale, on prétendit que moi seul avais osé croire qu'elle pouvait renfermer dans son sein quelques hommes indignes d'elle. On dit à chaque député revenu d'une mission dans les départemens, que moi seul avait provoqué son rappel; je fus accusé par des hommes très-officieux et très-insinuans de tout le bien et de tout le mal qui avait été fait. On rapportait fidèlement à mes collègues, et tout ce que j'avais dit et surtout ce que ce que je n'avais pas dit. On écartait avec soin le soupçon qu'on eût contribué à un acte qui pût déplaire à quelqu'un; j'avais tout fait, tout exigé, tout commandé; car il ne faut pas oublier mon titre de dictateur. Quand on eut formé cet orage de haine, de vengeances, de terreur, d'amour-propres irrités, on crut qu'il était temps d'éclater. Ceux qui croyaient avoir des raisons de me redouter se flattaient hautement que ma perte certaine allait assurer leur salut et leur triomphe; tandis que les papiers anglais et allemands annonçaient mon arrestation, des colporteurs de journaux la criaient à Paris. Mes collègues devant qui je parle savent le reste beaucoup mieux que

moi; ils connaissent toutes les tentatives qu'on a faites auprès d'eux pour préparer le succès d'un roman qui paraissait une nouvelle édition de celui de Louvet. Plusieurs pourraient rendre compte des visites imprévues qui leur ont été rendues pour les disposer à me proscrire. Enfin, on assure que l'on était prévenu généralement dans la Convention nationale, qu'un acte d'accusation allait être porté contre moi (1); on a sondé les esprits à ce sujet, et tout prouve que la probité de la Convention nationale a forcé les calomniateurs? à abandonner ou du moins à ajourner leur crime; mais qui étaient-ils ces calomniaseurs? ce que je puis répondre d'abord, c'est que dans un manifeste royaliste, trouvé dans les papiers d'un conspirateur connu qui a déjà subi la peine due à ses forfaits, et qui paraît être le texte de toutes les calomnies renouvelées en ce moment, on lit en propres termes cette conclusion adressée à toutes les espèces d'ennemis public : *Si cet astucieux démagogue n'existait plus, s'il eût payé de sa tête ses manœuvres ambitieuses, la nation serait libre; chacun pourrait publier ses pensées;*

(1) Lignes raturées :

Je ne suis point assez éclairé sur les manœuvres ténébreuses, pour affirmer si cette nouvelle est vraie ou fausse; mais, si elle n'était point dénuée de fondement, j'aurais droit d'en conclure que la probité de la majorité de la Convention nationale a repoussé, etc.

Paris n'aurait jamais vu dans son sein cette multitude d'assassinats vulgairement connus sous le faux nom de jugemens du tribunal révolutionnaire. Je puis ajouter que ce passage est l'analyse des proclamations faites par les princes coalisés et des journaux étrangers à la solde des rois, qui, par cette voie, semblent donner tous les jours le mot d'ordre à tous les conjurés de l'intérieur. Je ne citerai que ce passage de l'un des plus accrédités de ces écrivains (1).

Je puis donc répondre que les auteurs de ce plan de calomnies sont d'abord le duc d'Yorck, M. Pitt, et tous les tyrans armés contre nous. Qui ensuite?... Ah! je n'ose les nommer dans ce moment et dans ce lieu : je ne puis me résoudre à déchirer entièrement le voile qui couvre ce profond mystère d'iniquités; mais ce que je puis affirmer positivement, c'est que, parmi les auteurs de cette trame, sont les agens de ce système de corruption et d'extravagance, le plus puissant de tous les moyens inventés par l'étranger pour perdre la république, sont les apôtres impurs de l'athéisme et de l'immoralité dont il est la base.

C'est une circonstance bien remarquable que

(1) La commission a cherché inutilement dans les papiers de Robespierre le journal dont il cite un passage.

votre décret du........, qui raffermit les bases ébranlées de la morale publique, fût le signal d'un accès de fureur des ennemis de la république. C'est de cette époque que datent les assassinats et les nouvelles calomnies, plus criminelles que les assassinats. Les tyrans sentaient qu'ils avaient une défaite décisive à réparer. La proclamation solennelle de véritables principes détruisit en un jour les fruits de plusieurs années d'intrigues; les tyrans triomphaient, le peuple français était placé entre la famine et l'athéisme, plus odieux que la famine. Le peuple peut supporter la faim, mais non le crime; le peuple sait tout sacrifier, excepté ses vertus. La tyrannie n'avait pas encore fait cet outrage à la nature humaine, de lui faire une honte de la morale et un devoir de la dépravation; les plus vils des conspirateurs l'avaient réservé au peuple français dans sa gloire et dans sa puissance. La tyrannie n'avait demandé aux hommes que leurs biens et leur vie; ceux-ci nous demandaient jusqu'à nos consciences : d'une main ils nous présentaient tous les maux, et de l'autre ils nous arrachaient l'espérance. L'athéisme, escorté de tous les crimes, versait sur le peuple le deuil et le désespoir, et sur la représentation nationale les soupçons, le mépris et l'opprobre. Une juste indignation comprimée par la terreur fermentait sourdement dans tous les cœurs. Une éruption terrible, inévitable,

bouillonnait dans les entrailles du volcan, tandis que de petits philosophes jouaient stupidement sur sa cîme, avec de grands scélérats. Telle était la situation de la république, que, soit que le peuple consentît à souffrir la tyrannie, soit qu'il en secouât violemment le joug, la liberté était également perdue; car, par sa réaction, il eût blessé à mort la république, et par sa patience il s'en serait rendu indigne. Aussi de tous les prodiges de la révolution, celui que la postérité concevra le moins, c'est que nous ayons pu échapper à ce danger. Grâces immortelles vous soient rendues, vous avez sauvé la patrie, votre décret du.............. est lui seul une révolution; vous avez frappé du même coup l'athéisme et le despotisme sacerdotal, vous avez avancé d'un demi-siècle l'heure fatale des tyrans, vous avez rattachés à la révolution tous les cœurs purs et généreux, vous l'avez montrée au monde dans tout l'éclat de sa beauté céleste. O jour à jamais fortuné, où le peuple français tout entier s'éleva pour rendre à l'auteur de la nature le seul hommage digne de lui! Quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent enchanter les regards et le cœur des hommes! ô vieillesse honorée! ô généreuse ardeur des enfans de la patrie! ô joie naïve et pure des jeunes citoyens! ô larmes délicieuses des mères attendries! ô charme divin de l'innocence et de la beauté! ô majesté d'un grand peuple heureux

par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa vertu! Être des êtres! le jour où l'univers sortit de tes mains toutes puissantes, brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux, que ce jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes règards et de ses destinées?

Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde de calme, de bonheur, de sagesse et de bonté. A la vue de cette réunion sublime du premier peuple du monde, qui aurait cru que le crime existait encore sur la terre (1)? Mais quand le peuple, en présence duquel tous les vices privés disparaissent, est rentré dans ses foyers domestiques, les intrigans reparaissent, et le rôle des charlatans recommence. C'est depuis cette époque qu'on les a vu s'agiter avec une nouvelle audace et chercher à punir tous ceux qui avaient déconcerté le plus dangereux de tous

---

(1) Lignes raturées :

Quel homme n'a pas été pénétré du charme touchant qu'il portait dans tous les cœurs? Quel est le représentant du peuple qui, dans ce moment, n'a pas cru recueillir la plus douce récompense de son dévouement à la patrie? Quiconque aurait vu ce spectacle avec des yeux secs ou avec une âme indifférente, est un monstre. Le silence du sentiment imprimait plus éloquemment que les discours les émotions douces et profondes dont tous les cœurs étaient remplis, et ce cri échappait de tous les cœurs : que quiconque avait vu ce grand spectacle, pouvait quitter la vie sans regret.

les complots. Croirait-on qu'au sein de l'allégresse publique, des hommes aient répondu par des signes de fureur aux touchantes acclamations du peuple ? Croira-t-on que le président de la convention nationale, parlant au peuple assemblé, fut insulté par eux, et que ces hommes étaient des représentans du peuple? Ce seul trait explique tout ce qui s'est passé depuis (1). La première tentative que firent les malveillans, fut de chercher à avilir les grands principes que vous aviez proclamés, et à effacer le souvenir

(1) Lignes raturées :

A considérer la nature de leur colère, les moyens et l'objet de la ligue, on eût cru voir les pygmées renouveler la conspiration des Titans. C'est depuis cette époque que les manœuvres dont j'ai parlé se sont développées. Si le trait dont j'ai à parler n'est pas propre à jeter la lumière la plus vive sur la coalition, je me garderais bien de rappeler certains faits scandaleux arrivés au sein même de la fête de l'Être-Suprême ; car un sentiment impérieux de pudeur ne me permettrait pas d'avouer que les représentans du peuple ont répondu par les cris de la fureur aux touchantes acclamations du peuple ; que le président de la Convention nationale, parlant au peuple, fut insulté par des injures grossières et les grossiers sarcasmes de quelques autres, et les courses de ceux qui, cherchant des crimes à ceux qu'ils voulaient perdre, dans les signes de l'allégresse publique, allaient répandre le poison de la terreur et les soupçons, en disant : Voyez-vous comme on l'applaudit?

On n'oublia rien pour effacer les impressions salutaires qu'avait produites la fête de l'Être-Suprême. La première tentative fut le rapport de Vadier, rapport où une conspiration politique, profonde, a été déguisée sous le récit d'une farce mystique et sous des plaisanteries assez déplacées.

touchant de la fête nationale. Tel fut le but du caractère et de la solennité qu'on donna à ce qu'on appelait l'affaire de Catherine Théos. La malveillance a bien su tirer parti de la conspiration politique cachée sous le nom de quelques devotes imbécilles, et on ne présenta à l'attention publique qu'une farce mystique et un sujet inépuisable de sarcasmes indécens ou puérils. Les véritables conjurés les échappèrent, et on faisait retentir Paris et toute la France du nom de la mère de Dieu. Au même instant, on vit éclore une multitude de pamphlets dégoûtans, dignes du père Duchesne, dont le but était d'avilir la Convention nationale, le tribunal révolutionnaire; de renouveler les querelles religieuses, d'ouvrir une persécution aussi atroce qu'impolitique contre les esprits faibles ou crédules, imbus de quelque ressouvenir superstitieux (1). En effet, une multitude de citoyens paisibles et même de patriotes, ont été arrêtés à l'occasion de cette affaire, et les coupables conspirent encore en liberté; car le plan est de les sauver, de tourmenter le peuple, et de multiplier les mécon-

(1) Lignes raturées :
Enfin, de multiplier les chances des assassins, en réveillant le fanatisme, tandis qne l'on détournait l'attention publique des véritables conspirateurs qui conduisaient eux-mêmes toute cette trame.

tens (1). Que n'a-t-on pas fait pour parvenir à ce but? Prédication ouverte de l'athéisme, violences inopinées contre le culte, exactions commises sous les formes les plus indécentes, persécutions dirigées contre le peuple, sous prétexte de superstition; système de famine, d'abord par les accaparemens, ensuite par la guerre suscitée à tout commerce licite, sous prétexte d'accaparement, incarcérations des patriotes, tout tendait à ce but. Dans le même temps la trésorerie nationale suspendait les paiemens; on réduisait au désespoir, par des projets machiavéliques, les petits créanciers de l'État, on employait la violence et la ruse pour leur faire souscrire des engagemens

---

(1) Lignes raturées :

L'affectation insolente avec laquelle l'aristocratie cherchait à précipiter le jugement de ce procès, et à en faire l'objet d'un scandale public ou d'une comédie ridicule, eût suffi seule pour dévoiler ce projet; mais il est encore prouvé par les faits les plus positifs et les plus multipliés. Cependant l'agent national de la commune, pour avoir fait arrêter, d'après le vœu du comité de salut public, quelques agens de ces manœuvres, a été réprimandé et menacé par le comité de sûreté générale. Ce dernier comité a encore dénoncé l'accusateur public, pour avoir remis les pièces de cette affaire au comité de salut public, qui avait senti la nécessité de l'approfondir avec plus de sagacité.

On a voulu surtout dans ces derniers temps multiplier les mécontens, et toujours les vexations ont été déguisées sous le prétexte du bien public; les persécutions suscitées au peuple sous le prétexte de fanatisme, les apôtres de l'athéisme et de l'immoralité étaient sans doute le plus fécond et le plus sûr moyen de parvenir à ce but.

funestes à leurs intérêts, au nom de la loi même qui désavoue cette manœuvre. Toute occasion de vexer un citoyen était saisie avec avidité, et toutes vexations étaient déguisées, selon l'usage, sous des prétextes de bien public. On servait l'aristocratie, mais on l'inquiétait; on l'épouvantait à dessein pour grossir le nombre des mécontens, et la pousser à quelqu'acte de désespoir contre le gouvernement révolutionnaire (1). On

(1) Lignes raturées :
On incarcérait, on persécutait les patriotes; on prodiguait les attentats, pour en accuser le comité de salut public. Ceux qui déclament contre le gouvernement, et ceux qui commettent les excès qu'on lui impute, sont les mêmes hommes. La conjuration contre le gouvernement a commencé au moment de sa naissance, et elle continue actuellement avec une activité. Les conjurés l'avaient d'abord attaqué collectivement; ils le poursuivent maintenant en détail dans les membres qui le composent, et ils appellent sur une seule tête cette masse de mécontentement et de haine qu'ils s'efforcent de grossir, pour en écraser ensuite tous les autres. Qui peut leur contester qu'il y a de l'habileté dans cette tactique? Ils savent qu'il est plus facile de perdre un homme que de détruire une puissance, et ils croient bien plus à l'empire des petites passions qu'à celui de la raison et des sentimens généreux. On disait il y a peu de jours dans les prisons : il est temps de se montrer, le comité de sûreté générale s'est déclaré contre le comité de salut public; on le disait dans la nuit même où se passa la fameuse séance des deux comités, dont j'ai rendu compte, et il fallut des précautions actives et extraordinaires pour maintenir l'ordre. On arrêta, peu de jours auparavant, des colporteurs de journaux qui criaient à perte d'haleine : Grande arrestation de Robespierre; on répandait le bruit que Saint-Just était noble, et qu'il voulait favoriser les nobles; on répandait en même temps que je voulais les

publiait qu'Héraut, Danton, Hébert, étaient des victimes du comité de salut public, et qu'il fallait les venger par la perte de ce comité. On voulait ménager les chefs de la force armée; on persécutait les magistrats de la commune, et on parlait de rappeler Pache aux fonctions de maire. Tandis que des représentans du peuple tenaient ce langage, tandis qu'ils s'efforçaient de persuader à leurs collègues qu'ils ne pouvaient trouver de salut que dans la perte des membres du comité; tandis que des jurés du tribunal révolutionnaire, qui avaient cabalé scandaleusement en faveur des conjurés accusés par la Convention, disaient partout qu'il fallait résister à l'oppression, et qu'il y avait vingt-neuf mille patriotes déterminés à renverser le gouvernement actuel; voici le

---

proscrire. Des fripons, apostés au lieu où les conspirateurs expient, cherchaient à appitoyer le peuple, et disaient : C'est Robespierre qui égorge ces innocens. C'était le cri de ralliement des contre-révolutionnaires détenus; c'était celui de tous mes ennemis, qui me renvoyaient les plaintes de tous les citoyens, comme à l'arbitre de toutes les destinées. C'était le moment où on attaquait le tribunal révolutionnaire, où on m'identifiait avec cette institution et avec tout le gouvernement révolutionnaire; c'était le temps où le comité de sûreté générale prêtait lui-même son nom et son appui à toutes ces manœuvres : des libelles insidieux, de véritables manifestes étaient prêts d'éclore; on devait invoquer la déclaration des droits, demander l'exécution actuelle et littérale de la constitution, la liberté indéfinie de la presse, l'anéantissement du tribunal révolutionnaire, et la liberté des détenus.

langage que tenaient les journaux étrangers, qui, dans tous les momens de crises, ont toujours annoncé fidèlement les complots prêts de s'exécuter au milieu de nous, et dont les auteurs semblent avoir des relations avec les conjurés. Il faut une émeute aux criminels. En conséquence, ils ont rassemblé à Paris en ce moment, de toutes les parties de la république, les scélérats qui la désolaient au temps de Chaumette et d'Hébert; ceux que vous avez ordonné par votre décret de faire traduire au tribunal révolutionnaire.

On rendait odieux le gouvernement révolutionnaire pour préparer sa destruction. Après en avoir accumulé tous les ordres, et en avoir dirigé tout le blâme sur ceux qu'on voulait perdre par un système sourd et universel de calomnie, on devait détruire le tribunal révolutionnaire ou le composer de conjurés, appeler à soi l'aristocratie, présenter à tous les ennemis de la patrie l'impunité, et montrer au peuple ses plus zélés défenseurs, comme les auteurs de tous les maux passés. Si nous réussissons, disaient les conjurés, il faudra contraster par une extrême indulgence avec l'état présent des choses. Ce mot renferme toute la conspiration. Quels étaient les crimes reprochés à Danton, à Fabre, à Desmoulins? de prêcher la clémence pour les ennemis de la patrie, et de conspirer pour leur assurer une amnistie fatale à la liberté. Que dirait-on si les auteurs du complot

dont je viens de parler étaient du nombre de ceux qui ont conduit Danton, Fabre et Desmoulins à l'échafaud? Que faisaient les premiers conjurés? Hébert, Chaumette et Ronsin s'appliquaient à rendre le gouvernement révolutionnaire insupportable et ridicule, tandis que Camille Desmoulins l'attaquait dans des écrits satyriques, et que Fabre et Danton intriguaient pour le défendre. Les uns calomniaient, les autres préparaient les prétextes de la calomnie. Le même système est aujourd'hui continué ouvertement. Par quelle fatalité ceux qui déclamaient jadis contre Hébert défendent-ils ses complices? Comment ceux qui jadis accusaient hautement certains membres de la Convention se trouvent-ils ligués avec eux contre les patriotes qu'on veut perdre? Les lâches! ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran! Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi! Comme ils semblaient adopter les principes de tous les bons citoyens! Comme leur feinte amitié était naïve et caressante! Tout-à-coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages; une joie féroce brillait dans leurs yeux; c'était le moment où ils croyaient toutes leurs mesures bien prises pour m'accabler. Aujourd'hui ils me caressent de nouveau; leur langage est plus affectueux que jamais. Il y a trois jours, ils étaient prêts à me dénoncer

comme un Catilina; aujourd'hui il me prêtent les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce! mais que leurs moyens sont méprisables! Jugez-en par un seul trait. J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un de mes collègues, de surveiller un bureau de police générale récemment et faiblement organisé au comité de salut public Ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la révolution. Eh bien! croira-t-on que ce seul mot de police générale a servi de prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du comité de sûreté générale, des erreurs de toutes les autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis? Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé à qui l'on n'ait dit de moi : « Voilà l'auteur de tes maux; tu serais heureux et libre s'il n'existait plus, »

Quoi qu'il en soit, voilà au moins six semaines que ma dictature est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement, le patriotisme a-t-il été plus protégé? les factions plus timides? la patrie plus heureuse? Je le souhaite. Mais cette influence s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause de la patrie devant la représentation nationale, et au tribunal de la

raison publique. Il m'a été permis de combattre les factions qui vous menaçaient ; j'ai voulu déraciner le système de corruption et de désordre qu'elle avait établi, et que je regarde comme le seul obstacle à l'affermissement de la république. J'ai pensé qu'elle ne pouvait s'asseoir que sur les bases éternelles de la morale.

Tout s'est ligué contre moi et contre ceux qui avaient les mêmes principes. Après avoir vaincu les dédains et les contradictions de plusieurs, je vous ai proposé les plus grands principes gravés dans vos cœurs, et qui ont foudroyé les complots des athées contre-révolutionnaires. Vous les avez consacrés, mais c'est le sort des principes d'être proclamés par des hommes de bien, et appliqués ou contrariés par les méchans. La veille même de la fête de l'Être-Suprême, on voulait la faire reculer, sous un prétexte frivole. Depuis on a cessé de jeter du ridicule sur tout ce qui tient à ces idées ; depuis on n'a cessé de favoriser tout ce qui pouvait réveiller la doctrine des conjurés que vous avez punis. Tout récemment, on vient de faire disparaîte les traces de tous les monumens qui ont consacré de grandes époques de la révolution. Ceux qui rappelaient la révolution morale qui vous vengeait de la calomnie et qui fondait la république, sont les seuls qui aient été détruits. Je n'ai vu chez plusieurs aucun penchant à suivre des principes fixes, à tenir la route de la

justice tracée entre les deux écueils que les ennemis de notre patrie ont placés sur notre carrière. S'il faut que je dissimule ces vérités, qu'on m'apporte la ciguë. Ma raison, non mon cœur est sur le point de douter de cette république vertueuse dont je m'étais tracé le plan.

J'ai cru deviner le véritable but de cette bizarre imputation de la dictature; je me suis rappelé que Brissot et Rolland en avaient déjà rempli l'Europe dans le temps où ils exerçaient une puissance presque sans borne. Dans quelles mains sont aujourd'hui les armées, les finances et l'administration intérieure de la république? Dans celles de la coalition qui me poursuit. Tous les amis des principes sont sans influence (1), mais ce n'est pas assez pour eux d'avoir éloigné par le désespoir du bien un surveillant incommode; son existence seule est pour eux un objet d'épouvante, et ils avaient médité dans les ténèbres, à l'insu de leurs collègues, le projet de lui arracher le droit de défendre le peuple, avec la vie. Oh! je la leur abandonnerai sans regret; j'ai l'expérience du passé, je vois l'avenir. Quel ami de la patrie peut vouloir survivre au moment où il n'est plus

(1) Lignes raturées :
S'il existe dans le monde une espèce de tyrannie, n'est-ce pas celle dont je suis victime?

permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée? Pourquoi demeurer dans un ordre de choses ou à l'intrigue triomphe éternellement de la vérité, où la justice est un mensonge, où les plus viles passions, où les craintes les plus ridicules occupent dans les cœurs la place des intérêts sacrés de l'humanité? Comment supporter le supplice de voir cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leurs âmes hideuses sous le voile de la vertu, et même de l'amitié, mais qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de mon pays fut le plus lâche et le plus atroce?

En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur des hommes pervers qui s'introduisaient parmi les sincères amis de l'humanité, et je m'applaudis de voir la fureur des Verrès et des Catilina de mon pays tracer une ligne profonde de démarcation entre eux et tous les gens de bien (1). J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs

---

(1) Lignes raturées :

Qu'ils me préparent la cigüe, je l'attendrai sur ces siéges sacrés; je léguerai du moins à ma patrie l'exemple d'un constant amour pour elle, et aux ennemis de l'humanité l'opprobre et la mort.

de la liberté accablés par la calomnie; mais leurs oppresseurs sont morts aussi. Les bons et les méchans disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes par leur désolante doctrine; non Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacriléges, qui jettent un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée, et qui insulte à la mort; gravez-y plutôt celle-ci: *La mort est le commencement de l'immortalité.*

Je promis, il y a quelque temps, de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple. Je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à la situation où je me suis placé: je leur lègue la vérité terrible et la mort.

Représentans du peuple français, il est temps de reprendre la fierté et la hauteur du caractère qui vous conviennent. Vous n'êtes point faits pour être régis, mais pour régir les dépositaires de votre confiance. Les hommages qu'ils vous doivent ne consistent pas dans ces vaines flagorneries, dans ces récits flatteurs, prodigués aux rois par des ministres ambitieux, mais dans la vérité, et surtout dans le respect profond pour vos principes. On vous a dit que tout est bien dans la république: je le nie. Pourquoi ceux qui, avant-hier, vous prédisaient tant d'affreux orages, ne voyaient-ils

plus hier que des nuages légers? Pourquoi ceux qui vous disaient naguères : Je vous déclare que nous marchons sur des volcans, croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur des roses? Hier ils croyaient aux conspirations : je déclare que j'y crois dans ce moment. Ceux qui vous disent que la fondation de la république est une entreprise si facile, vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération qui justifient cet ambitieux langage? S'est-on seulement occupé de ce grand objet? Que dis-je? ne voulait-on pas proscrire ceux qui les avaient préparées? On les loue aujourd'hui, parce qu'on se croit plus faible; donc on les proscrira encore demain si on devient fort. Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées : pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois? Et comment, dans quatre jours, tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés? On vous parle beaucoup de vos victoires (1) avec une légèreté académique, qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même

---

(1) Ligne raturée :
Avec des récits moins pompeux, elles paraîtraient plus grandes.

par des exploits guerriers que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations, et par la grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes, pour prévenir les dangers de la victoire, ou pour nous en assurer les fruits? Surveillez la victoire; surveillez la Belgique. Je vous avertis que votre décret contre les Anglais a été éternellement violé; que l'Angleterre, tant maltraitée par nos discours, est ménagée par nos armes. Je vous avertis que les comédies philantropiques jouées par Dumouriez dans la Belgique, sont répétées aujourd'hui; que l'on s'amuse à planter des arbres stériles de la liberté dans un sol ennemi, au lieu de cueillir les fruits de la victoire, et que les esclaves vaincus sont favorisés aux dépens de la république victorieuse. Nos ennemis se retirent, et nous laissent à nos divisions intestines. Songez à la fin de la campagne; craignez les factions intérieures; craignez les intrigues favorisées par l'éloignement dans une terre étrangère. On a semé la division parmi les généraux; l'aristocratie militaire est protégée; les généraux fidèles sont persécutés; l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte; on a violé vos décrets pour secouer le joug d'une surveillance nécessaire. Ces vérités valent bien des épigrammes.

Notre situation intérieure est beaucoup plus

critique. Un système raisonnable de finances est à créer; celui qui règne aujourd'hui est mesquin, prodigue, tracassier, dévorant, et, dans le fait, absolument indépendant de votre surveillance suprême. Les relations extérieures sont absolument négligées. Presque tous les agens employés chez les puissances étrangères, décrieés par leur incivisme, ont trahi ouvertement la république avec une audace impunie jusqu'à ce jour.

Le gouvernement révolutionnaire mérite toute votre attention : qu'il soit détruit aujourd'hui, demain la liberté n'est plus. Il ne faut pas le calomnier, mais le rappeler à son principe, le simplifier, diminuer la foule innombrable de ses agens, les épurer surtout; il faut rendre la sécurité au peuple, mais non à ses ennemis. Il ne s'agit point d'entraver la justice du peuple par des formes nouvelles; la loi pénale doit nécessairement avoir quelque chose de vague, parce que le caractère actuel des conspirateurs étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les saisir sous toutes les formes. Une seule manière de conspirer laissée impunie, rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie. La garantie du patriotisme n'est donc pas dans la lenteur ni dans la faiblesse de la justice nationale, mais dans les principes et dans l'intégrité de ceux à qui elle est confiée, dans la bonne foi du gouvernement, dans la protection franche qu'il ac-

corde aux patriotes, et dans l'énergie avec laquelle il comprime l'aristocratie; dans l'esprit public, dans certaines institutions morales et politiques, qui, sans entraver la marche de la justice, offrent une sauve-garde aux bons citoyens, et compriment par leur influence sur l'opinion publique et sur la direction de la marche révolutionnaire (1), et qui vous seront proposées quand les conspirations les plus voisines permettront aux amis de la liberté de respirer.

Guidons l'action révolutionnaire par des maximes sages et constamment maintenues; punissons sévèrement ceux qui abusent des principes révolutionnaires pour vexer les citoyens; qu'on soit bien convaincu que tous ceux qui sont chargés de la surveillance nationale, dégagés de tout esprit de parti, veulent fortement le triomphe du patriotisme, et la punition des coupables. Tout rentre dans l'ordre (2); mais si l'on devine que les hommes trop influens désirent en secret la destruction du gouvernement révolutionnaire, qu'ils inclinent à l'indulgence plutôt qu'à la justice; s'ils emploient des agens corrompus, s'ils

---

(1) Ligne raturée :
Ce sont ces institutions qui nous manquent encore.

(2) Lignes raturées :
Tout marchera vers le véritable but des institutions révolutionnaires; et la terreur imprimée au crime sera la meilleure garantie de l'innocence.

calomnient aujourd'hui la seule autorité qui en impose aux ennemis de la liberté et se rétractent le lendemain pour intriguer de nouveau; si, au lieu de rendre la liberté aux patriotes, ils la rendent indistinctement aux cultivateurs; alors tous les intrigans se liguent pour calomnier les patriotes et les opprimer (1). C'est à toutes ces causes qu'il faut imputer les abus et non au gouvernement révolutionnaire; car il n'y en a pas un qui ne fût insupportable aux mêmes conditions.

Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie; il faut le sauver lui-même de tous les écueils : ce serait mal conclure de croire qu'il faut le détruire, par cela seul que les ennemis du bien public l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre. C'est une étrange manière de protéger les patriotes, de mettre en liberté les contre-révolutionnaires et de faire triompher les fripons! c'est la terreur du crime qui fait la sécurité de l'innocence.

Au reste, je suis loin d'imputer les abus à la majorité de ceux à qui vous avez donné votre confiance; la majorité est elle-même paralysée et trahie; l'intrigue et l'étranger triomphent. On se

---

(1) Lignes raturées :

C'est une mauvaise manière de protéger les patriotes, de donner la liberté aux coupables; car la terreur des criminels de la révolution est la meilleure garantie de l'innocence.

cache, on dissimule, on trompe : donc on conspire. On était audacieux ; on méditait un grand acte d'oppression ; on s'entourait de la force pour comprimer l'opinion publique après l'avoir irritée (1), on cherche à séduire des fonctionnaires publics dont on redoute la fidélité ; on persécute les amis de la liberté : on conspire donc. On devient tout-à-coup souple et même flatteur ; on sème sourdement des insinuations dangereuses contre Paris ; on cherche à endormir l'opinion publique ; on calomnie le peuple ; on érige en crime la sollicitude civique ; on ne renvoie point les déserteurs, les prisonniers ennemis, les contre-révolutionnaires de toute espèce qui se rassemblent à Paris, et on éloigne les canonniers ; on désarme les citoyens ; on intrigue dans l'armée ; on cherche à s'emparer de tout : donc on conspire. Ces jours derniers, on chercha à vous donner le change sur la conspiration ; aujourd'hui on la nie : c'est même un crime d'y croire ; on vous effraie, on vous rassure tour à tour : la véritable conspiration, la voilà.

La contre-révolution est dans l'administration des finances.

Elle porte toute sur un système d'innovation

---

(1) Ligne raturée :

On calomniait d'avance l'indignation publique qu'on se préparait à exciter

contre-révolutionnaire, déguisée sous le dehors du patriotisme. Elle a pour but de fomenter l'agiotage, d'ébranler le crédit public en déshonorant la loyauté française, de favoriser les riches créanciers, de ruiner et de désespérer les pauvres, de multiplier les mécontens, de dépouiller le peuple des biens nationaux, et d'amener insensiblement la ruine de la fortune publique.

Quels sont les administrateurs suprêmes de nos finances? Des brissotins, des feuillans, des aristocrates et des fripons connus : ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel : ce sont les compagnons et les successeurs de Chabot, de Fabre et de Julien (de Toulouse).

Pour pallier leurs pernicieux desseins, ils se sont avisés, dans les derniers temps, de prendre l'attache du comité de salut public, parce qu'on ne doutait pas que ce comité, distrait par tant et de si grands travaux, adopterait de confiance, comme il est arrivé quelquefois, tous les projets de Cambon. C'est un nouveau stratagème imaginé pour multiplier les ennemis du comité, dont la perte est le principal but de toutes les conspirations.

La trésorerie nationale, dirigée par un contre-révolutionnaire hypocrite, nommé Lermina, seconde parfaitement leurs vues par le plan qu'elle a adopté, de mettre des entraves à toutes les dépenses urgentes, sous le prétexte d'un attachement scrupuleux aux formes, de ne payer per-

sonne, excepté les aristocrates, et de vexer les citoyens mal-aisés par des refus, par des retards, et souvent par des provocations odieuses.

La contre-révolution est dans toutes les parties de l'économie politique. Les conspirateurs nous ont précipités, malgré nous, dans des mesures violentes, que leurs crimes seuls ont rendu nécessaires, et réduit la république à la plus affreuse disette, et qui l'auraient affamée, sans le concours des événemens les plus inattendus. Ce système était l'ouvrage de l'étranger, qui l'a proposé par l'organe vénal des Chabot, des l'Hillier, des Hébert et de tant d'autres scélérats : il faut tous les efforts du génie pour ramener la république à un régime naturel et doux qui seul peut entretenir l'abondance, et cet ouvrage n'est pas encore commencé.

On se rappelle tous les crimes prodigués pour réaliser le pacte de famine enfanté par le génie infernal de l'Angleterre. Pour nous arracher à ce fléau, il a fallu deux miracles également inespérés : le premier est la rentrée de notre convoi vendu à l'Angleterre avant son départ de l'Amérique, et sur lequel le cabinet de Londres comptait, et la récolte abondante et prématurée que la nature nous a présentée; l'autre est la patience sublime du peuple, qui a souffert la faim même pour conserver sa liberté. Il nous reste encore à surmonter le défaut de bras, de voitures, de chevaux, qui est un obstacle à la moisson et à la

culture des terres, et toutes les manœuvres tramées, l'année dernière, par nos ennemis, et qu'ils ne manqueront pas de renouveler.

Les contre-révolutionnaires sont accourus ici pour se joindre à leurs complices et défendre leurs patrons, à force d'intrigues et de crimes. Ils comptent sur les contre-révolutionnaires détenus, sur les gens de la Vendée et sur les déserteurs et prisonniers ennemis, qui, selon tous les avis, s'échappent depuis quelque temps en foule pour se rendre à Paris, comme je l'ai déjà dénoncé inutilement plusieurs fois au comité de salut public; enfin sur l'aristocratie, qui conspire en secret autour de nous. On excitera dans la Convention nationale de violentes discussions; les traîtres, cachés jusqu'ici sous des dehors hypocrites, jeteront le masque; les conspirateurs accuseront leurs accusateurs, et prodigueront tous les stratagèmes jadis mis en usage par Brissot, pour etouffer la voix de la vérité. S'ils ne peuvent maîtriser la Convention par ce moyen, ils la diviseront en deux partis, et un vaste champ est ouvert à la calomnie et à l'intrigue. S'ils la maîtrisent un moment, ils accuseront de despotisme et de résistance à l'autorité nationale ceux qui combattront avec énergie leur ligue criminelle; les cris de l'innocence opprimée, les accens mâles de la liberté outragée seront dénoncés comme les indices d'une influence dangereuse ou d'une ambition personnelle. Vous croirez être retournés

sous le couteau des anciens conspirateurs; le peuple s'indignera; on l'appellera une faction; la faction criminelle continuera de l'exaspérer, elle cherchera à diviser la Convention nationale du peuple; enfin, à force d'attentats, on espère parvenir à des troubles dans lesquels les conjurés feront intervenir l'aristocratie et tous leurs complices, pour égorger les patriotes et rétablir la tyrannie. Voilà une partie du plan de la conspiration. Et à qui faut il imputer ces maux? A nous-mêmes, à notre lâche faiblesse pour le crime, et à notre coupable abandon des principes proclamés par nous-mêmes. Ne nous y trompons pas : fonder une immense république sur les bases de la raison et de l'égalité, resserrer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense, n'est pas une entreprise que la légéreté puisse consommer; c'est le chef-d'œuvre de la vertu et de la raison humaine. Toutes les factions naissent en foule du sein d'une grande révolution. Comment les réprimer, si vous ne soumettez sans cesse toutes les passions à la justice? Vous n'avez pas d'autre garant de la liberté que l'observation rigoureuse des principes et de la morale universelle, que vous avez proclamés. Si la raison ne règne pas, il faut que le crime et l'ambition règnent; sans elle, la victoire n'est qu'un moyen d'ambition et un danger pour la liberté même, un prétexte fatal dont l'intrigue abuse pour endormir le patriotisme sur les bords du précipice; sans

elle, qu'importe la victoire même? La victoire ne fait qu'armer l'ambition, endormir le patriotisme, éveiller l'orgueil, et creuser de ses mains brillantes le tombeau de la république. Qu'importe que nos armées chassent devant elles les satellites armés des rois, si nous reculons devant les vices destructeurs de la liberté publique? Que nous importe de vaincre les rois, si nous sommes vaincus par les vices qui amènent la tyrannie? Or, qu'avons-nous fait depuis quelque temps contre eux? Nous avons proclamé de grands prix.

Que n'a-t-on pas fait pour les protéger parmi nous? Qu'avons-nous fait depuis quelque temps pour les détruire? Rien, car ils lèvent une tête insolente, et menacent impunément la vertu; rien, car le gouvernement a reculé devant les factions, et elles trouvent des protecteurs parmi les dépositaires de l'autorité publique : attendons-nous donc à tous les maux, puisque nous leur abandonnons l'empire. Dans la carrière où nous sommes, s'arrêter avant le terme, c'est périr; et nous avons honteusement rétrogradé. Vous avez ordonné la punition de quelques scélérats, auteurs de tous nos maux; ils osent résister à la justice nationale, et on leur sacrifie les destinées de la patrie et de l'humanité. Attendons-nous donc à tous les fléaux que peuvent entraîner les factions qui s'agitent impunément. Au milieu de tant de passions ardentes, et dans un si vaste empire, les tyrans dont je vois les armées fugitives, mais non enve-

loppées, mais non exterminées, se retirent pour vous laisser en proie à vos dissensions intestines qu'ils allument eux-mêmes, et à une armée d'agens criminels que vous ne savez pas même apercevoir. Laissez flotter un moment les rênes de la révolution, vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. Un siècle de guerre civile et de calamités désolera notre patrie, et nous périrons pour n'avoir pas voulu saisir un moment marqué dans l'histoire des hommes pour fonder la liberté; nous livrons notre patrie à un siècle de calamités (1), et les malédictions du peuple s'attacheront à notre mémoire qui devait être chère au genre humain. Nous n'aurons pas même le mérite d'avoir entrepris de grandes choses par des motifs vertueux. On nous confondra avec les indignes mandataires du peuple qui ont déshonoré la représentation nationale, et nous partagerons leurs forfaits en les laissant impunis. L'immortalité s'ouvrait devant nous : nous périrons avec ignominie. Les bons citoyens périront, les méchans périront aussi. Le peuple outragé et victorieux les laisserait-il jouir en paix du fruit de leurs crimes! Les tyrans eux-mêmes ne briseraient-ils pas ces vils

(1) Lignes raturées :

Et notre mémoire, qui devait être chère au monde, sera l'objet des malédictions du genre humain.

instrumens? Quelle justice avons-nous faite envers les oppresseurs du peuple? quels sont les patriotes opprimés par les plus odieux abus de l'autorité nationale qui ont été vengés? Que dis-je? quels sont tous ceux qui ont pu faire entendre impunément la voix de l'innocence opprimée? Les coupables n'ont-ils pas établi cet affreux principe que dénoncer un représentant infidèle, c'sst conspirer contre la représentation nationale? L'oppresseur répond aux opprimés par l'incarcération et de nouveaux outrages. Cependant les départemens où ces crimes ont éte commis, les ignorent-ils parce que nous les oublions? et les plaintes que nous repoussons ne retentissent-elles pas avec plus de force dans les cœurs comprimés des citoyens malheureux? Il est si facile et si doux d'être juste! pourquoi nous dévouer à l'opprobrè des coupables en les tolérant! Mais quoi! les abus tolérés n'iront-ils pas en croissant? les coupables impunis ne voleront-ils pas de crimes en crimes? Voulons-nous partager tant d'infamie et nous vouer au sort affreux des oppresseurs du peuple? Quels titres ont-ils pour en opposer, même aux plus vils tyrans? Une faction pardonnerait à une autre faction. Bientôt les scélérats vengeraient le monde en s'entre-égorgeant eux-mêmes; et s'ils échappaient à la justice des hommes ou à leur propre fureur, échapperaient-ils à la justice éternelle qu'ils ont outragée par le plus horrible de tous les forfaits?

Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore. Eh! qui pourrait désirer de voir plus long-temps cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leurs âmes hideuses sous un masque de vertu, jusqu'au moment où leur crime paraît mûr; qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce.

Si l'on proposait ici de prononcer une amnistie en faveur des députés perfides, et de mettre les crimes de tout représentant sous la sauve-garde d'un décret, la rougeur couvrirait le front de chacun de nous; mais laisser sur la tête des représentans fidèles le devoir de dénoncer les crimes, et cependant d'un autre côté les livrer à la rage d'une ligue insolente, s'ils osent le remplir, n'est-ce pas un désordre encore plus révoltant? c'est plus que protéger le crime, c'est lui immoler la vertu.

En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité; mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices; ils ont cru qu'il ne s'agissait plus

pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère. Je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'opposé à leurs projets, a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien; mais si les Verrès et les Catilina de la France se croient déjà assez avancés dans la carrière du crime pour exposer sur la tribune aux harangues la tête de leur accusateur, j'ai promis aussi naguère de laisser à mes concitoyens un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, et je leur lègue dès ce moment l'opprobre et la mort.

Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme; mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant la cause du genre humain. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie; mais bientôt après, leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi. Les bons et les méchans, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis cherchent à abaisser vos âmes et a énerver vos vertus par une funeste doctrine. Non, Chaumette, non Fouchet, la mort n'est point un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie qui jette un crêpe funèbre sur la nature et qui insulte a la mort : gravez-y plutôt celle-ci : *La mort est le commmencement de l'immortalité.*

Peuple, souviens-toi que si, dans la république, la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom. Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise; toi, souverain reconnu, qu'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes et non de destinées.

Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons qui lutte contre la vertu publique, qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscrit en détail dans la personne de tous les bons citoyens.

Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette poignée de fripons à ton bonheur, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique.

Sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre la cause et la morale publique, sera accablé d'avanies et proscrit par les fripons; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie; que ceux qui ne pourront être accusés d'avoir trahi, seront accusés d'ambition; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie et à la violence des factions; que ta confiance

et ton estime seront des titres de proscription pour tous tes amis; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition, et que n'osant t'attaquer toi-même en masse, on te proscrira en détail dans la personne de tous les bons citoyens, jusqu'à ce que les ambitieux aient organisé leur tyrannie. Tel est l'empire des tyrans armés contre nous; telle est l'inflnence de leur ligue avec tous les hommes corrompus, toujours portés à les servir. Ainsi donc, les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelés dictateurs. Souscrirons-nous à cette loi? Non, défendons le peuple, au risque d'en être estimé; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et non par celle de la vertu.

Dirons-nous que tout est bien? continuerons-nous de louer par habitude ou par pratique ce qui est mal, nous perdrions la patrie. Révélerons-nous les abus cachés? dénoncerons-nous les traîtres? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées; que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc? notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la convention; que cette coalition a des complices dans le comité de sûreté général et dans les bureaux de ce comité qu'ils

dominent ; que les ennemis de la république ont opposé ce comité au comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernemens ; que des membres du comité de salut public entrent dans ce complot, que la coalition ainsi formée cherche a perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sureté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au comité de salut public; épurer le comité de salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté. Tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en concluerai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire : car, que peut-on objecter a un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays?

Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie : les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits, tant que la horde des fripons dominera.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE
DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

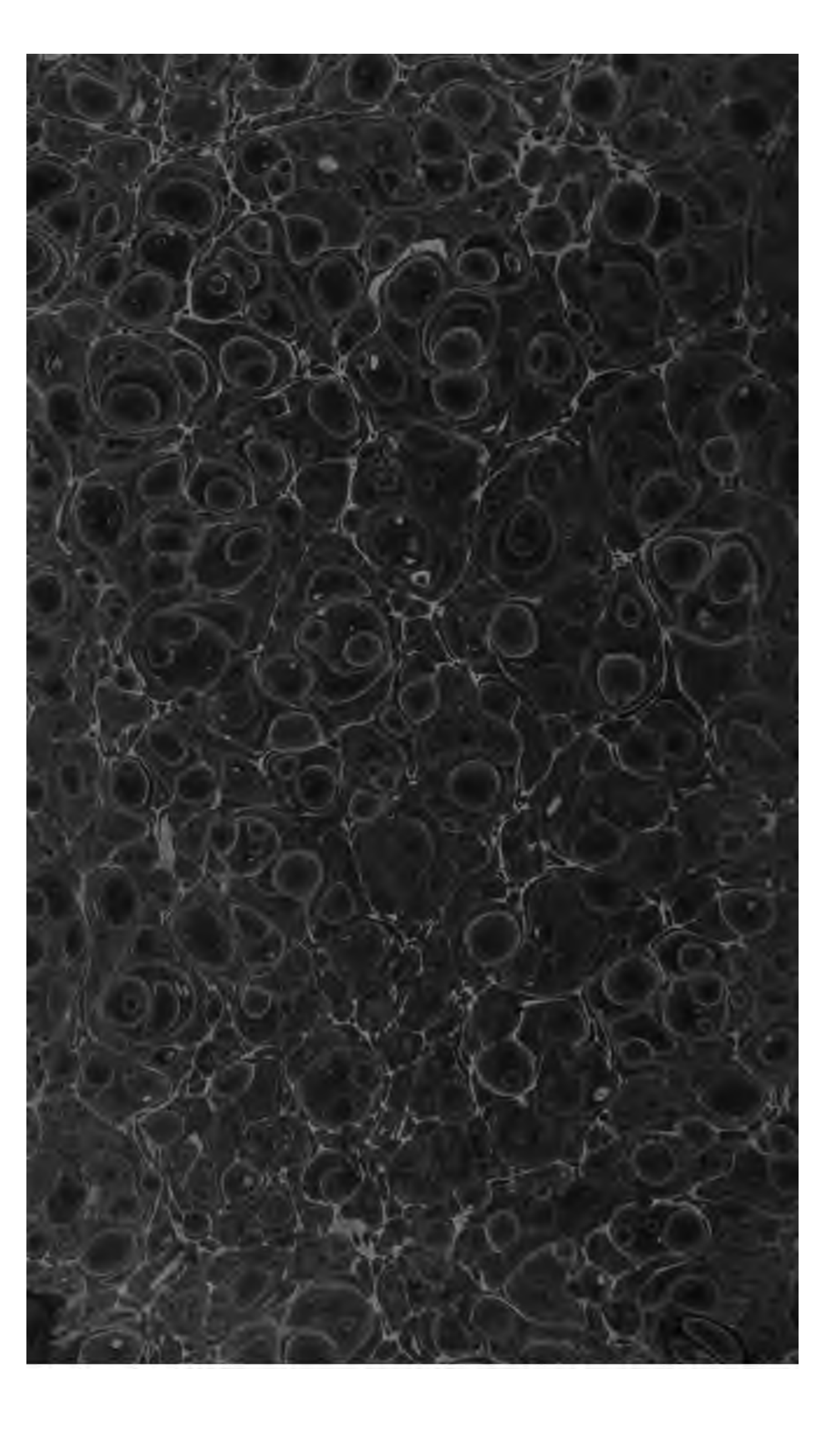
CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

FIN DE LA TABLE DU TOME III.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05848 3283
DC
146
L65
v.3
Levasseur
Mémoires de R.
Levasseur
036150

